
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07030608 3

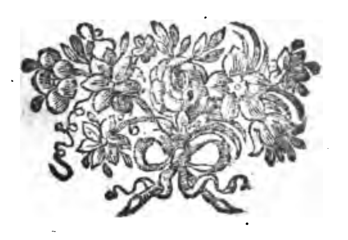
HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE,

Depuis sa Fondation jusqu'à présent.

*Par Monsieur l'Abbé L***.*

TOME NEUVIEME.

Prix 3 livres relié.



A PARIS,

Chez la DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques dessous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût.

M. DCC. LXVI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

AUTEURS
QUE L'ON A SUIVIS.

Pierre Justiniani, noble Vénitien; il a écrit l'Histoire de Venise depuis son origine jusqu'à la fin de la guerre de Chypre en 1573.

Paul Paruta, noble Vénitien, & Procurateur de Saint-Marc; il a écrit l'Histoire de Venise depuis l'an 1513 jusqu'en 1552, & une Histoire particuliere de la guerre de Chypre; ces deux morceaux d'Histoire sont très-précieux. A la reserve d'un peu de longueur dans les détails, on y trouve tout ce qu'on peut desirer d'exactitude & de sagacité.

Jean-Baptiste Nani, noble Vénitien, Procurateur de Saint-Marc, son Histoire est connue de tout le monde.

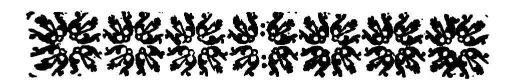
François Guichardin, son Histoire a beaucoup de célébrité, quoiqu'elle ne soit rien moins qu'impartiale.

Paul Jove ; cet Historien est également célebre & encore moins exact.

Samuel Guichenon , Histoire de Savoye.

Tous les Historiens de France contemporains.





SOMMAIRE

DU LIVRE TRENTE-TROISIEME.

François I, successeur de Louis XII, se déclare pour les Vénitiens. Le Roi d'Angleterre favorise leur union. Les Vénitiens cherchent de nouveau à gagner le Pape. Ils lui envoyent un nouvel Ambassadeur. Le Pape persiste dans ses premiers engagemens. Ligue des Suisses avec le Pape, l'Empereur & le Roi d'Espagne. La Ville de Gênes se donne à la France. Intrigues de l'Empereur contre les Vénitiens. Politique du Roi d'Espagne. Les Suisses occupent les passages des Alpes. Les François pénétrent en Italie. Ils font un traité avec les Suisses. Renzo Dacéri quitte le service de la République. Le Cardinal de Sion fait rompre le traité des Suisses avec le Roi. Positions des armées. Les Suisses sont d'acord de ne pas donner bataille, le Cardi-

nal de Sion les y détermine. Bataille de Marignano. La nuit sépare les combattans. Le combat recommence le lendemain. Les François sont victorieux. Le Milanois se soumet au Roi. Ambassade des Vénitiens à François I. Accueil qu'il leur fait. Siege de Bresse par les Vénitiens. Mort d'Alviano, leur Capitaine général. Il est remplacé par Jean-Jacques Trivulce. Ses opérations. Secours envoyé par les François. Intrigues du Pape. Son entrevue avec le Roi à Boulogne. François I retourne en France. Les Vénitiens levent le siege de Bresse. Trivulce quitte le service des Vénitiens. L'Empereur Maximilien entre en Lombardie. Ses progrès dans le Milanois. Il est arrêté devant Milan. Il retourne en Allemagne. Son armée se dissipe. Mauvaise foi de Léon X. On reprend le siege de Bresse. La Place est obligée de se rendre. On projette le siege de Vérone. Division à ce sujet entre les François & les Vénitiens. Conduite équivoque du Maréchal de Lautrec.

Il fait lever le siege de Vérone. Inquiétude des Vénitiens. Ouverture de paix entre l'Empereur & le Roi. Le traité est conclu à Bruxelles. Les Vénitiens y adhérent. Ils restent en possession de Vérone. Résultat de la Ligue de Cambrai. Soins du Sénat pour l'économie intérieure. Il renouvelle les capitulations avec la Porte. Difficultés pour le commerce d'Espagne. Etat de ce commerce. Accommodement des Vénitiens avec l'mEpereur. Projet de Ligue contre les Turcs. Mort de l'Empereur Maximilien. Intrigues pour lui donner un successeur. Les Vénitiens favorisent le parti de la France. Engagemens qu'ils prennent avec elle. Charles, Roi d'Espagne, est élu. Soliman II, Empereur de Constantinople. Sage conduite des Vénitiens. Soliman les assure de son amitié. Différentes intrigues des Princes chrétiens. Conférences sur les limites, entre l'Empire & l'Etat Vénitien. Conduite artificieuse de Charles-Quint. Opposition de son caractère & de celui de François I. Les hosti-

lités commencent entr'eux. Guerre en Hongrie. Mort du Doge Leonard Lorèdan. Antoine Crimani lui succéde. Charles-Quint demande le passage aux Vénitiens pour entrer en Italie. Ligue négociée à Rome pour la sûreté de l'Italie. Tromperie de Léon X qui se ligue avec l'Empereur. Brouillerie du Pape avec les François.





HISTOIRE
DE LA REPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE TRENTE-TROISIEME.

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

François I. successeur de Louis XII, se déclara pour les Vénitiens.



LA mort de Louis XII, dans les circonstances où se trouvoient les Vénitiens, étoit pour eux l'événement le plus affligeant. Ils avoient compté sur le secours d'une armée puissante, que ce Prince envoyoit en Italie, & ils n'étoient pas assurés d'inspirer au nouveau Roi les mêmes vues & le même zèle. Les ennemis de la République crurent que cette mort délivreroit l'Italie de l'invasion des François, & qu'ils auroient bon compte des Vénitiens réduits à leurs seules forces; mais la joie qu'ils

An 1515.
LEONARD LOREDAN LXXV. Doge de Venise.

avoient ressentie en apprenant la mort de Louis XII, dura peu. François, Comte d'Angoulême, parvenu au trône, manifesta avec tous les nobles sentimens qu'inspire l'amour de la gloire, un ardent desir de réparer l'ignominie de la déroute de Novare, & de faire valoir les justes droits qu'il avoit au Duché de Milan, du chef de Claude de France, sa femme, fille de Louis XII, & arriere petite fille de Jean Galeas Visconti.

A peine eut-il pris en main les rênes du Gouvernement, qu'il écrivit au Sénat la lettre la plus honnête. Il chargea l'Evêque d'Arles, qui résidoit à Venise en qualité d'Ambassadeur de France, de sçavoir des Vénitiens s'ils vouloient renouveller avec lui la Ligue qu'ils avoient faite avec son prédécesseur, en les assurant qu'il desiroit de les avoir pour amis, & de faire avec eux cause commune. Le Sénat reçut cette faveur de François I, avec les témoignages les plus sensibles de reconnoissance; il lui fit répondre que les Vénitiens seroient toujours

empressés à lui donner des preuves de leur attachement & de leur respect; qu'ils ne demandoient pas mieux que de renouveller la Ligue avec la France, & de travailler de tout leur pouvoir à établir la puissance françoise en Italie, de maniere à la rendre redoutable à leurs ennemis communs. Le Sénat ordonna en même-tems aux Ambassadeurs de la République qui étoient arrivés depuis peu à la Cour de France, de hâter la conclusion du traité. Ils n'y trouvérent aucune opposition. François I. prit avec les Vénitiens tous les engagemens de son prédécesseur, & l'alliance fut confirmée aux mêmes conditions.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Après que cétte affaire fut terminée, les deux Ambassadeurs de Venise passérent en Angleterre pour communiquer à Henri VIII, ce qu'ils venoient de négocier à Paris, & pour l'exhorter au nom du Sénat à remplir fidellement les articles du traité avec Louis XII, par lequel il s'étoit engagé à vivre en paix avec la France, & à ne point mettre d'obstacle à la protection que

Le Roi d'Angleterre favorise leur union.

An 1515.

LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

cette Couronne vouloit donner aux Vénitiens. Ils eurent sur ce sujet toute la satisfaction qu'ils pouvoient desirer. Le traité entre l'Angleterre & la France fut confirmé dans tous ses points. Justiniani resta à la Cour de Henri VIII, & Pasqualigo vint à Paris pour résider à celle de François I.

Les Vénitiens cherchent de nouveau à gagner le Pape.

Les Vénitiens assurés de l'appui de la France, & de la neutralité de l'Angleterre, desiroient sur tout d'attirer le Pape à leur parti. Une circonstance le leur faisoit espérer. Julien de Médicis, frere de Léon X, avoit épousé Philiberte de Savoie, tante maternelle de François I, & comme Julien avoit beaucoup d'empire sur l'esprit de son frere, il étoit naturel de croire que ses liaisons avec la maison de Savoie, toute dévouée à la France, influeroient sur les résolutions du Pape, & vaincroient l'opposition qu'il avoit marquée jusques-là à tout ce qui pouvoit favoriser la rentrée des François en Italie. L'Ambassadeur que la République avoit à sa Cour, lui insinuoit

journellement la néceſſité de ſe ménager avec un Roi jeune & puiſſant, qui ayant prévenu par des traités tout ce qu'il pouvoit craindre de ses autres voiſins, étoit en état de porter toutes ſes forces en Italie, & d'y donner fierement la loi à tous ceux qui n'auroient pas recherché d'avance ſon amitié. Mais ces inſinuations bien loin de décider le Pape, augmentoient ſon irréſolution. Tantôt cédant à une juſte crainte, il paroiſſoit vouloir accepter les propoſitions qu'on lui faiſoit de la part du Roi : tantôt entraîné par un ſentiment plus fort, il montroit une répugnance invincible à rompre ſes engagemens avec l'Empereur & le Roi d'Eſpagne : tantôt enfin il déclaroit que ſon intention étoit de n'adhérer à aucun des partis, d'attendre le ſort des événemens, & d'accorder ſa faveur à ceux qui feroient pancher de leur côté la victoire.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Veniſe.

Cette irréſolution apparente n'étoit regardée des Vénitiens que comme un artifice du Pape pour leur cacher ſes vrais deſſeins. Ils ne

An 1515
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

pouvoient croire que Leon X pût voir d'un œil tranquille le Roi de France traverser les Monts avec une armée formidable, & qu'il prît le parti peu honorable & peu sûr d'être simple spectateur d'un si grand mouvement. Ils jugeoient que ce Pontife ayant également à se défier de la fidélité des Suisses que l'argent de France pouvoit corrompre, de l'incapacité de l'Empereur toujours pris au dépourvu, & des ruses du Roi d'Espagne qui se faisoit un jeu de tromper tout le monde pour ses intérêts, seroit forcé de se jetter entre les bras de la France & de la République pour n'être pas la victime du ressentiment de deux ennemis si puissans.

Ils lui envoyent un nouvel Ambassadeur.

Le Sénat occupé de cette idée rappella de Rome Pierre Lando, & y envoya Marin Giorgi avec de nouvelles instructions. Giorgi fut chargé d'exposer au Pape, que le Roi de France avoit tellement à cœur la conquête du Milanois, qu'il ne falloit pas espérer qu'aucune difficulté pût le détourner du dessein de s'en rendre maître ; que les Vénitiens

s'étoient engagés à lui d'une maniere irrévocable ; qu'ils avoient toujours ardemment desiré d'être unis d'intérêts avec le Saint Siege, mais que Sa Sainteté y ayant mis des obstacles, malgré eux, ils s'étoient vus dans la nécessité de s'allier avec les François, cet expédient leur ayant paru indispensable & suffisant pour assurer leurs affaires ; que c'étoit à lui à bien peser, selon sa prudence, le parti qu'il devoit prendre dans ces circonstances, à examiner s'il étoit en état de faire évanouir les projets d'un Roi aussi puissant que le Roi de France, & comment il pourroit défendre l'Etat de l'Eglise contre ses armes victorieuses ; que les événemens des années précédentes avoient dû lui apprendre combien les Alliés, en qui il mettoit sa confiance, étoient des appuis peu sûrs ; qu'il n'y avoit qu'un moyen de finir les maux qui affligeoient l'Italie depuis tant d'années, c'étoit que Sa Sainteté se déterminât à faire cause commune avec les François & les Vénitiens ; que certainement dès que les Suisses se ver-

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV Doge de Venise.

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

roient privés de l'appui du Saint Siege, ils abandonneroient la défense de Maximilien Sforce; que les autres confédérés n'ayant plus rien à espérer des Suisses, seroient obligés de renoncer à leurs mauvais desseins; que l'Empereur perdroit de vue les affaires d'Italie; que le Roi d'Espagne se contenteroit de son Royaume de Naples; qu'alors chacun recouvreroit sans difficulté ce qui lui appartenoit, les François l'Etat de Milan, & les Vénitiens toutes les Villes qui leur avoient été injustement ravies; qu'ainsi la paix seroit rétablie & assurée; que des engagemens contraires de la part de Sa Sainteté, ne pouvoient produire qu'une funeste prolongation de guerre qui mettroit le comble aux malheurs de l'Italie; qu'il étoit de sa gloire de les prévenir; & qu'il n'y avoit que la paix qui pût assurer l'état de sa Maison, & la fortune de son frere & de son neveu; qu'au surplus on ne devoit point faire entrer en concurrence avec les intérêts de tant de grands Princes, ceux de Maximilien Sforce nouvel-

lement rétabli sur le Trône de Milan, & qui par lui-même méritoit peu de considération; que les François & les Vénitiens avoient été de tout tems les plus fermes défenseurs de la dignité du Saint Siege; & que toute sorte de raisons se réunissoient pour engager Sa Sainteté à leur accorder son appui par préférence à toutes les autres nations.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Le Pape persiste dans ses premiers engagemens.

Marin Giorgi fit au Pape toutes ces représentations avec beaucoup de force, sans pouvoir lui faire changer de sentiment. Léon X loin de se déclarer pour la France & les Vénitiens, n'oublia rien au contraire pour engager ces derniers à entrer dans une Ligue commune contre la France; & comme il jugea que la douceur n'auroit aucun effet, il eut recours aux voies de rigueurs. Il défendit sous les plus grieves peines à tous les Sujets de l'Eglise de passer au service des Vénitiens; il ordonna à ses Généraux d'aller joindre l'armée Espagnole; il affecta vis-à-vis de la République le ton haut & menaçant, & crut par là intimider

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

les Vénitiens au point de leur faire abandonner l'alliance de la France; mais ils n'en furent que plus fermes dans la résolution de se tenir unis à cette Couronne, regardant cette union comme la seule ressource qui pût les sauver.

Ligue des Suisses avec le Pape, l'Empereur & le Roi d'Espagne.

L'Empereur & le Roi d'Espagne agissoient vivement auprès de la Diette des Cantons Suisses pour les déterminer à une confédération contre la France. Les Cantons très-déterminés à maintenir Maximilien Sforce sur le Trône de Milan, exigeoient qu'on réunît à ce Duché Parme & Plaisance qui en avoient été démembrés par le Pape, & que Léon X avoit donné à son frere, Julien de Médicis, avec Modène & Reggio. Cette difficulté faillit à brouiller le Pape avec les Suisses; mais les Ministres de l'Empereur trouverent un moyen de conciliation en proposant de céder à Maximilien Sforce, au lieu de Parme & Plaisance, Bergame dont on étoit déja maître, avec Creme & Bresse que l'on avoit dessein de conquérir. Les Suis-

ses parurent satisfaits de cet arrangement ; l'Empereur & le Roi d'Espagne y donnerent les mains pour ôter aux Cantons tout prétexte de rompre avec eux ; le Pape l'approuva avec empressement, & il en résulta une Ligue de toutes ces Puissances pour défendre l'entrée de l'Italie aux François.

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Léon X alors ne garda plus de mesures. Il ordonna à son frere Julien de Médicis de mener les troupes de Florence en Lombardie pour les joindre à celles des alliés. Il fit citer les Prélats François au Concile de Latran qui continuoit toujours, pour répondre sur la Pragmatique Sanction que l'on observoit en France avec beaucoup de fermeté, & leur assigna le premier Octobre pour comparoître. Tandis qu'il manifestoit son animosité contre les François avec tant de confiance, il eut le déplaisir de voir Octavien Fregose, Doge de Gênes, se déclarer ouvertement pour la France. Il l'avoit regardé jusque-là comme son meilleur ami, & avoit même empêché Ma-

La Ville de Gênes se donne à la France.

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

ximilien Sforce & les Suisses, qui le soupçonnoient d'infidélité, d'employer contre lui leur influence. Fregose qui appréhendoit les intrigues des factions qui lui étoient contraires, & que les Suisses protégeoient secrétement, songea à assurer sa fortune en s'accommodant avec la France. Les articles du traité furent, 1°. que l'Etat de Gênes rentreroit sous l'obéissance du Roi; 2°. que Fregose quitteroit le titre de Doge & prendroit celui de Gouverneur pour la France; 3°. qu'il disposeroit de toutes les charges; 4°. qu'on ne rétabliroit point la citadelle que les Génois avoient rasée; 5°. qu'on les laisseroit en possession de tous leurs privileges; 6°. que si Fregose étoit chassé de Gênes, le Roi lui donneroit un établissement en France. Dès que ce traité fut ratifié, Fregose eut l'habileté d'inspirer ses sentimens aux Génois. Ils arborerent l'étendard de la France, & se déclarerent hautement pour elle.

Intrigues de l'Empereur contre les Vénitiens.

L'Empereur tenoit des Diétes en Allemagne pour tirer quelque argent

des Princes de l'Empire ; il employoit les insinuations, les prieres, les commandemens, & avançoit peu. Il invita les Rois de Pologne & de Hongrie à une conférence, & y envoya le Cardinal de Gurck pour exciter ces deux Princes à faire la guerre aux Vénitiens ; mais ils répondirent constamment, que la République ne leur avoit donné aucun sujet de rompre avec elle ; que d'ailleurs il étoit de l'intérêt commun de la Chrétienté, non-seulement de ne pas affoiblir, mais d'augmenter s'il étoit possible la puissance de cette République, afin qu'elle fût plus en état de résister aux Turcs, lesquels après avoir vaincu les Perses, se disposoient à porter toutes leurs forces contre les Etats Chrétiens limitrophes de leur Empire ; qu'ainsi on ne devoit avoir en vue que d'assoupir promptement les querelles & les divisions qui agitoient l'Europe, pour l'affranchir du joug des infideles qu'elle ne pouvoit manquer de subir si on continuoit d'être desunis. Les deux Rois se contenterent d'offrir leurs bons offices pour procu-

An 1515.
LEONARD LOREDAN. LXXV. Doge de Venise.

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

rer une paix générale, & ils envoyerent dans cette intention leurs Ambassadeurs à Venise; ils firent représenter au Sénat, que pour ne pas donner aux Turcs de trop grands avantages, il étoit du devoir des Vénitiens de se réconcilier avec l'Empereur; ils l'exhorterent à oublier le passé, & lui offrirent leur médiation pour terminer les différens qui avoient occasionné la guerre. Le Sénat répondit, que les Vénitiens n'avoient point été les aggresseurs; qu'ils n'avoient pris les armes que pour se défendre contre l'Empereur qui les attaquoit injustement; qu'ils n'ambitionnoient point d'envahir les Etats des autres; qu'ils demandoient uniquement la restitution de ce qui leur avoit été enlevé; & qu'à ces conditions on les trouveroit toujours disposés à faire le paix. Cette négociation ne fut pas suivie, l'Empereur ne voulant rien céder aux Vénitiens, & ceux-ci étant trop sûrs de l'appui de la France, pour rien rabbattre de leurs prétentions.

Politique du Roi d'Espagne.

Le Roi d'Espagne en signant la

Ligue, s'étoit engagé à attaquer la France du côté des Pyrenées, & si cette diversion avoit été effectuée, François I auroit été forcé de renoncer à la conquête du Milanois; mais heureusement Ferdinand qui prenoit un foible intérêt au sort de Maximilien Sforce, ne crut pas qu'il lui convînt d'attirer les François sur ses frontieres pour sauver le Milanois de leur invasion. Non-seulement il ne fit aucun mouvement du côté des Pyrenées, mais il négligea de renforcer l'armée Espagnole que le Vice-Roi Cardone commandoit en Lombardie, son dessein étant de n'employer toutes ses forces, qu'après que celles des autres, épuisées par les fatigues de la guerre, lui laisseroient la liberté d'agir avec supériorité pour s'emparer lui-même du Duché de Milan.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Telles étoient les dispositions des Puissances confédérées contre la France & les Vénitiens. L'impuissance lioit les bras à l'Empereur; la politique retenoit le Roi d'Espagne dans l'inaction; le Pape étoit par lui-

Les Suisses occupent les passages des Alpes.

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

même un ennemi peu à craindre; les Suisses étoient les seuls qui joignoient à une grande volonté d'agir, des forces que l'on pût redouter; leurs succès passés leur enfloient le courage, & quoiqu'ils se vissent foiblement soutenus par les autres confédérés, croyant se suffire à eux-mêmes, ils pénétrerent avec une grande armée dans le Piémont malgré le Duc de Savoie, qui n'osa pas leur résister, s'emparerent de Briqueras, de Suze, de Pignerol, de Saluces, & furent ainsi avant la fin de Juin, maîtres de tous les passages des Alpes.

François I arriva à Lyon au commencement de Juillet, & malgré cette brusque invasion des Suisses, il résolut de conduire son armée en avant; il partit le 15 de Juillet pour Grenoble. On n'avoit connu jusques-là que deux routes, l'une par le Mont-Genievre, l'autre par le Mont-Cenis; elles aboutissoient toutes deux au pas de Suze occupé par les Suisses; & il ne pouvoit qu'être très-difficile de forcer un passage défendu par cette nation dont la bravoure

étoit

étoit connue, & qui avoit l'avantage du terrein. Tandis qu'on délibéroit sur les moyens de surmonter cet obstacle, le Duc de Savoie fit indiquer au Roi une troisieme route par la Vallée de Barcelonette, beaucoup plus difficile que les deux autres, mais que le travail des Pionniers pouvoit rendre pratiquable, & où il y avoit d'autant plus de sûreté, que les Suisses avoient négligé de la garder, parce qu'ils avoient jugé qu'il étoit impossible à une armée d'y passer.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Cette découverte tira le Roi d'embarras. Il fit avancer quelques corps de Cavalerie sur le Mont-Cenis & le Mont-Genievre pour attirer l'attention des Suisses de ce côté-là. Un détachement de quatre cent Gendarmes & de cinq mille Fantassins, prit la route de Gênes pour faire diversion au-delà du Po. L'Armée entra dans la Vallée de Barcelonette, & arriva sur la Sture dans la plaine de Coni, avant que les Suisses eussent reçu aucun avis de sa marche. Ils n'en furent informés que par une

Les François pénétrent en Italie.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

entreprise du Chevalier Bayard, sur Ville-franche, où Prosper Colonne fut enlevé avec une partie de la Gendarmerie du Pape. Ils virent dès-lors toutes leurs mesures déconcertées, ils abandonnerent le Piémont, & se retirerent vers le Duché de Milan.

Ils font un Traité avec les Suisses.

Le Passage de l'armée Françoise, que l'on avoit crû impossible, se trouvant ainsi effectué, une circonspection timide succéda à la premiere ardeur des confédérés. Laurent de Médicis, qui commandoit les troupes de Florence & de l'Eglise, dans le Parmesan, n'osa s'engager plus avant, & fut retenu dans l'inaction par des ordres secrets du Pape qui vouloit dès-lors se ménager avec le Roi. Le Vice-Roi de Naples informé des ordres envoyés à Laurent de Médicis, refusa d'aller joindre les Suisses, sous prétexte qu'il ne pouvoit s'éloigner du Véronois, sans laisser Vérone & Bresse dangereusement exposées aux entreprises des Vénitiens. Cependant Aimar de Prie, avec le détachement qu'il avoit

conduit à Gênes, renforcé de quatre mille Génois, avoit déja soumis Alexandrie, Tortone & tout le pays sur la rive droite du Po. François I s'étoit rendu à Turin pour engager le Duc de Savoie à négocier avec les Suisses, qui ébranlés eux-mêmes par l'inutilité de leurs soins pour défendre le passage des Alpes aux François, & par la lenteur du Pape & des Espagnols à leur envoyer l'argent & les secours dont on étoit convenu, consentirent à livrer le Duché de Milan au Roi, moyennant une très grosse somme d'argent, & se contenterent de stipuler quelques avantages médiocres pour Maximilien Sforce, assez insensé pour ne s'occuper que de ses plaisirs, tandis qu'on disposoit de sa Couronne.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV Doge de Venise.

Pendant qu'on négocioit cet accommodement, Renzo Daceri, par ordre du Sénat, étoit retourné à Crême avec un corps de troupes qu'il avoit tiré de Padoue, & qui étoit destiné à pénétrer dans le Milanois. Alviano étoit parti du Polesin avec toute l'armée Vénitienne, & étoit

Renzo Daceri quitte le service de la République.

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

venu camper près de Cremone. Le Roi s'étoit avancé lui-même à Marignano sur le Lambro, à quatre lieues de Milan. Renzo Daceri entra dans le Milanois à la tête de deux mille Fantassins, de deux cens hommes d'armes & de cinq cens Chevaux-Legers, s'empara, au nom du Roi, de Castel Léoné, & de quelques petites Places dont il fit les garnisons prisonnieres de guerre. Il quitta bientôt après le service des Vénitiens, & y fut déterminé par son antipathie invincible contre Alviano auquel il prévit qu'il alloit être subordonné, aussi-tôt qu'on auroit effectué la jonction de toutes les forces de la République avec l'armée Françoise; ces deux hommes également fiers & hautains avoient l'un contre l'autre une jalousie qui ne pouvoit souffrir de préférence, & qui ne s'accommodoit pas de l'égalité, Le Sénat qui faisoit grand cas de tous les deux, avoit envoyé Dominique Trivisani, & Georges Cornaro pour tâcher de les mettre d'accord; mais leur orgueilleuse rivalité ne put jamais être

vaincue. Renzo Daceri demanda son congé, & on fut obligé de le lui accorder; il se rendit à Rome sous prétexte, d'y vaquer à ses affaires particulieres, où il s'engagea au service du Pape; mais il ne fut plus le même homme dès qu'il eut changé de parti, & sa grande réputation alla toujours en déclinant.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Le Cardinal de Sion fait rompre le Traité des Suisses avec le Roi.

L'accommodement avec les Suisses étoit sur le point de se conclure. Le Cardinal de Sion, qui devoit sa fortune & la considération dont il jouissoit parmi les confédérés, à ses intrigues contre la France, s'efforça de le traverser; il se rendit à Milan, & représenta avec vivacité, aux principaux Officiers, qu'il étoit de leur honneur de ne pas abandonner Maximilien Sforce, dont le rétablissement sur le Trône de Milan étoit leur ouvrage; qu'ils devoient se souvenir que la France n'avoit payé leurs services que d'ingratitude & de mépris; qu'il seroit toujours tems de se reconcilier avec elle; que leur courage & leur constance les avoient rendus les arbitres du sort de l'Italie;

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

& que s'ils se retiroient sans combatre, ils perdroient tous les fruits de la haute réputation qu'ils s'étoient acquise à Novare. Comme ces représentations n'empêchérent pas dix mille Suisses, du Canton de Berne, de se séparer des autres pour retourner dans leurs pays, & les habitans de Milan, d'envoyer des Députés au Roi pour lui offrir de se rendre à lui dès qu'il auroit vaincu ou écarté ses ennemis, le Cardinal de Sion écrivit aux Cantons pour leur peindre avec chaleur la nécessité de prévenir la défection des troupes de leur nation, que l'argent de France avoit commencé de corrompre. Il renouvella ses instances auprès des Généraux Suisses, pour obtenir d'eux qu'ils retardassent dumoins d'effectuer le Traité qu'ils venoient de conclure avec le Roi, jusqu'à ce qu'on eut reçu de nouveaux ordres des Cantons. Le Maréchal de Lautrec étoit en route pour leur porter l'argent qu'ils avoient demandé. Le Cardinal de Sion proposa aux Suisses de violer la foi qu'ils avoient donnée, d'enlever

le convoi du Maréchal de Lautrec, & d'aller tout de suite attaquer l'armée du Roi.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Ils céderent enfin à ses persuasions, & la réponse des Cantons, qui arriva sur ces entrefaites, acheva de les déterminer. Les Cantons défendoient à leurs troupes d'écouter les propositions de la France, & de sortir d'Italie, sous peine de la vie & de la confiscation de leurs biens. Le Courier qui apporta ces ordres étoit suivi d'une nouvelle armée de vingt mille Suisses aux ordres du Duc de Bari, frere de Maximilien Sforce.

Heureusement le Maréchal de Lautrec fut averti par ses espions que l'intrigue du Cardinal de Sion avoit réussi; il revint sur ses pas & fit dire au Roi qu'il étoit trahi, & qu'on se disposoit à l'attaquer.

Position des armées.

François I étoit alors campé dans la plaine de Marignano; son armée étoit de quarante mille hommes, en y comprenant deux mille cinq cens hommes d'armes, qui étoient l'élite de la Noblesse Françoise. Le Connétable de Bourbon, trois Maréchaux

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

de France, plusieurs Princes & un grand nombre de Seigneurs de la premiere qualité, rendoient cette armée des plus brillantes. Pierre Navarre y commandoit six mille Gascons; c'étoit ce fameux Général Espagnol pris par les François à la bataille de Ravenne; ses envieux l'avoient détruits à la Cour d'Espagne, au point que Ferdinand l'avoit abandonné sans vouloir payer sa rançon; ce mépris qu'on faisoit de sa personne l'avoit déterminé à renoncer à tous les biens qu'il avoit reçus de son Roi, pour passer au service de France.

L'armée Vénitienne, aux ordres d'Alviano, forte de douze mille Fantassins, & de trois mille Chevaux, campoit à Lodi, & pouvoit aisément joindre l'armée Françoise; ces deux armées étoient intermédiaires entre les Suisses qui s'étoient tous réunis sous le canon de Milan, & le Vice-Roi de Naples qui s'étoit joint à Laurent de Médicis près de Plaisance, ensorte que la jonction de ceux-ci avec ceux-là ne pouvoit plus s'effectuer. L'irrésolution des Suisses, &

leur négociation avec le Roi avoient occaſionné ces diverſes poſitions des confédérés. Le Vice-Roi & Laurent de Médicis ayant ſçu que les Suiſſes étoient ſur le point de s'accommoder, s'étoient crus obligés d'éviter les pieges de cette Nation infidelle, & de ſe raprocher l'un de l'autre, afin d'aſſurer leur retraite au cas qu'ils y fuſſent forcés par la ſupériorité des François; cette manœuvre avoit laiſſé le champ libre au Général Vénitien, qui en ſe mettant à portée de joindre l'armée de France, avoit rempli l'objet auquel il importoit le plus aux confédérés de mettre obſtacle.

An. 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Veniſe.

Dans un Conſeil de Guerre, tenu à Milan, pluſieurs des Généraux Suiſſes informés des diſpoſitions que le Roi venoit de faire pour recevoir la bataille ſi on oſoit la lui préſenter, furent d'avis de ne rien précipiter; ils ſoutinrent qu'il y avoit de la témérité à attaquer un ennemi puiſſant, qui avoit eu le tems de choiſir ſes poſitions, & dont les troupes nombreuſes animées par la préſence de leur Roi montroient la plus grande

Les Suiſſes ſont d'accord de ne pas donner bataille; le Cardinal de Sion les y détermine.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

envie de combattre, & avoient dans leur formidable artillerie toutes les ressources pour vaincre; que le bruit couroit que l'armée Françoise devoit faire dans peu un mouvement pour se raprocher de celle de Venise; qu'il falloit attendre qu'elle eut décampé, & qu'on auroit alors une occasion avantageuse de l'attaquer dans sa marche. Mais le Cardinal de Sion craignant que si la bataille se différoit, on n'employât de nouveau, pour corrompre les Suisses, les artifices qu'il avoit eu tant de peine à faire échouer, gagna plusieurs Espions qui vinrent successivemenr donner avis, que les François se disposoient à marcher du côté de Lodi, & il trouva dès-lors tous les Généraux déterminés à combattre; ils se hâterent d'arranger leur ordre de bataille. Comme ils étoient sur le point de marcher en avant, le Cardinal de Sion, qui appréhenda que la fiere contenance des François ne leur fit changer de dessein en leur découvrant leur erreur, leur dit, qu'il venoit d'apprendre, que les François avoient

ſuſpendu leur marche; qu'on conjecturoit avec raiſon qu'ils n'avoient pris ce dernier parti, que d'après la crainte que leur avoit inſpiré la nouvelle que les Suiſſes marchoient eux-mêmes pour les attaquer; que ne ſe croyant pas en état de leur réſiſter en raze campagne, ils avoient préférés de les attendre derriere leurs retranchemens. » Mais, ajouta-t-il, » ſi le ſeul bruit de votre approche » a cauſé à l'ennemi aſſez de terreur » pour s'en retourner dans ſon camp, » comment ſoutiendra-t-il la pré» ſence & les efforts de votre armée » invincible? Que ſa timidité en» flamme votre courage: L'expérience » vous a fait connoître à Novare, » que ce n'eſt point l'artillerie qui » donne la victoire, mais la ſeule » bravoure du Soldat. Si nos enne» mis avoient de la valeur, ils ne » vous oppoſeroient d'autre remparts » que leurs corps; mais que peuvent » ſes retranchemens pour le ſalut » d'une armée que la valeur aban» donne. L'ennemi que vous avez » à combattre ne vous eſt point in-

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Veniſe.

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

» connu. Qui est mieux au fait que
» vous du caractere des François,
» gens lâches & sans habileté dans
» l'art de la guerre? Vous avez tant
» de fois servi avec eux, & contre
» eux, que vous avez eu mille occa-
» sions de vous convaincre, que ni
» en bravoure, ni en expérience, ils
» ne doivent point se comparer à
» vous. En vous cédant la campagne,
» ils s'avouent à demi vaincus. Livrez-
» vous au sentiment que doivent vous
» inspirer vos victoires remportées
» sur la nation Françoise, & vous
» allez aujourd'hui vous couvrir de
» gloire. »

Bataille de Marignano.

La chaleur de son discours passa dans tous les cœurs: on ne réfléchit plus, on marcha. Le Roi sur l'avis qu'il reçut que les Suisses venoient le combattre, mit toute son armée en mouvement; il congédia le Général Vénitien Alviano, qui étoit venu au camp concerter avec lui les opérations de la campagne, & lui dit de retourner à son armée, & de la lui amener incessamment. L'avant-garde Françoise, couverte d'un fossé bordé

de soixante & douze pieces de gros canon, étoit composée des Lansquenets, des Gascons & d'un gros d'Infanterie Françoise. Le Connétable de Bourbon la commandoit, ayant à ses ordres le Prince de Talmond, fils du Sire de la Tremouille, le Maréchal de Trivulce & Pierre Novare. Les Gendarmes & le reste des Lansquenets formoient derriere, le corps de bataille que le Roi commandoit en personne, ayant sous lui les Ducs de Lorraine & d'Albanie, le Maréchal de Lautrec, François de Bourbon, Comte de Saint Pol, & Louis, Sire de la Tremouille. L'arriere-garde etoit aux ordres du Duc d'Alençon, qui avoit avec lui le Maréchal de Chabannes & le Comte d'Aubigni.

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Les Suisses s'avançoient en un seul corps très-serré, & forçoient leur marche, comme ils avoient fait à Novare, dans le dessein d'enfoncer les Lansquenets, & de s'emparer de l'artillerie; ils parurent à la vue du camp le 13 Septembre, à quatre heures du soir: on fit sur eux une terrible décharge de canon, qu'ils sou-

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

tinrent avec leur intrépidité ordinaire. Une partie des Lansquenets passa le fossé pour attaquer les Suisses ;, mais ceux-ci les chargerent si vivement, qu'ils les rompirent, les forcerent de repasser le fossé en désordre, le passerent avec eux, firent reculer tout ce qui étoit devant-eux, & s'emparerent de quatre pieces de canon. Pierre Novare accourut avec ses compagnies de Gascons; le Connétable de Bourbon se joignit à lui; le combat devint furieux, sans qu'on put faire perdre aux Suisses un pouce de terrein.

Alors le Roi fit avancer ses Gendarmes avec une partie du corps de bataille. Les Suisses baisserent leurs piques, se tenant toujours très-serrés, & soutinrent ce choc sans s'ébranler; Mais enfin, la Gendarmerie pénétra dans leurs bataillons; ils furent rompus, dispersés & poussés en désordre; les uns se retirerent aude-là du fossé; les autres se jetterent avec fureur au milieu des escadrons François, songeant moins à sauver leur vie, qu'à la vendre chérement, & furent presque

tous taillés en pieces. Le Roi étoit au milieu de la mêlée, se battant comme un simple Soldat; il reçut plusieurs coups de pique & de hallebarde dont l'effet fut arrêté par la seule bonté de ses armes; la nuit survint, & le carnage duroit toujours; on se battoit pêle-mêle sans pouvoir presque se reconnoître. Le choc des armes, les cris des blessés & des mourans, l'horreur des ténébres augmentoient l'effroi & le tumulte. Un gros de Suisses enveloppé par les François, & voulant se faire jour au travers, cria *France*, *France*; mais la Gendarmerie qui s'ouvroit déja pour les laisser passer, s'étant apperçue du stratagême, fondit avec fureur sur ce gros d'ennemis qui furent tous massacrés.

An 1515.

LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Le combat cessa enfin, les deux armées passerent le reste de la nuit mêlées ensemble, & n'en faisant pour ainsi dire qu'une seule. Le Roi étoit resté à l'avant-garde, au milieu des bataillons ennemis, & n'évita l'extrême danger auquel il étoit exposé, qu'en faisant garder autour de lui un profond

La nuit sépara les combattans.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

silence, & éteindre tous les feux. Les Suisses usérent de leur côté de la même précaution, les uns & les autres ne pouvant hasarder de mouvement, sans courir risque de tomber entre les mains de leurs ennemis. Dès que le jour parut les deux armées se séparerent de concert, pour se préparer à un nouveau combat.

Le combat recommençe le lendemain.

On observa de part & d'autre le même ordre de bataille que la veille; les Suisses se présenterent pour attaquer l'avant-garde Françoise, & s'emparer de l'artillerie, dont on fit sur eux des décharges si à propos, que chaque coup emportoit des files entieres de Soldats; ils chargerent les Lansquenets avec furie, & trouverent une résistance à laquelle ils ne s'attendoient pas; ce choc terrible dura plusieurs heures. Les Lansquenets soutenus & renforcés par les Gendarmes, se battirent avec acharnement, & sans s'ébranler. Sur les neuf heures du matin les Suisses désespérant de les rompre, se séparerent en deux corps, dont l'un continua l'attaque contre les Lansquenets, &

l'autre fit un détour, traverſa un marais, & prit en flanc l'arriere-garde des François. Ils y avoient déja occaſionné bien du déſordre, lorſque le Général des Vénitiens, Alviano, à qui le Roi avoit envoyé pluſieurs courriers, arriva très-à-propos à la tête de deux cens hommes d'armes, ayant laiſſé l'ordre à toute ſon armée de le ſuivre en diligence. Il chargea en queue les Suiſſes qui étoient aux priſes avec l'arriere-garde des François; il ſe jetta avec fureur au milieu de leurs bataillons, & les rompit. Ces braves gens attaqués ainſi de deux côtés, ſoutinrent encore quelque tems le combat; ils vinrent à bout de ſe rallier, de ſe retirer du champ de bataille en bon ordre, ils rejoignirent leurs camarades, ſe réunirent tous en un ſeul corps très-ſerré, & reprirent le chemin de Milan, laiſſant les François & les Vénitiens dans une égale admiration de la beauté de leur manœuvre. Quelques-unes de leurs compagnies, qui avoient été coupées, ne purent jamais rejoindre le gros de l'armee. Alviano les pourſuivoit;

An 1515.
LÉONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

elles se jetterent dans une ferme voisine, & ne voulurent jamais se rendre. Alviano fit mettre le feu à la ferme, & tous les Suisses, qui étoient dedans, périrent dans les flammes.

Les François sont victorieux.

Ainsi finit la sanglante bataille de Marignano. Il y eut du côté des Suisses plus de dix mille morts, & quatre à cinq mille du côté des François. Les suites de la bataille furent décisives. Les Suisses retirés à Milan, accuserent hautement, & d'un air désespéré, le Cardinal de Sion, de les avoir engagés mal-à-propos à une affaire dont ils n'avoient rapporté que du deshonneur.

Ce Prélat ne se trouvant plus en sûreté parmi eux, se retira en Allemagne, & emmena avec lui François Sforce, Duc de Bari. Les Suisses honteux de leur défaite, & mécontens de n'avoir pas reçu du Pape & du Roi d'Espagne, l'argent qui leur avoit été promis, laisserent à Maximilien Sforce, quatre mille hommes pour la défense du Château de Milan, & reprirent la route de leur pays.

Les François restés maîtres de la campagne, eurent bientôt réduit toutes les Villes du Duché de Milan. La Capitale & les autres envoyerent leurs Députés au Roi, & en furent quittes pour une contribution legere. Les seuls Châtaux de Milan & de Crémone firent une foible résistance. Maximilien Sforce enfermé dans le premier, montra un découragement, & une insensibilité qui firent rougir ses Sujets, & qui hâterent le triomphe de ses ennemis. Quoiqu'il eût une forte garnison, des vivres & des munitions en abondance, il consentit lâhement à remettre la Place, & à se rendre lui-même au pouvoir des François. L'indolence de son caractère ne lui laissa entrevoir, dans la perte du Trône, qu'un heureux repos; content d'une pension de soixante mille ducats, de la liberté de choisir en France le lieu de sa retraite, & de l'assurance qu'on lui donna qu'il y seroit toujours traité avec honneur; il descendit sans beaucoup de peine d'un rang où il étoit d'autant plus déplacé, qu'il n'y avoit porté que le

An 1515. LEONARD LOREDAN. LXXV. Doge de Venise.

Le Milanois se soumet au Roi.

An 1515.

LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

deſſein de languir dans une molle oiſiveté & un goût décidé pour tous les amuſemens frivoles : on le conduiſit au Roi à Pavie, & de-là en France. Le Château de Crémone fut rendu peu de jours après ; ainſi le gain d'une ſeule bataille ſoumit, en moins d'un mois, tout le Milanois à François I.

Ambaſſade des Vénitiens à François I.

Il fit ſon entrée dans la Capitale le 23 Octobre. La Seigneurie lui envoya une ſolemnelle ambaſſade de quatre de ſes principaux Sénateurs, George Cornaro, André Grithi, Antoine Grimani & Dominique Triviſani. L'uſage de Veniſe étant que dans ces ſortes d'occaſions le plus jeune porte la parole, ce fut Triviſani qui harangua le Roi en ces termes.

» Auſſi-tôt, Sire, que l'on apprit à » Veniſe que Votre Majeſté ſe diſpo- » ſoit à paſſer les monts, une joie gé- » nérale nous fit augurer les plus heu- » reux événemens, étant bien aſſurés » que rien ne réſiſteroit à votre héroï- » que valeur ; & à la force de votre » armée invincible. La République » nous choiſit dès-lors avec empreſſe-

» ment pour nous envoyer à la ren-
» contre de Votre Majesté, pour vous
» témoigner les grandes espérances
» qu'elle fondoit sur votre entrée en
» Italie, & pour vous offrir la libre
» disposition de toutes ses forces. Nous
» aurions déja satisfait à ce devoir si
» les passages avoient été libres; mais
» votre ardeur pour entreprendre, &
» votre promptitude à effectuer, ayant
» surpassé tout ce qu'une haute opinion
» de votre puissance faisoit prévoir de
» succès, nous venions vous inviter de
» suivre avec confiance votre projet de
» conquête, nous le trouvons terminé
» avec gloire, & nous vous en féli-
» citons avec la plus grande joie. Ja-
» mais on ne vit en si peu de tems les
» passages les plus difficiles forcés, les
» ennemis les plus vaillans & les plus
» fiers mis en déroute. Quel obstacle
» peut désormais vous arrêter? L'Etat
» de Milan vous est assujetti; il ne
» vous reste qu'à rétablir dans son pre-
» mier éclat une République dont les
» intérêts vous sont chers, & qu'on
» a voulu opprimer; c'est ce que vous
» opérerez aisément, & ce qui mettra

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

An 1515.

Leonard Loredan, LXXV. Doge de Venise.

» le comble à votre gloire. Que votre
» Majesté délivre pour toujours l'Italie
» du joug honteux auquel les Espagnols
« & les Allemands vouloient la sou-
» mettre. Elle remplira efficacement
» ce grand objet, en nous aidant à re-
» couvrer tout ce que les malheurs
» de la guerre nous ont fait perdre.
» Nous regardons vos succès comme
» les nôtres, & nous espérons que vous
» procurerez nos avantages avec le
» même intérêt.

Accueil qu'il leur fait.

Le Roi dans cette Audience publique fit donner par son Chancellier, aux Ambassadeurs de Venise, la réponse la plus favorable, quoique conçue en termes généraux. Le lendemain, dans une audience particuliere, François I leur témoigna avec beaucoup de bonté tout le cas qu'il faisoit de l'amitié des Vénitiens, & combien il avoit été satisfait de leur exactitude à remplir à son égard tous les devoirs d'Alliés fideles ; il ajouta qu'il étoit juste que les Vénitiens, à qui il avoit tant d'obligations, fussent les premiers à recueillir les fruits de sa victoire, qu'il avoit déja

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

destiné une partie de ses troupes à renforcer leur armée; qu'il leur enverroit de plus grands secours lorsqu'il auroit parfaitement assuré ses propres affaires. Il finit en les exhortant à profiter sans délai de la circonstance pour enlever à l'Espagnol consterné toutes les Places que cet ennemi leur retenoit.

Sur le compte que les Ambassadeurs rendirent au Sénat de l'accueil que le Roi de France leur avoit fait, il leur fut ordonné de demeurer à sa suite tout le tems que ce Prince resteroit en Italie. L'armée de la République avoit déja marché vers Bresse. Le dessein d'Alviano qui la commandoit, avoit dabord été d'attaquer l'armée Espagnole, & de venger en la détruisant l'affront qu'il en avoit reçu l'année précédente; mais la prompte retraite du Vice-Roi lui ravit cette satisfaction. Il fut encore arrêté par les lettres du Sénat, qui lui ordonna de renoncer à la poursuite des ennemis, & de mettre toute son application au recouvrement des Villes de l'Etat Vénitien.

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Siege de Bresse par les Vénitiens.

Pour se conformer à des ordres si précis, Alviano fit repasser son armée sur la rive droite de l'Adda, & s'empara de Bergame sans coup férir. Là il tint Conseil de Guerre; la plûpart des Officiers furent d'avis qu'on débutât par le siege de Vérone, cette place entre les mains de l'ennemi, ayant eu jusques-là pour eux les plus grands inconvéniens. Ils prétendirent que la situation de Vérone, au centre de la Lombardie Vénitienne, démontroit la nécessité d'en préférer le siege; qu'il leur ouvriroit des communications plus faciles; qu'il leur donneroit la facilité de profiter de l'Adige pour le transport des vivres & des munitions, & que la conquête de cette Place auroit plus d'avantage que toute autre pour les opérations ultérieures.

Ces raisons représentées au Sénat, firent impression; mais comme tous les Sénateurs n'étoient pas de même avis, on craignit de perdre un tems précieux en vaines délibérations, & on écrivit à Alviano qu'on le laissoit le maître de suivre ses idées. Alviano décida

décida pour le siége de Bresse ; cette entreprise lui parut plus sûre que celle de Vérone, parce qu'en se portant sur Bresse, il avoit les François à son voisinage & à portée de le secourir, & parce que les troupes de l'Eglise & d'Espagne, campées dans des lieux fort éloignés de cette place, ne pouvoient que difficilement en traverser le siége ; au lieu qu'en s'attachant à Vérone, il s'éloignoit beaucoup trop des François, & il couroit le risque d'échouer contre la prompte réunion des Espagnols & des troupes du Pape. Ces considérations le déterminerent, & s'il eût exécuté son projet avec la célérité convenable, Bresse qui n'avoit alors qu'une foible garnison & peu de vivres, ne lui auroit pas beaucoup résisté ; mais quoiqu'il se fût mis en marche sans attendre la jonction du secours de France, ses mouvemens ne furent pas assez prompts pour prévenir l'arrivée d'un grand convoi qui étoit parti de Vérone, & qui entra dans Bresse avec un renfort de mille Soldats.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV Doge de Venise.

Ce contretems, dont il ne fut

Mort d'Alviano, leur Capitaine général.

An 1515 LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

informé que dans l'inftant qu'il formoit l'inveftiffement de la place, lui caufa un chagrin extraordinaire. Une fievre ardente s'y joignit; on fut obligé de le tranfporter à Ghédo où il mourut le 7 Octobre, âgé de soixante ans. La République perdit en lui un très-grand Capitaine; il aimoit la gloire, & la cherchoit fouvent avec plus d'ardeur que de vraie prudence, défaut que l'on pardonne à un homme de guerre, & qui a toujours des conféquences fâcheufes: il occafionna tous les échecs qui ternirent la réputation de ce fameux Général. Il avoit d'ailleurs un talent fingulier pour gagner l'amitié des troupes & pour s'en faire craindre. Infiniment févere fur la difcipline, s'expofant aux périls, fupportant les fatigues comme un fimple Soldat, il juftifioit cette conduite en difant qu'un Général auroit grand tort de s'épargner moins que les autres, puifqu'il a la meilleure part à la gloire. Il fervoit la République depuis près de vingt ans, & on n'eut jamais à lui reprocher que des témérités qu'il

hazarda plus d'une fois par trop d'envie de se distinguer.

An 1515. LEONARD LOREDAN. LXXV. Doge de Venise.

On porta son corps à Venise, où on lui fit de magnifiques obsèques. André Navagier prononça son oraison funébre. Il laissoit une veuve, un fils & trois filles dans la plus grande pauvreté. Le Sénat leur fit donner une maison commode à Venise, les exempta de tous droits sur les choses nécessaires à leur subsistance, assigna à la veuve & au fils une pension alimentaire de soixante ducats par mois, & une dot de trois milles ducats à chacune des filles. Il seroit à souhaiter que tous ceux qui servent l'Etat eussent cette noble générosité de ne s'occuper que du bonheur de le bien servir, & de croire que c'est tout faire pour leurs enfans, que de leur laisser un nom, qui en rappellant des services d'éclat, parle toujours éloquemment en leur faveur.

Il est remplacé par Jean-Jacques Trivulce.

Le Provéditeur George Emo prit le commandement de l'armée, en attendant que le Sénat eût fait choix d'un nouveau Capitaine général. On jetta les yeux sur Jean-Jacques Tri-

An 1515. LEONARD LORIDAN, LXXV. Doge de Venise.

vulce qui servoit dans l'armée de France. On le demanda au Roi, & on l'obtint. Le Sénat écrivit à Trivulce, que la République ayant besoin d'un Général capable d'assurer le succès des grandes entreprises de guerre qu'elle projettoit, son mérite & sa probité l'avoient déterminée à lui offrir le commandement de ses troupes, qu'elle n'avoit coutume d'accorder aux autres qu'après les plus vives sollicitations. Trivulce accepta avec joie l'honneur qu'on lui proposoit, & se rendit sans différer au camp devant Bresse. Après s'être fait rendre un compte exact des forces de la place, & du détail des opérations, il consulta les principaux Officiers, qui lui exposerent que le plan de son prédécesseur avoit été de diriger l'attaque vers la partie la plus foible des remparts, de mettre tout ce qu'on avoit de canons en batterie, & de faire un feu continuel, jusqu'à ce qu'on eût ouvert une brèche assez grande pour donner l'assaut.

Ce plan ayant été approuvé par Trivulce, les batteries furent dressées

très-promptement, & en peu de jours la brèche se trouva praticable; on découvrit en même tems les nouveaux ouvrages que la garnison venoit de construire pour suppléer à la chûte du rempart. Cette découverte fit retarder l'assaut, & l'ennemi encouragé par ce retardement exécuta une vigoureuse sortie, attaqua quelques compagnies de Soldats qui étoient à la garde des batteries, les mit en fuite, les poursuivit jusques dans le camp. Trivulce voyant ce désordre détacha très-à-propos des troupes fraiches qui pousserent l'ennemi à son tour & le forcerent de rentrer dans la place; elles reprirent une partie du canon dont plusieurs pieces avoient été enclouées pendant le combat, & quelques-unes enlevées par la garnison.

AN 1515. LÉONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Le nouveau Général jugea par la hardiesse & le succès de cette sortie, qu'il lui seroit moins aisé qu'il n'avoit cru de forcer une place défendue par de si braves gens, & pour éviter de plus grands accidens, il s'éloigna à deux milles de Bresse, en attendant l'ar-

Ses opérations.

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

rivée du secours de France ; mais pour ne pas demeurer dans une entiere inaction, il détacha une partie de ses troupes vers Peschiera, avec dessein de s'en emparer. Le détachement escalada la place en arrivant, & la prit d'assaut. Il rencontra à son retour un corps d'Infanterie & de Gendarmes qui alloit au secours. Il l'attaqua & le mit en déroute après lui avoir tué beaucoup de monde, & lui avoir fait grand nombre de prisonniers. Ce succès détermina la prompte reddition d'Asola, de Lonato, de Sirmione & de plusieurs autres Châteaux qui capitulerent à la premiere sommation.

Secours envoyé par les François.

Le mois de Novembre étoit commencé, & on délibéroit de remettre le siége de Bresse au retour de la belle saison, lorsque l'arrivée du Bâtard de Savoie, qui amenoit de l'armée de France huit cens chevaux & cinq mille Lansquenets, fit changer de dessein. On reprit avec ardeur les opérations du siége, mais les attaques eurent peu de succès, par la mutinerie des Lansquenets qui refu-

soient le service, tantôt pour ne pas déplaire à l'Empereur, tantôt parce qu'on leur refusoit une augmentation de solde qu'ils n'avoient pas encore méritée, & qui s'en dédommageoient en pillant & saccageant les villages voisins.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Les Ambassadeurs de la République auprès du Roi, eurent ordre de lui demander d'autres troupes, & spécialement le fameux Pierre Navarro qui avoit la plus grande réputation pour l'attaque des places. François I se prêta avec complaisance aux desirs de la République ; il rappella le Bâtard de Savoie & les Lansquenets & renvoya Pierre Navarro avec cinq mille François. On forma deux camps autour de Bresse ; l'un étoit celui des Vénitiens au nombre de deux mille chevaux & de neuf mille hommes d'Infanterie commandés par Trivulce ; l'autre étoit celui des François aux ordres de Navarro.

La lenteur & l'interruption des premieres attaques avoient donné le tems à la garnison d'exécuter une multitude de travaux ; elle avoit élevé

L'An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

des cavaliers, creusé des fossés, formé des retranchemens derriere le rempart tout autour de la place, en sorte que les brèches multipliées ne fournissoient que peu de facilité pour donner l'assaut. On pria Pierre Navarro de faire usage de son talent pour les mines qui étoient alors un art tout nouveau. Navarro y consentit, & fit creuser avec beaucoup de diligence une voie souterraine qui conduisoit depuis le camp jusques dans l'intérieur de la Ville. Ce travail étoit sur sa fin, lorsque les assiégeans, avertis par le mouvement des travailleurs, contre-minerent de leur côté, introduisirent dans leur contre-mine plusieurs barils de poudre, & y ayant mis le feu, tuerent les mineurs de Navarro & détruisirent son ouvrage. Il restoit une espérance aux Vénitiens : les vivres manquoient dans Bresse, & comme il étoit facile d'empêcher qu'il n'y en vînt du dehors, Trivulce, malgré la rigueur du froid & l'abondance des neiges, résolut de rester campé tout l'hyver autour de la place.

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.
Intrigues du Pape.

Pendant ce tems-là le Pape qui voyoit le mauvais succès & qui craignoit pour lui-même les suites des efforts qu'il avoit faits pour fermer l'entrée de l'Italie aux François, tâchoit de se mettre à couvert de leur vengeance en les embarrassant dans les piéges d'une négociation. Il essaya de détacher les Vénitiens de leur alliance, & proposa au Sénat sa médiation pour terminer leurs différends avec l'Empereur; mais le Sénat déja leurré plusieurs fois par cet artifice, & ne voyant de sûreté que dans l'amitié des François, fit communiquer au Roi par ses Ambassadeurs la proposition du Pontife, en l'assurant que la République avoit mis en lui seul toutes ses espérances, & qu'elle préféreroit toujours à tout le reste l'avantage de lui prouver sa foi. L'Empereur allarmé lui-même des progrès rapides des François, avoit cherché à entrer en accommodement avec le Roi. Mais François I voyoit trop clairement qu'il ne seroit jamais possesseur paisible du Milanois, tant que les Allemands conserveroient un pouce de

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

terre en Italie. Ainsi la vraie politique se joignit à la franchise de son caractère pour le faire persévérer dans ses engagemens avec les Vénitiens; & il répondit à leur confiance en leur communiquant avec la même bonne foi ce que l'Empereur lui avoit proposé.

Léon X, n'ayant pu abuser la sage politique du Sénat, tenta une négociation particuliere avec le Roi, & il y trouva plus de facilité. François I, dont les vues ne se bornoient point à la conquête du Milanois, & qui avoit des prétentions sur le Royaume de Naples, regardoit comme un grand obstacle à ses desseins d'avoir le Pape pour ennemi; & quoique Léon lui eût donné les plus grands sujets de mécontentement, il desiroit avec passion de regagner son amitié. Il accueillit donc très-favorablement le Nonce que le Pape lui envoya à Pavie, & après quelques conférences entre ce Nonce & le Chancelier Duprat, on convint que le Pape & le Roi s'uniroient ensemble pour la défense & la liberté de

l'Italie; que le Roi prendroit sous sa protection l'Etat de Florence & la Maison de Médicis; que le Pape céderoit au Roi Parme & Plaisance, & que les deux Princes auroient une entrevue à Boulogne pour décider avec plus d'éclat les articles de leur réunion. La cession de Parme & de Plaisance, anciennes dépendances du Milanois, fut une condition sans laquelle le Roi déclara avec beaucoup de fermeté qu'il n'entendroit à aucun accommodement; & quoiqu'il en dût couter beaucoup à Léon X, de se désaisir de deux places de cette conséquence, il en fit le sacrifice à la nécessité de conjurer l'orage que les justes ressentimens du Roi & des Vénitiens assembloient sur sa tête.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Son entrevue avec le Roi à Boulogne.

Le Pape arriva à Boulogne le 8 Décembre, & le Roi s'y rendit quelques jours après. La nature avoit doué Léon X d'une physionomie aimable, d'un esprit insinuant, & d'une humeur douce & complaisante. Il fit usage de ces talens pour gagner les bonnes graces du Roi, dont le caractère franc

An 1515.

LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

& loyal céda aisément à ses souplesses artificieuses. Ils ne furent occupés, pendant leur séjour à Boulogne, que de leurs affaires particulieres. Le Roi séduit par des apparences de cordialité, qu'une plus parfaite connoissance des hommes auroit dû lui rendre suspectes, manifesta sans détour le dessein qu'il avoit de reconquérir le Royaume de Naples. Le Pape feignit habilement d'approuver ce dessein, & promit de le seconder de tout son pouvoir. Le Roi demanda que Modene & Reggio fussent restitués au Duc de Ferrare, le Pape eut quelque peine à y consentir; mais il l'accorda à condition que le Roi retireroit sa protection à François-Marie de la Rovere, Sa Sainteté voulant lui substituer, dans le Duché d'Urbin, Laurent de Médicis, son neveu. François I eut la foiblesse de passer cet article, il s'engagea même à fournir des secours au Pape pour soumettre ce prétendu rebelle, qui n'étoit poursuivi que parce qu'il avoit favorisé le parti de la France. Enfin le Pape & le Roi conclurent entr'eux

le fameux concordat qui, sans nécessité & contre toute raison d'Etat, rend onéreusement depuis plus de deux siecles l'Eglise de France tributaire de la Cour de Rome.

An 1515. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Les Ambassadeurs de Venise avoient suivi le Roi à Boulogne, & ne doutoient pas qu'il n'y fût principalement question de rendre la paix à l'Italie. Cependant tout se borna à cet égard à l'envoi d'un Légat en Allemagne pour exhorter l'Empereur à la paix, & de divers brefs que le Pape écrivit au Sénat de Venise pour l'engager à se rendre moins difficile sur les conditions de son accommodement avec l'Empereur. Léon X, assuré de l'amitié de François I, & ayant mis par là sa personne & sa maison à l'abri de toute insulte, ne fut pas fâché de laisser les Vénitiens dans l'embarras. François I, comptant trop crédulement sur la bonne foi de Léon X, crut ses desseins assurés par la faveur de ce Pontife, & le traité qui le lioit à lui n'ayant rien de contraire à ses engagemens avec les Vénitiens, il jugea qu'il n'en

An 1515.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

auroit que plus de facilité à les remplir.

François I retourne en France.

Revenu à Milan, dans le dessein de repasser en France, il acquiesça à la priere que lui firent les Ambassadeurs de Venise d'envoyer de nouveaux secours pour hâter la reddition de la ville de Bresse, dont la garnison, pressée par le défaut de vivres, avoit promis de se rendre si dans vingt jours elle n'étoit pas secourue. Le Roi, qui venoit d'assurer l'Etat du Milanois par un traité d'alliance avec les Suisses, se dispose à repasser les Monts, & partit en effet au commencement de Janvier 1516. Avant son départ il nomma le Connétable de Bourbon son Lieutenant-Général, & il lui recommanda fortement, ainsi qu'au Maréchal de Lautrec, d'envoyer de prompts secours aux Vénitiens, & d'agir pour soumettre Bresse avec le même zele que si cette ville devoit lui appartenir. Les Vénitiens éprouverent dans toutes les occasions cette sincere bonne volonté du Roi, & rien ne contribua davantage à les tenir fermes dans son

An 1516.

alliance, malgré les efforts que l'on fit pour les en détacher.

La bonne volonté du Roi n'eut pourtant pas alors tous les effets qu'on s'en promettoit. Le secours destiné pour les Vénitiens fut envoyé trop tard. Le Comte de Roquandolf s'avançoit vers Bresse avec un gros corps de troupes Impériales. Les postes détachés pour garder les défilés des montagnes, avoient tous pris la fuite à son approche, & cette terreur grossissant les objets, les Généraux Vénitiens ne se crurent plus en sûreté dans leur camp. Ils renvoyerent leur artillerie à Crême & à Crémone, & se replierent sur Castelnedulo à six milles de Bresse. Cette retraite inattendue mortifia extrêmement le Senat. Trivulce lui avoit mandé que tous les passages étoient gardés avec soin, qu'on avoit pris autour de Bresse les plus grandes précautions pour empêcher l'entrée d'aucun secours, ce qui assuroit la reddition de la place au terme dont on étoit convenu; que le secours de France étoit parti de Milan, & joindroit incessamment

An 1516.

LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Les Vénitiens levent le siége de Bresse.

An 1516.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

l'armée. On apprit que la division du Comte de Roquandolf n'étoit qu'un corps de Milices levées à la hâte, & qu'elle n'avoit ni Cavalerie ni canon. Ces circonstances donnerent lieu à bien des discours, où la réputation de Trivulce ne fut pas ménagée; il en fut si piqué qu'il demanda son congé aux Vénitiens. Le Sénat, qui ne vouloit pas qu'un aveugle dépit lui fit perdre un Général de ce mérite, lui répondit, que la République n'avoit garde de se laisser entraîner aux jugemens précipités du Vulgaire, qui impute toujours le malheur des évenemens à la malhabileté des Chefs; qu'elle n'avoit à se plaindre que de sa mauvaise fortune dont les rigueurs ne diminueroient rien de ses efforts pour le mettre en état d'exercer avec succès ses grands talens pour la guerre.

Trivulce quitte le service des Vénitiens.

Ces louables procédés du Sénat ne purent retenir Jean-Jacques Trivulce. Il s'obstina à quitter le commandement, & on le donna à un de ses parens, Théodore Trivulce. Le Maréchal de Lautrec arriva au camp avec

le secours que l'on attendoit, & l'on ne douta plus qu'avec des forces si supérieures ; on ne parvînt enfin à se rendre maître de Bresse. La place avoit été ravitaillée, & il auroit fallu, pour la soumettre, des opérations que la rigueur de la saison rendoit impraticables. On se contenta de la bloquer de nouveau, jusqu'à ce que la fonte des neiges & des glaces permît d'en recommencer le siége. Mais l'Empereur Maximilien n'en donna pas le tems, il entra de très-bonne heure dans le Trentin à la tête de trente mille hommes.

An 1516. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Ce fut alors une nécessité aux Vénitiens & aux François de céder à un ennemi, auquel l'inégalité de leurs forces donnoit trop d'avantage ; & ils se bornerent à lui disputer le terrein jusqu'à l'arrivée des Suisses, qu'ils avoient eu le bonheur d'attirer à leur parti & qui devoient les joindre au nombre de seize mille hommes. Les Provéditeurs de Venise auroient voulu que l'on marchât au-devant de l'armée Impériale, & prétendoient que quoiqu'elle eût la supériorité du nom-

L'Empereur Maximilien entre en Lombardie.

An 1516. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

bre, comme elle n'étoit composée presqu'en entier que de nouveaux Soldats, c'étoit se livrer à une vaine terreur que de faire difficulté de la combattre. Mais le Maréchal de Lautrec, qui avoit ses ordres du Connétable de Bourbon, soutint que l'essentiel étoit de réunir toutes leurs forces dans des lieux d'où ils fussent à portée d'effectuer leur jonction avec les Suisses qui étoient en marche & qui ne pouvoient tarder d'arriver. Ainsi après avoir pourvu suffisamment Trévise, Vicence & Padoue, l'armée des Confédérés évacua le Bressan, & se replia sur Crémone où le Connétable de Bourbon s'étoit avancé avec le reste des troupes.

Ses progrès dans le Milanois.

L'Empereur, enhardi par cette retraite, passa l'Adige, & étendit ses détachemens dans le Bressan. Il auroit dû par une marche rapide presser les Confédérés sans relâche, jetter la confusion dans leurs mouvemens, produire l'étonnement & le trouble qui sont le principe des grandes révolutions. Il s'attacha au siége d'Azola, petite place où François Contarini &

An 1516.
Leonard Loredan, LXXV. Doge de Venise.

Antoine Martinengo, avec une poignée de gens, eurent la gloire de l'arrêter & de le lasser par leur résistance. Après avoir perdu assez de tems en vains efforts pour s'assurer cette médiocre conquête, il marcha en avant avec toutes ses forces. Aussitôt les Confédérés constans dans leur plan d'opérations qu'ils croyoient le plus sûr, quoiqu'il fût le moins honorable, se replierent sur l'Adda; & tout le pays entre cette riviere & le Pô, à la réserve de Crême & de Crémone, subit le joug de l'ennemi.

Les Confédérés reculoient à mesure que l'armée Impériale avançoit; ils se retirerent jusques sous le canon de Milan, & l'Empereur qui n'en étoit plus qu'à six milles, fit sommer les habitans de cette capitale de lui rendre l'obéissance qu'ils lui devoient comme au Chef suprême de l'Empire dont leur ville étoit dépendante, en les menaçant, en cas de résistance, du même traitement que l'implacable Fréderic I leur avoit fait subir autrefois. Les Milanois répondirent, que leur ville, autrefois membre de l'Em-

An 1516.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

pire, en avoit été démembrée à prix d'argent; que Sa Majesté Impériale n'étoit plus en droit d'y rien prétendre; qu'elle appartenoit à titre de succession & par droit de conquête à François de Valois, Roi de France, leur légitime souverain; qu'ils avoient juré de lui être fideles; & qu'il les avoit mis en état de repousser toutes les violences qu'on tenteroit pour les assujettir.

Il est arrêté devant Milan.

La réponse des citoyens de Milan auroit été moins fiere, si la présence des Généraux François & Vénitiens ne leur eût ôté la liberté de manifester leurs vrais sentimens. Il y en avoit beaucoup parmi eux qui panchoient vers l'Empereur, & le Connétable de Bourbon fut obligé de chasser de la ville ceux qui étoient les plus à craindre. Le plus grand nombre, indifférent pour les deux partis, auroit préféré volontiers un changement de domination aux calamités d'un siége. Les Provéditeurs Vénitiens employerent toute leur éloquence pour inspirer à ces habitans consternés le zèle qu'ils n'avoient point. André

Gritti, en particulier, leur rappella la généreuse modération du Roi à leur égard, après la bataille de Marignano, & de quelle honte ils se couvriroient s'ils ne reconnoissoient pas les bontés d'un si grand Prince, en montrant de l'ardeur pour son service dans une circonstance qui n'étoit rien moins que désespérée. Il leur déclara que les Vénitiens étoient résolus de faire cause commune avec les François à quelque état que la fortune réduisît leurs affaires; » &, ajouta-t-il, » si de simples amis en font » tant, que ne doivent pas faire des » Sujets pour un Maître à qui ils » doivent leur bonheur » ?

An 1516.

LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

On auroit peu gagné à ces insinuations sans l'arrivée des Suisses qui parurent au moment qu'on alloit se déterminer à un nouveau mouvement rétrograde ; leur présence rendit la confiance aux Confédérés, & causa à l'Empereur les plus vives inquiétudes. Il avoit un gros corps de Suisses dans son armée, qui en faisoient la principale force ; car tous les cantons n'avoient pas traité avec François I.

Il retourne en Allemagne.

An 1516.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Il en avoit huit dans son alliance, & les cinq autres avoient été maintenus par le Cardinal de Sion dans leur opposition contre la France. Ceux-là avoient fourni des troupes à l'Empereur : mais comme elles n'étoient point payées, il étoit à craindre qu'elles ne se laissassent corrompre par les Généraux François qui avoient donné trois mois de paye à ceux de leurs compatriotes qui étoient venus servir sous leurs ordres. Maximilien rappelloit avec effroi l'aventure de Ludovic Sforce livré aux François à Novarre par les Suisses ; & il appréhenda d'autant plus d'éprouver de leur part la même trahison, que celui qui les commandoit vint lui demander de l'argent d'un ton très-arrogant, qu'il accompagna de menaces encore plus insolentes. Il n'en falloit pas tant pour intimider un Prince naturellement peu courageux, & qui s'étoit engagé, suivant sa coutume, à faire la guerre sans argent. Il quitta son armée sous prétexte d'aller recüeillir en Allemagne les subsides dont il avoit besoin pour

la ſoudoyer, & reprit la route du Trentin avec une ſuite de deux cens chevaux.

An 1516.

LEONARD LOREDAN. LXXV. Doge de Veniſe.

A peine fut-il parti que toutes les troupes ſe débanderent. Les Suiſſes qu'il n'avoit pu ſatisfaire, ſe dédommagerent de l'argent qu'ils n'avoient pas reçu, en pillant Lodi, & retournerent chargés de butin dans leurs montagnes. Les Eſpagnols ſe replierent précipitamment ſur Vérone; l'Infanterie Allemande ſortit en déſordre du Milanois; harcelée continuellement dans ſa retraite par les Confédérés, il en périt une partie, & le reſte eut beaucoup de peine à gagner les montagnes du Tirol.

Son armée ſe diſſipe.

On avoit été médiocrement allarmé en France de l'expédition de l'Empereur en Italie, & l'évenement fut à-peu-près tel qu'on l'avoit prévu. Mais la conduite du Pape dans ces circonſtances fit connoître à François I combien il avoit été abuſé. Léon X lui avoit promis dans la conférence de Boulogne, que les troupes de l'Egliſe ſeroient employées à lui aſſurer la poſſeſſion du Milanois,

Mauvaiſe foi de Léon X.

An 1516.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

& qu'aussi tôt après la mort de Ferdinand, Roi d'Espagne, il les joindroit à celles de France pour aider à la conquête du Royaume de Naples. C'étoit dans cette espérance que François I avoit sacrifié le Duc d'Urbin aux vues ambitieuses des Médicis. Ferdinand étoit mort depuis peu, & sa couronne avoit passé sur la tête du Prince Charles, son petit-fils. Cependant Léon X, infidele à sa parole & à ses sermens, avoit attiré par ses intrigues l'Empereur Maximilien en Italie; les Suisses par ses suggestions avoient grossi l'armée de ce Prince; les troupes de l'Eglise n'avoient pas cessé d'être à ses ordres; le Cardinal Bibiéna, extrémement opposé à la France, étoit le Légat que le Pape avoit choisi pour résider auprès de l'Empereur durant le cours de cette expédition. Léon X pouvoit-il manifester à François I sa mauvaise volonté avec moins de ménagement? Les Vénitiens n'en furent pas moins irrités que le Roi de France. Mais dans la crainte d'engager le Pape à des démarches encore plus violentes, ils

ils dissimulerent, & agirent vivement par leurs Ambassadeurs à Rome & à Paris pour entretenir un reste de concorde apparente entre le Pape & le Roi.

An 1516.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

On reprend le siége de Bresse.

Ils profiterent de la dissolution de l'armée Impériale pour se reporter sur Bresse avec toutes leurs forces. Le Connétable de Bourbon, qui venoit d'être rappellé en France, avoit laissé toute son autorité au Maréchal de Lautrec, en l'exhortant, suivant les intentions du Roi, à seconder de tout son pouvoir les desseins de la République. Les Généraux Vénitiens, assurés d'être secourus puissamment par les François, avoient pris les devans, & arrivés devant Bresse après une marche forcée, ils firent escalader la Place sur le champ; cette attaque vive & imprévue eut d'abord quelque succès, mais la vigoureuse résistance des assiégés la rendit inutile.

La place est obligée de se rendre.

Le Maréchal de Lautrec joignit l'armée Vénitienne sur ces entrefaites. On perfectionna l'investissement de la Place, & tout le canon ayant été mis en batterie, on fit de larges

An 1516 Leonard Loredan, LXXV. Doge de Venise.

brèches au rempart plus d'à moitié ruiné par les attaques précédentes. Hiccard, Capitaine Espagnol, qui commandoit dans Bresse, ne put malgré son activité infatigable, remédier suffisamment ni à la chûte des murs qui tomboient par grandes masses à la moindre secousse, ni au découragement de la garnison épuisée par les travaux. Il demanda à capituler, & promit de se rendre si dans trois jours il n'étoit pas secouru; & si le secours n'étoit pas au moins de huit mille hommes. On convint à ces conditions que la garnison sortiroit avec les honneurs de la guerre, & la liberté de se retirer où bon lui sembleroit, pourvu que ce ne fût pas à Vérone; que la ville seroit remise au Maréchal de Lautrec, & qu'on pardonneroit à ceux des habitans qui avoient favorisé le parti de l'Empereur.

Un corps d'Allemands s'étoit avancé à Rocca d'Anfo pour tâcher de jetter du secours dans Bresse. Le Maréchal de Lautrec le fit charger par un détachement supérieur. Il fut battu & mis en fuite; la capitulation fut exécu-

tée ; & la garnison sortit. Le Maréchal de Lautrec, & les Provéditeurs Vénitiens entrerent à cheval dans la ville, & y furent reçus avec les acclamations qui accompagnent toujours les évènemens auxquels le peuple attache son bonheur. Le Maréchal prit possession de la Place au nom du Roi, & la remit immédiatement après aux Provéditeurs qui firent arborer l'étendard de la République devant la porte du Palais.

An 1516.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

On projette le siége de Vérone.

La reddition de Bresse causa à Venise une joie générale & fut célébrée par des fêtes publiques qui durerent plusieurs jours. Le Sénat écrivit au Roi pour le remercier de l'assistance qu'il avoit donnée aux Vénitiens dans cette occasion importante ; il lui fit les plus grands éloges du zèle & de la bonne conduite des Capitaines François, auxquels la République étoit principalement redevable d'un succès qui assuroit pour toujours à Sa Majesté son attachement & sa reconnoissance. Le Sénat écrivit pareillement au Maréchal de Lautrec ; & après lui avoir témoigné la plus vive satisfac-

An 1516.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

tion de ses bons & loyaux services, il l'exhorta à ne pas s'arrêter en si beau chemin, en lui disant que s'il conduisoit sans délai son armée victorieuse devant Vérone, infailliblement il s'en rendroit maître, & que, Vérone prise, la guerre étoit finie; qu'il ne pouvoit rien faire de plus glorieux pour lui & de plus avantageux pour son maître, puisque, dès que la République auroit recouvré toute sa puissance par le secours des François, leur empire dans le Milanois étoit établi de la maniere la plus solide & la plus invariable.

Division à ce sujet entre les François & les Vénitiens.

Lautrec parut dabord entrer avec empressement dans les vues du Sénat. Il décampa avec Trivulce, & prit la route du Véronois; mais lorsqu'ils furent arrivés sous Peschiéra, & avant de passer le Mincio, il signifia aux Provéditeurs Vénitiens, qu'il étoit obligé de se reporter vers le Milanois, parce qu'il venoit d'apprendre que les cantons ennemis de la France faisoient des mouvemens pour y rentrer. On tint Conseil de Guerre, & le résultat fut qu'on n'iroit pas plus

avant, jusqu'à ce qu'on fût plus certainement informé du mouvement des cantons, & pour ne pas recevoir un affront devant Vérone, rien n'étant plus essentiel en fait de guerre que d'éviter tout ce qui peut affoiblir une réputation aquise par des succès.

An 1516. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Le bruit de la marche des Suisses se confirmoit de jour en jour, & Lautrec marqua une résolution très-décidée de rentrer dans le Milanois avec toutes ses troupes. On eût beau lui représenter, qu'il étoit dans une position sûre, qu'il ne couroit aucun risque d'attendre qu'on connût avec certitude le degré de foi qu'on devoit ajoûter au bruit qui venoit de se répandre ; qu'il auroit toujours le tems de se rendre où le besoin l'appelleroit. Il demeura ferme dans son sentiment ; il prétendit que Vérone, où les débris de l'armée de l'Empereur s'étoient réfugiés, n'étoit pas une Place que l'on pût emporter sans de grandes difficultés ; il fit entendre que les Vénitiens ayant eu des conférences particulieres avec l'Ambassadeur de Pologne, dont l'envie de faire leur

An 1516.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

paix particuliere étoit vraisemblablement l'objet, il convenoit à leurs Alliés d'agir avec circonspection vis-à-vis d'eux. Il se plaignit enfin de ce que la solde de ses six mille Lansquenets, à laquelle la République s'étoit engagée, n'avoit pas été payée dans le tems dont on étoit convenu.

Le Provéditeur, André Gritti, lui répliqua avec beaucoup de force, que l'état des choses n'étoit point tel qu'il venoit de le représenter; qu'il y avoit à Vérone une si grande disette de vivres, qu'elle tiroit plus d'incommodité que de profit des troupes nombreuses qu'elle étoit obligée d'entretenir; que le tems de la récolte approchoit; que si on laissoit aux ennemis la liberté de remplir leurs magasins, on n'auroit plus contr'eux d'autres ressources que la force; qu'il y auroit plus de sang à répandre, & moins d'espérance de réussir; qu'on sçavoit par les Déserteurs que les habitans & les Soldats de Vérone étoient dans une discorde ouverte, & qu'il y avoit tout lieu de croire que les premiers qui soupiroient après leur déli-

vrance, feroient aux approches de l'armée les plus grands mouvemens en sa faveur. » Au surplus, ajoûta » Gritti, c'est contre toute vraisem- » blance qu'on accuse le Sénat d'avoir » traité de la paix avec l'Ambassadeur » de Pologne à l'insçu du Roi de » France. Les Sénateurs Vénitiens ont » fait preuve de leur constante fidélité » aux traités qui les lient avec le Roi, » de leur attachement pour lui & de » leur confiance à la nation Françoise, » puisqu'ils ont refusé plusieurs fois » les conditions de paix les plus avan- » tageuses pour ne pas se désunir » d'avec la France. Notre conduite est » un bon garant des dispositions du Sé- » nat à cet égard, puisque dans le der- » nier évènement nous n'avons pas fait » difficulté de vous suivre & de nous » cantonner avec vous près de Milan, » parce que sans en avoir reçu l'ordre, » nous étions bien sûrs de plaire au » Sénat en vous servant avec zèle. » Loin de nous donc ces soupçons » malignement suggérés pour nous » désunir. L'argent pour la solde des » Lansquenets est tout prêt, & il leur

An 1516. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

An 1516.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

» sera compté dès que nous nous se-
» rons ouvert un passage pour le rece-
» voir. » Enfin Gritti déclara nettement que dans la supposition que le Maréchal de Lautrec ne voulût pas les suivre, il n'en étoit pas moins d'avis que l'on tentât le siége de Vérone avec les seules forces des Vénitiens.

Conduite équivoque du Maréchal de Lautrec.

Trivulce & tous les Capitaines au service de la République appuyerent le sentiment de Gritti. Mais il ne fut jamais possible ni par représentations, ni par prieres, d'en faire changer au Maréchal, & on eut beaucoup de peine à obtenir de lui qu'il différât de quelques jours sa retraite. Cette obstination de sa part parut déraisonnable & plus que suspecte. On ne sçavoit pas alors que François I étoit en négociation de paix avec le nouveau Roi d'Espagne, qu'en attendant le succès des conférences qui devoient s'ouvrir à Noyon entre les Plénipotentiaires des deux Cours, il avoit envoyé ordre à Lautrec d'agir mollement en Italie, & que de-là venoit son opposition au dessein des Véni-

tiens que ceux-ci lui reprocherent comme un entêtement odieux.

An 1510. Leonard Loredan, LXXV. Doge de Venise.

L'armée des Confédérés avoit passé tout le mois de Juillet dans son camp près de Peschiéra. Il n'étoit plus question de la marche des Suisses vers le Milanois, & on étoit assuré de la fausseté des bruits qui avoient couru sur ce sujet. Lautrec n'avoit plus de prétexte pour refuser de concourir avec les Vénitiens au siége de Vérone. Les Provéditeurs avoient reçu l'argent pour la solde de ses Lansquenets, & protestoient qu'il ne lui seroit pas délivré à moins qu'il ne s'engageât à finir la campagne avec eux dans le Véronois. Il consentit enfin à les suivre, & le premier du mois d'Août toute l'armée marcha sur Gotolengo où elle passa l'Adige. Les Généraux de la République firent occuper tous les défilés des montagnes qui confinent au Trentin pour intercepter le passage à tous les secours. On s'approcha de Vérone, & les troupes de Venise & de France établirent séparément leur camp autour de la Place. Lorsqu'il fut ques-

An 1516.
LEONARD LOREDAN LXXV. Doge de Venise.

tion de concerter les opérations du siége, les Lansquenets qui venoient de recevoir une paye de trois mois, déclarerent qu'ils ne vouloient point porter les armes contre l'Empereur, ni servir au siége d'une place qui étoit en sa possession. On voulut combattre ce scrupule affecté, & on ne put jamais parvenir à le vaincre.

Le Maréchal de Lautrec, qui fomentoit sourdement la résistance des Lansquenets, offrit aux Généraux de la République d'y suppléer par de l'Infanterie Françoise; mais le moment d'après il représenta qu'il ne pouvoit se dégarnir sans danger; il s'éloigna à deux milles de Vérone, & les Vénitiens furent obligés d'en faire autant. La garnison de Vérone mal payée & mal pourvue de vivres, s'affoiblissoit journellement par les désertions. Mais comme elle avoit été d'abord beaucoup trop nombreuse, elle l'étoit encore assez pour faire appréhender une défense opiniâtre. Le Maréchal de Lautrec écrivit au Sénat, & en lui exagérant les difficultés du siége, il lui demanda du renfort.

An 1516.

LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Il fait lever le siége de Vérone.

On croyoit à Venise que les deux armées réunies étoient plus que suffisantes pour soumettre Vérone. Cependant le Sénat, pour qu'on ne pût lui reprocher aucune négligence, envoya au camp quatre mille hommes de renfort, avec un train de grosse artillerie, & des munitions de guerre & de bouche en abondance. Dès que ce secours fut arrivé, on procéda tout de bon à l'investissement de la Place. L'armée Françoise, aux ordres de Lautrec, embrassa tout le terrein autour de la partie de Vérone qui est sur la rive droite de l'Adige; les Vénitiens, aux ordres de Trivulce, entourerent l'autre partie qui est sur la rive gauche, & il y avoit entre les deux quartiers un pont de communication sur le fleuve. Leurs batteries dressées de concert firent feu en même tems. Le canon des François abbattit une vieille tour près de la porte *Della Calcina*. Lautrec ordonna l'assaut, ses soldats s'y porterent avec beaucoup de bravoure. Mais l'ennemi ayant pointé sur la brèche quelques pièces d'artillerie, Lautrec fit sonner

An 1516.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise

la retraite & abandonna l'assaut. Le canon des Vénitiens avoit également fait brèche de leur côté; mais l'ennemi y avoit porté ses plus grandes forces, & la confiance que lui donnoit un premier assaut repoussé avec gloire.

Trivulce demanda du secours à Lautrec, qui, sans le refuser, différa de l'envoyer sous divers prétextes. Le siége avoit déja duré quinze jours, lorsqu'on apprit qu'un corps d'Allemands avoit forcé le passage de la Chiésa, & qu'il étoit en marche pour jetter du secours dans la Place. A cette nouvelle le Maréchal de Lautrec affecta un découragement extraordinaire. Il parut désespérer du succès du siége, & proposa ouvertement de le lever. Les Provéditeurs Vénitiens ne comprenoient rien à des marques de foiblesse si contraires au caractère du Maréchal; ils coururent à son quartier & le prierent avec instance par le zèle qu'il devoit à son Roi, & pour ne pas imprimer une tache à sa réputation personnelle de ne rien précipiter dans une affaire de cette consé-

quence ; ils lui représenterent combien il feroit honteux qu'une armée de plus de vingt mille hommes parût fuir devant une poignée d'Allemands; qu'en détachant contre eux la feule Cavalerie légere, il feroit aifé de les rompre & de les diffiper, & qu'alors la prife de Vérone feroit l'affaire au plus de deux ou trois affauts. Lautrec répondit qu'il y alloit du falut de l'armée de ne pas la mettre entre deux feux; que ces Allemands, qu'on affectoit de méprifer, avoient forcé le paffage qu'on croyoit le plus difficile à franchir; que les défilés empêchoient de leur oppofer des forces fupérieures, & qu'on ne devoit pas efpérer d'en triompher avec des forces médiocres ; que fi l'on s'affoibliffoit, on fe mettoit en grand péril, l'armée étant coupée en deux par le fleuve; & fans confulter davantage, il décampa pour fe replier fur Albarédo. Les Vénitiens, forcés par fa retraite de lever le fiége, l'y fuivirent; & le lendemain toute l'armée des Confédérés alla camper à Villafranca où elle fe retrancha. Le

An 1516.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venife.

An 1516. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Comte de Roquandolf arriva le surlendemain aux portes de Vérone, & ravitailla la Place sans opposition.

Inquiétudes des Vénitiens.

Les Confédérés resterent dans l'inaction à Villafranca jusqu'à la fin de l'Automne. Les Provéditeurs ne cessoient de se plaindre au Maréchal de Lautrec, de ce qu'une si belle armée étoit à rien faire, & de ce qu'on manquoit toutes les occasions de prendre Vérone dont la République avoit infiniment à cœur le recouvrement. Le Maréchal tâchoit d'adoucir leur chagrin en justifiant sa conduite du mieux qu'il pouvoit, & en les assurant que Vérone leur seroit infailliblement rendue, & peut-être plutôt qu'ils ne pensoient. Le Sénat informé par eux de ce qui se passoit, ne sçavoit à quoi se résoudre. A la joie causée par la reddition de Bresse avoient succédé parmi les Sénateurs des craintes, des inquiétudes, des soupçons. Ils s'étoient flattés de la fin prochaine de la guerre; ils voyoient renaître des longueurs & des embarras; mais rien ne les affligeoit tant que de voir les François,

dont l'appui faisoit leur meilleure espérance, montrer pour leurs intérêts une froideur dont ils ne pouvoient découvrir le principe.

An 1516.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Ouverture de paix entre l'Empereur & le Roi.

Quelque tems après ils reçurent de leur Ambassadeur en France des lettres qui dissiperent le nuage. Ils apprirent que dans les conférences tenues à Noyon, François I avoit fait son accommodement avec le nouveau Roi d'Espagne; que le principal du traité étoit que Louise de France, fille du Roi, épouseroit le Roi Catholique, & lui porteroit en dot tous les droits & prétentions de la Maison de France sur le Royaume de Naples; que les deux Parties contractantes avoient laissé la liberté à leurs Alliés de se faire comprendre dans le traité; que le Roi Catholique avoit nommé l'Empereur, & le Roi de France les Vénitiens; & qu'on étoit convenu d'assembler incessamment un Congrès à Bruxelles pour y traiter de la paix générale.

L'Ambassadeur disoit que François I l'avoit chargé de communiquer tout cela au Sénat, en l'assurant

An 1516. Léonard Loredan, LXXV. Doge de Venise.

de sa fidélité à tous les engagemens qu'il avoit pris avec la République, & qu'il ne feroit jamais de paix avec l'Empereur, à moins que Vérone ne fût rendue aux Vénitiens.

On fit à Bruxelles, au commencement de Décembre, l'ouverture du Congrès. L'Ambassadeur de la République, qui étoit en France, s'y transporta, & on fut informé par ses dépêches, que les Ministres de l'Empereur ne vouloient consentir à restituer Vérone qu'à condition, 1°. que la République s'engageroit à payer à leur Maître une somme dont on conviendroit; 2°. qu'on lui céderoit en toute souveraineté quelques dépendances du Véronois; 3°. que la ville seroit remise au Roi d'Espagne, qui, après l'avoir gardée six semaines, la consigneroit entre les mains des François, & qu'alors ceux-ci en pourroient disposer à leur volonté.

Ce commencement de négociation déplut beaucoup au Sénat. Les plus habiles de ce Conseil craignirent que cette façon lente & embarrassée de procéder à la restitution de Vérone, ne

An 1516.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

couvrît le dessein de faire naître des prétextes pour la retenir. Ils connoissoient le caractère faux & trompeur de Maximilien. Son entêtement pour quelques petits villages du Veronois, qu'il vouloit conserver, leur paroissoit suspect ; car ces villages ne pouvoient être de quelque considération, pour ce Prince, que parce qu'ils lui donnoient plus de facilité de pénétrer dans l'Etat Vénitien, & d'y porter la guerre. Le Sénat fit part de ses justes soupçons à François I, en abandonnant le sort de la République à sa haute sagesse, & à la généreuse affection dont il lui avoit donné jusques-là les preuves les plus touchantes.

Le Traité est conclu à Bruxelles.

Les contestations entre les Ministres de France & de l'Empereur, furent si vives au Congrés de Bruxelles, que les derniers furent sur le point de partir sans rien conclure. On prétendit que cette discorde étoit l'effet des intrigues du Cardinal de Sion, & son acharnement contre la France alla si loin, qu'il passa en Angleterre pour aigrir la jalousie de Henri VIII,

An 1516.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

& l'engager à se liguer avec l'Empereur, dans le dessein de perpétuer la guerre contre François I. Heureusement les manœuvres de ce Prélat turbulent ne réussirent point; la France vint à bout d'entraîner dans son alliance tout le Corps Helvétique, & de l'engager par un traité qui depuis cette époque n'a plus reçu d'atteinte. Cet évènement qui privoit l'Empereur de sa meilleure ressource, le rendit plus facile sur les conditions de la paix; il la conclut avec François I, & il fut convenu entr'eux, que la ville de Vérone seroit incessamment remise aux Commissaires du Roi d'Espagne, lesquels la consigneroient à ceux de France six semaines après; qu'aussi-tôt que les Commissaires Espagnols en auroient pris possession, la garnison Allemande en sortiroit, & l'armée des Confédérés seroit licenciée, sans qu'on pût, dans l'intervalle, rien changer à l'état actuel des fortifications de la Place; que les Confédéres paieroient tout ce qui étoit dû à la garnison de Vérone; que les Allemands évacueroient tout

le Véronois, à la réserve de Riva & de Roverédo qui resteroient au pouvoir de l'Empereur ; que dans le Frioul les choses seroient rétablies sur le même pied où elles étoient avant la guerre ; & que les Vénitiens & les François paieroient en commun à l'Empereur, dans l'espace d'un an, la somme de deux cents mille ducats.

An 1516. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Ces articles d'accommodement ayant été envoyés au Sénat y furent approuvés d'une voix unanime. L'Evêque de Trente arriva à Vérone au commencement de Janvier pour recevoir cette Place des mains des Impériaux au nom du Roi Charles. Le Maréchal de Lautrec s'y rendit le même jour, & il s'éleva entr'eux une dispute très-vive, l'Evêque prétendant que les six semaines ne devoient courir que du jour qu'il avoit pris possession de la ville, & le Maréchal soutenant qu'elles couroient du jour de la signature du traité. Comme ils demeuroient fermes dans leur opinion, la garnison qui n'étoit point payée s'ennuya de ces longueurs, & se révolta contre l'Evêque de Trente.

An. 1517. Les Vénitiens y adhèrent.

An 1517.
LEONARD LORÉDAN, LXXV. Doge de Venise.

Ils rentrent en possession de Vérone.

en le menaçant de s'en prendre à lui du préjudice qu'il lui occasionnoit.

Cette menace le détermina à remettre la Place aux François, qui donnerent les sûretés convenables pour le paiement de la garnison. Le 23 Janvier, jour convenu pour introduire les François dans Vérone, cette ville envoya des Députés au Maréchal de Lautrec & aux Provéditeurs Vénitiens à qui ils témoignerent que la joie de leurs concitoyens avoit éclaté par des transports, en apprenant qu'ils alloient être rendus à leurs anciens maîtres. Le Maréchal, suivi des Provéditeurs, & escorté par huit cents hommes d'armes & deux mille hommes d'infanterie, entra le jour même dans la Place, & se rendit à l'Eglise Cathédrale où l'Evêque de Trente lui remit les clefs de la Ville. Le Maréchal les rendit tout de suite aux Provéditeurs. Le Sénat lui envoya de magnifiques présens, & chargea le Provéditeur André Gritti de l'accompagner à son retour jusques sur les frontieres de l'Etat Vénitien. Gritti suivit le Maréchal jusqu'à Lodi.

Là il prit congé de lui & revint à Vérone, d'où, après avoir donné les ordres nécessaires pour la sûreté & la tranquillité des habitans, il partit pour Venise.

An 1517. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Résultat de la Ligue de Cambrai.

Il trouva en arrivant toute cette Capitale occupée des réjouissances pour la paix, & il y fut reçu avec tous les honneurs que ses services lui avoient si justement mérités. Ainsi la République, après huit ans de guerre contre les plus grands Potentats de l'Europe, après avoir éprouvé tous les accidens de la mauvaise fortune, & s'être vue plus d'une fois à deux doigts de sa perte, se retrouvoit à son premier degré de puissance; & la fameuse Ligue de Cambrai, qui avoit armé tant de bras pour la détruire, ne lui avoit en effet enlevé que Crémone, quelques villes dans la Romagne, & deux petites Places dans le Véronois. L'Histoire de Venise n'a point d'époque plus mémorable. Les Vénitiens furent redevables de ce succès à l'unanimité de leurs sentimens courageux pour la défense de leur liberté, à leur constance inébranlable

An 1517.
LEONARD LORÉDAN, LXXV. Doge de Venise.

dans les revers, à leurs habiles négociations pour former & désunir les ligues, à l'art avec lequel ils sçûrent employer & ménager toutes les ressources, & sur-tout à cet esprit de patriotisme qui intéresse tous les cœurs à la prospérité publique, & qui ne peut être l'ouvrage que d'un Gouvernement dont tous les cœurs sont satisfaits.

Soins du Sénat pour l'économie intérieure.

Lorsque la Lombardie Vénitienne fut entierement délivrée des troupes ennemies, la premiere attention du Gouvernement fut de diminuer les impôts que les nécessités de la guerre avoient contraint de multiplier. On supprima l'usage qui s'étoit introduit de ne conférer qu'à prix d'argent les Magistratures de la Capitale & des Provinces, & on fit revivre la sage loi qui veut que dans leur collation on n'ait égard qu'aux talens & au mérite personnel. Les appointemens des charges avoient été diminués de moitié, on les rétablit tous sur le pied où ils étoient avant la guerre. L'Université de Padoue, l'une des plus célèbres de l'Univers, avoit abandonné ses exer-

cices. On se hâta de leur rendre leur premiere activité en y employant les plus habiles Professeurs dont les leçons attirerent comme auparavant un concours prodigieux d'Etudians de toutes les parties de l'Europe.

An 1517. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Le souvenir des maux qu'on avoit soufferts, & le peu de fond qu'on étoit en droit de faire sur les inclinations pacifiques de l'Empereur Maximilien, de qui la France avoit obtenu pour les Vénitiens, non une solide paix, mais une trève de courte durée, déterminerent à mettre dans le meilleur état de force Padoue & Vérone que l'on regardoit comme les deux boulevards de la République. André Gritti & George Cornaro eurent ordre de s'y transporter avec Théodore Trivulce & plusieurs habiles Ingénieurs. Après avoir bien examiné l'état des fortifications, on répara tout ce qui avoit été détruit, on nettoya les fossés, on terrassa les remparts, on augmenta le nombre des bastions, de maniere que ces deux villes devinrent des Places de la plus grande force suivant l'usage de ces tems-là.

An 1517.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.
Il renouvelle les capitulations avec la Porte.

A ces soins donnés au soulagement & à la sûreté des peuples, le Sénat en joignit d'autres pour rendre l'Etat florissant par le rétablissement de son commerce. Sélim, Empereur des Turcs, après avoir vaincu le Sophi de Perse, avoit porté la guerre en Egypte, & venoit d'éteindre dans ce Royaume la domination des Mammelucs, en triomphant successivement de Campson & de Thamumbei derniers descendans des anciens Califes. Les Vénitiens faisoient un grand commerce en Syrie & à Alexandrie, & avoient besoin de renouveller avec Sélim les capitulations qu'ils avoient obtenues des anciens Soudans. Ils ne pouvoient même trop se hâter d'ôter tout prétexte aux entreprises ambitieuses de ce conquérant, par leur exactitude à lui payer le tribut qu'ils devoient aux Rois d'Egypte pour le Royaume de Chypre.

Le Sénat nomma deux Ambassadeurs Louis Mocénigo & Barthélemi Contarini, qui se rendirent directement en Chypre, & de-là ils passerent à Damas, où Sélim hyvernoit avec son armée.

armée, ils étoient chargés par leurs instructions de demander au Sultan la confirmation des privileges accordés aux Négocians de Venise qui résidoient dans les Ports & dans les autres lieux de sa nouvelle conquête, & qu'il fût permis à la République d'y tenir des Consuls avec l'autorité nécessaire pour protéger comme ci-devant le Commerce & les Sujets de la Nation. Sélim accueillit favorablement les deux Ambassadeurs de Venise, & leur accorda sans difficulté l'entier effet de leurs demandes, se faisant une sage politique d'attirer par de bons traitemens dans ses nouveaux Etats ces Etrangers dont l'industrie étoit également utile aux Peuples & au Souverain. Le tribut pour Chypre fut fixé & payé à l'ordinaire, & les deux Ambassadeurs se retirerent fort satisfaits.

An 1517. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

On eut un pareil traité de Commerce à négocier avec le nouveau Roi d'Espagne. Sous le régne de Ferdinand, les vaisseaux de Venise avoient eu une libre entrée dans les Ports de ce Royaume, en payant dix pour cent de toutes leurs exportations. Les Ministres de son

Difficultés pour le Commerce d'Espagne.

An 1517.
Leonard Loredan, LXXV. Doge de Venise.

successeur formerent le projet de transporter tout le Commerce d'Afrique dans la seule ville d'Oran que les Espagnols avoit conquise depuis peu sur les Maures, & d'interdire le Commerce d'Espagne à tous les Vaisseaux Vénitiens, à moins qu'ils ne s'obligeassent à ne porter leurs marchandises destinées pour l'Afrique que dans ce seul Port. Leur objet étoit d'obliger par-là tous les Maures de venir se pourvoir à Oran de toutes les choses nécessaires pour leur usage & pour le riche Commerce qu'ils faisoient en Ethiopie; ce qui auroit été d'un produit immense pour la Douane Espagnole assurée par ce privilége exclusif d'étendre ses droits sur tout le Commerce d'Afrique. Outre cela le Ministere d'Espagne voulut assujettir tous les Vaisseaux de la République qui entreroient dans les Ports du Royaume, à un droit de vingt pour cent sur toutes les marchandises d'entrée & de sortie.

Les Vénitiens représenterent à la Cour d'Espagne, qu'on ne devoit pas attendre que les Maures qui regar-

doient les Espagnols comme leurs plus cruels ennemis, se soumissent jamais à dépendre entierement d'eux pour leur Commerce; qu'on devoit attendre encore moins que les Vénitiens continuassent avec l'Espagne un Commerce assujetti à tant de gênes, & qui n'auroit plus rien d'avantageux pour eux, s'ils perdoient la liberté de vendre leur marchandises par-tout où ils pourroient le faire plus commodément, & si les droits exorbitans dont on vouloit les charger n'étoient pas modérés sur le pied de l'ancien tarif. Ces représentations n'eurent aucun effet, & l'expérience montra bientôt la fausseté des vues du Ministere d'Espagne. Lorsqu'une Nation a une Marine assez puissante & un Commerce assez actif pour tout faire par elle-même, il est de sa politique de fermer les Ports aux Etrangers, ou du moins de leur en vendre cherement l'entrée. Mais lorsque le Commerce d'une Nation ne se soutient que par le concours des Etrangers, c'est se nuire à soi-même que de leur imposer de dures loix qui ne font que les enga-

AN 1517. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

An 1517.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Etat de ce Commerce.

ger à porter ailleurs leur industrie.

Venise envoyoit tous les ans une Flotte de plusieurs gros Navires, qui après avoir touché au Port de Siracuse en Sicile, passoit à Tripoli & à Tunis. De-là elle parcouroit successivement les Ports des Royaumes de Tremecen, de Fez & de Maroc, & achevoit sa course dans les Ports d'Espagne. Elle portoit en Afrique du drap, du cuivre, de l'étain & du fer dont elle retiroit le prix en argent : elle reportoit cet argent en Espagne où elle achetoit des soies, des laines & du bled dont elle faisoit son chargement pour Venise. Ce Commerce très-utile aux Vénitiens, ne l'étoit pas moins pour les Espagnols qui y trouvoient un heureux débouché pour la vente de leurs denrées. Une cupidité aveugle leur persuada qu'ils pouvoient par des gênes particulieres attirer à eux tout le bénéfice de ce Commerce. Ils voulurent donner la loi aux Vénitiens ; ceux-ci se retirerent insensiblement des Ports d'Espagne, & ce Commerce qui la rendoit florissante, fut perdu en peu de tems.

Le Sénat n'avoit plus qu'un objet à remplir ; c'étoit de convertir en une paix solide & durable la courte tréve qu'il avoit obtenue de l'Empereur. Le Pape voulut attirer à Rome cette négociation. Mais toute sa conduite jusques-là avoit été trop pleine d'artifice pour inspirer de la confiance. Les Vénitiens trouverent plus de sûreté dans la médiation du Roi de France, qui leur obtint de l'Empereur une prolongation de tréve pour cinq ans, pendant lesquels toutes choses devoient se passer de part & d'autre comme en pleine paix ; & parce que les limites étoient encore indécises dans le Frioul, on convint que les deux Puissances nommeroient des Commissaires avec plein pouvoir de les régler à l'amiable. Les Vénitiens n'obtinrent cette confirmation de tréve, qu'en s'obligeant pendant qu'elle dureroit, à payer tous les ans vingt mille ducats à l'Empereur. Ils auroient eu la paix pour une somme plus considérable ; mais François I. qui trouvoit son intérêt à laisser subsister entre l'Empereur & les Vénitiens une défiance ré-

An 1518. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Accommodement des Vénitiens avec l'Empereur.

An 1518.
LÉONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Projet de Ligue contre les Turcs.

ciproque, préfera la tréve à la paix pour tenir en bride le premier & pour se faire rechercher des seconds.

La Ligue de tous les Princes Chrétiens contre le Turc proposée alors par Leon X. facilita cet accommodement: les grandes conquêtes de Sélim, les amas considérables de vivres & de munitions que ce Prince faisoit au Port de la Vallone vis-à-vis d'Otrante, faisoient craindre qu'il n'eût formé contre l'Occident les mêmes projets qu'il venoit d'effectuer dans l'Egypte & dans la Syrie. Le Pape, après avoir consulté les Cardinaux, ne vit d'autres ressources contre cette tempête qu'il croyoit très-prochaine, que d'enjoindre par une Bulle sous peine d'excommunication & d'anathême, à tous les Princes Chrétiens de suspendre leurs animosités & de contribuer de toutes leurs forces à la guerre contre les Infidèles. Il envoya pour cela divers Légats aux Puissances de l'Europe, & demanda particulièrement aux Vénitiens le secours de leur Marine Militaire.

Le Sénat répondit aux sommations

qui lui furent faites de la part du Pontife, que lorsque l'expédition que l'on projettoit contre le Turc seroit amenée au point d'en pouvoir espérer un heureux succès, la République emploieroit avec ardeur toutes ses forces maritimes pour une si sainte entreprise; mais qu'étant la plus exposée aux hostilités des Turcs, elle ne pouvoit se déclarer la première; parce que tout armement qu'elle entreprendroit, avant que les autres Princes eussent mis leurs armées en mouvement, ne serviroit qu'à mettre ses Etats dans le cas d'être plus promptement envahis.

An. 1518. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

L'Empereur Maximilien mourut au commencement de l'année suivante, & les cabales des divers prétendans à la Couronne Impériale attirerent l'attention de toutes les Cours de l'Europe. Les Rois de France & d'Espagne se mirent ouvertement sur les rangs, & les espérances ainsi que les craintes fondées sur l'accroissement de puissance attaché au choix de l'un ou de l'autre, devinrent par-tout l'objet des spéculations politiques. Le Pa-

1519.

Mort de l'Empereur Maximilien. Intrigues pour lui donner un successeur.

An 1519. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

pe & la plûpart des Princes d'Italie se crurent intéressés à les exclure tous deux, & se persuaderent qu'ils ne pouvoient manquer de porter les chaînes les plus accablantes, si l'Empire se donnoit pour Chef ou un Roi d'Espagne qui joignoit la Couronne des deux Siciles à tant d'autres vastes Etats, ou un Roi de France déja maître du Milanois & de l'Etat de Gênes. Léon X. prévit aisément que la brigue de François I. seroit la moins forte, soit parce que les Allemands ne voudroient pas faire rentrer la Couronne Impériale dans la Maison de France qui l'avoit autrefois possédée comme un bien héréditaire, & qui en la recouvrant ne songeroit qu'à faire valoir les titres qu'elle pouvoit avoir de se l'attribuer irrévocablement ; soit parce que la proximité des deux Etats devoit faire craindre aux Princes de l'Empire de la part d'un tel Chef les entreprises les plus funestes à leur liberté. Ces considérations déterminerent Léon à accorder à ce Prince, dont le parti lui parut le moins à craindre, une faveur apparente, afin de réunir

toute son influence contre celui de Charles d'Autriche. An 1519. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Outre les autres motifs d'exclusion qu'il employa & qui tiroient leur principale force du danger de soumettre l'Empire à un Prince dont le pouvoir déja trop étendu ne pourroit plus être contre-balancé, il opposa les Concordats de ses Prédécesseurs avec les Rois de Naples, qui établissoient l'incompatibilité de leur Couronne avec la Dignité Impériale. Les Papes avoient en effet transigé pour la sûreté de leur autorité temporelle qu'un Roi de Naples promû à la dignité de Chef de l'Empire, seroit obligé d'opter entre les deux couronnes Charles d'Anjou & tous ses Successeurs n'avoient reçu l'investiture qu'à cette condition & en jurant de s'y soumettre. Mais on sçait combien les Princes qui ont la force en main, se trouvent peu gênés par ces réserves, lorsque l'ambition les sollicite.

Les Vénitiens étoient les seuls de toute l'Italie qui dans la nécessité d'avoir pour Empereur le Roi de France ou le Roi d'Espagne, donnoient ou- Les Vénitiens favorisent le parti de la France.

An 1519.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

vertement la préférence au premier. Leurs longues guerres contre la Maison d'Autriche ; l'acharnement du feu Empereur Maximilien à opprimer leur liberté ; la crainte de retrouver dans son petit-fils les mêmes sentimens & les mêmes vues ; les liaisons d'amitié qu'ils avoient eues jusques-là avec François I, & qui avoient procuré le recouvrement de leur Etat, le caractère de ce Prince qui étoit la franchise & la bonté même, les marques éclatantes qu'il leur avoit données d'une bienveillance sincère ; tous ces motifs faisoient sur eux une impression qui ne leur permettoit pas de balancer entre les deux Compétiteurs.

François I qui se croyoit fondé à compter sur leur amitié, leur fit demander : 1°. Si dans le cas qu'il y eût quelque violence à craindre de la part du Roi Catholique, le Sénat ne voudroit pas faire marcher des troupes en Allemagne pour assurer la liberté des Electeurs ; 2°. Ce qu'ils étoient résolus de faire, supposé que le Roi Charles effectuât le dessein qu'on lui attribuoit de passer en Italie avec une

armée, afin de forcer le Pape à lui accorder un Bref de compatibilité pour la Couronne Impériale; 3°. S'il voudroit lui prêter une somme d'argent pour subvenir aux frais de son couronnement, au cas qu'il obtînt la pluralité des suffrages.

An. 1519.
LEONARD LOREDAN. LXXV. Doge de Venise.

Le Sénat, après une mûre délibération répondit à son Ambassadeur, qu'attendu les grandes obligations que la République avoit à Sa Majesté Très-Chrétienne, il n'y avoit pas un Vénitien qui ne fît des vœux pour sa plus grande prospérité; qu'ils étoient tous persuadés que plus la France acquerroit de pouvoir, mieux la liberté des Vénitiens seroit assurée; que quoique la guerre eût épuisé leurs trésors, ils avanceroient volontiers deux cens mille ducats à leur Maître pour l'aider à se faire couronner Empereur; que pour ce qui étoit d'envoyer des Troupes en Allemagne, la République pensoit que rien ne seroit moins avantageux pour le Roi, & plus dangereux pour elle; que ce seroit irriter imprudemment le Corps Germanique qui arrêteroit aisément les troupes

Engagemens qu'ils prennent avec elle.

An 1519.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

des Vénitiens au passage, & qui ne leur pardonneroit jamais d'avoir voulut donner cette atteinte à sa liberté ; qu'enfin, si le Roi Charles entroit à main armée en Italie pour y exercer un pouvoir qui ne lui appartenoit pas, les Vénitiens se montreroient tels qu'ils avoient toujours été, & que toutes leurs forces seroient employées à la garantir de l'oppression.

Charles Roi d'Espagne est élu.

La République ne fut point dans le cas de remplir aucuns de ces engagemens. L'argent d'Espagne rompit toutes les mesures de la France, & la fausse politique des Electeurs qui auroient dû tout sacrifier à la crainte de se donner un Chef trop puissant, décida en faveur de Charles d'Autriche qui fut élu le 29 Juin Roi des Romains, & proclamé sous le nom de Charles V.

Soliman II. Empereur de Constantinople.

Tandis que les Princes de l'Empire élevoient ainsi inconsidérément sur leurs têtes cette masse de pouvoir qui devoit un jour les écraser, la mort du Sultan Sélim fit monter sur le Trône de Constantinople le fameux Soliman II dont l'humeur ambitieuse

& guerriere auroit justifié le choix qu'on venoit de faire à Francfort, si Charles V, moins occupé d'asservir l'Europe, se fût contenté de mettre ses principales forces en équilibre contre les Turcs dans le choc inévitable des deux Empires.

An 1519. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Louis Roi de Hongrie avoit refusé avec plus de générosité que de sagesse la trève que le Sultan Sélim lui avoit offerte pendant qu'il conquéroit la Syrie & l'Egypte. Il avoit été porté à ce refus par l'Empereur Maximilien & par le Roi de Pologne, qui jugeoient l'entreprise de Sélim au-dessus des forces de la Puissance Ottomane. Il voulut renouer la négociation de la trève avec Soliman qui le refusa à son tour, & dès-lors il prévit tout ce qu'il avoit à craindre. Il envoya des Ambassadeurs aux différens Princes dont il pouvoit espérer du secours. Il rechercha particulièrement l'alliance des Vénitiens. Mais ceux-ci lui représenterent que la Puissance Ottomane, devenue de jour en jour plus formidable, étoit un torrent trop difficile à arrêter; que l'Etat de Venise plus expo-

An. 1519.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Sage conduite des Vénitiens.

sé que tout autre à ses débordemens, n'étoit pas une digue assez forte pour garantir la Chrétienté de ses ravages. Le Sénat inquiet du sort que préparoit à l'Italie l'élection du nouveau Roi des Romains, étoit bien éloigné de vouloir rompre avec la Cour de Constantinople : il chercha plutôt à se concilier l'amitié de Soliman, & à entretenir avec lui une intelligence qui laissa à la Marine de Venise l'unique soin de purger la Méditerranée des Corsaires d'Afrique qui l'infestoient. Il envoya Marc Minio en Ambassade à la Porte, & le chargea de demander la confirmation des capitulations anciennes pour toutes les Echelles de l'Archipel, & de celles qui venoient d'être renouvellées pour la Syrie & pour l'Egypte. Soliman accorda sans difficulté cette confirmation, & offrit même de joindre ses Galères à celles de la République pour donner la chasse aux Corsaires d'Afrique qui troubloient la navigation. Le nouveau Sultan n'avoit pas attendu l'arrivée de l'Ambassadeur de la République pour manifester ses favorables dispositions.

Il avoit déja fait partir pour Venise un Officier du Sérrail, dans l'intention de notifier au Sénat son avènement à la Couronne, & de l'assurer qu'il ne desiroit rien avec plus d'ardeur que de maintentenir l'union des deux Etats par une fidélité constante aux Traités qui avoient été faits avec son Prédécesseur.

An 1519. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Les Dépêches de Minio & la présence de l'Envoyé du Sultan, calmerent les allarmes du Sénat. Car sur le bruit qui s'étoit répandu qu'on armoit en diligence dans tous les Ports de la domination Ottomane, le Sénat avoit renforcé toutes les garnisons de ses Places Maritimes ; il avoit augmenté sa Flotte de cinquante Galères & avoit nommé André Gritti Généralissime de Mer. De plus, il avoit ordonné dans l'Isle de Candie l'établissement d'une Milice perpétuelle, comme on l'avoit pratiqué quelques années auparavant dans l'Etat de Terre-Ferme, & il avoit choisi Gabriel Martinengo, l'un de ses meilleurs Officiers, pour aller résider dans l'Isle avec la qualité de Gouverneur Général. On apprit avec beaucoup de joie

Soliman les assure de son amitié.

AN 1519. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

que les bonnes diſpoſitions du nouveau Sultan rendoient tous ces préparatifs inutiles. On ſe contenta de mettre une Eſcadre en mer pour eſcorter les Navires Marchands & donner la chaſſe aux Corſaires d'Afrique. Cette Eſcadre en atteignit quelques-uns dont elle s'empara, & elle inſpira tant de crainte aux autres, qu'ils furent quelque tems ſans oſer ſe montrer.

Différentes intrigues des Princes Chrétiens.

La rivalité de François I contre Charles-Quint, aigrie par la douleur d'avoir ſuccombé dans la concurrence, faiſoit craindre de ſa part des mouvemens extraordinaires pour effacer cette humiliation. Il étoit au moins aiſé de prévoir que l'oppoſition de vues & d'intérêts ne tarderoient pas d'allumer la guerre entre les deux Princes. François, attentif à ſe faire des appuis contre l'énorme puiſſance de Charles, & à lui ſuſciter des embarras, entretenoit par ſes Ambaſſadeurs le Pape & les Vénitiens du danger qui les menaçoient, ſi le Roi des Romains avoit la liberté d'entrer en Italie avec une armée, comme c'étoit ſon projet de le faire, pour aller recevoir la

Couronne Impériale à Rome. Il leur proposoit en conséquence de se liguer avec la France pour la sûreté commune de leurs Etats. Il faisoit dire en particulier au Pape qu'il vaudroit peut-être mieux envoyer à Charles la Couronne Impériale par une Bulle, que de lui laisser un prétexte si plausible de s'ouvrir un chemin vers l'Italie.

An 1519. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Léon X, dont la politique étoit de ne pas se laisser pénétrer, & qui opposoit à tous les empressemens un esprit temporiseur, souvent très-utile en affaires, donnoit des réponses vagues. Les Vénitiens moins circonspects désapprouverent la dernière proposition faite au Pape. Ils crurent qu'elle pouvoit plutôt nuire que servir au dessein qu'on avoit en vue. Ils représenterent que bien loin d'éloigner par-là de l'Italie le Roi des Romains, on ne feroit qu'avouer l'impuissance où l'on étoit de lui en fermer l'entrée. Au surplus ils montrerent un disposition très-décidée à ne pas se départir de leur union avec la France.

Conférences sur les limites entre l'Empire & l'Etat Vénitien.

Charles-Quint, de son côté, dont les vues n'étoient peut-être pas encore

An. 1519. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

bien arrêtées, appellé du fond de l'Espagne dans le sein de l'Empire, & de-là projettant d'aller à Rome pour y être couronné, cherchoit à diminuer les obstacles qui pouvoient s'opposer à son passage. Rien ne lui parut plus pressant que de terminer par un Traité définitif les différends de son Prédécesseur avec la République de Venise; il choisit pour ses Commissaires quatre Conseillers d'Inspruck & leur ordonna de se rendre à Vérone conformément à ce qui avoit été convenu du vivant de l'Empereur Maximilien. Les Commissaires du Sénat y arriverent, & l'Ambassadeur de France à Venise s'y transporta pour faire l'Office de Médiateur.

Dès la premiere conférence les Commissaires Vénitiens demanderent qu'on rétablît les limites telles qu'elles avoient été avant la guerre; assurant que c'étoit le seul moyen de donner à l'accommodement une solidité réelle. Les Commissaires Impériaux opposerent à cette demande difficultés sur difficultés, & après quelques mois employés en contesta-

tions minutieuses, ils furent rappellés à Insprück.

An. 1519.

LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Conduite artificieuse de Charles-Quint.

Charles-Quint venoit d'être couronné à Aix-la-Chapelle, & avoit obtenu du Pape la dispense concernant l'incompatibilité de la Couronne de Naples avec celle de Chef de l'Empire. Ce fut vraisemblablement ce qui le rendit moins empressé à satisfaire les Vénitiens, & ce qui le détermina à rompre les conférences de Vérone. Cependant les Ambassadeurs de la République qui étoient à sa Cour recevoient de lui & de ses Ministres les plus fortes assurances du dessein qu'il avoit de vivre avec eux en bonne intelligence. Il leur disoit, qu'il envertoit incessamment de nouveaux Commissaires dans une des villes du Frioul, où ils seroient plus à portée d'examiner & de peser les convenances réciproques des deux Etats, & d'en fixer les limites d'une maniére irrévocable.

Il étoit aisé de voir que toute cette conduite tendoit uniquement à fatiguer les Vénitiens & à leur donner des inquiétudes capables de les décou-

An. 1519.

LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

nir d'avec la France. Le Sénat pénétra cette intention & crut qu'il étoit de son honneur & de son intérêt de ne pas laisser espérer qu'elle pût être remplie; il chargea donc ses Ambassadeurs de déclarer sans détour aux Ministres de Charles, que, quoique la République désirât la paix avec ardeur, on ne l'engageroit jamais à violer la foi qu'elle avoit donnée, ni à consentir à rien au préjudice de son Alliance avec la France.

Opposition de son caractere & de celui de François I.

Cette noble fermeté étoit principalement inspirée aux Vénitiens par la différente opinion qu'ils avoient de l'Empereur & du Roi. Charles-Quint étoit un Prince d'un caractère sérieux & réfléchi. Il avoit moins de vivacité d'imagination que de sagacité d'esprit: aimant à s'occuper d'affaires, il en combinoit le plan avec habileté, & en préparoit le succès par la dissimulation & l'artifice. Lent à former des desseins, il les suivoit avec une constance inaltérable. Il n'accordoit ses faveurs qu'aux hommes en qui il reconnoissoit de la finesse d'esprit & des talens pour la guerre. Il avoit dans le

cœur une ambition démesurée, mais il la voiloit par des apparences de modération & d'honnêteté ; parlant peu & toujours d'une manière grave & sensée, invitant par un air doux & insinuant les autres à s'ouvrir & ne s'ouvrant jamais lui-même. François I au contraire montroit dans toutes ses actions une vraie grandeur d'ame, ne cherchant à être supérieur aux autres que par plus de générosité : incapable de tendre des piéges à ses ennemis, il ne leur opposoit que son courage. La franchise de son caractère se peignoit sur sa physionomie, & ses paroles étoient le tableau fidèle de ses pensées. Il honoroit de ses faveurs toute espece de mérite. Il se piquoit d'être bon, affable, libéral, & la gloire que le préjugé attache à la bravoure & aux exploits militaires, étoit sa passion dominante. On craignoit le premier & on se fioit au second ; l'un avoit plus de vraie capacité pour gouverner un Empire, & l'autre plus de talent pour gagner les cœurs. Cette différence de caractère contribua autant que les autres raisons de poli-

An. 1519.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

tique au parti que prirent les Vénitiens de préférer l'amitié du Roi à celle de l'Empereur.

An. 1519.

LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Toute l'année suivante se passa en intrigues de part & d'autre. Elles servirent d'aliment à une haine réciproque qui s'enracinoit de plus en plus.

An. 1520.

An. 1521.

Les hostilités commencent entr'eux.

Ce ne fut qu'en 1521 que François I commença les hostilités, profitant de l'éloignement de Charles-Quint & des divisions que son absence avoit occasionnées en Espagne, pour porter la guerre dans le Royaume de Navarre. Vers le même tems Soliman II partit de Constantinople avec une armée formidable qu'il destinoit à la conquête de la Hongrie. Le Roi Louis, effrayé du sort qui le menaçoit, sollicita par ses Ambassadeurs tous les Princes Chrétiens de venir à son secours, la Hongrie ne pouvant résister elle seule aux efforts d'un ennemi si puissant, & laissant nécessairement tous les Etats de la Chrétienté à découvert, si elle étoit envahie.

Guerres des Turcs en Hongrie.

Il envoya l'Evêque d'Aria à Venise. Ce Ministre dans l'Audience qu'il eut

du Doge, exposa avec beaucoup de force la dangereuse situation du Roi son Maître, & le grand intérêt qu'avoient les Vénitiens de ne pas le laisser succomber. Il fit sentir que la Puissance Ottomane ne devoit les progrès immenses qu'elle avoit faits depuis un siecle qu'à la stupide inaction des Princes Chrétiens ; que si, lorsque Mahomet II assiégea Constantinople, on avoit eu égard aux prières & aux instances du dernier des Césars, l'Empire Grec subsisteroit encore ; que s'il n'avoit pas été détruit, celui des Mamelucs auroit eu un meilleur sort, & que l'un & l'autre auroient continué de balancer les forces des Turcs & de sauver l'Europe de leur joug ; qu'il ne restoit plus contr'eux d'autre boulevard que le Royaume de Hongrie ; que si on le laissoit détruire, rien ne pourroit plus arrêter ces Infidèles ; que la défense de ce Royaume n'étoit ni impossible, ni difficile, pourvû que les Princes Chrétiens eussent la bonne volonté de le secourir ; que l'armée du Sultan étoit à la vérité très-nombreuse, mais qu'elle n'étoit composée que de

An. 1521.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

An. 1521.

LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Soldats peu aguerris, & qu'elle ne résisteroit point à une Nation aussi belliqueuse que la Nation Hongroise dès qu'elle auroit pour appui toutes les Puissances intéressées au maintien de sa liberté.

Le Sénat prit cette affaire en grande considération. Il chargea tous ses Ambassadeurs dans les différentes Cours de l'Europe de solliciter une ligue générale pour la défense de la Hongrie, en offrant d'y consacrer tout ce que la République avoit de forces de terre & de mer. Mais toutes ces Négociations n'eurent aucun effet par l'inquiétude où l'on étoit partout des suites de la guerre déja déclarée entre François I & Charles-Quint.

Soliman étoit arrivé devant Belgrade, & en avoit commencé le Siége. Le Roi Louis demanda aux Vénitiens un secours d'argent. Ils lui envoyerent sur-le-champ trente mille ducas; foible ressource dans un besoin si pressant. Belgrade fut obligée de se rendre aux Turcs, & Soliman, après cette conquête, retourna à Constantinople avec dessein de reporter la guerre en

Hongrie

Hongrie l'année suivante. Il envoya en partant un Chiaoux à Venise pour faire part au Sénat de l'avantage qu'il venoit de remporter, croyant remplir en cela le devoir d'un Allié fidèle ; & le Sénat fut obligé de couvrir sous les démonstrations d'une joie feinte, l'affliction trop vraie que cette nouvelle lui causoit.

An 1521. LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.

Mort du Doge Léonard Lorédan.

Le Doge Léonard Lorédan mourut sur ces entrefaites, après avoir gouverné la République pendant près de vingt ans. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit & d'une grande habileté dans le maniement des affaires. Il étoit âgé de quatre-vingt-dix ans, & malgré les infirmités de son corps, son esprit n'avoit rien perdu de sa vivacité naturelle. André Navagier prononça son Oraison funebre, & on mit au bas de son Portrait l'Epigraphe qui suit.

Pace cum Bajaseto Turcarum rege constitutâ, omnium propè Europæ principum in Rempublicam conspirantium arma compressi. Liberos & fortunas pro Reipublicæ incolumitate devovi, eo exitu, ut cum ad exemplum Romanæ constantiæ nunquàm de Re-

An 1521.
LEONARD LOREDAN, LXXV. Doge de Venise.
Antoine Grimani lui succede.

publicâ desperarim, ab omnibus Europæ regibus oppugnatus, ac pluribus præliis penè victus, universo demùm bello victor evaserim.

Les Electeurs chargés de remplir le Trône vacant firent un choix fort extraordinaire. Nous avons vû plus haut qu'Antoine Grimani avoit été proscrit pour avoir mal fait son devoir au Siége de Lépante où il commandoit les forces navales de la République, & qu'il s'étoit réfugié à Rome auprès du Cardinal Grimani son fils. Son dessein avoit d'abord été d'y passer le reste de ses jours & d'y jouir de la liberté dans le sein de l'abondance. Mais il ne tarda pas de sentir tous les dégoûts inséparables de la condition d'un réfugié. Il éprouva que rien ne peut consoler un Citoyen du malheur d'être exclus de sa Patrie. Il ne pouvoit réparer sa faute par de stériles remords, il chercha à en effacer le souvenir par des services effectifs. Les fréquentes négociations du Sénat avec le Pape pendant la derniere guerre lui en fournirent l'occasion. Il employa avec zèle en faveur de la Ré-

publique le crédit de son fils & de plusieurs autres Prélats de la Cour Romaine dont il avoit gagné la confiance. Il n'obtint pas toujours aux Vénitiens tout ce qu'ils auroient desiré : mais il empêcha bien des résolutions qui auroient pû leur déplaire. On lui sçut bon gré à Venise de sa bonne intention. Les circonstances font tout pour le bonheur ou le malheur des hommes. Elles amenerent Grimani au point non-seulement d'être avoué du Sénat, mais d'en être recherché & sollicité. Il fut assûré dès-lors d'arriver au terme de sa disgrace. On révoqua l'arrêt de sa proscription. On lui rendit la dignité de Procurateur de Saint Marc dont on l'avoit dépouillé. Il revint enfin dans le sein de sa Patrie appellé par le vœu unanime, & pour y recevoir l'accueil qui n'est dû qu'aux Citoyens qui ont le mieux mérité. Il étoit nouvellement de retour lorsque le Doge Lorédan mourut, & avoit alors quatre-vingt-sept ans. Tous les suffrages se reunirent pour l'élever à la dignité suprême, & son exemple fut une grande leçon pour persuader

An 1521.
Antoine Grimani, LXXVI. Doge de Venise.

An 1521.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

cette utile maxime, que si les grandes fautes sont sujettes à de grandes punitions, on peut par des services postérieurs faire cesser le châtiment, mériter même les plus grandes récompenses, & que c'est la seule émulation qui convienne à des proscrits.

Charles-Quint demande le passage aux Vénitiens pour entrer en Italie.

A peine Antoine Grimani eut-il pris possession du trône Ducal sur lequel il fut placé le 7 Juillet, que la République fut vivement sollicitée par Charles-Quint de s'unir à lui pour faciliter son passage à Rome où il vouloit se faire couronner. Dans cette vue il offrit au Sénat de lui donner dans la forme la plus favorable l'investiture de tous les domaines possédés par les Vénitiens & qui étoient censés relever de l'Empire. Le Sénat, qui étoit depuis long-tems en possession de s'attribuer la Souveraineté indépendante de toutes les terres conquises par les Vénitiens sur l'ancien Domaine Impérial, reçut froidement la proposition & différa d'y répondre. Il n'avoit pas encore envoyé, selon la coutume, d'Ambassadeur extraordinaire pour complimenter le

An 1521.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

nouvel Empereur. Il venoit de choisir Gaspard Contarini pour remplacer François Contarini Ambassadeur ordinaire à la Cour de Charles. Il retarda son départ, en attendant de voir à quoi aboutiroient les prétentions de ce Prince qui allarmoient sa politique justement.

Charles-Quint, qui trouva les Vénitiens moins faciles à séduire qu'il ne l'avoit espéré, feignit d'entamer une négociation directe avec le Roi de France concernant les affaires d'Italie, voulant faire craindre par-là aux Vénitiens qu'il ne fût en état de les terminer sans leur participation ou même à leur préjudice, & les mettre ainsi dans la nécessité de le rechercher. Il affecta même de faire de vives plaintes contr'eux au Roi d'Angleterre qui avoit alors toute la considération attachée à une Puissance dont le poids peut faire pancher la balance. Mais François I trouva le secret d'empêcher Henri VIII de donner dans les piéges de Charles-Quint. Il réfuta les propositions de ce dernier & en fit part aux Vénitiens avec sa bonne foi ordinaire.

An 1521.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise

Ligue négociée à Rome pour la sûreté de l'Italie.

On négocioit alors à Rome une Ligue générale de tous les Etats d'Italie pour leur sûreté commune, & les Ambassadeurs de France & de Venise étoient dans cette négociation les principaux Agents. Léon X constant dans sa politique artificieuse, intriguoit avec les uns, temporisoit avec les autres, & ne songeoit qu'à disposer les choses selon ses vues particulieres. Il avoit écouté les propositions de la France & de la République sans paroître les admettre ni les rejetter. Lorsqu'on le pressa, il feignit de vouloir conclure la Ligue, mais à des conditions qu'il sçavoit bien qu'on n'accepteroit pas. Une de ces conditions fut qu'on l'aideroit à chasser les Vassaux rebelles du Saint Siége. On comprit aisément qu'il en vouloit à Alphonse d'Est Duc de Ferrare à qui il retenoit Modène & Reggio malgré la promesse qu'il avoit faite à Boulogne de les lui rendre, & qu'il vouloit encore dépouiller du Duché de Ferrare. On n'eut garde d'acquiescer à une condition qui ne tendoit qu'à allumer la guerre en Italie, où l'on vouloit établir une solide paix.

Pendant que le Pape amusoit la France & les Vénitiens, il prenoit des engagemens secrets avec l'Empereur; il conclut avec lui une Ligue offensive & défensive dont le but étoit de chasser les François du Milanois. L'Empereur promit de restituer Parme & Plaisance au Saint Siége. Il accorda divers avantages aux parens de Léon, & s'engagea à le secourir contre tous ceux de ses Feudataires qui lui refuseroient leur obéissance. Le Pape crut avoir pourvû à tout en stipulant dans le Traité que le Milanois seroit rendu à François Sforce, frere de Maximilien qui avoit cédé ses droits à la France. Il lui fut aisé d'entraîner dans cette Ligue la République de Florence où les Médicis dominoient en maîtres. Le Marquis de Mantoue y accéda. Il fit solliciter les Suisses par le Cardinal de Sion; mais les intrigues de ce Prélat ne purent ébranler leur fidélité. Ils consentirent que le Pape & l'Empereur fissent chez eux des levées de Troupes, pourvû qu'on ne les employât pas contre le Milanois.

An 1521.

ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Tromperies de Léon X qui se ligue avec l'Empereur.

An 1521. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Brouilleries du Pape avec les François.

On apprit à Venise la conclusion de cette Ligue avec bien plus d'indignation que d'étonnement. Léon X n'avoit entretenu jusques-là les Ambassadeurs de la République que du danger auquel la trop grande puissance de Charles-Quint exposoit le Saint Siége, & de la nécessité d'y mettre des bornes; & dans ce tems-là même il agissoit sourdement pour se ménager des intelligences dans les principales villes du Milanois, par le moyen de plusieurs personnes de considération qui en avoient été bannies par les François & qui étoient venues à bout de s'y introduire à leur insçu. La trame fut découverte par Lescun qui commandoit dans le Milanois en l'absence du Maréchal de Lautrec son frere. Les Bannis se voyant exposés à une juste vengeance, prirent la fuite & se sauverent à Reggio. Lescun les poursuivit, & étant arrivé devant Reggio, il reprocha amèrement au Gouverneur d'avoir donné asyle à des coupables qui avoient conspiré contre la France. Le Gouverneur lui reprocha, avec la même aigreur, qu'il

étoit entré à main armée sur les terres de l'Eglise. Pendant cette contestation, les Soldats de Lescun voulurent surprendre une des portes de la Ville, la garnison fit feu, & Lescun n'eut que le tems de se retirer après avoir couru le plus grand danger.

An 1521.
ANTOINE GRIMANI. LXXVI. Doge de Venise.

Cette affaire fit grand bruit à Rome; & quoique Lescun eût envoyé faire excuse au Pape avec lequel on gardoit encore des ménagemens, Léon X fit éclater sa colere en lançant l'excommunication contre ce Général. L'Ambassadeur de Venise lui représenta en vain par ordre du Sénat qu'il ne devoit pas pour une chose de si peu de conséquence se brouiller avec le Roi, il saisit avec chaleur cette occasion de justifier & de manifester ses engagemens avec l'Empereur, il fit en plein Consistoire un odieux parallèle de ces deux Princes. Il opposa le zèle de Charles-Quint qui avoit proscrit Luther dans la dernière Diète de Vormes, à la témérité de François I qui pendant ce tems-là cherchoit à envahir les Domaines de l'Eglise. Il en conclut la nécessité de se joindre au

F v

An 1521. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

premier pour confondre l'ambition du second, & tout de suite il signa publiquement avec l'Ambassadeur de Charles le Traité qu'ils avoient conclu secrettement ensemble plus de deux mois auparavant.

Fin du Livre XXXIII.



SOMMAIRE
DU LIVRE TRENTE-QUATRIEME.

Préparatifs de Guerre. Les Vénitiens demeurent unis aux François. Le Maréchal de Lautrec attire leurs Troupes dans le Milanois. Ils sauvent la Ville de Parme. Désunion des Confédérés. Charles-Quint recherche les Vénitiens inutilement. Les Confédérés pénetrent dans le Milanois. Ils surprennent Milan. Révovolution en leur faveur. Mécontentemens donnés par Lautrec. Mort de Léon X. Suite de cette mort. Adrien VI lui succède. Mouvemens des François & des Vénitiens. Ils assiégent Pavie. Embarras occasionné par les mutineries des Suisses. Combat de la Bicoque. Les François & les Vénitiens sont repoussés. Le Maréchal de Lautrec retourne en France. Les Confédérés prennent Crémone. Circonspection des Vénitiens dans cet état de crise. Diversité d'opinions dans le Sénat. Ses allarmes du côté des Turcs. Rhodes est soumise par

Soliman. Nouveau projet de Ligue entre les Etats d'Italie. Négociation des Vénitiens avec l'Empereur. Elle est en vain croisée par la France; le Traité se conclut. On discute à Venise le pour & le contre. Ce qui fait cesser l'irrésolution du Sénat. Il choisit le Duc d'Urbin pour Capitaine Général. La France arme contre l'Italie. Rébellion du Connétable de Bourbon. Progrès des François en Italie. Ils manquent la Ville de Milan. Ils sont repoussés devant Crémone. Les Vénitiens agissent mollement contr'eux. L'Ambassadeur de Venise a ordre de sortir de France. Mort d'Adrien VI. Clément VII lui succède. Mort du Doge Antoine Grimani. Il est remplacé par André Gritti. Mort de Prosper Colonne. Son Commandement est donné au Duc de Bourbon. Embarras des François. Ils sont repoussés au-delà des Monts. Défiance des Vénitiens vis-à-vis de Soliman. Conférence infructueuse sur les limites. Les principaux Confédérés veulent la paix. Le Duc de Bourbon porte la guerre

en France. Le Pape invite les Vénitiens à s'accommoder avec le Roi. Le Sénat temporise sagement. François I soumet le Milanois. Il se détermine au Siége de Pavie. Manége du Pape & des Vénitiens. Fameuse délibération dans le Sénat. Les Venitiens se liguent avec la France & tiennent le traité secret. Intrigues de Charles-Quint pour les pénétrer. On conseille à François I d'éviter la bataille; il ne peut s'y résoudre. Bataille de Pavie. Les François sont défaits, & leur Roi est prisonnier. Consternation des Vénitiens. Ils veulent en vain rassurer le Pape. Ils écoutent les propositions des Impériaux. Fausse modération de Charles-Quint. Conduite habile des Vénitiens. Le Pape est la dupe de l'Empereur. Conspiration à Milan en faveur de François Sforce. Elle est découverte. Charles-Quint en tire parti. Le Pape reconnoît la mauvaise foi de l'Empereur. Il se ligue avec les Vénitiens contre lui. Variation du Pontife. Traité pour la rançon de François. I. Le Pape & les Vénitiens en sont allar-

més. François I les rassure. Irrésolution du Pape. Nouveaux artifices de l'Empereur. Les Vénitiens se défient de la sincérité du Roi. Ils cherchent à le ranimer. Ligue du Pape & des Vénitiens avec la France. Condition du Traité. Fruit de la politique des Vénitiens. Ils mettent leurs Troupes en campagne. Ils tentent en vain une entreprise sur Milan. Flotte sur mer. On murmure des lenteurs de la France. On assiége Gênes inutilement. Le Château de Milan est rendu aux Impériaux. Suite des opérations en Lombardie. Intrigues de l'Empereur contre le Pape. Ils signent une trève avec l'Empereur. Les Vénitiens s'efforcent de le maintenir dans l'alliance. Ils rompent la trève avec l'Empereur. Mouvement des Armées. Allarmes du Pape. Les Vénitiens rassurent les Florentins. Combat naval à la hauteur de Gênes. Guerre dans le Royaume de Naples. Son succès est détruit par la foiblesse du Pape. Il fait son accommodement avec l'Empereur. Plaintes que sa conduite excite.



HISTOIRE
DE LA REPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE TRENTE-QUATRIEME.

An 1521.

ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Préparatifs de Guerre.

LE Pape rassembloit son armée à Boulogne & avoit nommé Prosper Colonne pour la commander. Le Vice-Roi de Naples & le Marquis de Pescheire s'étoient avancés sur le Tronto avec toutes leurs forces pour être à portée de se joindre aux Troupes de l'Eglise. Les Vénitiens voyant qu'il n'y avoit plus moyen d'éviter la guerre, & plus déterminés que jamais à demeurer fermes dans l'alliance du Roi, rassemblerent en grande diligence dans le Bressan toute leur Cavalerie, & un Corps de six mille Fantassins aux ordres de Théodore

An 1521.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Trivulce leur Capitaine Général. Ils lui ordonnerent de se porter sur l'Adda & de le passer si les François avoient besoin de son secours.

Les Vénitiens demeurent unis aux François.

Le Maréchal de Lautrec arriva à Milan, & de concert avec les Généraux de la République, il jugea que leur soin le plus instant devoit être d'empêcher la jonction des Troupes que Ferdinand, Frere de Charles-Quint, levoit actuellement dans les Provinces de l'Empire les plus voisines du Milanois, avec celles du Pape & de Naples qui étoient sur le point de se réunir. L'Empereur ne laissa pas de demander aux Vénitiens le libre passage des Troupes qu'il destinoit pour l'Italie. Mais ils s'en défendirent en prétextant leurs engagemens avec la France qu'ils ne pouvoient violer sans se déshonorer; & en même tems ils donnerent des ordres pour faire rompre les chemins & pour faire garder tous les défilés des montagnes. Cependant comme il étoit difficile qu'ils fussent tous suffisamment gardés, le Sénat résolut de faire retrancher son armée entre Peschiere & Lonato,

pour arrêter l'ennemi au cas qu'il eût forcé quelqu'un des passages.

An 1521.

ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Cette résolution fut d'abord agréée par le Maréchal de Lautrec. Il promit même de concourir à ce dessein en joignant ses Troupes à celles de Venise. Mais bientôt après il changea de pensée, & écrivit au Sénat qu'il falloit renoncer à l'espérance de couper le passage aux Troupes Allemandes, & que le plus sûr étoit de se réunir en force dans le Crémonois. Lautrec fit cette proposition, parce que n'ayant encore reçu aucun des renforts qu'il attendoit de Suisse & de France, & voyant les ennemis marcher pour assiéger Parme, il auroit risqué de perdre cette place, s'il se fût amusé à arrêter les Allemands sur les Frontieres du Véronois. Le Sénat qui vouloit intéresser le zèle de Lautrec par toutes sortes de complaisances, donna ordre à ses Généraux de se porter vers Crémone. Lautrec demanda qu'on choisît parmi les Nobles Vénitiens quelqu'un d'habile & d'expérimenté avec qui il pût concerter les opérations, & on lui envoya le célebre André Gritti.

Le Maréchal de Lautrec attire leurs Troupes dans le Milanois.

An 1521.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Il demanda encore qu'on lui fournît de l'argent pour la solde de trois mille hommes, & que les Vénitiens payassent en commun avec la France un corps d'Infanterie & de Cavalerie que le Duc de Ferrare avoit promis de fournir, & tout cela lui fut accordé.

Le Sénat témoignoit ainsi la généreuse disposition où il étoit de ne rien négliger pour la sûreté de l'Etat de Milan ; & il avoit d'autant plus de mérite à en user ainsi, qu'il s'en falloit bien que la France qui y avoit encore plus d'intérêt fût aussi exacte à remplir ses engagemens. On annonçoit un Corps de six mille François qui devoit incessamment passer les Monts, & un autre Corps de dix mille Suisses qui étoit en marche, & l'arrivée de ces secours promis comme très-prochaine se différoit de jour en jour.

Dès que l'armée de Venise eut passé dans le Crémonois, comme on n'avoit laissé que des Paysans armés à la garde des passages, ils furent aisément forcés par les Allemands, qui traverserent le Véronois sans opposi-

tion, se trouvérent en sûreté dans le Mantouan, & de-là allerent joindre les Troupes Confédérées de l'Eglise & de Naples. On prétendit en France que les Vénitiens avoient favorisé leur passage pour éloigner de leurs Etats le théâtre de la guerre; mais l'équité s'oppose à cette odieuse imputation, & comme il est certain qu'ils ne renoncerent au dessein de garder leurs frontieres que par l'avis & à la sollicitation du Maréchal de Lautrec, il seroit injuste de leur attribuer la faute de cette disposition, si c'en fut une.

An 1521. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Les Confédérés étoient devant Parme; & quoique Lescun se fût jetté dans la place avec un assez puissant renfort, il n'auroit pû la défendre long-tems, si le Maréchal de Lautrec n'eût marché au secours avec cinq cents lances, quatre mille Fantassins & cinq mille Suisses qui lui étoient arrivés depuis peu, & si le Duc de Ferrare ne se fût avancé en même tems avec ses Troupes pour attaquer Modene & Reggio. Ce double mouvement déconcerta les Géné-

Il sauve la ville de Parme.

An 1521.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

raux de la Ligue dont la mésintelligence avoit déja occasionné bien des lenteurs dans les opérations du Siége. Ils le leverent avec précipitation & se replierent sur Reggio ; craignant à toute heure d'avoir le Maréchal de Lautrec sur les bras, lequel content d'avoir délivré Parme, n'avoit point envie de s'engager plus avant.

Désunion des Confédérés.

Le mauvais succès de cette premiere entreprise de la Ligue donna lieu parmi les Confédérés à des mécontentemens réciproques qu'ils firent éclater par des reproches mutuels. Le Pape au désespoir d'avoir échoué devant Parme, dont le recouvrement étoit pour lui le principal objet de la guerre, accusa les Impériaux d'avoir fait traîner le Siége en longueur & de l'avoir levé sans nécessité, afin de se prévaloir du desir qu'il avoit de s'en rendre maître pour le forcer à faire lui seul tous les frais de la guerre. L'Empereur conclut de ce mécontentement du Pape, qu'une fois que Léon se verroit maître de Parme & de Plaisance, il ne feroit aucune difficulté de le laisser dans l'embarras.

Il est rare que des Confédérés ne prennent pas occasion d'une entreprise échouée pour se soupçonner de vues contraires à l'intérêt commun, & ce soupçon met toujours entr'eux une aigreur & un esprit de discorde qui nuit infailliblement à leurs desseins.

An 1521. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Charles-Quint conçut du Pape une si grande défiance, qu'il résolut de faire un dernier effort pour attirer les Vénitiens dans son parti, se persuadant que s'il parvenoit à faire accéder la République à la Ligue contre la France, il retiendroit bien plus aisément le Pape dans ses chaînes, & qu'alors il auroit sur toute l'Italie l'ascendant absolu qu'il ambitionnoit de s'y procurer. Il envoya donc un Ambassadeur à Venise pour exhorter le Sénat à s'unir à lui & au Pape, en lui représentant que c'étoit le seul moyen d'avoir promptement la paix, & qu'une preuve de la droiture de ses intentions, c'est que pouvant à juste titre s'emparer du Duché de Milan; il s'étoit engagé à en donner l'investiture à François Sforce, afin de dissiper plus efficacement les allarmes que l'Italie

Charles-Quint recherche les Vénitiens inutilement.

An 1521.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

paroissoit concevoir. Mais le Sénat qui ne trouvoit point de sûreté à traiter avec un Prince dont l'habileté avoit tant de détours & l'ambition tant de ressources, opposa constamment à ses insinuations la nécessité que le devoir & l'honneur lui imposoient de demeurer fidèle à la France.

Les Confédérés pénétrent dans le Milanois.

Pendant ce tems-là les armées de part & d'autre ayant reçu tous leurs renforts, Prosper Colonne à la tête des Troupes de la Ligue, passa le Pô à Bersello le premier jour d'Octobre. Le Maréchal de Lautrec auroit dû lui disputer le passage; c'étoit l'avis des Généraux de son armée. Il fut d'une opinion contraire, & son opiniâtreté l'emporta. Il en fut de même au passage de l'Oglio où l'ennemi ne trouva aucune difficulté, parce que Lautrec s'entêta encore à laisser échapper l'occasion favorable de l'attaquer. Il voulut défendre le passage de l'Adda près de Cassano; mais Prosper Colonne triompha par son activité de ses précautions. Ce qui peut excuser le Maréchal de Lautrec, c'est que les Suisses venoient de l'abandon-

ner. Le Cardinal de Sion avoit arraché par importunité la permiſſion de lever des Troupes pour l'Empereur dans deux ou trois Cantons, & les avoient amenées à l'armée des Confédérés. Le Gouvernement Suiſſe voyant ſes Nationaux partagés dans les deux armées & dans le cas de s'égorger mutuellement, ne vit d'autre remède à cet inconvénient que de rappeller les uns & les autres. Ceux qui ſervoient dans l'armée de France obéïrent à l'ordre des Cantons ; mais le Cardinal de Sion trouva le ſecret de retenir les autres & de débaucher même une partie des premiers ; en ſorte que le Maréchal de Lautrec conſidérablement affoibli, ne vit d'autre parti à prendre, que de ſe renfermer dans Milan avec le peu de Troupes qui lui reſtoient. André Gritti reſta à Lodi avec l'artillerie & un détachement peu nombreux. Trivulce ſuivit Lautrec & entra dans Milan avec le reſte des Troupes Vénitiennes.

An 1521. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Veniſe.

Une retraite ſi honteuſe & ſi précipitée inſpira une nouvelle ardeur

Ils ſurprennent Milan.

An 1521. Antoine Grimani, LXXVI. Doge de Venise.

à Prosper Colonne. Il fit attaquer la nuit suivante la Porte du Fauxbourg de Milan ; elle étoit gardée par des Soldats Vénitiens, qui effrayés de cette attaque imprévue, s'enfuirent de la maniere la plus lâche. Le Marquis de Peschiere fit entrer ses Espagnols. Trivulce accourut pour les repousser, mais il fut blessé & fait prisonnier. L'ennemi força la porte de Pavie, & pénétra dans l'intérieur de la Ville. Alors Lautrec ne voyant plus d'espérance, jetta une bonne garnison dans le Château, & se retira à Côme où le Provéditeur André Gritti le joignit avec toutes les troupes de la République ; ils ne s'y arrêterent que peu de tems, repasserent l'Adda pour se mettre en quartiers de rafraîchissement.

Révolution en leur faveur.

Les Confédérés étoient maîtres de Milan, & admiroient leur bonheur sans le comprendre. Lodi, Pavie, Parme & Plaisance se rendirent à eux à la premiere sommation. Crémone voulut faire un mouvement en leur faveur ; mais le Maréchal de Lautrec accourut avec cinq-cents hommes

hommes d'armes, & arriva assez-tôt pour contenir les Bourgeois dans le devoir. Côme fut assiégé par le Marquis de Pescaire, & capitula après quelques jours de tranchée ouverte. Ainsi les François, sans avoir essuyé aucune défaite, sans même avoir livré de combat, perdirent le Milanois en six semaines. La haine des Peuples que Lescun s'étoit attirée par ses procédés durs & violents, avoit préparé cette révolution : Lautrec acheva de l'opérer par sa mauvaise conduite.

An 1521.

ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Mécontentements donnés par Lautrec.

L'hiver qui survint arrêta le cours des hostilités : la cavalerie françoise au nombre de cinq mille chevaux, avoit pris ses quartiers dans le Bressan, & y causoit beaucoup d'incommodité. Le Sénat proposa de la faire passer dans le Ferrarois où il y avoit une plus grande abondance de fourage, & où le Duc Alfonse offrit de la recevoir. On y trouvoit un autre avantage, c'est que le Pape voyant une cavalerie si nombreuse sur la frontiere de la Romagne, pouvoit craindre pour Boulogne, ou pour

An 1521.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

le Duché d'Urbin, & être déterminé par-là à rappeller ses troupes dans cette partie. Mais Lautrec ne voulut jamais y consentir; & il fallut se soumettre à sa volonté. Quelque tems après, il proposa lui-même de rassembler toute l'armée, de la mener à Crémone, d'y jetter un pont sur le Pô, afin de pouvoir faire des courses dans les pays situés sur les deux rives. Il fit sentir que par cette position on seroit également en état de protéger le Duc de Ferrare, & de donner au Marquis de Mantoue de l'inquiétude pour ses propres Etats: mais le Sénat qui ne vouloit point laisser ses Provinces à découvert, & qui depuis la derniere campagne, avoit beaucoup diminué de sa confiance aux lumieres du Maréchal, le dissuada de ce projet.

Mort de Léon X.

La mort du Pape arrivée presque subitement le premier Décembre, changea entierement la face des affaires. Léon X mérite les hommages de la postérité par la protection dont il honora les Arts, & par la faveur qu'il accorda aux Gens de

Lettres. Sa gloire se seroit conservée pure, si moins dominé par l'ambition & moins livré aux manéges de la politique, le Prince en lui n'avoit pas totalement éclipsé le Pasteur. Il suivit avec ardeur le projet dejà formé de reconstruire la basilique de Saint-Pierre du Vatican, & fit dans toute l'Europe un scandaleux trafic d'indulgences pour se procurer l'argent nécessaire : cet abus du pouvoir des Clefs, qui étoit presque passé en usage, trouva un hardi & sévére contradicteur dans le fameux Martin Luther, qui séduisit l'Allemagne par son érudition & son éloquence ; & qui l'entraîna par sa grossiereté & ses emportements. Léon X le frappa d'anathême ; Luther se roidit, fut appuyé, ajoûta de nouvelles erreurs aux premieres. Loin d'obéir à l'Eglise, il s'en constitua le réformateur, & créa à son gré une religion, fille illégitime de l'ancienne, & mere de toutes les sectes qui tiennent encore le Christianisme divisé. Léon X qui n'avoit vu que le commencement de la révolution, mourut âgé de qua-

An 1521. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

An 1521.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

rante-six ans le jour même qu'il apprit la reddition de Parme, objet pour lequel il avoit brouillé l'Europe & désolé l'Italie.

Suites de cette mort.

Cette mort eut de grands désavantages pour les Confédérés. Les Suisses qui étoient dans leur armée, & que le Cardinal de Sion n'y avoit retenus qu'en frappant leurs esprits superstitieux de la nécessité d'obéir au Pape, ne virent pas plutôt Léon dans le tombeau qu'ils abandonnerent la partie. On ne douta pas que les Cardinaux qui alloient entrer au Conclave, ne rappellassent les troupes de l'Eglise. Les vexations de tout genre que les Soldats Espagnols & Allemands exerçoient dans les Villes du Milanois, inspiroient contr'eux plus de haine qu'on n'en avoit jamais eu pour les François. La diète des Cantons assemblée à Lucerne avoit unanimement délibéré de faire les plus grands efforts pour remettre le Duché de Milan sous le joug de la France. Elle envoya même à Venise des Ambassadeurs pour exhorter le Sénat à tenir ferme & l'assurer de son appui.

An 1521. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Toutes ces circonstances déterminerent le Maréchal de Lautrec à tenter quelque entreprise malgré l'incommodité de la saison. Dans le Conseil de Guerre qui fut tenu à ce sujet, le Prince de Bossolo proposa d'assiéger Parme & Plaisance où l'ennemi n'avoit laissé que de foibles garnisons. Il falloit pour cela que toute l'Armée se portât au-delà du Pô. Le Provéditeur, André Gritti, trouva ce mouvement dangereux, par la difficulté de conserver à l'Armée ses communications & de lui assurer une retraite en cas d'accident. Son opinion fut qu'on s'approchât de Crémone, qu'on chassât l'ennemi des postes qu'il occupoit dans les environs, & qu'on attendît là qu'il se présentât des occasions d'entreprendre avec sûreté des choses plus considérables. Comme chacun soutenoit son avis avec beaucoup de chaleur, on prit un parti qui tenoit le milieu. L'Armée marcha à Crémone, & le Prince de Bossolo fut détaché avec sa division au-delà du Pô; il se présenta devant Parme, & après avoir

An 1521. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

reconnu par lui-même l'impossibilité de son projet, il rejoignit l'Armée au commencement de Janvier.

An 1522. Adrien VI. lui succéde.

On apprit quelques jours après que la faction de l'Empereur venoit de procurer la Tiare au Cardinal Adrien Administrateur du Royaume d'Espagne. C'étoit le fils d'un simple Tisserand d'Utrecht, qui après avoir enseigné la Théologie à Louvain, avoit été nommé Précepteur de Charles-Quint & avoit si bien gagné la confiance de ce Prince, qu'il l'éleva aux premieres dignités de l'Église & de l'État, & que dans le dessein d'avoir la Cour Romaine à sa dévotion, il ne crut pas pouvoir mieux faire que de le proposer pour la Papauté, & vint à bout de le faire élire. Il se nommoit Adrien Florent, & prit le nom d'Adrien VI. Le Peuple Romain éclata en injures contre les Cardinaux en apprenant l'élection de cet Étranger qu'il n'avoit jamais vu & dont il ignoroit le caractère. La France en eut un chagrin mortel, se voyant par-là déchue à Rome de toute sa

considération. Le seul Empereur eut sujet de s'en applaudir, & il en auroit tiré les plus grands avantages, si Adrien eût vêcu plus long-temps.

An 1521. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Mouvemens des François & des Vénitiens.

Cependant le Maréchal de Lautrec dont l'armée s'étoit fortifiée par l'arrivée d'un gros Corps de Troupes Suisses, & qui avoit à sa disposition l'armée des Vénitiens que le Sénat avoit considérablement renforcée, prit la résolution de marcher à Milan.

Il établit son premier camp à Cassano, tandis que les Vénitiens occupoient celui de Binasco sur la route de Milan à Pavie. Il fit tâter Novarre par un de ses détachemens qui prit la Ville d'assaut & la pilla. Vigevano se rendit à lui à discrétion. Ces deux postes étoient de conséquence pour faciliter la jonction des secours qu'on attendoit de France. Ils avoient été retardés, parce que dèslors l'argent prodigué en vaines dissipations, manquoit pour les nécessités les plus urgentes. François premier ne cessoit d'écrire aux Vénitiens pour ménager leur bonne volonté, & tâcher d'obtenir d'eux

An 1522

ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

une partie de l'argent dont il avoit besoin, en leur promettant de donner toute son application aux affaires d'Italie, & qu'il viendroit bientôt lui-même en personne y faire la guerre pour leurs interêts communs. Il écrivit en particulier au Provéditeur André Gritti qui avoit toute la confiance du Sénat, & la plus grande autorité dans l'armée, & il le prit par tous les endroits les plus propres à flatter son amour propre, & à l'enflammer d'un ardent desir de lui être utile.

Ils assiégent Pavie.

On résolut le siége de Pavie où il n'y avoit que douze-cents hommes d'infanterie, cinquante hommes d'armes & quelque cavalerie légère. On s'imagina que le Marquis de M ntoue qui commandoit cette foible garnison, n'oseroit tenir contre l'armée combinée de France & de Venise ; & on se trompa. Les approches furent faites sans opposition, & la pla e étant investie, le feu des batteries fit brèche au rempart. Alors les Suisses demanderent à monter à l'assaut ; mais on crut

devoir le différer jusqu'à ce qu'on eût vu le succès d'une mine que Pierre Navarre faisoit creuser sous un des principaux bastions : ce délai donna le temps au secours qui étoit sorti de Milan, de se jetter dans Pavie malgré toutes les précautions qu'on avoit prises pour l'arrêter. Les travaux de Navarre avançoient lentement ; le gros canon qu'on faisoit venir d'au-de-là de l'Adda n'arrivoit point. Le siége trainoit en longueur. Prosper Colonne, qui avoit différé lui-même de se mettre en campagne pour recevoir François Sforce qui étoit arrivé depuis peu du Trentin, & le faire proclamer Duc de Milan dans sa Capitale, rassembla ses quartiers, & s'avança à peu de distance de Pavie.

An 1522.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Le Maréchal de Lautrec sentit alors tout le danger de sa position. Il ne pouvoit ni rester dans l'inaction devant la Place sans nuire à la réputation de ses armes, ni hazarder un assaut sans se mettre entre deux feux. André Gritti fut le premier à lui conseiller de lever le Siége, & de choi-

G v

An 1522.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

fir quelque position avantageuse où il pût attendre l'arrivée du Roi, dont la présence vaudroit le plus puissant des renforts. Mais les Suisses s'y opposerent, demandant avec vivacité ou qu'on les menât à l'ennemi, ou qu'on leur permît de retourner chez eux. Le débordement du Tésin augmenta l'embarras en empêchant le transport des vivres qu'on tiroit de Novarre & de Vigevano.

Prosper Colonne avoit quitté son Camp de Binasco pour se rapprocher davantage, & venoit d'établir son quartier Général à la Chartreuse de Pavie. Alors le Maréchal de Lautrec proposa de se retirer du côté de Milan, afin de décider les opérations ultérieures suivant le parti que l'ennemi prendroit, ou de rester sous Pavie, ou de changer de position : ce plan ne fut point goûté par le Conseil de guerre, qui en jugea l'exécution peu sûre & peu honorable. Il fut résolu qu'on s'approcheroit à deux milles de l'ennemi, & qu'on recevroit la bataille s'il osoit la livrer. Mais Prosper Colonne,

content d'avoir délivré Pavie, ne resta que deux jours à la Chartreuse & retourna à son camp de Binasco.

An 1522.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Embarras occasionné par la mutinerie des Suisses.

L'inquiétude des Suisses fit renaître de nouvelles difficultés. L'argent destiné pour leur solde étoit arrivé à Aroné, petite ville sur le Lac majeur, au-de-là du Tésin. Ils protesterent qu'ils ne marcheroient point à moins qu'on ne leur fît prendre une route qui les rapprochât de leur argent, & ils demanderent que toute l'armée se portât vers Vigevano; que là, on jettât un pont sur le Tésin, & qu'on envoyât incontinent une escorte au-de-là du Fleuve pour convoyer la Caisse militaire après laquelle ils soupiroient. André Gritti s'y opposa avec fermeté, disant qu'il ne convenoit point de s'éloigner ainsi des frontieres de la République, & de tant se rapprocher des pays qui pouvoient favoriser la désertion des Suisses.

Par accommodement, il fut résolu qu'on iroit à Monza. A peine les Suisses y furent-ils arrivés, qu'ils donnerent de nouvelles preuves de leur

An 1522.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

mutinerie; ils se plaignoient de ce qu'on les fatiguoit par des marches inutiles, au lieu de les mener droit à l'ennemi, & de ce qu'on ne les payoit pas. On leur représenta que dans tout ce qui avoit été fait, on n'avoit eu en vue que le plus grand bien du service du Roi, que l'argent qui leur étoit destiné arriveroit dans quelques jours, & qu'il seroit indigne à des gens d'honneur de causer pour ce vil intérêt la perte du Milanois par une désertion précipitée. On ne les calma point. Ils répondirent qu'il leur falloit ou argent, ou congé, ou combat.

Le même désordre regnoit dans l'armée des ennemis campés au Château de la Bicoque, Maison de chasse des anciens Ducs de Milan, entre cette Ville & Monza. Les Lansquenets & plusieurs Corps d'infanterie Italienne qui n'étoient point payés, demandoient tumultuairement leur solde, exprimoient leur mécontentement par des menaces, & étoient journellement affoiblis par les désertions. Ce désordre étoit

augmenté par la mésintelligence des Chefs, le Marquis de Pescaire ne pouvant souffrir d'être subordonné à Prosper Colonne, & lui faisant essuyer en toute rencontre les dégoûts attachés à l'indocilité d'un subalterne altier dont on ne peut se passer.

An 1521.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Enfin l'opiniâtreté des Suisses força le Maréchal de Lautrec d'ordonner l'attaque du camp ennemi, quoiqu'il ne pût l'attaquer sans un désavantage marqué, l'armée impériale occupant le vaste parc de la Bicoque, qui étoit entouré de murs & d'un fossé plein d'eau, & auquel on n'arrivoit que par un pont de pierre qui communiquoit du chemin de Milan à la cour du Château. Cette position naturellement retranchée présentoit de grandes difficultés. On ne s'y arrêta pas & on arrangea l'ordre de bataille de la maniere suivante; les Suisses étoient en premiere ligne avec quatorze pieces d'artillerie. La seconde ligne étoit composée de toute la Gendarmerie françoise, & les troupes de Venise étoient en troisième ligne.

Combat de la Bicoque.

An. 1522.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

avec neuf pieces de canon. Lescun commandoit un Corps séparé, qui au moment que l'action seroit engagée, devoit tourner le parc, traverser le pont & charger l'ennemi en queue.

Ce fut le jour de la Quasimodo que l'affaire s'engagea. Les Suisses impatients d'en voir la décision, malgré tout ce qu'on put leur dire pour modérer leur fougue, ne voulurent jamais attendre ni que leur canon fût arrivé, ni que Lescun eût achevé de tourner le parc pour que les deux attaques se fissent de concert. Ils se présenterent fierement pour franchir le fossé & escalader la muraille. Ils essuierent avec leur intrépidité ordinaire plusieurs décharges de canon, ils se jetterent à corps perdu dans le fossé. Là s'efforçant en vain de grimper sur le mur, ils furent exposés longtems à une grêle d'arquebusades. Il en périt près de trois milles. Convaincus alors de l'impossibilité de forcer le retranchement, ils consentirent à se retirer, & effectuerent leur retraite en bon ordre.

Pendant ce tems là, Lescun arriva au pont de pierre, le força, pénétra dans l'intérieur du Parc, & mit l'allarme & le désordre dans le camp ennemi. S'il avoit été soutenu, son succès décidoit la victoire. Mais les Suisses à qui Lautrec en donna l'ordre, rebutés de la perte qu'ils venoient de faire, refuserent de marcher. Ainsi leur indocilité qui avoit fait manquer la premiere attaque, fit encore échouer la seconde. Lautrec vouloit que l'on restât campé à la vue de la Bicoque, & proposoit de recommencer l'attaque le lendemain, en mettant la Gendarmerie françoise en premiere ligne. Mais les Suisses sans l'écouter se retirerent à Monza, & on fut obligé de les suivre. Lautrec engagea à force de caresses & de présents leurs Capitaines à faire sentir à ces Soldats indisciplinables le tort qu'ils se faisoient à eux-mêmes & à la cause commune par ce défaut de constance, qui annonçoit de leur part une bassesse de sentiment dont ils devoient rougir. Rien ne put vaincre leur obsti-

An 1522.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Les François & les Vénitiens sont repoussés.

An 1522.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

nation. Ils voulurent absolument repasser l'Adda, & dès que le Maréchal de Lautrec eut mis ce fleuve entre l'ennemi & lui, ils se débanderent pour retourner dans leur pays.

Le Maréchal de Lautrec retourne en France.

L'embarras de ce Maréchal devint extrême. La retraite des Suisses lui laissoit une armée de beaucoup inférieure à celle des ennemis qui avoient profité de leur victoire pour forcer divers passages sur l'Adda, & qui menaçoient actuellement Crémone. Retiré sur les terres de la République, il vit avec douleur que les Vénitiens ne l'y souffroient que malgré eux, en lui représentant sans cesse l'épuisement de leurs Provinces & le danger de les exposer aux ravages de l'ennemi. Il comprit par ce refroidissement qu'on se lassoit à Venise de soutenir une cause que tant de mauvais succès pouvoient faire regarder comme désespérée. Il soupçonna que le Sénat étoit ébranlé & qu'il songeoit à s'accommoder avec l'Empereur ; il envoya à Venise Anne de Montmorenci pour tâcher de parer ce coup le plus funeste qu'on

eût à craindre, & après avoir distribué ses troupes dans les places du Milanois qui restoient à la France; après avoir particulierement recommandé Crémone à son frere Lescun, il partit pour aller rendre compte au Roi du triste état où il avoit laissé les affaires.

An 1522. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Prosper Colonne avoit déja investi Crémone & poussa les opérations du Siége avec tant de vivacité, que Lescun qui commandoit dans la place fut obligé de capituler. Il promit de se rendre si dans trois mois il n'étoit pas secouru. Le Marquis de Pescaire avoit été détaché du côté de Gênes, où la faction des Adornes se dé-lara en sa faveur. Il surprit la Ville & y fit prisonnier Pierre Navarre avec tous les François qui s'y étoient jettés pour la défendre. Le Duc de Longueville arriva dans ce moment près d'Asti, à la tête de six mille Fantassins & de quatre cents hommes d'Armes, avec ordre de marcher à Gênes ou à Crémone selon qu'il y seroit déterminé par les circonstances. Il apprit en arrivant que Gênes étoit rendue, &

Les Confédérés prennent Crémone.

An 1522.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise

que Prosper Colonne venoit à lui avec des forces très-supérieures. Il dépêcha un Courier en France pour exposer l'état des choses; & de nouveaux ordres l'ayant rappellé au-delà des Monts, Lescun rendit Crémone comme il s'y étoit engagé.

Circonspection des Vénitiens dans cet état de crise.

Cette continuité de mauvais succès empêcha le Sénat de signer le renouvellement de ligue que Montmorenci négocioit à Venise. Les Vénitiens ne voyoient presque plus d'espérance de relever un parti que la fortune abandonnoit, & pour ne pas s'attirer les malheurs qui pouvoient naître de leur attachement trop marqué pour la France, non-seulement ils refuserent de renouveller la ligue avec le Roi, mais ils licencierent une partie de leurs Troupes. Ils engagerent par cette conduite l'Empereur à presser plus qu'il n'avoit fait encore ses manœuvres, pour obtenir leur alliance. Il traitoit cette affaire directement avec Gaspard Contarini Ambassadeur de la République à sa Cour. Le Roi d'Angleterre qui venoit de se liguer avec lui contre la France ap-

puyoit cette négociation. Comme le Sénat ne rejettoit point ouvertement cette alliance, & qu'il n'incidentoit que sur les conditions plus ou moins avantageuses du traité, pour éviter les longueurs, Henry VIII envoya Richard Paçai à Venise, & Charles-Quint chargea Jerôme Adorne de se joindre à cet Envoyé. Ils eurent ordre l'un & l'autre de faire jouer les ressorts les plus efficaces pour engager les Vénitiens à s'unir contre la France, ou du moins à garder une exacte neutralité.

An 1523. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Les esprits des Sénateurs étoient fort partagés. Les uns représentoient que si par quelqu'accident dont on avoit eu plus d'un exemple, l'armée françoise destinée pour l'Italie étoit retenue au-delà des Monts, les Confédérés auroient en Lombardie une supériorité dont les amis de la France ne pouvoient manquer de se ressentir. Les autres soutenoient qu'attendu les ressources d'un Royaume si puissant, & la passion extrême que François I témoignoit de r'avoir Milan, on ne devoit pas douter qu'il ne surmontât

Diversité d'opinions dans le Sénat.

An 1522. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

tous les obſtacles qui s'oppoſoient à ſon paſſage en Italie ; qu'alors il ſeroit en état de ſe venger de ceux qui l'avoient abandonné, & que peut-être à l'exemple de ſon prédéceſſeur il en viendroit juſqu'à ſe liguer avec ſes propres ennemis pour perdre la République. Ils étoient tous d'accord en un ſeul point, qui étoit de regarder la détermination qu'ils alloient prendre comme l'une des plus importantes & des plus critiques.

En effet il étoit très-embarraſſant pour eux de ſe décider pour ou contre. Ils ne pouvoient irriter l'Empereur qui avoit des forces puiſſantes ſur leurs frontieres, ſans expoſer leur Etat à être envahi. Ils ne pouvoient ni attendre des ſecours ſuffiſans de la France dont l'Empereur & l'Angleterre menaçoient les Provinces, ni l'abandonner ſans perdre beaucoup de leur propre conſidération. Ils prirent le parti le plus ſage en évitant de ſe déclarer, & en tenant tous les Partis en ſuſpens par des eſpérances adroitement inſinuées, & par des prétextes habilement ménagés pour éloigner tout engagement.

Tandis que le flégme Vénitien avoit à lutter contre les intrigues menaçantes de l'Empereur & de l'Angleterre, & à se défendre des caresses séduisantes de la France, le grand armement que les Turcs venoient de faire & qui étoit sur le point de sortir du Port de Constantinople, donna un nouvel exercice à la politique du Sénat. Il craignit pour ses Colonies de l'Archipel, & surtout pour l'Isle de Chypre. Il mit en mer avec beaucoup de diligence une flotte nombreuse & en donna le commandement à Dominique Trévisani. Ses instructions portoient de sortir incessamment du Golfe & d'observer avec beaucoup de soin la flotte de Soliman; s'il voyoit qu'elle s'approchât de l'Isle de Chipre, d'entrer bien vîte dans le Port de Famagouste & d'employer toutes les voies possibles pour mettre ce Royaume à couvert des insultes des infidèles; si au contraire il n'appercevoit de la part des Turcs aucun mauvais dessein contre les Vénitiens, de se conduire de manière à les convaincre qu'il étoit venu dans

An 1522.

ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Ses allarmes du côté des Turcs.

An 1522.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

ces mers non pour s'oppoſer à leurs entrepriſes, mais uniquement pour la ſûreté des Colonies dont le ſort intéreſſoit la République. Le Sénat ne crut pas devoir en faire d'avantage dans un tems où tous les Princes Chrétiens occupés de leurs querelles particulieres, négligeoient ſans ſcrupule d'oppoſer une barriere aux progrès trop dangereux de la Puiſſance Ottomane.

Rhodes eſt ſoumiſe par Soliman.

Soliman II en vouloit à l'Iſle de Rhodes. Cette conquête lui coûta cher, mais il l'enleva aux Chevaliers de Saint Jean de Jéruſalem qui y dominoient en Souverains, & dont la valeur digne des tems héroïques fut obligée de céder à la force. Le Pape Adrien arrivé à Rome depuis peu, vit l'amertume répandue ſur les prémiers jours de ſon Pontificat par cette perte qui en annonçoit de plus grandes. Il écrivit des Brefs paternels à tous les Princes de la Chrétienté pour les engager à lui confier la déciſion de leurs différends, qu'il promettoit de concilier en pere commun, afin de former contre les Turcs une ligue générale que

ſes Prédéceſſeurs avoient inutilement projettée, & dont la concluſion, plus néceſſaire que jamais, lui tenoit infiniment au cœur.

An 1522. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Veniſe.

Nouveau projet de ligue entre les Etats d'Italie.

Ce Pape qu'on avoit vû avec tant d'inquiétude placé ſur la chaire de Saint Pierre, parce qu'on attendoit de lui un dévouement ſans réſerve aux volontés de l'Empereur à qui il devoit tout, méritoit dans le fond plus de confiance qu'on ne lui en accorda d'abord. Il étoit ſans partialité & ſans intrigue, jouiſſant de ſa fortune ſans en être ébloui, uſant de ſon autorité ſans en être jaloux; il aimoit la paix & il étoit incapable de montrer pour ſon bienfaiteur une reconnoiſſance contraire aux devoirs de ſa place. Il crut ne ſuivre que l'impreſſion d'un zèle louable en faiſant ſommer tous les Princes par ſes Légats, de ceſſer dans trois mois au plus tard les hoſtilités ſous peine d'encourir les cenſures eccléſiaſtiques, & il propoſa une ligue entre l'Empereur, les Vénitiens, les Florentins & le Duc de Milan, pour aſſurer le repos de l'Italie. L'objet principal de cette pacification étoit

An 1522.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

d'unir toutes les forces de la Chrétienté pour arrêter les progrès des Turcs.

Le Sénat avoit nommé un Ambassade de six Sénateurs, Marc Dandolo, Louis Mocénigo, Vincent Capello, Antoine Justiniani, Pierre Pezaro, & Marc Foscari, pour aller lui prêter le serment ordinaire d'obédience. Le départ de ces Ambassadeurs avoit été retardé par la crainte de la peste qui étoit alors à Rome. Dès que le danger fut passé, ils se rendirent à la Cour du nouveau Pape, qui les reçut très-honorablement. Ils l'assurerent que si la paix pouvoit se rétablir en Italie, & si tous les Princes concouroient à la guerre contre les Infidèles, les Vénitiens ne seroient pas des derniers à se signaler pour un objet si intéressant. Adrien loua leur zèle & les exhorta à en donner des preuves effectives, en les assurant qu'à cette condition les Vénitiens pouvoient attendre toutes sortes de faveurs.

Négociation des Vénitiens avec l'Empereur.

La négociation de Jerôme Adorne à Venise, commençoit à donner des

An 1522.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

des espérances. Le Sénat avoit nommé Louis Mocénigo Conseiller du Collége, George Cornaro Sage grand, & Marc-Antoine Venier Sage de Terre-ferme, pour traiter avec ce Ministre de l'Empereur. La difficulté qui arrêtoit, venoit principalement de ce que l'Empereur vouloit que les limites des deux Etats fussent maintenues sur le même pied où la dernière guerre les avoit laissées, & que la République s'engageât à défendre le Milanois & le Royaume de Naples envers & contre tous. Le Sénat trouvoit que le premier article l'engageoit à un sacrifice trop grand, & que le second l'exposoit à des embarras extrêmes, sur-tout s'il arrivoit qu'on eût la guerre avec les Turcs. Le Ministre Impérial prétendoit qu'il n'étoit pas raisonnable que son Maître préférant l'amitié des Vénitiens à ses propres intérêts, ne fût pas dans le cas d'en être secouru pour la conservation de ses Etats, & que les Vénitiens pouvoient sans inconvénient envoyer leurs Troupes au Royaume de Naples, comme ils l'a-

An 1522.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

voient fait autrefois en faveur du Roi Ferdinand. Le Sénat pressé de la force, s'avança jusqu'à promettre le secours de quelques Galères, pourvû que la République ne fût point en guerre avec les Turcs.

Les Vénitiens ne panchoient ainsi à s'accommoder avec l'Empereur, que parce que voyant la France aux prises avec l'Angleterre, ils avoient de fortes raisons de craindre qu'elle n'abandonnât les affaires d'Italie. L'accommodement fut arrêté par les Ambassadeurs que l'Archiduc Ferdinand envoya à Vénise sur la fin de l'année. Comme ce Prince étoit possesseur de l'Autriche & de ses dépendances, le démêlé concernant les limites le regardoit directement. Ses Ambassadeurs déclarerent que leur Maître étant tout nouveau dans le Gouvernement, n'avoit pas une connoissance assez précise de ses droits pour hazarder un traité définitif, & ils proposerent de s'en tenir à renouveller la trève pour cinq ans. Cette nouvelle tournure donnée à la négociation parut suspecte aux Vénitiens, & les engagea à plus

de réserve. Jerôme Adorne qui avoit gagné beaucoup de terrein par ses manières insinuantes, mourut au commencement de l'année suivante, & Marin Caraccioli qui le remplaça, eut peine à se concilier la même faveur.

An 1522.

ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

An 1523.

Elle est en vain croisée par la France. Le Traité se conclut.

François I fut informé que les pratiques de l'Empereur auprès du Sénat, n'étoient pas éloignées de réussir; il envoya successivement à Venise divers Ambassadeurs qui firent les plus grands efforts pour retenir les Vénitiens dans l'Alliance de la France, & pour leur persuader de ne point ajoûter foi aux faux bruits qui couroient, parce qu'il se proposoit de passer incessamment en Italie avec une armée. On avoit tant de fois annoncé ce passage, & on marquoit si peu de disposition à l'effectuer, que le Sénat ne trouva point de sûreté à s'appuyer sur des promesses si vagues. Il resta encore deux ou trois mois dans l'indétermination, & enfin il conclut son Traité avec l'Empereur. Les conditions furent qu'on se restitueroit mutuellement tous les lieux qui avoient été envahis pendant la dernière guerre;

An 1523.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

que la Seigneurie conserveroit sur ses Etats de Terre-ferme l'absolue & souveraine jurisdiction dont elle avoit joui jusqu'alors, moyennant la somme de deux cents mille ducats payables à l'Empereur en huit années ; que tous ceux des Sujets de Venise qui avoient suivi le parti de l'Empereur, seroient rétablis dans tous leurs biens, honneurs & prérogatives ; que pour assurer le Duché de Milan à François Sforce, chacune des Parties contractantes seroit obligée de fournir en tems de paix cinq cents hommes d'Armes, & en tems de guerre huit cents hommes d'Armes, cinq cents chevaux légers & six mille hommes d'Infanterie, avec un train d'artillerie proportionné, & que les deux Puissances s'opposeroient de tout leur pouvoir au passage & à la subsistance des Troupes ennemies qui entreprendroient de porter la guerre dans leurs Etats ; qu'enfin la République entretiendroit vingt-cinq Galères pour la défense du Royaume de Naples, à moins qu'elle n'en fût empêchée par l'embarras d'une guerre contre les Turcs.

Le Traité fut ſigné à Veniſe le 28 Juin. André Gritti, dont les lumieres, l'expérience & le zèle méritoient la plus grande conſidération, s'oppoſa avec force à ce Traité, le regardant comme très-contraire à l'honneur & à l'intérêt de la République. Il ſoutint que c'étoit s'abuſer que de ſe défier ſi peu de l'exceſſive Puiſſance de l'Empereur; que ce Prince n'avoit pris la protection de François Sforce, que pour ſoulever plus efficacement le peuple de Milan contre la France; qu'il ne falloit pas croire que ſon deſſein fût de faire en cela un acte de juſtice; qu'évidemment ce n'étoit qu'un tournant adroit pour s'aſſurer le Duché de Milan à lui-même; que ſi ce malheur arrivoit, l'Empereur, maître de l'Italie, feroit revivre ſes prétentions ſur la Lombardie Vénitienne, & ne tarderoit pas de l'envahir; que tant que la République feroit unie à la France, l'Empereur feroit pour elle un ennemi peu à craindre; que François I avoit infiniment à cœur le recouvrement du Milanois; que tôt ou tard il enverroit

An 1523.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Veniſe.

On diſcute à Veniſe le pour & le contre.

An 1523. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

une armée en Italie, & que c'étoit la seule ressource qui pût sauver les Vénitiens.

Ces considérations étoient très-fortes. Mais George Cornaro y opposa, qu'il y alloit du salut de la République de maintenir François Sforce sur le Trône de Milan, & d'en exclure le Roi de France & l'Empereur ; qu'il étoit également dangereux pour les Vénitiens d'avoir l'un ou l'autre pour voisin ; que les François attaqués de toutes parts n'étoient point en état de faire passer une armée en Italie ; qu'il étoit à craindre que le mécontentement du Connétable de Bourbon qui commençoit à éclater, n'excitât dans le Royaume de grands troubles, auxquels le Roi inappliqué & livré à ses amours, ne remédieroit que difficilement ; que si on différoit de s'accommoder avec l'Empereur, on s'exposoit à avoir bientôt sur les bras les forces de l'Empire, de l'Espagne & du Pape ; qu'il n'étoit point à craindre que Charles-Quint qui avoit rétabli François Sforce, voulût détruire son ouvrage ; qu'en tout cas, tous les Prin-

ces d'Italie & le Roi d'Angleterre lui-même se réuniroient pour le contraindre de remplir ses engagemens à cet égard.

An 1523.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

L'avis contradictoire de ces deux Sénateurs n'auroit servi qu'à augmenter l'irrésolution du Sénat, si on n'avoit reçu en même-tems des Lettres de Jean Badouer Ambassadeur de Venise à la Cour de France, qui mandoit que François I n'étoit point en état d'envoyer une armée en Italie, parce-qu'il n'avoit point d'argent; qu'il avoit beaucoup de peine à défendre ses frontieres contre les Troupes d'Angleterre, d'Espagne & des Pays-bas; qu'il y avoit de grandes brouilleries à sa Cour à l'occasion du Connétable qui se plaignoit hautement des injustices qu'on lui faisoit & qui étoit homme à s'en venger par les partis les plus violens. On ne balança plus, & il fut délibéré unanimement qu'on s'accommoderoit avec l'Empereur. On ne doit point accuser les Vénitiens d'avoir donné en cela une preuve d'inconstance & de legéreté. Ils ne se détacherent de la France que malgré

Ce qui fait cesser l'irrésolution du Sénat.

eux, & forcés par une raison d'Etat supérieure qui ne leur laissant entrevoir dans l'alliance avec le Roi, qu'un appui foible & incertain, ne leur permettoit pas de demeurer seuls exposés aux attaques de ses ennmis.

An 1523.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

On nomma dans le Traité pour Alliés, les Rois de Pologne, de Hongrie & de Portugal, le Duc de Savoye, les Médicis & l'Etat de Florence, Antoine Adorne Doge de Gènes & le Marquis de Montferrat. Le Pape & le Roi d'Angleterre furent garants de cette confédération destinée en apparence à maintenir la tranquillité de l'Italie & à défendre la Chrétienté contre les Infidèles. Il fallut lui donner ce caractère pour la faire agréer au Pape, que l'on prévint contre le Roi de France, en le représentant comme l'unique obstacle à la réunion des Princes Chrétiens pour leur défense commune.

Il choisit le Duc d'Urbin pour Capitaine général.

Dès que le Traité fut signé, le Sénat envoya Laurent Priuli avec André Navagier en Ambassade à la Cour de l'Empereur, & Charles Contarini

à celle de l'Archiduc Ferdinand son frere, pour recevoir leur ratification. Par une conséquence naturelle, il ôta le commandement de ses armées à Théodore Trivulce, dont l'attachement pour la France étoit trop connu pour ne pas le rendre suspect, & il le donna à François-Marie de la Rovere à qui le Pape Adrien avoit rendu le Duché d'Urbin. Il chargea son Ambassadeur à la Cour de France de communiquer le Traité à François I, & d'excuser du mieux qu'il pourroit le procédé de la République, qui pressée par les ordres du Pape, & désespérant de voir les François en Italie, avoit cédé à la nécessité des circonstances.

An 1523. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

François I s'étoit enfin sérieusement déterminé à passer en personne dans le Milanois, & l'opposition de tant d'Etats réunis pour lui en fermer le chemin, au lieu d'ébranler sa résolution, n'avoit fait que l'accélérer; il montroit d'autant plus d'ardeur pour cette entreprise, qu'il y voyoit plus de difficultés à surmonter. Ses Troupes s'assembloient à Lyon, l'Amiral de Bon-

La France arme contre l'Italie. Rébellion du Connétable de Bourbon.

An 1523.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

nivet & le Maréchal de Montmorency étoient en avant, le Roi lui-même étoit parti de Paris après avoir pourvû à la sûreté de ses frontieres. Mais il fut arrêté tout-à-coup par la révolte du Connétable de Bourbon. Ce Prince dépouillé de ses plus beaux droits par l'animosité de la Reine-Mere dont il avoit méprisé l'amour, & qui étoit devenue son ennemie implacable, avoit traité secrettement avec l'Empereur, & obtenu de lui des avantages qui lui assuroient le cruel plaisir de se venger d'une Cour ingrate. Le desir de satisfaire un ressentiment juste, mais porté à l'excès, l'aveugla sur les conséquences d'une démarche qui devoit le livrer aux ennemis de la France, le rendre le honteux instrument de leurs mauvais desseins, le couvrir d'ignominie s'il ne réussissoit pas, & lui attirer la haine générale s'il réussissoit. Il n'écouta que son dépit, & malgré toutes les précautions prises pour prévenir son évasion, il sortit du Royaume après avoir couru les plus grands dangers, & arriva au camp des Impériaux dans le Milanois.

Le Roi reconnut trop tard la double faute qu'il avoit faite en poussant à bout si légérement un Prince digne d'un meilleur sort, & en négligeant de s'assurer de lui lorsqu'il le pouvoit. Il renonça au dessein de passer les Monts, jugeant sa présence nécessaire dans le Royaume pour en assurer le repos contre les complices & les intelligences du Connétable. Bonnivet fut chargé de l'expédition d'Italie, & il arriva à Verceil à la tête de six mille hommes d'Infanterie Françoise, de six mille Lansquenets, de quatorze mille Suisses & de quinze cents hommes d'Armes.

An 1523. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Cette belle armée s'empara de Novare & de Vigérano, & soumit en peu de tems tout le pays qui est sur la rive droite du Tésin. Prosper Colonne accourut avec une partie des Troupes Confédérées sur la rive gauche de ce fleuve, pour en disputer le passage aux François ; mais le canon de l'Amiral l'obligea de se retirer, & n'étant pas en état de résister à un ennemi si supérieur, il distribua ses troupes à Pavie, à Milan & à Crémone.

Progrès des François en Italie.

An 1523. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Les Vénitiens avertis du danger où étoit le Milanois, & pressés de satisfaire aux engagemens de leur nouvelle alliance, ordonnerent à leurs Généraux de se porter au-delà de l'Oglio entre Crême & Bergame, afin d'être à portée de secourir Milan. Ils manderent au Duc d'Urbin de se rendre au plutôt à leur armée pour y remplir les fonctions de Capitaine Général, & ils lui envoyerent un Secrétaire du Sénat pour hâter son arrivée.

Ils manquent la Ville de Milan.

L'armée de France avoit passé le Tésin & campoit entre Binasco & Biagrassa, à douze mille de Milan. Tout le monde s'attendoit à une entreprise prompte sur cette Capitale, & elle auroit infailliblement réussi, si elle avoit été exécutée avec l'impétuosité qui est naturelle au Soldat François, pour peu que la fortune le seconde. L'Amiral se laissa leurrer par quelques transfuges de Milan, qui voulant empêcher que leur Ville ne fût saccagée, lui persuaderent d'en négocier la rançon. Trois jours employés à de vains pour-parlers donnerent le tems aux habitans de revenir

de leur première terreur, de se fortifier, & de se mettre en défense jusqu'à l'arrivée des secours que Prosper Colonne ne tarda pas de leur amener.

An 1523.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Les Troupes de Venise étoient à Pontévico sur les bords de l'Oglio, & le Duc d'Urbin venoit d'en prendre le commandement. Le Marquis de Mantoue campoit à peu de distance. Colonne auroit bien voulu qu'ils se fussent rapprochés de Lodi pour empêcher l'ennemi de s'en emparer; mais le Marquis de Mantoue s'en défendit sous prétexte qu'il avoit ordre du Pape de marcher à Parme, & le Duc d'Urbin prétexta l'impossibilité de conserver une Place si foible avec le peu de forces qu'il avoit; en sorte que Lodi subit le même sort que Monza, où les François étoient entrés sans résistance. Le Chevalier Bayard avoit été détaché à Crémone dont le Château étoit resté à la France, & il en commença le Siége, aidé par un Corps de quatre mille Italiens que lui avoit amenés le fameux Renzo-da-Ceri, qu'on avoit attiré au service de France.

An 1523.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Vénise.

Ils sont repoussés devant Crémone.

La crainte de perdre une place de cette conséquence, détermina les Ambassadeurs de l'Empereur & du Duc de Milan qui résidoient à Venise, à faire au Sénat les plus vives instances pour qu'il envoyât ordre au Duc d'Urbin de passer l'Oglio & de prendre dans le Crémonois quelque position qui pût embarrasser l'ennemi, & l'obliger à lever le Siége. Le Sénat qui ne faisoit la guerre aux François qu'à contre-cœur, ne se pressa pas de donner aux Confédérés cette marque de complaisance, ce qui n'empêcha point que le Chevalier Bayard après avoir tenté inutilement quelques assauts, ne se vît forcé d'abandonner son entreprise pour se rapprocher de Milan que l'Amiral de Bonnivet avoit projetté de soumettre.

Les Vénitiens agissent mollement contre eux.

Les Confédérés agirent alors avec plus de vivacité qu'auparavant auprès du Sénat, pour que le Duc d'Urbin se portât incessamment sur la rive droite de l'Adda. Les Vénitiens avoient de trop fortes raisons de craindre le succès des Impériaux, pour se prêter aveuglément à leurs vues,

An 1523.
ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Ils aimoient mieux attendre que quelque disgrace marquée les mît dans le cas de se réunir à la France dont il ne s'étoient séparés qu'à regret, & dans cette espérance, ils prenoient le parti d'agir mollement. Mais pour ne pas se rendre suspects, ils écrivirent au Duc d'Urbin qu'ils savoient n'être pas trop ennemi des François, qu'on le laissoit le maître d'agir suivant ses lumieres. Ce Duc passa l'Oglio & s'arrêta en de-çà de l'Adda entre Romano & Martinengo.

Prosper Colonne mécontent d'une conduite qui annonçoit si peu de zèle, fit dire au Duc d'Urbin, qu'au moins il s'avançât sur les bords de l'Adda, & qu'au cas qu'il ne crût pas devoir passer ce fleuve avec toute son armée, il détâchât trois mille hommes d'infanterie, deux cents Gens-d'armes & cents Chevaux-légers. Le Duc d'Urbin répondit que ce qu'on lui proposoit, ne pouvoit s'effectuer sans de grandes difficultés, & il envoya un Officier à Milan pour examiner l'état de la place & la situation des ennemis. Les Con-

An 1523. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

fédérés annonçoient l'arrivée prochaine d'un Corps de Lansquenets qui venoient par le Trentin dans le Véronnois, la marche du Vice-roi de Naples qui s'avançoit vers la Romagne avec toutes les forces de ce Royaume, la commission donnée par l'Empereur au Connetable de Bourbon pour commander dans le Milanois en qualité de son Lieutenant-Général; & le resultat étoit toujours de presser le Sénat de donner des ordres pour le prompt transport de ses troupes au-delà de l'Adda.

Il n'y avoit plus moyen de différer sans donner lieu à des soupçons. Le Sénat écrivit à ses Provéditeurs, qu'aussitôt qu'ils verroient la jonction de toutes les troupes qui devoient composer l'armée Impériale effectuée, ils eussent à passer l'Adda, après avoir laissé des garnisons suffisantes dans les places de la République les plus exposées; qu'au-delà du fleuve, ils fussent attentifs à bien choisir leurs positions, & que sur toutes choses ils évitassent de se laisser

renfermer dans Milan. Alors Prosper Colonne ne douta plus que le Duc d'Urbin ne vînt bientôt à son secours, il lui proposa d'établir son camp à Belriguardo. Mais le Duc d'Urbin le refusa encore sous prétexte que ce poste n'étant qu'à deux milles de l'Armée françoise, il courroit risque d'y être attaqué avec beaucoup de désavantage, & que s'il s'éloignoit, les ennemis qui étoient à Lodi, pourroient entreprendre quelque chose sur Crône & sur Bergame.

An 1523. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

François I. avoit tout récemment donné ordre à l'Ambassadeur de Venise de sortir de ses Etats ; cette circonstance jointe à l'arrivée du Vice-roi de Naples, décida l'ordre positif que le Duc d'Urbin reçut du Sénat de se joindre aux Impériaux à quelque prix que ce fût : il obéit & marcha avec toute l'armée à Trezzo sur l'Adda : dès-lors toute liberté fut ôtée aux convois de vivres que l'armée françoise tiroit du Bressan & du Bergamasque, en sorte que l'Amiral de Bonnivet se vit bientôt hors d'état de continuer le blocus de Milan.

L'Ambassadeur de Venise a ordre de sortir de France.

An 1523.

ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

Le Pape Adrien VI étoit mort depuis deux mois, & le Cardinal Jules de Médicis venoit d'être élevé au Pontificat sous le nom de Clément VII. Ce choix qui donnoit à l'Eglise pour chef un homme d'une habileté consommée dans les affaires, & qui avoit pour la France toute l'opposition qu'on pouvoit desirer, fut regardé par les Confédérés comme l'événement le plus avantageux dans les circonstances. Le Sénat se hâta de lui envoyer l'Ambassade d'obédience, qui fut composée des Sénateurs suivants, Marc Dandolo, Jerôme Pezaro, Dominique Venier, Vincent Capello, Thomas Contarini, Laurent Bragadino, Nicolas Tiépolo & Louis Bono.

Mort d'Adrien VI. Clément X lui succède.

Le Doge Antoine Grimani mourut cette année au commencement de Septembre, après avoir regné un peu moins de quatorze mois. Frédéric Valaresso prononça son oraison funébre. Sa famille lui fit élever un beau mausolée dans l'Eglise de Saint-Antoine, & dans la Salle du Grand-Conseil : on mit cette épigraphe au bas de son portrait.

Mort du Doge Antoine Grimani.

Attollentis prementisque fortunæ mirabiles ludos semper despexi, cum infracto animi vigore firmus & constans, ab hoc salubri temperamento, sine ipso major & clarior evaserim. AN 1523. ANTOINE GRIMANI, LXXVI. Doge de Venise.

On lui donna pour successeur le célébre André Gritti, qui s'étoit rendu recommandable par les plus grands services rendus à la Patrie dans les circonstances les plus difficiles. On avoit besoin d'un Doge de ce mérite, dans un tems où la guerre allumée sur les frontieres entre les deux principales Puissances de l'Europe, présageoit à la République le plus critique avenir. André Gritti n'avoit point quitté les armées pendant que les Vénitiens étoient unis avec la France. Il avoit manifesté plus d'une fois en plein Sénat son inclination pour cette Couronne. Les Vénitiens en le plaçant sur le thrône Ducal, marquoient assez qu'alors même, dans leur opinion, on pouvoit être bon patriote & avoir le cœur François. Il est remplacé par André Gritti.

L'Amiral de Bonnivet commençoit à souffrir dans son camp de la

An 1523.
ANDRE' GRITTI, LXXVII Doge de Venise.

disette de vivre. Les Confédérés tenterent une entreprise sur le pont de Vigévano, pour lui ôter la communication du Novarois & de la Lomelline, d'où il tiroit ses subsistances. Il fit marcher les troupes qu'il avoit à Monza pour parer ce coup; mais en conservant le poste important de Vigevano, il perdit celui de Monza, qui fut aussitôt occupé par les Confédérés, & qui ouvrirent ainsi eux-mêmes une communication sûre pour faire passer des vivres dans Milan. L'Amiral ayant perdu toute espérance de prendre cette Ville par famine, se retira avec son armée au-de-là du Tésin.

Mort de Prosper Colonne.

Prosper Colonne accablé de vieillesse & d'infirmités mourut sur la fin de cette année. Jamais Général ne connut mieux le grand art de fatiguer son ennemi. Il excelloit dans le choix des positions & dans la combinaison des marches. Il avoit pour maxime de ne rien donner au hazard, & cette sagesse lui donnoit à la guerre un avantage sur tous les gens à entreprises hardies & brillantes. Il

étoit âgé de quatre-vingts ans, lorsqu'il se chargea avec des forces médiocres de défendre le Milanois contre une armée supérieure de François, & il mourut après avoir eu la gloire de la faire échouer. Cette perte auroit été irréparable pour les Confédérés, si le Connétable de Bourbon qui attendoit les ordres de l'Empereur, n'eût pas été choisi pour le remplacer.

An 1523. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Il se rendit à Milan sur la fin de Décembre: pendant tout le reste de l'hiver, il fut occupé à arranger le plan de la prochaine campagne, & résolut de l'ouvrir au commencement de Mars. L'Amiral de Bonnivet s'étoit avancé à Biagnessa en-deçà du Tésin, & avoit derriere lui de gros magasins qu'il avoit formés dans la Lomelline & dans le Novarois. Les Confédérés étoient tous réunis à Binasco & le Duc d'Urbin s'étoit joint à eux avec les troupes de Venise. Ils délibérerent d'abord d'attaquer les François dans leur camp; mais après l'avoir fait reconnoître, ils jugerent l'entreprise impraticable, quoiqu'ils eussent la

An. 1524.

Son Commandement est donné au Duc de Bourbon.

An 1524.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

supériorité du nombre. Ils prirent un bien meilleur parti, ce fut de passer le Tésin à Pavie, & de s'ouvrir ainsi une route vers la Lomelline d'où l'ennemi tiroit sa subsistance.

Embarras des François.

Ils exécuterent ce passage le 2 de Mai, & établirent leur camp à Gambalo. Le Duc d'Urbin fut chargé de forcer le poste de Garlasco entre Pavie & Gambalo & l'emporta au huitieme assaut. L'Amiral de Bonnivet avoit repassé le Tésin, & s'étoit cantonné près de Vigévano. Il eut la douleur de voir enlever sous ses yeux le poste de Santirana. Il apprit bientôt après que les Confédérés avoient surpris Verceil, de sorte qu'il se vit sur le point de perdre toutes ses communications. Etant de jour en jour plus resserré, manquant de vivres & affoibli par des désertions continuelles, il voulut plusieurs fois hazarder la bataille; mais les Généraux des Confédérés jugeant de son embarras par l'inquiétude de ses mouvemens, ne voulurent point sacrifier follement du monde au dé-

sespoir d'un ennemi qu'ils étoient sûrs de détruire à moins de frais. Bonnivet comptoit sur une diversion que Renzo-da-Ceri à la tête de six milles Grisons devoient faire sur les terres des Vénitiens du côté de Bergame; mais on eut le tems d'envoyer du renfort aux troupes préposées à la garde de cette frontiere; & les Grisons qui avoient cru entrer dans un pays sans défense, rebutés de la résistance qu'ils y trouverent, s'enfuirent dans leurs montagnes, sans qu'il fût possible de les retenir. Il fondoit sa derniere espérance sur un Corps de six mille Suisses qui n'étoit plus qu'à six lieues de la Sessia. L'Amiral se rapprocha de cette riviere pour faciliter leur jonction. Mais à peine furent-ils arrivés sur l'autre bord, qu'au lieu de lui montrer du zèle, ils ne firent que le fatiguer de leurs plaintes & refuserent de marcher plus avant.

An 1524. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Ils sont repoussés au-delà des Monts.

Alors Bonnivet cédant à son mauvais sort, passa la Sessia sur le pont de Romagnano pour se retirer en France avec les débris de son armée. Les Confédérés attaquerent son arriere-

An 1524.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

garde qui soutint le choc avec beaucoup de bravoure. Bonnivet y fut blessé, & le Chevalier Bayard y reçut un coup d'arquebuse dont il mourut quelques heures après. Le Connétable de Bourbon averti de l'extrémité où se trouvoit ce généreux Chevalier, courut à lui, & lui témoigna dans les termes les plus honnêtes, combien il étoit touché de le voir dans cet état. Mais Bayard lui répondit avec une noble fierté : » ce n'est pas moi qu'il faut plaindre, » je meurs en homme d'honneur. » C'est vous, Monsieur, qui servez » contre votre Roi & contre votre » Patrie, c'est vous que je plains » : paroles bien dignes du Héros qui les prononçoit & qui peignoit bien vivement le crime du Prince à qui elles étoient adressées.

Les Confédérés résolus de harceler l'armée françoise dans sa retraite, proposerent au Duc d'Urbin de passer avec eux la Sessia; mais ce Général qui avoit ses ordres, & qui savoit que le Sénat n'avoit promis ses troupes que pour la défense du Milanois, laissa son Infanterie

infanterie au Provéditeur, Pierre Pézaro. Il passa la riviere avec sa cavalerie, & lorsqu'il eût fait quelques pas en avant, il signifia aux Impériaux, que les engagements de la République étoient remplis, qu'il n'entreroit point sur les terres du Duc de Savoye sans de nouveaux ordres, & se retira. Les Impériaux poursuivirent les François jusqu'au pied des montagnes, & enleverent leur artillerie avec une partie de leurs bagages. Le Château de Crémone s'étoit rendu quelques jours avant l'affaire de Romagnano. Les garnisons françoises de Lodi & d'Alexandrie qui n'avoient plus de secours à espérer, sortirent de ces deux places après avoir obtenu une capitulation honorable. Par-là, tout le Milanois demeura au pouvoir des Confédérés.

An. 1524.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Défiance des Vénitiens vis-à-vis de Soliman.

Deux autres objets occupoient vivement les sollicitudes du Sénat. Soliman II n'avoit point cessé ses armements de terre & de mer. On connoissoit son humeur guerriere, & le desir qu'il avoit de s'aggrandir. On savoit que la foi des traités étoit

An 1524.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

sans force pour l'empêcher d'envahir les États qui étoient à sa bienséance : il avoit conquis l'Isle de Rhodes ; celle de Chypre étoit pour lui d'une toute autre conséquence par la proximité de la Syrie & de l'Egypte. On craignit à Venise que cette Isle ne fût l'objet des formidables préparatifs du Sultan, & dans cette crainte on fit toutes les diligences possibles pour la mettre à l'abri d'une invasion. Les impôts & les emprunts furent multipliés, & tous les Sujets de la République se soumirent sans répugnance à ces nouvelles charges, parce qu'ils étoient assurés de la nécessité & du bon emploi.

Conférences infructueuses sur les Limites.

Les différends sur les limites du Frioul & du Véronois n'étoient point encore tout-à-fait terminés, & le Sénat avoit fort à cœur d'étouffer sans retour ces dernieres semences de division entre les Vénitiens & la Maison d'Autriche. L'Archiduc Ferdinand envoya à Venise un Commissaire avec lequel tout ce qui restoit à régler du côté du Frioul fut convenu & décidé. On trouva plus de difficultés pour les limites du Véro-

nois. On prit le parti d'envoyer de part & d'autre des Commissaires à Riva dans le Trentin. Ceux de l'Archiduc y arriverent les premiers, & n'y ayant pas trouvé ceux de la République, ils se retirerent. Il survint de nouvelles difficultés concernant l'exécution de l'accord fait pour le Frioul, en sorte qu'au grand regret du Sénat, cette affaire demeura indécise, l'Archiduc étant sans doute bien aise de tenir par-là les Vénitiens en balance, & de réprimer leur inclination pour la France.

An. 1524.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les derniers avantages remportés sur cette Couronne, paroissoient suffisants à la plûpart des Confédérés. Les Vénitiens & le Duc de Milan prétendoient qu'en conséquence du bonheur qu'on avoit eu de chasser d'Italie les François, l'objet de la guerre étoit rempli, & qu'il suffisoit d'obliger François I. à renoncer pour toujours au Duché de Milan; à quoi le mauvais état de ses affaires, devoit nécessairement l'amener. Le Pape lui-même étoit de ce sentiment, & travailloit par ses Nonces en Alle-

Les Principaux Confédérés veulent la paix. Le Duc de Bourbon porte la guerre en France.

An 1524.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

magne, en France & en Angleterre à procurer la paix. Mais cette façon de penser ne s'accordoit ni avec les desseins ambitieux de l'Empereur, ni avec les projets de vengeance du Connétable. Ce Prince ne pouvoit être satisfait qu'en portant la guerre dans le sein de la France. Il se faisoit une douce consolation de braver son Roi & de déchirer les entrailles de sa Patrie. Il intéressa Charles-Quint & Henri VIII. à son aveugle rage. Il entra en Provence à la tête de quinze mille hommes de pied & de deux mille chevaux. Il s'engagea au siége de Marseille, & fut obligé de le lever avec honte. Poursuivi dans sa retraite par les généreux François, il l'effectua dans le plus grand désordre. Le Roi avoit rassemblé une Armée de trente-cinq à quarante mille hommes entre Avignon & Marseille. Il ne voulut pas la laisser inutile, & resolut contre l'avis des Principaux de son Conseil, de profiter de la consternation des Impériaux, de les poursuivre jusques dans le Milanois & de le leur enlever.

An 1524.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Lorsqu'on sçut à Venise que le Connétable ramenoit en-deçà des Monts ses Troupes à demi ruinées, & que François I y portoit à sa suite une armée victorieuse & triomphante, le Sénat prévoyant dans les affaires des Confédérés des changemens extraordinaires, envoya ordre au Duc d'Urbin & au Provéditeur Pézaro, de ramener incessamment dans le Véronois toutes les Troupes de la République. Le Pape, dont les allarmes étoient encore plus vives, fit dire aux Vénitiens, que dans l'état de crise où l'on se trouvoit, il étoit plus nécessaire que jamais que le Saint Siége & la République se tinssent unis & agissent d'intelligence pour la garantie mutuelle de leurs Etats; que si l'on estimoit que le Milanois pût encore se défendre, ils ne devoient pas balancer à joindre leurs Troupes aux Impériaux; mais que si l'on prévoyoit que la supériorité des François dût l'emporter, il étoit de la prudence de se ménager des ressources pour un accommodement avec le Roi, & de ne pas attendre d'y être forcé aux plus

Le Pape invite les Vénitiens à s'accommoder avec le Roi.

An 1524.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

dures conditions ; que la Puissance Françoise étoit des plus redoutables ; qu'outre la grande armée qui passoit actuellement les Alpes, ils avoient une flotte considérable sur mer ; que tous les projets des Impériaux avoient échoué ; que toutes les espérances fondées sur la rébellion du Connétable s'étoient évanouies ; que le Roi d'Angleterre embarrassé du côté de l'Ecosse, & jaloux peut-être du trop grand pouvoir de l'Empereur, n'étoit pas un appui sur lequel on pût compter ; qu'ainsi dès que le Sénat jugeroit expédient pour l'intérêt du Saint Siége & de la République de s'accommoder avec la France, il n'y avoit pas de tems à perdre, & qu'il devoit envoyer à son Ambassadeur à Rome des pleins pouvoirs pour traiter de cet accommodement sans délai.

Clément VII avoit de grandes obligations à Charles-Quint, & avoit montré pour lui beaucoup d'attachement avant qu'il fût Pape. Mais parvenu à cette suprême Dignité, de nouveaux intérêts avoient changé ses idées. Il vouloit conserver ses Etats,

maintenir & augmenter l'autorité de sa famille à Florence. Dès-lors il lui importoit d'éloigner la guerre de l'Italie, & de ne pas y laisser prendre trop de pied à un Prince aussi puissant que Charles-Quint. Cette vue de politique devînt la régle de sa conduite. Il avoit fait de vains efforts pour rétablir la paix générale. Dès qu'il vit François I entrer en force en Italie, il lui envoya Mathieu Giberti, son Dataire, pour assurer par une convention particuliere le sort des terres de l'Eglise & de l'Etat de Florence.

An 1524. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Sénat qui n'étoit point dans l'usage de prendre de ces déterminations précipitées, & qui ne vouloit rien résoudre sans avoir pesé les choses mûrement, refusa d'adhérer aux insinuations du Pape. Il craignit, en abandonnant si légerement le parti de l'Empereur, de donner une preuve déshonorante de son défaut de constance & de foi. Il étoit encore incertain si les François qui avoient aisément triomphé sur leurs frontieres, auroient le même avantage dans l'Etat de Milan. Se déclarer pour eux dans cette incertitu-

Le Sénat temporise sagement.

An 1524.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

de, c'étoit s'exposer de la part de Charles-Quint victorieux aux plus terribles effets d'un ressentiment mérité. On céda à cette considération, & l'on expédia un ordre au Duc d'Urbin d'aller joindre les Impériaux dans le Milanois.

François I soumet le Milanois.

François I étoit alors avec son armée à Vigévano au-dessus de Pavie, sur les bords du Tésin. Les Impériaux qui n'avoient pû l'arrêter nulle part, jetterent une grosse garnison dans Pavie & se replierent sur Milan. L'armée Françoise s'approcha de cette Capitale, & ils l'abandonnerent après avoir bien muni le Château. Il auroit fallu les poursuivre dans leur retraite vers Lodi, & ne pas leur laisser le tems de se reconnoître jusqu'à ce qu'on les eût entiérement dissipés. François I voulut avant toutes choses s'assurer de Milan. Pendant qu'il s'emparoit de cette Capitale & qu'il faisoit des dispositions pour attaquer le Château, les Impériaux renforcerent les garnisons de Lodi, de Côme & de Trezzo sur l'Adda, & allerent camper avec le reste de leurs Troupes à Soncino près de l'Oglio.

An 1524.
ANDRÉ GRITTI. LXXVII, Doge de Venise.

Il se détermine au Siége de Pavie.

Le Roi délibérant sur le meilleur parti à prendre dans ces circonstances, fut sollicité par les plus habiles de ses Capitaines d'aller droit à Lodi, & à Côme. Si ce conseil avoit été suivi, l'embarras des Impériaux auroit été extrême. Ils étoient déja résolus d'abandonner ces deux Places. Ils n'avoient plus de retraite que dans les Etats de Venise; & le Sénat dont les Troupes avoient agi jusques-là très-mollement, auroit infailliblement saisi cette circonstance pour se détacher de l'alliance de l'Empereur. La mauvaise destinée de François I voulut qu'il accordât plus de confiance à l'Amiral de Bonnivet, qui lui conseilla d'assiéger Pavie. Le Roi s'y détermina & son armée arriva devant la Place le 18 Octobre, la garnison étoit de trois cents hommes d'Armes & de cinq mille Lansquenets commandés par le brave Antoine de Lève.

Manège du Pape & des Vénitiens.

Les Impériaux apprirent avec beaucoup de joie que les François s'étoient déterminés à ce Siége. Il espérerent que Pavie les arrêteroit jusques bien

An 1524.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

avant dans l'hyver, que les renforts qu'ils attendoient auroient le tems d'arriver, & que les accidens de la mauvaise saison qui étoit prochaine viendroient à leur secours pour opérer la délivrance du Milanois. Ce Siége occupoit à Vénise toute l'attention des Sénateurs. L'incertitude de l'évènement les tenoit dans l'irrésolution & la perplexité. Ils tâchoient par une sorte de neutralité de se mettre à couvert du ressentiment de l'Empereur & du Roi, & cette conduite équivoque ne plaisoit ni à l'un ni à l'autre. Le Pape entretenoit la négociation directe qu'il avoit entamée avec le Roi. On étoit déja convenu des principaux articles, lorsque sur la nouvelle de la marche de seize mille Lansquenets envoyés à Milan par l'Empereur, & d'un embarquement de Troupes Espagnoles qui étoient incessament attendues à Gênes, il suspendit la conclusion.

Pour prévenir même l'effet des soupçons que les Impériaux auroient pû concevoir de l'envoi de son Dataire à l'armée Françoise, il fit partir

pour le Camp du Vice-Roi un de ses Secrétaires, avec ordre de lui témoigner le grand desir qu'il avoit de se rendre Médiateur entre l'Empereur & le Roi, afin que leur réunion pût sauver la Chrétienté des maux dont elle étoit menacée par Soliman II; que dans cette vue il proposoit que le Royaume de Naples fût garanti à l'Empereur, & que le Duché de Milan fût donné au Roi, avec promesse de sa part de borner là ses prétentions sur l'Italie; & que si l'Empereur vouloit la paix, comme il le lui avoit tant de fois témoigné, il ne devoit pas la refuser à des conditions si raisonnables.

An 1523. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Ce manège du Pape & des Vénitiens embarrassoit également les Impériaux & les François, & les tenoit entre l'espérance & la crainte. François I fit une tentative auprès du Sénat pour l'engager à un renouvellement d'alliance, ou du moins à une neutralité convenue dans les formes. Le Vice-Roi envoya de son côté un de ses Officiers à Venise, pour presser la jonction des Troupes

An 1524.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

de la République avec celles de l'Empereur. Le Sénat toujours décidé à paroître irrésolu entre les deux partis, répondit à l'Envoyé de France en termes honnêtes, mais généraux. Il donna à l'Officier du Vice-Roi des raisons plausibles de ses délais.

Fameuse Délibération dans le Sénat.

Il étoit difficile qu'on fût longtems la dupe de cette politique cauteleuse. Les Vénitiens vivement sollicités de part & d'autre se virent enfin dans la nécessité inévitable de se déclarer pour ou contre. Il y eut à ce sujet une Assemblée extraordinaire du Sénat où George Cornaro & Dominique Trévisani discuterent la matiere contradictoirement. Nous rapporterons ici tout au long leurs discours, parce qu'ils peuvent répandre un grand jour sur la manière dont les Vénitiens envisageoient les affaires de ce tems-là, & sur l'esprit qui les faisoit agir. Cornaro parla en ces termes:

» Je ne fus jamais de l'avis de ceux » qui pensent que le Gouvernement » doit toujours suivre la même régle, » & que sans égard au changement » des circonstances, quand on a pris

An 1524. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

» un parti on doit y persister. Il me » semble au contraire que l'incertitude & la variété des évènemens en » changeant les intérêts, doivent nécessairement changer les résolutions. » L'affaire qui nous rassemble est d'une » importance & d'une difficulté qui » nous interdisent toute précipitation » de jugement. Il s'agit ou de persévé- » rer dans nos engagemens avec l'Em- » pereur, ou d'en prendre de nou- » veaux avec le Roi de France. La si- » tuation de l'Italie a beaucoup chan- « gé en peu de tems. Ce qui fondoit » il y a deux mois nos craintes & » nos espérances n'a plus le même ca- » ractère, & les choses n'ont point » encore pris assez de consistance pour » nous assurer qu'une résolution que » nous aurons cru bonne aujourd'hui » ne nous paroîtra pas mauvaise de- » main. il est douteux de quel côté » sera le succès de la guerre. Le sort » du Milanois ne peut se prévoir, non » plus que celui de l'Italie troublée » par la division des deux plus grands » Potentats de la Chrétienté. Ainsi » pour établir solidement nos espé-

An 1524.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

» rances, & pour ne pas nous engager mal-à-propos, nous devons examiner la nature des évènemens, en approfondir les conséquences, balancer les considérations qui se contrarient, & nous dépouiller de toutes les préventions qui ne pourroient que jetter plus d'obscurité dans une affaire déja assez embrouillée par elle-même.

» Le Roi de France contre l'attente de tout le monde est passé en Italie avec une grande armée, & trouvant le Milanois dépourvû, il y est entré avec tant d'avantage, que sa seule présence a mis en fuite ses ennemis. Il a soumis les Provinces & la Capitale; mais cette prospérité a été trop prompte pour être durable. Il est actuellement devant Pavie, & il y trouve des difficultés qui rendent son succès fort incertain. Il y a déja plus de quarante jours qu'il en a commencé le Siége, & nous ne voyons pas ni que ses efforts pour la soumettre aient fait beaucoup de progrès, ni que la garnison ait rien diminué de

» son ardeur pour la défendre, ni que » les Impériaux aient perdu l'espé- » rance de la délivrer. Nous ne pou- » vons juger quelle sera la fin de cette » entreprise; mais nous sçavons bien » que la décision de tout le reste en » dépend. Si les Impériaux maîtres » de Lodi & de Crémone, peuvent » sauver Pavie, les secours qui leur » viennent d'Allemagne & d'Espagne » suffiront pour les mettre en état de » forcer les François à repasser les » Monts. Plus l'armée de France est » nombreuse, moins il y aura de dif- » ficulté à la défaire, par l'impossibi- » lité de l'entretenir si longtems en » pays ennemi, & par le caractère de » la nation qui supporte toujours im- » patiemment les longueurs d'une en- » treprise disputée.

An 1524. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

» Si, comme la chose n'est point » hors de vraisemblance, les François » sont contraints d'abandonner le Mi- » lanois, & que nous ayons violé la » foi que nous avions donnée à l'Em- » pereur, à quelle extrémité ne se- » rons nous pas réduits? Les Impé- » riaux mécontens de nous & victo-

An 1524.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

» rieux nous épargneront-ils une ven-
» geance que nous aurons méritée ?
» & notre ruine n'entraînera-t-elle pas
» celle de tous les Etats de l'Italie? Mais
» indépendamment de cette crainte qui
» n'est que trop fondée, c'est pour
» nous une nécessité de nous tenir unis à
» l'Empereur. Nous ne pouvons seuls
» & sans le secours des autres Etats d'I-
» talie supporter contre lui le poids
» d'une longue guerre ; & quelles sont
» les Puissances d'Italie sur lesquelles
» nous puissions compter ? Le Pape
» est rempli de crainte & d'irrésolu-
» tion. Il a peu d'argent, & se sou-
» tient moins par son pouvoir en qua-
» lité de Prince, que par le respect
» qu'il inspire en qualité de premier
» Pasteur. Le Duc de Ferrare veut ra-
» voir Modène & Réggio & est tou-
» jours prêt à se ranger du côté du
» plus fort. Les autres petits Etats,
» pourvu qu'ils conservent une sorte
» de liberté, subiront sans résistance
» la loi du vainqueur.

» Si nous persistons dans l'alliance
» de l'Empereur, quand même les
» François auroient le dessus, nos

» dangers ne seront pas les mêmes. » Nous nous justifierons aisément » auprès d'eux par les obligations » que nous imposoit cette alliance. » Ils savent que nous l'avons con- » tractée plus par force que de notre » plein gré; & qu'ils nous ont mis » eux-mêmes dans cette nécessité par » la lenteur de leurs préparatifs. Les » François se souvenant de nôtre » ancienne amitié pour eux, seront » très-aises sans doute de nous atti- » rer à leur parti, & nous en avons » la preuve dans l'empressement » avec lequel le Roi nous a solli- » cités de rentrer dans son alliance. » Son propre interêt l'engagera à » nous recevoir à bras ouverts, » parce que, soit pour la conserva- » tion du Milanois, soit pour faire » d'autres conquêtes en Italie, nous » pourrons lui être d'un très-grand » secours: ainsi de quelque maniere » que nous envisagions la chose, il » nous sera toujours plus aisé de faire » nos conditions avec les François » qu'avec les Impériaux.

An 1524. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

» Il me semble donc que dans ces

An 1524. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

» circonstances le parti le plus sage » seroit de temporiser le plus long-» tems que nous pourrons, de ne » point faire d'accord avec les Fran-» cois, de ne pas satisfaire pleine-» ment les Impériaux, & d'attendre » tout du bénéfice du tems; dans « peu de jours, nous saurons plus » positivement ce qu'il nous convient » de faire pour la sûrete de l'Italie » en général & pour l'intérêt de la » République en particulier.

Cornaro fut écouté avec beaucoup d'attention; & son avis parut à plusieurs l'inspiration de la prudence même. Mais aussitôt Trévisani prit la parole & dit:

» On ne sauroit disconvenir que » l'état actuel où nous nous trouvons » ne soit des plus critiques. Les » plus puissants Princes de l'Europe » ont tourné contre l'Italie leurs » forces & leur ambition. Les lon-» gues guerres nous ont affoiblis & » presque épuisés. Nous sommes » dans le cas de suspecter également » tout le monde, de nous confier » peu, de craindre beaucoup, de

» veiller continuellement sur les opé-
» rations des autres & de régler notre
» conduite d'après leurs mouvements,
» occupés d'un seul objet, le salut
» de l'État, & la dignité de la Répu-
» blique. Moyennant cette prudence
» nous avons évité les années der-
» nieres les calamités qui nous me-
» naçoient. Nous pouvons encore
» par la même voie parvenir à une
» sûreté parfaite.

An 1524.
ANDRE GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

» Nous avons été longtems Alliés
» des François, & nous avons
» éprouvé avec eux la bonne & la
» mauvaise fortune. Dernierement
» voyant que le Roi très-chrétien
» négligeoit les affaires d'Italie, &
» que nous allions être seuls à porter
» le fardeau de la guerre que nous
» avions entreprise conjointement,
» la nécessité de pourvoir à notre
» sûreté nous a contraints de nous
» accommoder avec l'Empereur. Nos
» troupes ont été au service de ce
» Prince & ont aidé à repousser l'Ami-
» ral au-delà des monts. Mais si
» les Impériaux provoquant le Roi
» de France par la guerre portée

An 1524. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

» dans le sein de ses États, l'ont
» attiré une seconde fois en Italie,
» pourquoi nous chargerions nous
» de réparer leurs fautes. Si l'on veut
» être juste, on conviendra que les
» François d'abord & les Impériaux
» ensuite nous ont manqué & se
» sont manqués à eux-mêmes, sans
» que nous ayons jamais manqué ni
» aux uns ni aux autres.

» Je sai que cette grande raison
» qu'on nomme raison d'État & qui
» engage aujourd'hui les Princes à
» ne consulter que leur intérêt parti-
» culier, a bien moins de pouvoir
» sur cette auguste Assemblée que
» les motifs de fidélité & d'hon-
» neur. Cependant nous devons nous
» souvenir que dans toutes sortes de
» circonstances, le salut du peu-
» ple est la loi suprême. Considérons
» donc au flambeau de cette loi,
» lequel est pour nous le plus sûr ou
» de traiter avec la France, ou de
» rester unis à l'Empereur. Nous
» avons toujours eu pour maxime
» constante que notre sûreté dans
» les tems malheureux où nous

» sommes, dependoit du parfait équilibre de ces deux Puissances; que ne pouvant espérer de les éloigner d'Italie toutes deux, il nous importoit que l'une & l'autre eussent des États à peu près d'égale force, que leur rivalité nous mît dans le cas d'en être recherchés, & nous laissât les maîtres de faire pancher la balance. An 1524. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

» Si donc nous persistons dans notre alliance avec l'Empereur, si nous le tirons de son état actuel de foiblesse, si nous l'aidons à chasser les François de l'Italie, nous travaillons nous-mêmes à nous donner des fers. Nous procurons à ce parti une supériorité funeste, & nous ouvrons à la Maison d'Autriche la voie à la Monarchie universelle. Il ne faudra plus compter sur les François, qui déchus de toute espérance du côté de l'Italie, tourneront ailleurs leurs vues & leurs efforts, & nous réclamerons en vain leur assistance pour nous affranchir de la servitude.

An 1524.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

» Tout ce qu'on vient de dire » pour nous faire redouter la Puis- » sance de l'Empereur, sert à con- » firmer mon opinion. Plus l'Em- » pereur a de puissance, plus il est » de notre intérêt de lui donner des » freins, & nous ne pouvons sans un » aveuglement extrême contribuer à » son aggrandissement. Pour ce qui est » du parti que l'on propose de tem- » poriser vis-à-vis de l'Empereur » & du Roi, j'observerai que cette » conduite peut avoir pour nous les » mêmes effets que notre désunion » d'avec la France. Nous ne ferons » par-là que prolonger la guerre sans » en assurer l'évènement. Les Im- » périaux aujourd'hui inférieurs aux » François, recevront des renforts, » & s'obstineront dans leurs mauvais » desseins; au lieu que s'ils nous » voient décidés pour le parti de la » France, il sera plus aisé de les » amener à un accommodement, » & de les engager à finir la guerre » par la cession du Milanois. Dans » le moment présent le seul bruit » de notre union avec la France,

An 1524. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

» fera plus d'effet pour l'objet que » nous devons avoir en vue, que » tous les mouvements de nos armées » dans d'autres conjonctnres.

» Si nous croyons que notre » inaction actuelle avec le dessein » de nous décider pour le parti » victorieux, nous sauvera, nous » nous trompons. Une pareille ré- » solution loin de faire notre sûreté, » nous mettra à la discrétion du » vainqueur. Ne nous flattons pas » que l'Empereur que nous aurons » abandonné dans ses plus pressants » besoins, nous ménage si sa fortune » change. N'espérons pas que le Roi » de France dont nous aurons re- « jetté les offres, lorsque son triom- » phe étoit incertain, veuille de » notre amitié quand il n'aura plus » rien à craindre. La prudence exige » donc que nous nous unissions sans » délai à ceux de qui nous pouvons » espérer un meilleur traitement, & » qui ont pour eux toutes les appa- » rences du succès; & ceux-là sont, » sans contredit, les François.

» Nous avons été leurs amis pen-

An 1524.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

» dant un grand nombre d'années.
» Nous avons éprouvé de leur part
» les traits les plus touchants d'affec-
» tion & de bonne volonté ; ils ont
» les mêmes intérêts que nous & les
» mêmes vues. Ils travaillent à mo-
» dérer l'énorme puissance de l'Em-
» pereur, nous avons le même objet
» à remplir : voilà les alliés qu'il
» nous faut. Leurs affaires sont dans
» le meilleur état. Ils n'ont plus qu'un
» pas à faire pour être entièrement
» maîtres du Milanois. Ils ont des
» troupes en marche vers le Royaume
» de Naples. Je ne puis comprendre
» comment le Sénateur qui a parlé
» devant moi, a pu avancer que
» Pavie n'étoit rien moins qu'aux
» abois, & que l'armée Françoise
» pouvoit se dissoudre encore. Les
» derniers avis que nous avons reçus
» nous font garants que la garnison
» de cette Place manque de tout,
» & qu'elle est chaque jour prête à
» se révolter. Le Vice-roi & le
» Connétable disent publiquement
» que si Pavie n'est pas secourue,
» elle sera prise sous peu de jours,

» &

» & que, Pavie forcée, tout le Mi-
» lanois eſt perdu.

An 1524. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Veniſe.

» Comment ſecourir une Place
» inveſtie par une armée ſi nom-
» breuſe ? Où ſont ces ſecours
» qu'on attend ? & ſi nous nous dé-
» clarons aujourd'hui, quel ſurcroît
» d'embarras pour les Impériaux ?
» C'eſt en vérité vouloir nous donner
» des chimères pour des réalités,
» que de nous détourner de l'alliance
» de la France en prophétiſant que
» l'armée de cette Couronne ſe dé-
» truira d'elle-même. Pour moi, je
» ſuis perſuadé au contraire que ſi
» jamais on a dû faire fond ſur la
» conſtance & le ſuccès des François,
» c'eſt à préſent que leur Roi eſt à
» la tête de ſes armées avec ſes meil-
» leurs Soldats & ſes plus vaillants
» Capitaines ; c'eſt dans une entre-
» priſe d'où doit dépendre l'honneur
» de cette Nation paſſionnée pour
» la gloire ; c'eſt dans une circonſ-
» tance où ſi les efforts des François
» ſont vains, leur Roi perd ſans
» retour tout ce qu'il avoit à pré-
» tendre ſur l'Italie, & ſe trouve

An 1524.

ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

» pour toujours subordonné à la » Puissance de son rival. Ainsi nous » ne devons pas douter qu'ils ne » s'opiniâtrent au Siége de Pavie, » qu'ils n'emportent cette place, » & que le Milanois ne leur soit » acquis. Accepter les offres du Roi » très-Chrétien, signer au plutôt avec » lui un Traité d'alliance, c'est donc » le seul parti que nous ayons à » prendre, si nous voulons prèvenir » les maux qui nous menacent, & » & procurer à cette République les » avantages dont nous sommes tous » intéressés à la faire jouir. »

An. 1525.

L'opinion de Trévisani étoit celle du Doge & du plus grand nombre des Sénateurs. Il fut délibéré à la très-grande pluralité qu'on accepteroit les offres de la France, & qu'on s'allieroit avec cette Couronne pour chasser les Impériaux du Milanois. Le Traité fut conclu secrettement par la médiation du Pape & ratifié à Venise au commencement de l'année suivante.

Les Véniтiens se liguent avec la France & tiennent le traité secret.

Par ce Traité, le Pape, les Vénitiens & les Florentins s'obligeoient

An 1525.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

à ne donner aucun ſecours à l'Empereur ; les Vénitiens renouvelloient leurs anciens engagements avec la France ; avec cette réſerve particuliere qu'ils ne ſeroient point tenus de fournir leurs troupes au Roi pour le rendre maître de Pavie. Ils en uſerent de la ſorte autant pour ne pas dégarnir leurs Frontieres, que pour ſe ménager, à tout évènement, une voie de reconciliation avec l'Empereur. Le Pape & les Florentins permirent au Roi le paſſage pour un corps de ſix à ſept mille hommes que ce Prince ſe propoſoit de faire marcher vers Naples aux ordres du Duc d'Albanie.

Le Roi envoya à Veniſe le Bailli de Dijon pour témoigner au Sénat ſa joie du renouvellement de l'Alliance, l'exhorter à ſe défier des Impériaux, & l'aſſurer de ſon amitié inviolable. Le Bailli de Dijon fit de grandes inſtances pour qu'on rendît public le Traité qui avoit été tenu juſques-là fort ſecret. Les François en deſiroient la publication comme un moyen d'engager les Vénitiens d'une maniere

An 1525.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

irrévocable & de les amener à la nécessité de rompre ouvertement avec les Impériaux. Les Vénitiens eux-mêmes n'y étoient pas contraires ; ils jugeoient qu'il ne pouvoit être qu'avantageux que les Impériaux connussent qu'ils alloient avoir pour ennemis ceux dont l'assistance leur avoit été jusques-là assurée ; & que cette connoissance, en leur ôtant l'espoir de conserver le Milanois, ne pouvoit que les contraindre à en venir à quelque accommodement. Mais le Pape qui avoit peur de tout, voulut absolument que le secret fût gardé. Le passage du Duc d'Albanie au travers des bornes de l'Eglise pouvoit le trahir. Clément VII. publia que ce Duc se l'étoit ouvert par violence ; que pour lui, il étoit absolument neutre & qu'il ne vouloit que la paix.

Intrigues de Charles-Quint pour les pénétrer.

Les Impériaux ne prirent point le change. Ils soupçonnerent que le Pape étoit d'accord avec le Roi de France, & qu'il travailloit à inspirer aux Vénitiens ses sentiments. Pour démêler la vraie façon de penser du Sénat, ils lui proposerent de déposer entre

ses mains l'acte d'investiture du Duché de Milan en faveur de François Sforce, à condition que ce Prince lui remettroit pareillement en dépôt l'argent dont il étoit redevable pour cette investiture. Les Impériaux vouloient par-là ôter tout fondement au reproche qu'on faisoit à leur maître de n'avoir pas rempli le principal engagement de la ligue. On s'étoit plaint en effet plus d'une fois de ce qu'il ne donnoit pas à François Sforce l'investiture du Duché de Milan. On en concluoit que l'Empereur, sous l'intention apparente de rétablir François Sforce, cachoit le dessein formé de s'approprier le Milanois à lui-même. On crut dissiper cet ombrage par la proposition que nous venons de voir. Mais le Sénat répondit qu'il ne lui convenoit point de se charger d'un pareil dépôt, & qu'il devoit être fait entre les mains du Pape, qui avoit offert sa médiation pour la paix.

An. 1525. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Charles-Quint excitoit le Roi d'Angleterre à faire une diversion du côté de la Picardie. Henri VIII

On conseille à François I d'éviter la bataille.

An 1525. ANDRE' GRITTI. LXXVII. Doge de Venise.

s'y étoit engagé, de sorte que les Impériaux en Lombardie s'attendoient que bientôt François I. seroit forcé de repasser les Monts. Le Siége de Pavie l'avoit retenu jusques-là, & les longueurs inattendues de cette entreprise donnoient beaucoup d'inquiétude au Pape & aux Vénitiens. Ils craignoient que l'obstination des François à n'en pas avoir le démenti, & l'ardeur des Impériaux pour sauver la place, n'engageassent entr'eux quelque affaire générale, qui pouvoit mal reussir aux François, & qui exposeroit dès-lors l'Italie à toute la fureur des Impériaux. Clément VII & le Sénat représenterent séparément au Roi par leurs Ambassadeurs que rien ne pouvoit être plus préjudiciable à leurs intérêts communs, que de commettre sa gloire au sort douteux d'une bataille, & qu'il triompheroit bien plus sûrement en évitant tout engagement de cette nature, que les Impériaux dans l'état désespéré de leurs affaires regardoient comme leur derniere ressource.

Il ne peut s'y résoudre.

Ces sages insinuations avoient une

An 1525.
ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

apparence de timidité qui ne pouvoit plaire à un Roi tel que François I. Il répondit constamment qu'il ne quitteroit point le Siége que Pavie ne fût rendue, & que si les ennemis approchoient, il iroit à eux pour les combattre. Le Pape, les Vénitiens & les Florentins augurant mal de cette bravoure, ennemie des résolutions circonspectes, songerent à s'unir plus étroitement entr'eux, & à se précautionner contre les évènements, en augmentant respectivement leurs troupes & en faisant un fonds commun pour la solde de dix mille Suisses.

Le Connétable de Bourbon arriva le 9 Février dans le Milanois avec douze mille Allemands qu'il avoit levés sur les terres de l'Empire. L'armée des Impériaux devint par ce renfort presque aussi nombreuse que celle du Roi, qui avoit fait la faute de s'affoiblir en détachant le Duc d'Albanie vers le Royaume de Naples, sans espérance d'y réussir, & par un second détachement de quatre à cinq mille hommes aux ordres du Mar-

An 1525.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

quis de Saluces, qui avoit pris Savone & manqué Gènes. Le Connétable, le Vice-Roi & le Marquis de Pefchaire réfolurent de marcher au fecours de Pavie qui étoit aux abois par le défaut de vivres & de munitions. Ils partirent de Lodi, & allerent camper à Marignano; de-là, laiffant Milan à leur droite, ils s'avancerent en ordre de bataille vers Pavie. Le Roi contre l'avis de fes meilleurs Capitaines, fi on en excepte l'Amiral de Bonnivet, & croyant fon honneur intéreffé à ne pas reculer, fit avancer fon armée & la pofta entre le chemin qui conduit à Milan & le Parc de Mirabel, occupant ainfi tout le terrein devant Pavie jufqu'au Téfin au-deffous de cette Place. Les ennemis étoient poftés à la portée du canon fur le bord d'une petite Riviere qu'on nomme le Vermicolo. Les deux armées refterent en préfence jufqu'au 24 Février.

Bataille de Pavie. Les François font défaits & leur Roi eft prifonnier.

Ce jour-là, les Impériaux dont le deffein fe bornoit à jetter du fecours dans Pavie, réfolurent de forcer le pofte de Mirabel qui devoit leur

ouvrir une communication facile avec la place. Ils attaquerent les François retranchés dans le Parc, & furent d'abord repoussés avec quelque perte. François I. emporté par son ardeur, marcha à Mirabel avec son corps de bataille pour soutenir le Duc d'Alençon qui commençoit à être pressé, & vit en arrivant l'Infanterie Espagnole qui se retiroit en désordre. Il s'avança pour la défaire & se mit ainsi imprudemment entre l'ennemi & son canon qui devint inutile. Les Impériaux n'ayant plus rien à craindre du feu des batteries Françoises, fondirent sur le Corps de bataille, & après un choc très-disputé, plierent la Gendarmerie & les Suisses. Le Roi abandonné de ses troupes qui s'enfuirent lâchement, entouré d'un gros d'ennemis, & n'ayant autour de lui que quelques Gendarmes & plusieurs Seigneurs qui vendoient chérement leur vie, se battit en désespéré. Bonnivet, Louis de la Tremoille, Galéas de Saint-Severin, le Maréchal de Foix, le Bâtard de Savoye & quantité d'autres Gentilshommes

An 1525. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An. 1525. ANDRE GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

prodiguerent en vain leur vie pour sauver le Roi : lui-même blessé au milieu du carnage, refusoit de se rendre, & rougissoit de survivre à sa défaite. On avertit le Vice-Roi de son danger extrême, il accourut, & le Roi, dont les forces étoient épuisées & dont le sang couloit, se rendit à lui. L'armée entiere fut taillée en pieces. Les François laisserent sur le champ de bataille neuf mille morts & un grand nombre de Prisonniers. Les Impériaux perdirent à peine huit cents hommes. Le Duc d'Alençon passa le Tésin avec le peu qui restoit, & il fut joint par Théodore Trivulce qui abandonna Milan au seul bruit de cette défaite. Le Roi fut conduit le lendemain au Château de Pizigithoné où on le garda jusqu'après Pâques, en attendant les ordres de l'Empereur.

Consternation des Vénitiens.

La nouvelle des François battus & de leur Roi fait prisonnier devant Pavie, répandit la consternation dans tous les Etats alliés de la France. Les Vénitiens en particulier se trouverent dans le plus grand embarras.

An 1525.

ANDRE GRITTI LXXVII. Doge de Venise.

Privés sans retour de l'appui des François, ne voyant parmi les autres Souverains d'Italie que foiblesse & terreur, ils étoient seuls à lutter contre le plus Puissant des Princes, qui après une victoire si signalée, ne devoit pas contenir son ambition dans les bornes étroites du Milanois. Ils avoient alors en tout mille hommes d'Armes, six cents Chevaux légers & dix milles hommes d'Infanterie. Ces forces auroient été de quelque considération, si tout le reste de l'Italie, sensible au danger commun, avoit fait tout ce qui étoit en son pouvoir pour sauver sa liberté du naufrage. Mais le Pape à qui les Vénitiens s'adresserent d'abord, ne leur montra que du refroidissement. Ils lui représenterent que si on ne se hâtoit pas de remédier au fâcheux état de l'Italie, les Impériaux auroient bientôt comblé la mesure de ses malheurs; que toute la couduite de l'Empereur annonçoit sans équivoque ses pernicieux desseins; que contre la foi qu'il avoit donnée, il continuoit de refuser à François Sforce

An 1525.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

l'investiture du Duché de Milan ; qu'il avoit mis garnison dans toutes les Places de ce Duché, & que les Officiers y disposoient de toutes choses par son autorité & en son nom ; que tous les Etats voisins étoient ouverts & sans défense ; qu'il falloit supposer à l'Empereur une modération surnaturelle, pour croire qu'il négligeroit une occasion si favorable de s'aggrandir ; que l'Etat de l'Eglise seroit encore plus exposé que celui des Vénitiens, étant un Pays foible par lui-même & dépourvu de toutes les choses nécessaires à une vigoureuse défense ; que l'Empereur ne manqueroit pas de prétexte pour l'attaquer, ayant eu connoissance du dernier Traité avec les Francois & en ayant témoigné beaucoup de chagrin : qu'un Prince sage ne devoit point se mettre à la discrétion des autres, tant qu'il lui restoit des moyens de se soutenir par lui-même ; que les gens les plus éclairés étoient convaincus que tous les Etats d'Italie unis ensemble, & ayant le Pape à leur tête, pouvoient aisément resister aux

Impériaux ; que sa Sainteté avoit les Florentins à sa disposition ; qu'on pouvoit compter sur le Duc de Ferrare qui seroit charmé de regagner la faveur du Saint-Siége, & qui offroit deux cent cinquante hommes d'Armes, quatre cents chevaux légers & toute son Infanterie ; que les autres petits Etats ne demandoient pas mieux que de concourir à cette union ; que le Duc d'Urbin se faisoit fort de les défendre tous avec les seuls contingents que chacun pouvoit fournir ; que les Soldats Allemands n'étoient point payés, & excitoient continuellement à cette occasion du tumulte ; que le Milanois étoit ruiné & que les Espagnols y étoient en horreur par les véxations qu'ils y avoient commises ; que l'armée Impériale étoit considérablement affoiblie par les troupes qui en avoit été détachées contre le Duc d'Albanie.

An 1525. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les Vénitiens insinuerent en vain à Clément VII. tous ces motifs de fermeté ; la déroute des François avoit entierement abattu son courage, & il entra en négociation avec

Ils veulent en vain rassurer le Pape.

An 1525. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

le Vice-Roi. Comme dans ce tems-là l'influence des Papes étoit grande dans les affaires d'Italie, le Vice-Roi saisit avec ardeur l'occasion d'assurer sa victoire & de se délivrer de beaucoup d'embarras en mettant Clément VII. dans les intérêts de son maître. Les Vénitiens qui ne purent détourner le Pape de ménager ainsi son accommodement avec l'Empereur, se déterminerent de nouveau à temporiser vis-à-vis du Vice-Roi, & à le mettre dans le cas ni de se trop défier d'eux, ni d'établir sur eux de trop grandes espérances; ils firent un dernier effort auprès du Pape pour l'engager à envoyer un Nonce en Suisse, avec ordre de hâter la marche de dix mille hommes de cette Nation qu'on s'étoit engagé de soudoyer pour la sûreté de la cause commune. Ils le prierent en même tems de charger son Nonce en Angleterre de peindre vivement à Henri VIII. l'état malheureux où se trouvoit l'Italie; ne doutant pas que ce Prince ne vît avec déplaisir l'étonnante supériorité que la victoire de Pavie donnoit à

l'Empereur, & qu'il ne se prêtât volontiers à la nécessité d'arrêter l'ardeur avec laquelle ce nouveau Charlemagne aspiroit à la Monarchie universelle.

An 1525. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Rien de tout cela ne put détourner le Pape de son dessein. Alors les Vénitiens songerent tout de bon eux-mêmes à leur Paix particuliere. Le Vice-Roi leur avoit envoyé un Officier pour leur porter la nouvelle de la victoire avec le détail de ce qui avoit suivi. Ils lui firent le meilleur accueil, & lui donnerent les plus fortes assurances de l'intérêt qu'ils prenoient au succès des armes de l'Empereur & de leur bonne volonté pour son service. Ils envoyerent en Espagne Laurent Priuli & André Navagier pour témoigner directement à l'Empereur les mêmes sentiments.

Ils écoutent les propositions des Impériaux.

Charles-quint, en apprenant ce qui venoit de se passer à Pavie, affecta une modération qui étonna tout le monde. Il plaignit le sort de François I, il ne voulut pas que l'on fît dans ses Etats les réjouissances qui sont d'usage dans ces

Fausse modération de Charles V.

An 1525.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

occasions. Il affecta de dire qu'il n'useroit de la grace signalée que Dieu venoit de lui faire, que pour rendre le repos à la Chrétienté, & tourner ses efforts contre les Infidèles. Rien n'auroit été plus grand que ce noble désintéressement, si les effets avoient répondu aux apparences ; il envoya à Rome le Duc de Sessa chargé de faire au Pape des propositions de paix. Il envoya à Venise Alfonse Sanchez qui, de concert avec Marin Carraccioli, devoit dissiper toutes les craintes que l'on pouvoit avoir qu'il n'abusât en Italie de ses avantages.

Conduite habile des Vénitiens.

On connoissoit le caractère de ce Prince, on le sçavoit trop ambitieux & trop dissimulé, pour se laisser prendre à la modération qu'il affectoit. Les avances même qu'il faisoit au Pape & aux Vénitiens dans une circonstance où il devoit naturellement attendre d'en être recherché, donnoient nouvelle matière aux soupçons. Le Sénat plein de défiance, entama la négociation, bien résolu de la traîner en longueur jusqu'à ce qu'il eût dé-

masqué les vues du Conseil de Madrid. Il reçut peu de tems après des dépêches de la Reine de France, Mere du Roi, & alors Régente du Royaume, qui l'exhortoit à ne point abandonner la cause de son fils Prisonnier & à concourir avec toute la Noblesse Françoise, pour forcer l'Empereur à lui rendre la liberté. Il répondit à la Reine en l'assurant que les Vénitiens avoient appris avec un déplaisir extrême le malheur arrivé au Roi, & qu'ils étoient toujours également bien disposés pour la France; mais que l'union qu'on leur proposoit, dans les circonstances, demandoit de longues & mûres délibérations & ne pouvoit être l'ouvrage que du tems.

An 1525. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Pape avoit déjà fait son Traité avec l'Empereur, & s'étoit obligé à le servir envers & contre tous, à condition qu'on retireroit les troupes Impériales des Terres de l'Eglise, & qu'on lui rendroit Reggio & Rubiera dont le Duc de Ferrare s'étoit emparé. Il avoit promis à l'Empereur, pour cette restitution, deux cents

Le Pape est la dupe de l'Empereur.

An 1525.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

mille ducats, il les avoit tirés des Florentins, & s'étoit bien vîte pressé de les faire toucher au Vice-Roi. Enfin il avoit fait comprendre les Vénitiens dans le Traité, en réservant un délai de trois semaines pour obtenir leur adhésion. Ainsi le Sénat se vit comme engagé à prendre malgré lui une résolution décisive. Il avoit amusé jusques-là avec assez d'adresse les Plénipotentiaires de l'Empereur. On le pressa de se déclarer, & afin de trouver des prétextes pour de nouvelles lenteurs, il éloigna le lieu de la négociation. Pierre Pezaro fut envoyé à Milan pour traiter avec le Vice-Roi, & on eut soin de laisser dans ses instructions des articles indéterminés, afin que la discussion de ces incidents pût retarder la nécessité de conclure.

La modération de l'Empereur avoit paru suspecte, & on avoit déjà lieu de reconnoître qu'elle n'avoit d'autre motif que l'envie de désunir les Etats d'Italie, & de rompre une ligue qui pouvoit nuire à ses desseins. Dès que les Impériaux se furent assu-

rés du Pape, & qu'ils virent les Vénitiens sur le point de faire leur accommodement, ils leverent le masque.

An 1525. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

La Cour de Madrid avoit découvert depuis peu une conspiration tramée par le Chancellier du Duc de Milan pour chasser les Impériaux du Milanois, & pour leur enlever le Royaume de Naples. Ce Chancellier, nommé Jérome Moroné, étoit un homme d'intrigue, habile à brouiller les affaires, & ne doutant de rien dans les partis les plus audacieux qu'il conseilloit toujours de préférence. Il sçavoit le mécontentement du Marquis de Peschaire depuis la battaille de Pavie à laquelle il avoit eu tant de part. Ce jeune Seigneur avoit demandé en reconnoissance de ses services le Domaine de Carpi, & non-seulement il ne l'avoit pas obtenu, mais l'Empereur l'avoit donné à Vespasien Colonne fils de Prosper, contre lequel Peschaire avoit toujours eu une rivalité marquée.

Conspiration à Milan en faveur de François Sforce.

Moroné fonda avec hardiesse sur cette petite cause l'espoir d'opérer

An 1525.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

la plus grande des revolutions. Il projetta d'élever Peſchaire ſur le Trône de Naples. C'étoit un des plus Puiſſants Seigneurs de ce Royaume ; il ſuppoſa que les Napolitains à qui depuis longtems le Gouvernement étranger ne donnoit que du trouble & des dégoûts, concourroient volontiers à ſe donner un Roi de leur Nation. Il ne douta pas que le Pape, les Vénitiens & les autres Princes d'Italie ne viſſent avec plaiſir cette couronne ſur la tête d'un Seigneur particulier & n'aidaſſent à l'y placer. Il ne craignit point d'oppoſition du côté de la France qui étoit intéreſſée à affoiblir la puiſſance de l'Empereur, & à lui ſuſciter des embarras capables d'accélérer la délivrance de François premier. Il eſpera le concours de l'Angleterre qui ne voyoit pas avec moins de jalouſie que le reſte de l'Europe, le grand aſcendant de Charles-Quint. En exécutant ce projet, il conſervoit le Milanois à ſon maître, il affranchiſſoit toute l'Italie de la ſervitude, il aſſuroit pleinement le repos de la Chrétienté, & il

se couvroit d'une gloire immortelle. L'essentiel étoit d'obtenir le consentement de Peschaire, de l'endurcir contre le scrupule & les dangers d'une rébellion d'éclat. Il se flatta de le faire entrer dans ses vues, parce qu'il le sçavoit ambitieux & mécontent. Pour applanir toutes les difficultés, Moroné voyoit un expédient bien naturel & bien simple. Peschaire avoit le Commandement général des troupes de l'Empire en Italie. Il pouvoit les séparer en assez d'endroits pour que les Peuples du Milanois pussent s'en défaire en un même jour. La passion des Peuples pour leur Duc, leur haine contre les Espagnols rendoient cette ressource infaillible, & dès-lors la révolution étoit faite.

An 1525. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le projet étant ainsi arrangé, il ne restoit plus qu'à en faire l'ouverture au Marquis de Peschaire. Moroné prit tous les tournants nécessaires pour lui insinuer habilement cette confidence. Peschaire en parut d'abord effrayé & tant de sentiments opposés agiterent son ame, qu'il fut quelque tems sans répondre. Moroné le croyant

An 1525.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

ébranlé, lui exposa avec chaleur les promesses du Pape & des Vénitiens qu'il avoit instruits de cette intrigue, & qui en croyoient le succès infaillible, s'il y donnoit les mains. Peschaire après quelques difficultés auxquelles Moroné satisfit aisément, opposa que l'honneur & sa conscience ne lui permettoient pas d'être infidèle à son Prince. Dans les négociations de cette nature, on est bien près de triompher quand on n'a plus que ce scrupule à vaincre. Moroné représenta à Peschaire, que s'il étoit Sujet de l'Empereur, il l'étoit encore plus du Pape, Seigneur Suzerain du Royaume de Naples; que tous les Concordats passés par le Saint-Siége touchant cette Couronne, établissoient son incompatibilité avec la Couronne Impériale; qu'au surplus, on feroit décider le cas à Rome. Le Marquis de Peschaire parut se rendre. Moroné se hâta d'aller trouver le Pape. Non-seulement le scrupule fut levé, mais Moroné fit dire au Marquis par son Secrétaire qu'il lui dépêcha, que le Pape lui ordonnoit de suivre ce projet, & qu'il ne pou-

voit désobéir sans offenser Dieu.

Peschaire étoit trop éclairé, pour que l'appas qu'on lui présentoit pût l'aveugler sur les difficultés & les dangers d'une entreprise de cette nature : il prit le parti que la sagesse & son propre intérêt lui inspiroient. Il découvrit toute l'intrigue à l'Empereur, & continua de son consentement l'intelligence avec Moroné, pour découvrir pleinement le secret de la conspiration.

An 1525. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Elle est découverte.

Cette découverte mettoit Charles-Quint dans la position la plus avantageuse pour l'accomplissement de ses vastes desseins. D'une part, le Roi de France son Prisonnier, lui donnoit la facilité de mettre pour prix à sa rançon, la cession du Duché de Bourgogne, ancien Patrimoine de son Ayeule maternelle, ce qui ouvroit tout le Royaume de France à ses entreprises; de l'autre, le Duc de Milan coupable de Félonie, le mettoit en droit de se saisir de son Duché, & dès-lors toute l'Italie lui étoit asservie. Il résolut de profiter de ce double avantage & commença par

Charles-Quint en tire parti.

An 1525.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

s'assurer du dernier. Peschaire, sur les Lettres qu'il reçut de Madrid, écrivit à Moroné de le venir trouver à Novare, afin de prendre ensemble les dernieres mesures pour l'exécution de leur projet. Moroné qui avoit les raisons les plus fortes de se défier du Marquis de Peschaire & qui soupçonnoit en effet sa trahison, ne laissa pas d'aller à Novare. Il fut arrêté Prisonnier à l'issue d'une conférence avec ce Marquis, qui, pour augmenter sa sécurité, l'entretint de la conspiration en homme décidé à l'effectuer.

La détention du Chancelier devenue publique, fit comprendre à François Sforce qu'il avoit tout à craindre pour lui même. Peschaire déjà maître de Lodi & de Pavie, mit garnison Impériale dans les Châteaux de Tresso, de Lecco & de Pizzighitoné. Il entra dans Milan à la tête de trois cents hommes d'Armes & de trois milles Fantassins, & demanda fièrement à Sforce de lui remettre les Châteaux de Milan & de Crémone. Mais Sforce qui s'étoit enfermé

enfermé dans le premier, ne jugea pas à propos de se mettre ainsi à la discrétion d'un homme dont la perfidie étoit à découvert. Il répondit que ses troupes avoient occupé les deux Châteaux par ordre de l'Empereur, qu'elles y resteroient jusqu'à ce qu'il eût reçu immédiatement de ce Prince un ordre contraire, & qu'ayant toujours rempli à son égard les devoirs d'un fidèle Vassal, il ne pouvoit trop s'étonner qu'on osât envahir ses places & lui enlever sa Capitale. Peschaire sans avoir égard à ses plaintes, le somma de lui livrer son Secrétaire & celui du Chancelier Moroné. Sforce refusa l'un & l'autre; & d'après son refus, Peschaire fit bloquer les Châteaux de Milan & de Crémone. Il obligea les habitans de la Capitale & de toutes les autres Villes de prêter serment de fidélité à l'Empereur. Les impôts furent levés à son profit, la justice fut administrée en son nom, & son autorité seule décida de toutes le parties du Gouvernement.

An 1525. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les Vénitiens apprirent cette ré-

Le Pape reconnoit la mauvaise foi de l'Empereur.

An 1525. ANDRE' GRITTI, LXXVII Doge de Venise.

volution avec beaucoup de chagrin. Leurs soupçons étoient trop justifiés pour qu'ils ajoutassent la moindre foi aux belles paroles que Charles Quint ne cessoit de donner à leurs Ambassadeurs. Ils multiplierent les difficultés pour arrêter & rompre même l'accommodement qui se négocioit avec l'Empereur. Celle sur laquelle ils insisterent principalement, fut que François Sforce étant une des Parties contractantes, on ne pouvoit rien conclure avant que son état ne fût assûré. Les Impériaux opposoient les infidélités & les crimes dont il s'étoit rendu coupable, & proposoient de donner le Milanois au Connétable de Bourbon, ou à tout autre qui seroit au gré des Confédérés; mais les Vénitiens n'avoient garde de donner dans ce piége. Le Pape lui-même commença d'ouvrir les yeux. On avoit reçu son argent & on n'avoit point retiré les troupes des Terres de l'Eglise. On s'étoit engagé à lui faire rendre Reggio & Rubiera, & on traitoit avec le Duc de Ferrare pour le maintenir dans la possession de ces

places moyennant de l'argent.

An. 1525.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Ce manque de foi & la conduite des Impériaux dans le Milanois, l'obligerent de reconnoître que les Vénitiens lui avoient dit vrai, en lui prédisant, que sa timidité vis-à-vis des vainqueurs, ne feroit qu'augmenter à son égard leur insolence & qu'il ne tarderoit pas d'en ressentir les effets. Il se détermina à conclure sans delai une ligue particuliere avec les Vénitiens, qui furent très-aises que les évènemens & leurs soupçons justifiés l'eussent amené à remplir les vues de leur politique. Le Traité se fit entre le Pape & les Florentins d'une part, le Doge & le Sénat de l'autre. Ces trois Puissances s'engagerent à demeurer invariablement unies, à se garantir mutuellement leurs Etats, à courir tous la même fortune, & à ne traiter séparément avec aucun autre Prince. Elles fixerent les secours des Troupes que chacune d'elles devoit fournir pour leur défense commune, à quatre cents hommes d'Armes, trois cents Chevaux légers, & quatre mille hommes d'Infanterie, avec l'obliga-

Il se ligue avec les Vénitiens contre lui.

An 1525.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

tion de les augmenter selon le besoin & les circonstances. Dans un article particulier, il fut convenu que les Vénitiens prendroient les Médicis sous leur protection contre les intrigues de leurs concitoyens, & qu'ils appuieroient ouvertement celui que le Pape donneroit pour Chef à la République de Florence.

En conséquence de ce Traité, Clément VII. ordonna au Marquis de Mantoue qui commandoit les troupes de l'Eglise, de se porter dans le Parmesan. Il reprit avec ardeur la négociation qu'il avoit suspenduë pour avoir à sa solde un Corps de Suisses & de Grisons. Les Vénitiens de leur côté resolurent de porter leurs Troupes jusqu'au nombre de dix mille hommes d'Infanterie, & d'y joindre plusieurs escadrons de Cavalerie légere dont ils ordonnerent la levée en Dalmatie. Les dispositions du Roi d'Angleterre étoient d'un grand encouragement pour ces nouveaux Confédérés. On avoit réussi à irriter la rivalité d'Henri VIII. contre Charles-Quint. Il témoignoit beaucoup

de chagrin de sçavoir le Roi de France son Prisonnier à Madrid, & il parut déterminé à tout entreprendre pour procurer la liberté de ce Monarque, & pour délivrer l'Italie du joug dont elle étoit menacée.

An 1525.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Variations du Pontife.

Les Vénitiens comptoient sur le Pape qui fut sur le point de leur échapper encore. Le Duc de Sessa lui montra des Lettres de l'Empereur par lesquelles ce Prince assuroit positivement qu'il étoit prêt à remettre le Milanois à Francois Sforce, s'il se lavoit des accusations qu'on lui avoit intentées; & qu'au cas qu'il fût reconnu coupable, l'investiture seroit donnée au Connétable. Clement VII. fut tenté de céder à ce nouvel artifice; mais les Vénitiens l'arrêterent en lui représentant que c'étoit un leurre qu'on employoit pour rompre une ligue qui donnoit de la crainte, ou du moins pour en ralentir les mouvemens. Ils le déciderent à tenir ferme & à écouter les propositions de la France, qui offroit de faire une diversion du côté de l'Espagne, tandis que les Confédérés pousseroient en Italie les Impériaux.

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Ainsi finit l'année 1525. Les affaires changerent entiérement de face au commencement de l'année suivante. Le Marquis de Peschaire étoit mort, n'ayant encore que trente-six ans & le bruit fut général qu'il avoit été empoisonné. Le soupçon tomba également sur les Impériaux qui purent craindre qu'un homme qu'on avoit voulu faire Roi n'excitât quelque jour des cabales dangereuses, & sur les Confédérés à qui sa fourberie pouvoit avoir inspiré cette vengeance. Mais il est plus vraisemblable que ce soupçon n'avoit d'autre fondement que la grande célébrité dont Peschaire jouissoit, & la prévention du Public toujours tenté d'attribuer à des causes peu naturelles la mort prématurée des grands hommes.

Traité pour la rançon de François I.

Le Connétable de Bourbon fut envoyé de Madrid pour commander l'armée Impériale en Italie, avec promesse de l'investir du Duché de Milan. Le Traité pour la rançon de François I. venoit d'être conclu. Le Roi s'étoit engagé à céder à l'Empereur le Duché de Bourgogne

& ses dépendances, ainsi que tout le ressort de souveraineté qu'il pouvoit prétendre sur les Comtés de Flandre & d'Artois. Il avoit consenti à une ligue offensive & défensive avec l'Empereur, & s'étoit obligé à lui fournir cinq cents hommes d'Armes & dix mille Fantassins pour achever la conquête du Milanois. Ses deux fils devoient servir d'ôtages & rester en la puissance de l'Empereur jusqu'à l'entier accomplissement du Traité. Tels furent les principaux articles du fameux Traité signé à Madrid, le 14 Janvier 1526, & en vertu duquel François I, après avoir protesté en secret contre ses engagemens, & juré plusieurs fois publiquement de les remplir, eut le bonheur de rentrer en France le 18 Mars.

An 1526. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

L'étonnement du Pape & des Vénitiens fut d'autant plus grand en recevant cette nouvelle, que la Régente de France n'avoit cessé jusques-là de négocier avec eux la conclusion d'une Ligue contre l'Empereur. Le Traité de Madrid rompoit toutes leurs mesures, & les laissoit sans

Le Pape & les Vénitiens en sont allarmés.

An 1526. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

appui contre le ressentiment de Charles-Quint, dont les suites ne pouvoient être que prochaines & funestes. Une seule espérance calmoit leurs appréhensions. Ils conjecturoient que François I, rendu à lui-même, n'auroit aucun égard aux sermens que lui avoit arraché le poids odieux de ses chaînes. Ils sçavoient que rarement les Princes tiennent leurs engagemens, lorsqu'ils ont beaucoup d'intérêt à les rompre. Il y avoit dans celui de François I défaut de liberté & lésion énorme. Ils ne pouvoient croire que sa sensibilité pour les gages précieux qu'il avoit été forcé de remettre, l'emportât sur ces justes motifs d'éluder les dures conditions de sa délivrance.

François I les rassure.

Avant de prendre aucun parti, ils voulurent s'assurer plus particulierement de ses sentimens. Les Vénitiens avoient déjà nommé deux Ambassadeurs qui devoient aller lui témoigner la part que la République avoit prise à ses malheurs, & la joie qu'elle avoit de le voir rendu aux vœux de ses Sujets. Mais pour ne point

perdre de tems, ils firent partir en diligence André Rosso, Secrétaire du Sénat, qui n'étant revêtu d'aucun caractère, devoit donner moins de soupçon. Le Pape envoya de son côté le Florentin Paul Vettori, & tous deux arriverent à la Cour de France dans le tems que les Ministres de l'Empereur pressoient le Roi d'expliquer clairement ses intentions sur l'exécution du Traité. Il ne leur fut pas difficile de reconnoître que le Roi n'étoit rien moins que disposé à démembrer sa Couronne. Dans les entretiens secrets qu'il eut avec eux, il parla de l'Empereur dans des termes qui marquoient un douloureux souvenir des traitemens qu'il en avoit soufferts. Il les assura qu'il ne manqueroit point aux Princes d'Italie, pourvû qu'ils ne se manquassent pas à eux-mêmes; qu'il ratifieroit tout ce qui avoit été négocié auprès d'eux par la Reine sa mere : qu'ils pouvoient en toute sûreté mettre en lui leur confiance; que sa bonne volonté à leur égard seroit invariable; qu'il avoit lieu d'espérer les mêmes dispositions de

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1526. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

la part du Roi d'Angleterre, qui avoit le même intérêt que lui d'abbaisser la trop grande puissance de l'Empereur ; qu'il alloit lui envoyer ses Ambassadeurs, & qu'il étoit important que les Princes d'Italie fissent de même, afin de former une Ligue capable de faire évanouir les pernicieux desseins des Impériaux.

Ce fut une grande joie pour le Sénat d'aprendre que le Roi de France avoit manifesté des intentions si conformes à ses vues. Il envoya à son Secrétaire Rosso des pleins pouvoirs pour conclure le Traité dont les articles, à quelques changemens près de peu de conséquence, furent les mêmes que ceux dont on étoit convenu avec la Reine Régente. Il chargea Gaspard Spinelli Secrétaire de Laurent Orio, mort depuis peu Ambassadeur de la République en Angleterre, de solliciter vivement Henri VIII. d'entrer dans la Ligue de la France avec les Princes d'Italie, & de s'en déclarer le Chef & le Protecteur.

Irrésolution du Pape.

Il s'en falloit bien que le Pape

montrât la même ardeur que les Vénitiens. Toujours embarrassé dans ses irrésolutions & dans ses craintes, tantôt il ne voyoit pour l'Italie de salut à espérer que dans son union avec la France; tantôt il voyoit ses Etats en proie à tous les ravages de la guerre s'il se déclaroit contre l'Empereur. Les Vénitiens craignant que cette agitation de pensées ne tournât au préjudice de la cause commune, lui représenterent si vivement la nécessité de profiter des favorables dispositions de la France, & que l'Italie étoit perdue si l'on laissoit échapper une si belle occasion d'humilier la fierté des Impériaux, qu'ils le déterminerent enfin à agir de concert avec les Cours de France & d'Angleterre.

An 1526. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Nouveaux artifices de l'Empereur.

L'Empereur avoit envoyé en Italie Dom Hugues de Moncada pour y jouer ce jeu de politique qui consiste à désunir & à diviser ceux que l'on veut tenir sous sa dépendance. Ce Seigneur se rendit à Milan, & fit notifier aux Vénitiens son arrivée & l'objet apparent de sa mission, qui

An 1526. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

étoit la paix : il se rendit directement à Rome, & ne cessa d'entretenir le Pape du grand intérêt qu'il avoit de se tenir uni à son maître. Il lui exagéra la foiblesse des Princes dont il recherchoit l'alliance, le peu de fond qu'il y avoit à faire sur les François, le danger qu'il courroit, en se confiant aux Vénitiens, d'être leur dupe. Il l'avertit que l'Archiduc Ferdinand assembloit à Insprück des Troupes nombreuses, que l'Empereur étoit un ennemi d'autant plus à craindre qu'il étoit plus puissant ; & qu'il lui offroit la paix plus par le desir du bien général, & par déférence pour le Saint-Siége, que par la crainte de cette multitude d'ennemis qu'on vouloit lui susciter. Il fit aux Vénitiens les mêmes insinuations dans les Lettres qu'il leur écrivit. Le Pape & le Sénat décidés à tenir une conduite & un langage uniformes, répondirent, que lorsque les intentions de l'Empereur pour la paix seroient sincères, il ne trouveroit de leur part que des facilités pour procurer un si grand bien ; mais qu'il devoit prouver

cette sincérité par des effets qui pussent mériter leur confiance; que s'il faisoit lever le blocus des Châteaux de Milan & de Crémone, s'il rendoit le Milanois à François Sforce, comme il s'y étoit engagé d'abord; on pourroit alors convenir d'un armistice, & négocier une paix qui seroit au gré de tout le monde.

An 1526. ANDRE' GRITTI. LXXVII, Doge de Venise.

Le Ministre Impérial n'étoit point autorisé à accorder les satisfactions qu'on lui demandoit. Il ne donna que des paroles vagues qui ne firent point illusion. Il restoit aux Vénitiens une inquiétude, c'est que la grande ardeur que le Roi de France avoit montrée pour les affaires d'Italie, paroissoit se ralentir. Il y avoit plus d'un mois que l'Evêque de Bayeux, son Ambassadeur à Venise, n'avoit reçu aucune instruction relative aux desseins de cette Couronne en faveur des Etats d'Italie. On attribua ce refroidissement à différentes causes. Les uns disoient que vraisemblablement François I. avoit pris ombrage de la négociation de Don Hugue de Moncada, dont cependant on lui avoit

Les Vénitiens se défient de la sincérité du Roi.

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

communiqué tout le détail. D'autres conjecturoient que ce Prince n'ayant d'autre but que de retirer des mains de l'Empereur ses deux fils, & de dégager sa parole au sujet de la Bourgogne, par une compensation quelconque, ne cherchoit qu'à inspirer de la crainte par les apparences d'une Ligue formée, sans avoir un véritable dessein de porter la guerre en Italie qui avoit été le théâtre de ses malheurs. Le plus grand nombre supposoit que la Cour de France n'affectoit ces retardemens qu'afin de mettre les Confédérés dans la nécessitè d'abandonner les intérêts de François Sforce, & de consentir que le Milanois rentrât sous la domination Françoise.

Ils cherchent à se ranimer.

Chacune de ces conjectures avoit de la vraisemblance, & pouvoit n'être pas sans fondement. La derniere surtout parut mériter une attention particuliere ; & le Sénat ayant communiqué au Pape ses soupçons, lui insinua que pour attirer efficacement les François en Italie, il seroit peut-être nécessaire d'offrir de leur céder

le Milanois; que l'essentiel, après tout, étoit de chasser les Impériaux de la Lombardie; qu'on ne pouvoit y parvenir sans le secours des François, & que ceux-ci ne feroient point les frais de porter une armée en-deçà des Monts, s'ils n'en espéroient aucun avantage; que si l'on jugeoit qu'il fût de l'honneur des Confédérés de ne pas se départir de leur premiere intention, qui avoit toujours été que le Duché de Milan appartînt à un Prince Italien, il falloit du moins intéresser la France en favorisant ses prétentions sur le Royaume de Naples; qu'on pouvoit donc convenir que, supposé que la tranquillité de l'Italie exigeât dans ce Royaume un changement de domination, toutes les forces de la ligue seroient employées à le conquérir; qu'alors le Pape en disposeroit en faveur du Prétendant qui auroit le vœu unanime des Confédérés; que si le Roi de France n'obtenoit pas cette Couronne, celui à qui elle seroit donnée, lui paieroit un tribut de soixante & dix mille ducats par an; & que si ce

An 1526. ANDRÉ GRITTI, LXXVI. Doge de Venise.

An 1526. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

tribut n'étoit pas exactement payé ; les droits de la France sur Naples resteroient dans leur entier.

Le Pape approuva cet arrangement: Il tendoit à faire réussir ce que Rome & Venise avoient toujours regardé comme leur meilleur systême de politique ; c'est-à-dire, à exclure les Etrangers de l'Italie, & à y établir un équilibre de Puissance qui assurât l'état de chacun. On négocia en conséquence, & le Traité fut conclu à Cognac le 22 de Mai. Il contenoit en substance :

Ligue du Pape & des Vénitiens avec l'Empereur.

1°. Que le Pape, le Roi, les Vénitiens & le Duc de Milan seroient ligués ensemble pour la sûreté & la liberté de l'Italie ; qu'on inviteroit l'Empereur, le Roi d'Angleterre & l'Archiduc Ferdinand d'adhérer à cette union ; que le Roi d'Angleterre y seroit reçu comme Protecteur de la Confédération, & qu'on n'y admettroit l'Empereur qu'à condition qu'il rendroit la liberté aux deux fils de France, moyennant une somme convenue pour leur rançon ; qu'il laisseroit à François Sforce la paisible pos-

ceſſion du Milanois, & qu'au cas qu'il vînt en Italie pour ſon couronnement, il n'y ameneroit que la ſuite dont il ſeroit convenu avec le Pape, les Vénitiens & le Duc de Milan.

An 1526. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Veniſe.

2°. Que les Confédérés leveroient à frais communs une armée de trente mille hommes d'Infanterie, de deux mille cinq cents homme d'Armes, & de trois mille de Cavalerie légere, avec une artillerie proportionnée; & que cette armée demeureroit complette, juſqu'à ce qu'on eût réprimé les mouvemens de ceux qui troubloient le repos de l'Italie.

3°. Que le Roi de France céderoit à François Sforce ſes droits & ſes prétentions ſur le Duché de Milan; à condition que celui-ci lui paieroit tous les ans en dédommagement, une ſomme de cinquante mille ducats; qu'il ſe chargeroit de l'entretien de ſon frere Maximilien retiré en France depuis pluſieurs années, & qu'il épouſeroit une Princeſſe du Sang de France.

4°. Que le Comté d'Aſti ſeroit reſtitué au Roi de France comme un ancien appanage de ſa Maiſon, ainſi

An 1526. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

que la Souveraineté de Gènes, en y conservant pour Doge Antoine Adorne, s'il adhéroit à la Ligue.

5°. Que si l'Empereur refusoit la liberté aux deux fils de France, & à François Sforce la paisible possession du Milanois, les armes des Confédérés seroient employées à chasser les Impériaux du Duché de Milan; & que, ce cas avenant, on attaqueroit le Royaume de Naples pour le mettre en la disposition du Pape; que celui à qui le Pape en donneroit l'investiture paieroit tous les ans au Roi de France soixante-dix mille ducats, faute de quoi ce Prince rentreroit dans tous ses droits.

Conditions du Traité. Fruits de la politique des Vénitiens.

Ce Traité dont les Vénitiens avoient dressé le plan étoit de leur part un chef-d'œuvre de politique. Il étoit difficile de ménager plus adroitement les divers intérêts des Parties contractantes & de les amener plus directement au but essentiel, qui étoit de délivrer l'Italie de l'oppression. Comme la France étoit l'appui le plus nécessaire, c'étoit à elle aussi qu'on avoit présenté les plus grands appas,

tels que la restitution du Comté d'Asti & de la Seigneurie de Gènes, l'espérance de remonter sur le Trône de Naples, & la délivrance de deux ôtages aussi précieux que le Dauphin & le Duc d'Orléans; mais en même temps le Duché de Milan garanti à François Sforce, les Adornes maintenus à Gènes dans la dignité de Doge, la disposition de la Couronne de Naples laissée au choix du Pape, étoient des réserves faites avec habileté pour sauver l'Italie du joug des François aussi redoutable pour elle que celui des Impériaux. Comme le Pape, en se déclarant Chef de la Confédération, lui donnoit nécessairement plus de relief & plus de consistance, on avoit flatté son ambition en le faisant entrer comme Agent principal dans la décision du sort de l'Italie, & en stipulant que les Médicis seroient maintenus à Florence dans tous leurs droits. Pour engager le Roi d'Angleterre, dont l'accession devoit porter la Ligue au plus haut degré de force, on lui avoit présenté l'amorce de l'en déclarer le

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Protecteur, & de lui promettre pour lui & pour son Cardinal de Volsey de riches Domaines dans le Royaume de Naples. Les Vénitiens n'avoient rien stipulé pour eux-mêmes, & en cela ils se donnoient le mérite de la générosité : mais leur point capital se trouvoit rempli. Les Impériaux étoient éloignés de leurs Frontieres ; ils n'y laissoient établir que des Princes trop foibles pour entreprendre sur eux, & assez forts pour leur servir de barrière. Ainsi en ne demandant rien, ils obtenoient tout.

Le Traité fut tenu secret jusqu'au mois de Juin. Le Roi de France avoit demandé ce délai parce qu'il attendoit les Députés des Etats de Bourgogne, & qu'il vouloit recevoir leurs représentations en présence des Ministres de l'Empereur. Elles furent telles qu'on pouvoit les attendre de gens qui aimoient leur Maître, & qui sçavoient la valeur d'une promesse faite sans liberté. Leur opposition fut admise comme elle devoit l'être. La Bourgogne resta à la France. Le Roi offrit aux Ministres de Charles-Quint.

deux millions d'or pour la rançon de ses deux fils, & publia quelques jours après la Ligue avec les Etats d'Italie.

An. 1526. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les Vénitiens n'avoient pas attendu cette publication pour entrer en campagne: leur armée forte de dix mille hommes de pied, de neuf cents hommes d'Armes & de huit cents chevaux légers, attendoit un nombreux secours de Suisses que le Pape, la France & la République soudoyoient en commun, & se disposoit à secourir le Château de Milan qui étoit vivement pressé, tandis que le Marquis de Saluces à la tête de l'armée Françoise pénètroit du côté de Novare & d'Alexandrie. Le Duc d'Urbin qui commandoit les Troupes de Venise, reçut ordre du Sénat de se porter à Chiari dans le Bressan & le Pape ordonna à ses Généraux de s'avancer vers Parme. Le plan concerté entre les Chefs de ces deux armées étoit d'effectuer leur jonction près de Casal-Maggiore & de marcher ensuite sur Milan. Pour cet effet, le Duc d'Urbin leva son camp de Chiari pour se rapprocher du Pô. Il détacha en

Ils mettent leurs Troupes en Campagne.

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

passant Malatesta-Baglioné qui avoit une intelligence dans Lodi, qui s'en rendit maître & en prit possession au nom de François Sforce. Quelques jours après, l'armée du Pape & de Venise se joignirent & arriverent en deux marches près de Milan.

Ils tentent en vain une entreprise sur Milan.

Le Duc d'Urbin avoit reçu avis que le peuple de cette Capitale n'attendoit que son approche pour se soulever, & que les Impériaux avoient déja fait sortir leurs bagages, désespérant de pouvoir conserver la Ville. Il établit son camp près du Couvent du Paradis, vis-à-vis la Porte Romaine. Il fit donner l'assaut au Fauxbourg; mais il y trouva une résistance à laquelle il ne s'étoit point attendu. Les Impériaux exécuterent sur lui quelques sorties sans beaucoup de succès. Le Connétable de Bourbon parut à la tête d'un gros corps d'Infanterie. Alors le Duc d'Urbin n'appercevant aucun mouvement dans la place, & ne voulant point se commettre avec le Connétable, prit le parti de replier son armée sur Marignano.

Sa retraite fit grand bruit à Venise

& à Rome. Le Château de Milan étoit aux abois, & on avoit compté sur sa délivrance. Il se justifia sans peine auprès du Sénat à qui il rendit compte des obstacles, qui avoient traversé son entreprise. Il eut plus de difficulté à satisfaire au mécontentement du Pape animé contre lui par François Guichardin * Lieutenant-Général des Troupes de l'Eglise & homme de confiance de Clément VII. Guichardin faisoit un crime au Duc d'Urbin de ne pas le consulter & de manquer à la confiance qu'il lui devoit en ne lui communiquant pas les choses qu'il vouloit faire. Cette rivalité produisoit chaque jour des contestations contraires au bien du service. Le Pape s'en plaignit amèrement; & pour le calmer, le Sénat ordonna au Duc d'Urbin d'avoir à l'avenir plus de complaisance pour Guichardin, & de lui faire part de ses desseins dans toutes les choses qui seroient de quelque importance.

An 1526. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les Confédérés étoient convenus

Flottes sur mer.

* C'est le même qui a écrit avec beaucoup de partialité l'Histoire de son temps. Il étoit homme de guerre médiocre.

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

d'agir en même tems sur terre & sur mer, & douze Galères de Venise étoient parties de Corfou pour aller joindre celles du Pape & se réunir à la Flotte qui devoit sortir des Ports de France. Clément VII desiroit que ces forces navales après leur jonction fussent employées sur les côtes de la Pouille, afin que cette diversion le délivrât de l'inquiétude que lui donnoit l'armée que les Colonnes assembloient à San-Germano sur les Frontieres de l'Etat de l'Eglise. Mais la France & les Vénitiens jugerent qu'il seroit plus expédient pour l'avantage de la cause commune que la Flotte des Confédérés servît à soumettre Gènes. Le Commandement en fut donné à Pierre Navarre qui étoit attendu de Marseille avec les Galeres du Roi. Celles de Venise & du Pape se réunirent à Civita-Vecchia. Navarre n'étoit point encore embarqué, & comme il différoit de jour en jour de mettre à la voile, le Pape & les Vénitiens conçurent de violens soupçons contre la sincérité des promesses de la France. Cette Couronne s'étoit

engagée

An 1526.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

à envoyer en Suisse quarante mille ducats pour la levée d'un corps de dix mille hommes, & n'avoit fourni jusques-là qu'une petite partie de cet argent. Elle devoit faire marcher des troupes vers les Pyrénées, & rien de tout cela ne s'effectuoit.

On murmure des lenteurs de la France.

Les Confédérés murmuroient hautement des lenteurs de François I, & les regardoient comme une infidélité à ses engagemens qui ne pouvoit que nuire à la réputation de la Ligue, & en occasionner même la dissolution. Il envoya en Italie le Sire de Langei qui alla d'abord à Venise pour assurer au Sénat que les lenteurs dont on se plaignoit avoient été causées par divers contre-tems auxquels on n'avoit pû remédier assez tôt; que la bonne volonté du Roi pour les Confédérés, loin d'avoir souffert de l'altération, étoit plus décidée que jamais; qu'actuellement on négocioit de sa part à la Diète générale des Cantons; que le secours qu'on attendoit de Suisse, ne tarderoit pas d'arriver; & que le départ de la Flotte Françoise n'avoit été différé, que par-

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

ce qu'on vouloit y joindre un certain nombre de gros Vaisseaux qu'on achevoit d'équiper.

Le Sénat reçut avec satisfaction ces assurances du Sire de Langei, & lui répondit qu'on n'avoit jamais douté des dispositions du Roi en faveur de la Ligue & de sa bienveillance particuliere pour la République, dont il lui avoit donné des preuves dans toutes les occasions; qu'il pouvoit compter sur l'attachement le plus constant des Vénitiens, & sur l'empressement qu'ils auroient toujours d'agir en toutes choses de concert avec un aussi grand Prince. Le Sire de Langei passa de Venise à Rome; & le Pape & les Vénitiens qui avoient le plus grand intérêt à enflâmer le zèle du Roi pour la cause commune, arrêterent entr'eux, que si la conquête du Royaume de Naples avoit lieu, cette Couronne seroit donnée à un des fils de France, en cédant à la République une partie des Places maritimes pour la dédommager de ses frais.

On assiége Gènes inutilement.

On apprit enfin que Pierre Navar-

tre avoit mis à la voile. Le Provéditeur Louis Arméro qui commandoit douze Galères de Venise, & André Doria qui avoit à ses ordres huit Galères du Pape, partirent ensemble de Civita-Vecchia, & rencontrerent à la hauteur de Livourne la Flotte Françoise composée de seize Galères & de plusieurs autres bâtimens, Navarre ordonna l'attaque de Porto-Véneré & de la Spécie qui se rendirent à la premiere sommation. L'armée navale se sépara en deux divisions. La premiere composée des Galères du Pape & de Venise, s'empara de Portofino. La seconde formée des seize Galères de France, soumit Savone; on détacha quelques bâtimens pour bloquer le Port de Gènes, & on se réunit pour assiéger cette Capitale. On débarqua des troupes & du canon, on ouvrit la tranchée; mais la vive résistance des Gènois investis par terre & par mer, rendit inutiles tous les efforts des Confédérés.

An. 1526. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Leur armée de terre avoit reçu un renfort de cinq mille Suisses; & le Duc d'Urbin vivement sollicité par

Le Château de Milan est rendu aux Impériaux

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

le Sénat de réparer l'humiliation de sa premiere retraite, s'avança à deux milles de Milan. Il fit occuper par ses détachemens la Ville de Monza & le Mont de Brianza, postes essentiels pour la sûreté de ses communications. Dès qu'il eut établi son camp, il consulta ses Capitaines sur les moyens de secourir le Château de Milan. Les Impériaux avoient construit tout autour de doubles lignes flanquées de bastions & de redoutes; il falloit forcer ce retranchement & l'entreprise ne présenta que des difficultés insurmontables. Pendant qu'on délibéroit, François Sforce réduit à la derniere extrémité, capitula avec les Impériaux, & leur rendit le Château à condition qu'il auroit la liberté d'en sortir & de se retirer à Côme jusqu'à ce que son innocence fût reconnue. Un moment après il vint au quartier Général des Confédérés avec une suite de deux cents chevaux. Il parut décidé à ne pas s'y arrêter & à se rendre tout de suite à Côme, que les Impériaux s'étoient obligés de lui remettre. Mais on s'efforça de l'en dissuader

en lui représentant le risque qu'il couroit en s'abandonnant ainsi à la discrétion de ses ennemis, tandis qu'il pouvoit être en toute sûreté & avec beaucoup plus de gloire dans une armée dont les opérations n'avoient d'autre objet que de le replacer sur le Trône de ses Ayeux; qu'au surplus, s'il persistoit à donner plus de confiance aux promesses de ses ennemis qu'aux offres de ses amis véritables, on feroit venir de France son frere Maximilien qui seroit moins aveugle sur ses intérêts.

An 1526. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Soit fidélité à sa parole, soit crainte d'augmenter ses torts vis-à-vis de l'Empereur, François Sforce voulut absolument aller à Côme, en promettant que, dès qu'il y seroit arrivé, il enverroit un Ambassadeur au Pape, & qu'il s'en tiendroit à sa décision. Mais il reconnut en arrivant toute la mauvaise foi des Impériaux. Ils avoient promis qu'ils retireroient de Côme leur garnison, & que le Duc de Milan y seroit seul avec ses troupes. Ils différerent le renvoi de cette garnison sous divers prétextes, & Sforce crai-

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

gnant pour sa liberté, se réfugia à Lodi, où les Confédérés le reçurent à bras ouverts.

Suite des opérations en Lombardie.

La perte du Château de Milan étoit pour eux un échec des plus considérables. Cependant elle ne leur ôta point l'espérance de se rendre maîtres de la Ville, où les vivres commençoient à manquer, & où les Impériaux n'avoient pas une garnison proportionnée à l'étendue de la Place. Un nouveau corps de quatre mille Suisses étoit en marche pour joindre l'armée de la Ligue, & avec ce renfort on se croyoit en état d'entreprendre le Siége de Milan. Le Duc d'Urbin fut averti que les Impériaux qui étoient à Crémone devoient en sortir, & que le dessein du Connétable de Bourbon étoit de réunir promptement tout ce qu'il avoit de troupes pour lui livrer bataille. Il détacha sur le champ Malatesta-Baglioné avec une forte division pour assiéger Crémone, & faciliter l'attaque de la Capitale en tenant ainsi les Impériaux séparés. Baglioné ouvrit la tranchée devant Crémone, donna divers assauts & fut

repoussé. On lui envoya consécutivement deux renforts d'Infanterie avec lesquels il ne fit pas plus de progrès. Alors le Duc d'Urbin se détermina à y marcher avec toute l'armée, & Crémone se rendit. On remit la Place à François Sforce qui y fixa sa résidence; & le Sénat y envoya un de ses Secrétaires nommé Louis Sabadino, autant pour éclairer sa conduite, que pour l'aider de ses conseils

An 1526. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Pendant ce tems-là les intrigues de l'Empereur firent éclore dans Rome une révolution qui faillit à perdre le Pape. Nous avons vû que les Colonnes ennemis de Clément VII avoient assemblé des troupes près de San-Germano Le Pape avoit eu le chagrin de voir ces troupes envahir & piller les environs de Rome; & prévoyant que s'il ne s'accommodoit pas avec les Colonnes, ils seroient un obstacle de plus au dessein de la Ligue sur le Royaume de Naples, il leur avoit offert la paix, & la leur avoit accordée à condition que leurs troupes se retireroient de toutes les terres de l'E-

Intrigues de l'Empereur contre le Pape.

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

glise. Les Colonnes avoient obéi ; mais un mois après, ils trahirent leur engagement d'une manière éclatante. La nuit du 19 Septembre, huit cents chevaux & trois mille hommes de leurs Troupes parurent devant Rome & se saisirent de trois Portes. Cette surprise excita un tumulte général dans la Ville ; & le Pape n'eut que le tems de se réfugier dans le Château Saint-Ange, abandonnant son Palais qui fut pillé par les Soldats.

Il signe une Trève avec l'Empereur.

Menacé d'être retenu captif, & d'essuyer les derniers outrages, Clément VII. signa avec l'Empereur une trève de quatre mois, promit de retirer ses troupes du Milanois & de faire rentrer ses Galeres dans ses Ports, pardonna aux Colonnes leur perfidie & obtint la paix à ces conditions humiliantes. Dès que les troupes qui le tenoient bloqué dans le Château Saint-Ange se furent retirées de l'Etat Ecclésiastique, il écrivit à Venise & en France, que la nécessité l'avoit contraint de rompre les engagemens de la Ligue ; qu'il sentoit combien le rappel de ses troupes & de ses galeres

seroit préjudiciable à la cause commune, mais qu'il avoit été obligé d'en venir là pour la sûreté de sa personne. Il demandoit des conseils & des secours, & paroissoit d'autant plus disposé à favoriser les Confédérés, que l'affront qu'il venoit de recevoir, lui inspiroit un vif ressentiment.

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Cependant Dom Hugues de Moncada le pressoit d'un ton menaçant de convertir la trève en une paix définitive. De nouvelles craintes engagerent le Pape à prêter l'oreille à cette insinuation. Il écrivit même au Sénat, que puisqu'il falloit un jour en venir là, il ne voyoit pas d'inconvénient à négocier la paix dans l'état actuel des choses. Le Sénat lui répondit, que la République n'avoit entrepris la guerre que dans la vue de parvenir à une paix solide & durable; qu'elle traiteroit volontiers avec les Impériaux pourvu que ce fût de l'aveu du Roi très-Chrétien, & conjointement avec lui; que séparer leurs intérêts de ceux de la France, c'étoit consommer la servitude de l'Italie;

Les Vénitiens s'efforcent de le maitenir dans l'Alliance.

An 1526.
ANDRE GRITTI LXXVII Doge de Venise.

que Sa Sainteté ne devoit pas précipiter une affaire de cette conséquence ; que les propositions qu'on lui faisoit de la part de l'Empereur, n'étoient pas de nature à être acceptées si légérement, puisqu'on exigeoit de lui de grosses sommes d'argent, & qu'il donnât Parme, Plaisance & Civita-Vecchia pour gages de sa parole ; que les forces des Impériaux étoient bien moins redoutables qu'on ne les lui faisoit ; que tous les renforts qu'ils devoient recevoir, se bornoient jusqu'à présent à un corps de Lansquenets que George Fronsberg avoit levé à ses dépens, & qu'il ne pourroit long tems entretenir ; que leurs troupes dans le Milanois n'étoient point payées & refusoient journellement le service : que les secours de France étoient sur le point d'arriver ; & que Gènes que l'on continuoit d'assiéger, une fois soumise, le succès des opérations ultérieures étoit infaillible.

Malgré ces encouragemens, le Pape auroit persisté dans le dessein de faire la paix, sans l'arrivée de l'Ambassadeur d'Angleterre, qui lui

remit vingt-cinq mille écus de la part de son maître, & qui employa les plus fortes sollicitations pour le faire rentrer dans ses premiers engagemens, ou du moins pour le déterminer à n'entendre à aucune négociation qui n'auroit pas pour but la paix générale. Clément VII. s'arrêta à ce dernier parti. Les Vénitiens convinrent avec lui de mettre pour base du Traité qui devoit se conclure en France par la médiation de l'Angleterre, la délivrance des enfans du Roi, & le Milanois cédé à François Sforce.

An 1526. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Ces choses ainsi convenues, le Pape qui étoit courageux & timide par accès, rompit la trève avec les Colonnes, protestant qu'elle avoit été extorquée par violence, & que des Vassaux n'étoient pas en droit de faire la loi à leur Souverain. Il fit marcher contre eux des troupes qui forcerent diverses Places de leur Domaine & en raserent les fortifications. Renzo da Ceri arriva à Rome sur ces entrefaites avec un secours de troupes Françoises, & accompagné

Il rompt la Trève avec l'Empereur.

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

du Comte de Vaudemont, de la Maison de Lorraine, héritiere des droits de la derniere Maison d'Anjou. Le Pape rassembla huit ou dix mille hommes, & envoya cette petite armée aux ordres du Comte de Vaudemont sur les Frontieres du Royaume de Naples, ne doutant pas que la présence de ce Prince n'y ranimât les restes de la faction Angevine que toutes les révolutions passées n'avoient pu éteindre.

Mouvemens de l'armée.

Charles-Quint pressoit la marche des secours destinés pour la Lombardie, & la principale attention des Confédérés étoit de les arrêter au passage. On armoit à Carthagène une flotte pour sécourir Gènes. On faisoit un pareil armement dans les Ports de France pour s'opposer à la Flotte Espagnole; le bruit s'étoit répandu que le Prince d'Orange devoit entrer dans le Milanois par la Savoie avec une armée; & les Confédérés agissoient de tout leur pouvoir auprès du Duc de Savoie pour l'engager à lui refuser le passage. Le plus pressé étoit d'aller au-devant de George Fronsberg, qui s'étoit

avancé à la tête de dix mille Lansquenets à Balzano dans le Tirol. L'ennemi faisoit à Trente de gros amas d'artillerie & de munitions, & tout annonçoit une irruption prochaine dans le Véronois.

An 1526. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Duc d'Urbin fit marcher vers cette Frontiere un Corps de quatre mille hommes soutenu de quelques Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-légers aux ordres de Camille des Ursins. Ce Général ayant appris que l'ennemi avoit déjà pénétré dans la Vallée de l'Aggri, & qu'il étoit arrivé à Polodroné dans le Trentin, se porta en une marche forcée sur Salo avec toute sa Cavalerie, ayant donné ordre au reste de sa division de s'embarquer sur le Lac de Garde, & de venir le joindre incessamment. Une violente tempête retint son Infanterie dans les Ports du Lac d'où elle se disposoit à mettre à la voile; & cet accident empêcha Camille des Ursins d'effectuer son projet. Il s'empara du poste de la Couronne à l'issue du défilé que les ennemis avoient entrepris de franchir. Fronsberg se

An. 1526.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

voyant arrêté, retourna sur ses pas, dirigea sa marche au travers des montagnes, arriva avec des peines incroyables près de la Ville de Garde, traversa le Midero & se porta à Castiglioné delle Stiveré. On avoit espéré que le Marquis de Mantoue lui refuseroit l'entrée de ses Etats, il en avoit même donné sa parole ; mais il ne tint point cet engagement qu'il ne pouvoit remplir sans exposer son pays à tous les désordres de la guerre.

Les Confédérés furent assez longtems dans l'incertitude sur la route que Fronsberg avoit intention de prendre ; ils crurent d'abord qu'il traverseroit le Bergamasque pour aller joindre le Connétable de Bourbon, près de Milan. Mais ayant appris que ce dernier s'étoit éloigné de cette Capitale pour se rapprocher du Pô, & voyant que Fronsberg avoit passé l'Oglio près de Rivalta, ils ne douterent plus que leur dessein ne fût d'effectuer leur jonction près de Plaisance. Ils se séparerent en deux Corps. Le Marquis de Saluces passa

à Cassano avec tous les Suisses & les Grisons. Le Duc d'Urbin continua de côtoyer & de harceler Fronsberg jusqu'à Borgoforté.

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les mouvemens de ces différentes armées sans objet suffisamment déterminé, répandirent l'allarme dans toute l'Italie : le Pape plus inquiet que tous les autres, craignit pour Boulogne & pour la Toscane ; il dépêcha un Courier à Venise pour prier le Sénat de faire passer le Pô à toute son armée, afin qu'elle pût couvrir la Toscane & l'Etat de l'Eglise. Les Vénitiens n'avoient garde de laisser ainsi leur propre pays sans défense par zèle pour un Allié dont la fidélité étoit continuellement ébranlée par les craintes les plus légeres. Ils se contenterent d'envoyer un secours de mille hommes de pied pour la défense des Places de l'Eglise. Ils consentirent que le Marquis de Saluces passât le Pô avec sa division, & cette résolution vint fort à propos pour sauver Plaisance ; car ce Général arriva sous le canon de cette Place au moment que le Connétable de Bourbon

Allarmes du Pape.

An 1526.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

avoit formé le projet de la surprendre. Les ordres donnés au Duc d'Urbin le laissoient le maître d'envoyer des détachemens au-delà du Pô, ou même de passer ce Fleuve avec toute son armée, s'il jugeoit que le bien de la chose l'exigeât. Mais vraisemblablement ses instructions secrettes portoient le contraire; car Fronsberg ayant passé le Pô au Port d'Ostiglia le 28 Novembre, le Duc d'Urbin retourna avec toute son armée dans le Véronois sans que les Vénitiens en témoignassent d'autre mécontentement que celui que l'on donne à la bienséance, lorsqu'on a intérêt à déguiser ses vrais sentimens.

Les Vénitiens rassurent les Florentins.

Les Impériaux réunis au-delà du Pô, ruinoient tout le pays; les Luthériens, qui faisoient la partie la plus nombreuse de leurs Lansquenets, exerçoient avec affectation leurs brigandages dans les Eglises & manifestoient un fanatisme qui augmentoit l'effroi des Italiens peu accoutumés à ces sortes d'excès. Ces fougueux ennemis s'avançoient lentement vers la Toscane. On craignit à Venise

que les Florentins ne fussent tentés de prévenir leur ruine par un accommodement. On leur envoya en diligence le Sénateur Marc Foscari, qui les exhorta à ne point se laisser abattre par un danger apparent. Il leur peignit avec force le mauvais état des Imperiaux qui manquoient d'argent & de toutes les ressources nécessaires pour la guerre. Il leur détailla les forces supérieures des Confédérés, les puissans secours qu'on attendoit de France, les projets qu'on formoit pour embarrasser l'ennemi en plusieurs endroits, & la résolution où l'on étoit de tout risquer pour sauver la Toscane. Les Florentins furent très-sensibles à cette marque de zèle des Vénitiens; ils envoyerent à Venise Alexandre de Razzi pour témoigner leur reconnoissance au Sénat, pour l'assurer qu'ils ne se départiroient point de son alliance, & pour lui proposer une nouvelle levée de six mille hommes à frais communs; ce qui fut exécuté.

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

La Ville de Gènes serrée de toutes parts, n'avoit plus d'espérance que

Combat naval à la hauteur de Gènes.

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

dans l'arrivée de la Flotte Espagnole qu'on achevoit d'équiper à Carthagène. Pierre Navarre proposa d'aller la brûler dans ce Port. Le Providiteur Vénitien approuva son idée ; mais André Doria dont la conduite depuis quelque tems étoit fort équivoque, opposa les inconvéniens de la saison & le danger de s'exposer aux accidens de la Mer sur une côte où l'on ne pouvoit point trouver d'asyle. On résolut donc d'aller croiser vers les Isles de Corse & de Sardaigne dans la résolution de combattre la Flotte Espagnole aussitôt qu'on la découvriroit. Elle ne tarda pas à paroître. Elle étoit composée de trente-six bâtimens. Le Providiteur Vénitien qui étoit alors à Porto-Vénere la découvrit le premier, il s'avança pour lui livrer le combat ; mais le vent contraire ne lui permit pas de l'approcher. Elle voguoit à pleines voiles pour entrer dans le Port de Gènes ; Navarre l'apperçut à son tour, fondit sur elle avec seize Galeres, & du premier coup de canon, il fit sauter la grande flamme de la Capi-

-tane. Deux Galeres Vénitiennes le joignirent, & le combat s'engagea. On se canonna pendant deux heures, un des Vaisseaux ennemis fut coulé à fond ; mais la Mer devint si grosse qu'on fut contraint de se séparer. La Flotte Espagnole se réfugia en différens Ports, & eut enfin le bonheur de se trouver réunie à Gaëtte où elle débarqua le Comte de Lanoi Vice-Roi de Naples, avec six mille Espagnols.

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Dès que la Mer fut un peu calme, Navarre poursuivit avec ardeur la Flotte ennemie qu'il vouloit détruire absolument ; mais il la chercha en vain. Pendant ce tems-là, Gènes reçut des vivres & des munitions, & on fut obligé de lever le Siége. Les Généraux rejetterent l'un sur l'autre le blâme de ce mauvais succès. Il courut à Venise des bruits désavantageux sur le compte du Provéditeur Louis Arméro. On le rappella & le Conseil des Dix lui fit son procès ; mais ayant rendu compte de sa conduite, on reconnut qu'on l'avoit soupçonné injustement.

An 1526.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Vice-Roi arrivé à Naples assembla une armée de douze mille hommes, & marcha très-promptement contre les Troupes de l'Eglise qui étoient aux ordres du Comte de Vaudemont. Il s'attacha au Siége de Frossoloné ; mais Renzo-da-Ceri & Alexandre Vitelli détachés pour secourir la Place, forcerent ses lignes, & le contraignirent de retourner sur ses pas.

An. 1527.
Guerre dans le Royaume de Naples.

Un intérêt plus pressant le rappella dans l'intérieur du Royaume que les Confédérés étoient sur le point d'attaquer par deux endroits. On étoit parvenu à intéresser vivement le Pape au sort du Comte de Vaudemont, en arrêtant le mariage de ce Prince avec sa Niéce, fille de Laurent de Médicis. En conséquence, il avoit donné ordre à André Doria, Général de ses Galeres, d'aller insulter les côtes de Naples, conjointement avec celles de Venise, & d'attaquer la Capitale, tandis que Renzo-da-Ceri à la tête de dix mille hommes, feroit une puissante diversion dans l'Abruzze. Doria prit les devans avec une

partie de la Flotte, & tenta inutilement de s'emparer du Port de Pouzzol. On se réunit devant Naples & on attaqua le Château de Mer. En peu de jours le canon des Galeres fit brèche, on débarqua des troupes aux ordres de Pierre Justiniani pour donner l'assaut. La Place fut emportée & la garnison passée au fil de l'épée. La consternation répandue dans toutes les Places de cette côte, les obligea de se rendre à la premiere sommation. Celles qui oserent résister, comme Sorrento & la Tour du Cerf, furent prises d'assaut & traitées sans ménagement.

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Dans le même tems, Renzo-da-Ceri ayant heureusement passé le Tronto, répandoit l'épouvante dans l'Abruzze. Il soumit Aquila, & se rendit Maître des Comtés de Tagliano, d'Alva & de Célana. Les Généraux de la Flotte délibérerent d'assiéger Naples, persuadés que le sort de cette Capitale décideroit de celui de tout le Royaume. Cette entreprise leur parut souffrir d'autant moins de difficulté, que le Vice-

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Roi ayant ses troupes occupées en plus d'un endroit, n'avoit laissé à Naples qu'une foible garnison, & qu'on comptoit sur la faveur des habitans mal satisfaits du Gouvernement Espagnol, attachés la plûpart à la Maison d'Anjou, & tous naturellement portés aux révolutions. Quelques Officiers représenterent, qu'il seroit mieux d'attendre que Renzo-da-Ceri eût fait plus de progrès, & qu'il pût seconder les opérations de la Flotte en investissant la Place par terre; que les seuls équipages de Mer ne suffisoient point pour un Siége de cette conséquence; & qu'en attendant la jonction des troupes de terre, on pouvoit s'emparer de Salerne & des Places voisines; ce qui mettoit le comble aux incommodités qu'on éprouvoit déjà dans Naples.

Cet avis parut timide & on le méprisa. Il fut donc arrêté qu'on sommeroit la Ville de se rendre, & qu'on accompagneroit cette sommation des promesses & des menaces usitées en pareille rencontre. Dom Hugues de Monçada commandoit dans Naples.

Il reçut la sommation & la rejetta avec beaucoup de fierté : il sortit à la tête de deux mille cinq cents hommes de pied & de trois cents chevaux pour s'opposer à la descente des troupes confédérées, que le Comte de Vaudemont s'étoit chargé d'effectuer avec Horace Baglioné. Il y eut à cette occasion un combat très-chaud dont les Confédérés protégés par le canon de la Flotte, eurent tout l'avantage. Les Espagnols vivement poussés se retirerent en désordre abandonnant leur artillerie. Moncada eut la bravoure de tenir ferme avec quelques Compagnies d'Infanterie, & vint à bout de retirer son canon. Comme il rentroit dans la Place, se battant en retraite contre Baglioné qui le poursuivoit l'épée dans les reins, il ne put faire lever le Pont levis, & Baglioné resta maître de la Porte. Il ne la garda pas long-tems, n'ayant avec lui que peu de Soldats. On fit la faute de ne pas le soutenir, & il fut obligé d'aller rejoindre le gros de la troupe.

An 1527. ANDRE GRITTI. LXXVII. Doge de Venise.

Cependant la terreur des habitans

Son succès est détruit par la foiblesse du Pape.

An. 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

fut si grande, qu'ils envoyerent prier le Comte de Vaudemont de suspendre les attaques, étant dans l'intention de se rendre à lui. Mais Dom Hugues de Moncada sçut les contenir; & comme il n'ignoroit pas que les Confédérés n'avoient pas assez de troupes de débarquement pour forcer une Ville comme Naples, il ne voulut jamais entendre à aucune capitulation. Les Généraux de la Flotte dans un nouveau Conseil de guerre reconnurent la témérité de leur entreprise. Ils s'étoient affoiblis en laissant des garnisons dans les différentes Places de la Côte qu'ils avoient soumises. On leur avoit promis un grand secours de France qui n'arrivoit point. Ils envoyerent demander mille hommes de renfort à Renzo-da-Ceri. Mais il étoit lui-même dans les plus grands embarras. Le bruit répandu d'une suspension d'armes qui se négocioit à Rome & à laquelle le Pape paroissoit vouloir donner les mains, avoit anéanti toute discipline parmi ses Soldats. Il ne pouvoit ni les faire obéir, ni empêcher leur désertion.

Pour

Pour surcroît de malheur, le Connétable de Bourbon en route vers Florence, & ne dissimulant point le dessein d'accorder le pillage de cette Ville à ses troupes qui étoient sans argent, acheva de consterner l'esprit foible & irrésolu de Clément VII. Il craignit moins encore les maux qui pouvoient affliger sa Patrie, qu'un changement de Gouvernement au préjudice de sa famille qui jouissoit à Florence d'une autorité presque absolue. Ce motif le détermina à précipiter son accommodement avec l'Agent que le Vice-Roi avoit à sa Cour. On convint d'une Trève de huit mois. Le Pape s'engagea à fournir soixante mille écus pour la solde des troupes Impériales, à condition que toutes les Places prises de part & d'autre seroient rendues; que si le Roi de France & les Vénitiens consentoient à la Trève, les Allemands sortiroient d'Italie, & que s'ils ne l'acceptoient pas, les troupes Impériales se retireroient seulement des Terres du Pape & des Florentins.

An 1527.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Il fait son accommodement avec l'Empereur.

Les Confédérés informés de ce

Plaintes qu'sa conduite excite.

An 1527.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de venise.

Traité honteux, éleverent un cri général contre le Pape. On ne pouvoit comprendre qu'il eût perdu sitôt le souvenir de la trahison que les Colonnes lui avoient faite à l'instigation de l'Empereur ; comment après les sujets de mécontentement qu'il avoit donnés aux uns & autres, il osoit se fier encore à leur parole, & se mettre à la discrétion de gens qui lui seroient d'autant moins fidèles qu'il leur avoit manqué de fidélité le premier. Clément VII. excusoit son imprudence en disant, qu'ayant reconnu dans l'Empereur & dans ses Ministres une sincère disposition pour la paix, sa qualité de pere commun ne lui permettoit pas de rejetter une occasion si favorable de procurer à la Chrétienté un si grand bien. Ainsi malgré les représentations & les murmures des Confédérés, il retira ses troupes & ses Galères. Les Vénitiens furent obligés de rappeller leur Flotte, & le Comte de Vaudemont fut réduit à évacuer toutes les Places qu'il avoit conquises & à sortir du Royaume de Naples.

Fin du Livre XXXIV.

SOMMAIRE

DU LIVRE TRENTE-CINQUIEME.

Aveuglement du Pape. Les Vénitiens prennent des mesures, à son défaut. Le Connétable de Bourbon marche vers Rome. Il sollicite les Vénitiens qui le méprisent. Le Connétable arrive à Rome. Il est blessé à mort. Rome est prise d'assaut, & sacagée par les Impériaux. Le Pape est bloqué dans le Château Saint-Ange. Mouvemens en sa faveur. Conduite artificieuse de l'Empereur. Les Vénitiens veulent délivrer le Pape. Leurs ordres mal exécutés par le Duc d'Urbin. Leur Provéditeur se justifie. Le Pape traite avec les Impériaux. Les Vénitiens veulent porter la guerre dans le Milanois. Ils sont mécontens du Maréchal de Lautrec. Prise de Pavie. Mouvemens des Etats de Venise & de Gènes. Galère Turque prise par les Vénitiens. La paix avec Soliman n'est point altérée. Lautrec passe le

Pô. Motif de sa conduite. Embarras des Vénitiens. Le Pape fait sa paix avec l'Empereur, & devient libre. Les Vénitiens lui proposent en vain de renouveller la Ligue. Lautrec va à Naples. Le Sénat délibere au sujet des Villes de la Romagne. Lautrec marche aux Impériaux. Flotte Vénitienne sur les côtes de Naples. Le Duc de Brunswik entre dans le Milanois. Son Armée est dissipée. Combat naval où les Impériaux sont battus. Fermeté du Gouvernement de Naples. Les maladies ruinent l'armée de France. André Doria passe au Service de l'Empereur. Les François sont chassés du Royaume de Naples. On projette de nouveaux efforts contre Naples & Milan. On échoue à Gènes. Fin de la campagne. Intrigues du Pape au sujet des Villes de la Romagne. Disposition à la paix. Plan pour les opérations de la campagne. Divers avis dans le Sénat. Décision du Sénat. Mauvais état des affaires à Naples. Mésintelligence des Alliés. Les François son battus par les Im-

périaux. Les Vénitiens manquent l'occasion de battre les Impériaux. Négociation pour la paix. Charles-Quint en Italie. Traité de Cambrai. Embarras des Vénitiens. Charles-Quint à Boulogne. Avis divers dans le Sénat au sujet de la paix. Convention avec François Sforce & les Vénitiens. Florence est soumise aux Médicis. Traité de Boulogne. Charles-Quint est couronné à Boulogne. Soupçons de Soliman contre les Vénitiens. Ils sont détruits. Projets de Soliman. Embarras de l'Empereur avec les Protestans. Le Pape veut qu'on leur fasse la guerre, sentimens des Vénitiens. Affaires particulieres. Nomination aux Evêchés. Diversité d'avis sur ce sujet. Décision du Sénat. Allarmes du côté des Turcs. Affaires de Hongrie. Ferdinand Roi des Romains. Guerre des Turcs contre l'Empereur. Charles-Quint veut engager les Vénitiens à une Ligue. Il confere avec le Pape à Boulogne. Ligue des Etats d'Italie. Soupçons contre les Vénitiens; ils les détruisent. Ils

ne peuvent accommoder l'affaire des Limites. Suite de la guerre des Turcs. Les Vénitiens leur donnent des sujets de mécontentement. Inquiétude du Sénat. Les Turcs lèvent le Siége de Corou. Mariage de Catherine de Médicis avec le fils du Roi de France. Armement dans tous les Ports. Les Vénitiens ménagent le Pape. Progrès des Turcs. Mort de Clément VII. Paul III lui succède.





HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE TRENTE-CINQUIEME.

CLEMENT VII. avoit préparé sa ruine en insensé par la signature & l'exécution du Traité que nous venons de voir; il acheva de se jetter dans le précipice en licenciant toutes les troupes qu'il avoit sur pied, comme s'il ne devoit plus être question de guerre, & en ne conservant que cent Chevaux légers & quelques Compagnies d'Infanterie pour sa Garde, tandis que les Colonnes & les Espagnols restoient armés. Le Sénat, touché de son aveuglement, le fit avertir par son Ambassadeur du grand tort qu'il se faisoit à lui-même en se

An 1527. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Aveuglement du Pape.

An 1527. ANDRE' GRITTI LXXVII. Doge de Venise.

confiant aux paroles du Vice-Roi ; puisque, quand même elles feroient sincères, le Connétable de Bourbon, qui ne prétendoit point lui être subordonné, mépriseroit infailliblement les ordres qui lui feroient donnés de sa part, & qu'il étoit à craindre que ce Prince qui avoit une Armée très-difficile à contenir, parcequ'elle n'étoit point payée, ne lui abandonnât la Toscane ou l'Etat de l'Eglise à piller, sans égard pour des conventions auxquelles il n'avoit eu aucune part. Le Pape avoit pris son parti & on ne l'ébranla point. Il crut que ces insinuations des Vénitiens étoient principalement dictées par l'intérêt qu'ils avoient de le retenir dans leur alliance, & que, dans cette vue, ils lui faisoient le mal beaucoup plus grand qu'il n'étoit.

Il poussa l'aveuglement au point que le Connétable de Bourbon ayant écrit lui-même à Rome qu'il n'étoit plus maître de ses Soldats faute d'argent, il répondit qu'il ne feroit point la dupe de ce Prince, qui ne l'intimidoit de la sorte, qu'afin de lui extorquer

plus d'argent qu'il n'en avoit promis. Il ajoûta qu'après tout, s'il arrivoit du désordre, il aimoit mieux qu'on l'imputât à la mauvaise foi des autres qu'à son obstination.

An 1527. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les Vénitiens prennent des mesures à son défaut.

Les Vénitiens n'ayant pû rien gagner sur l'esprit du Pontife, ordonnerent au Duc d'Urbin qui campoit alors entre Modène & Reggio, de joindre l'Armée du Marquis de Saluces dans le Boulonois pour faire face aux Impériaux. Ils chargerent Sébastien Justiniani leur Ambassadeur à la Cour de France, d'assurer le Roi, que quoique le Pape les eût abandonnés, ils n'en seroient pas moins bons amis de la France & moins constans à ne se conduire que d'après ses conseils, soit pour la guerre soit pour la paix. Le Roi leur fit proposer de reprendre l'expédition de Naples & d'y destiner des troupes & des Vaisseaux. Mais le Sénat jugea que, le Pape par son accommodement ayant ruiné les affaires des Confédérés dans cette partie, il falloit se borner à défendre la Toscane & l'Etat de l'Eglise, dont la conquête par les Impériaux

N v

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

apporteroit à la Cause commune un préjudice irréparable.

Le Connétable de Bourbon marche vers Rome.

Le Vice-Roi avoit envoyé ordre au Connétable de Bourbon de suspendre sa marche & de cesser ses hostilités. Quand ce Prince auroit eu la volonté d'obéir, il n'en avoit plus le pouvoir, ses Soldats voulant absolument ou de l'argent ou le pillage des Villes. Il entra dans la Romagne & obtint Cotignola par capitulation. De-là il marcha à Forli, & parut diriger sa marche par le Val d'Orno pour pénétrer en Toscane. Le Duc d'Urbin & le Marquis de Saluces le côtoyoient, & étendoient leurs quartiers depuis Boulogne par Imola & Ravenne jusqu'à Faënza. Leur principal objet étoit de serrer les Impériaux, de rompre leurs communications, & de leur rendre la subsistance de plus en plus difficile.

Le Pape commençoit à appercevoir l'orage, & entendoit avec crainte la foudre gronder dans l'éloignement: il fit venir à son audience Dominique Vénier, Ambassadeur de la République, & le pria d'écrire au Sénat,

d'ordonner au Duc d'Urbin de faire marcher inceſſamment l'Armée Vénitienne en Toſcane, en lui jurant qu'il étoit réſolu de renouveller la Ligue, & d'en obſerver les engagemens avec une fidélité inviolable. Clément VII. s'étoit rendu mépriſable à tous les partis par ſes frayeurs & ſes variations. Le Sénat, peu touché de ce qui pouvoit intéreſſer ce Pontife, n'eut égard qu'au danger de la Cauſe commune, & ordonna à ſes Généraux de pourſuivre le Connétable au-delà de l'Apennin.

An 1527.
ANDRE' GRITTI. LXXVII. Doge de Veniſe.

Cet ordre fut exécuté, & peu de tems après les deux Armées ſe trouverent en Toſcane, celle du Connétable près d'Arezzo, celle des Confédérés à Barberino, la Ville de Florence entre deux. Déjà le Peuple Florentin ſe diviſoit en factions, les uns voulant que l'autorité reſtât aux Médicis, les autres demandant que le Gouvernement populaire fût rétabli & qu'on bannît Hippolite & Alexandre de Médicis, Neveux du Pape. Ces derniers prenoient le deſſus, & il étoit à craindre que les atteintes données à

An. 152. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

l'autorité des Médicis ne retombassent sur la Ligue qui étoit leur ouvrage. Le Duc d'Urbin se rendit à Florence à la tête de huit cents Gentilshommes. Il appaisa le tumulte sans effusion de sang, il mania si habilement les esprits, que le Gouvernement fut maintenu, & les Florentins promirent de continuer la solde de deux-cent cinquante hommes d'Armes, & de cinq mille hommes de pied au profit de la Cause commune.

Il sollicite les Vénitiens qui le méprisent.

Clément VII négocioit alors à Rome un nouveau Traité avec l'Ambassadeur de Venise, par lequel il vouloit engager les Vénitiens à lui fournir des grosses sommes d'argent, à ne point retirer leurs troupes de la Toscane & de l'Etat de l'Eglise sans son consentement, & à faire partir incessamment une Flotte pour les côtes de Naples. Le Sénat ne jugea pas à propos de prendre de pareils engagemens avec un Allié sur lequel il étoit impossible de compter, & comme Dominique Vénier s'étoit avancé auprés du Pape bien au-de-là de ses pouvoirs, on le rappella sur le champ,

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Il fut dénoncé par les Avogadors & puni de sa témérité par la privation de ses Charges. On nomma pour le remplacer plusieurs Sénateurs qui s'en excuserent sur ce qu'ayant à remplir dans ces tems critiques des Magistratures plus importantes, on devoit s'en tenir à l'usage qui attribuoit ces sortes d'Ambassades à des Magistrats inférieurs. Pour remédier à cet inconvénient, le Grand-Conseil porta une Loi qui établissoit que, durant la guerre, le choix des Ambassadeurs pourroit être fait parmi tous les Nobles sans distinction de grade & d'emploi, & François Pézaro fut nommé.

La présence des Confédérés ôtoit au Connétable toute espérance de se rendre maître de Florence. Il résolut de marcher à Rome où il espéroit rencontrer moins de difficulté. Le Pape qui ne pouvoit plus douter des desseins du Connétable, eut encore l'aveuglement de ne réserver pour sa garde de sa Capitale que cinq ou six mille Paysans à qui il fit prendre les armes. Philippe Doria avoit amassé

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

quelque Infanterie & l'avoit conduite à Civita-Vecchia. Il négligea de s'en servir. Le Comte Rangoné avoit un Corps de troupes à Orviete, il lui défendit d'en sortir sans un ordre exprès de sa part.

Le Connétable arrive à Rome.

Le Connétable marchant à grandes journées malgré la difficulté des chemins & les débordemens des Rivieres, arriva le 26 d'Avril à Viterbe. De-là, il dépêcha un Courier au Saint-Pere, pour lui demander le passage au travers de Rome, d'où il se proposoit de se rendre à Naples & d'échapper ainsi à la poursuite obstinée des Confédérés. Clément VII. le refusa avec beaucoup de fermeté. Le Connétable ayant tiré quelques vivres d'Aquapendente, de San-Lorenzo & des Villages voisins, parut devant Rome le 6 de Mai.

Il est blessé à mort.

Renzo-da-Ceri avoit fait par ordre du Pape quelques retranchemens dans les Fauxbourgs ; mais ils avoient été construits trop légerement & trop à la hâte pour arrêter l'ennemi. Le Connétable fit escalader le Fauxbourg du Vatican, & ses troupes y péne-

trerent après une courte résistance. Mais dans la premiere chaleur de cet assaut il reçut un coup d'Arquebuse qui lui traversa le flanc & la cuisse ; il se fit aussi-tôt transporter au Camp où il expira une heure après. Il ne fut regretté que de ses Soldats. La France perdit en lui un ennemi dangereux ; l'Empereur, un transfuge des plus incommodes ; l'Italie, le plus dur de ses oppresseurs. Il mourut les armes à la main, & mourut sans gloire, parce qu'il servoit contre sa Patrie, & qu'il faisoit la guerre en Brigand. Il n'avoit que trente-huit ans & ne laissa point de postérité.

An 1527. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Sa mort n'interrompit point les attaques, ses Soldats s'y porterent avec fureur ; le Fauxbourg du Vatican fut emporté. Le Pape se sauva plein d'épouvante au Château Saint-Ange avec les Prélats qui étoient autour de lui. Les Impériaux entrerent dans la Ville pêle-mêle avec les Fuyards, & y commirent toutes les horreurs qui font le malheureux partage des Villes prises d'assaut. Le Duc d'Urbin s'étoit avancé jusqu'à Viterbe. Les fatigues des mar-

Rome est prise d'assaut & saccagée par les Impériaux.

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

ches avoient considérablement diminué son armée. Il trouva tout le Pays ruiné devant lui & n'osa s'engager plus avant. Ainsi les Impériaux signalerent dans Rome impunément leur rage pendant deux mois. Ils firent un carnage horrible du Peuple qui avoit pris les armes, pillerent les maisons & les Eglises, forcerent les portes des Monasteres & des Couvents, s'abandonnerent à tous les excès d'une lubricité infâme. La peste, la famine, & toutes les calamités ensemble désolerent cette Ville où la licence du Soldat fut sans frein, & où sa brutalité tint lieu de toutes les loix.

Le Pape est bloqué dans le Château Saint-Ange. Mouvemens en sa faveur.

Toute l'Europe frémit en apprenant que Rome avoit été inhumainement saccagée & que le Pape étoit assiégé dans le Château Saint-Ange. Les Vénitiens en particulier en furent extrêmement allarmés. Ils craignirent que les Impériaux maîtres de la personne du Pape ne l'emmenassent Prisonnier en Espagne, pour rester en possession de l'Etat de l'Eglise, & se préparer par-là à mettre toute

l'Italie sous le joug. Dans cette crainte le Sénat écrivit au Duc d'Urbin & aux deux Provéditeurs de l'armée, que quelles que fussent les difficultées, ils prissent la route de Rome sur le champ; qu'ils employassent tous les moyens possibles pour tirer le Pape du Château Saint-Ange & le mettre en liberté. Il fallut faire de nouvelles levées de troupes pour les opposer à Antoine de Lève qui menaçoit la frontiere de l'Etat Vénitien, & on les porta à dix mille hommes d'Infanterie.

An 1527. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les Rois de France & d'Angleterre, vivement touchés du sort de Clement VII, résolurent de remédier à ses malheurs; le premier en faisant marcher en Italie une Armée de trente mille homme de pied & de mille Gendarmes, le second en portant toutes ses forces dans le Pays-bas. Le Cardinal de Volsei se transporta en France pour resserrer de plus en plus l'union des deux Rois, & pour combiner les moyens de forcer Charles-Quint à laisser l'Europe tranquille.

François I. envoya des ordres pressans au Marquis de Saluces & lui

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

enjoignit de chasser les Impériaux de Rome & de procurer la délivrance du Pape à quelque prix que ce fût. Il fit proposer aux Cardinaux qui étoient dispersés hors de Rome, de se réunir à Avignon, où ils pourroient traiter avec plus de sûreté vis-à-vis de l'Empereur. Mais ses vues ne furent point remplies.

Conduite artificieuse de l'Empereur.

Pendant ce tems-là Charles-Quint, qui d'un seul mot pouvoit rendre au Pape la liberté, jouoit la Comédie très-indécemment. Il faisoit faire des Processions pour implorer la miséricorde de Dieu sur les maux de l'Eglise. Il témoignoit une affliction sensible de la désolation de la Capitale du Monde Chrétien & de la captivité du Chef des Pasteurs. Il publia un manifeste dans lequel il exprimoit l'extrême déplaisir qu'il avoit ressenti en apprenant cette calamité. Il assuroit qu'il auroit préféré l'entiere défaite de son Armée à la douleur de la voir si mal user de la victoire ; que la chose s'étoit faite non-seulement sans son aveu, mais contre ses intentions & contre ses ordres. Il en apportoit pour

An 1527.
ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

preuve tous les ſoins qu'il s'étoit donnés pour rendre la paix à l'Italie malgré les inſultes réitérées des Confédérés; qu'il avoit pouſſé la condeſcendance juſqu'à acquieſcer à toutes leurs prétentions, par reſpect & par égard pour le Saint-Siége; que la droiture de ſes ſentimens étoit connue de Léon X. & de ſon Succeſſeur, qui avoient conſtamment favoriſé ſes juſtes deſſeins. Il ajoûtoit qu'au ſurplus le mal étoit fait, & qu'il ne demandoit pas mieux que d'y apporter les remèdes convenables.

Il s'en falloit bien que de ſa part les effets répondiſſent aux paroles. Le ſiége du Château Saint-Ange continuoit ſans qu'il ſongeât à donner des ordres contraires. Ses troupes reſtoient dans Rome, & il préparoit pour elles de nouveaux renforts. On l'entendoit ſouvent excuſer la conduite du Connétable de Bourbon, blâmer celle du Pape, lui reprocher ſon inconſtance & ſa mauvaiſe foi; en ſorte qu'on avoit tout lieu de préſumer que la Religion & l'humanité lui parleroient en vain, & que la force ſeule pour-

An 1527.
ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

roit le contraindre à en remplir les devoirs.

Les Vénitiens veulent délivrer le Pape.

Les Vénitiens se donnoient de grands mouvemens dans la vue de remédier aux maux présens & de prévenir les calamités à venir. Ils équiperent une grande Flotte destinée à attaquer les Places Maritimes de la Pouille. Ils obtinrent du Roi de France l'argent dont on étoit convenu pour la levée de dix mille Suisses. Ils lui proposerent une autre levée de dix mille hommes d'Infanterie à frais communs. Ils envoyerent dix mille ducats à François Sforce pour l'aider à remonter sa petite armée; ils prirent à leur solde les meilleurs Officiers, & entr'autres, le Comte de Gayasse & le Marquis de Palavicini; ils envoyerent un gros détachement dans la Romagne pour protéger les Places de cette Province & mirent Garnison dans Ravenne & Cervia. L'Etat Ecclésiastique étoit au pillage. Sigismond Malatesta s'étoit emparé de Rimini; & le Duc de Ferrare, de Modéne. Les affaires du Pape étoient en si mauvais état, qu'à Flo-

rence la Faction populaire se révolta contre les Médicis, les chassa de la Ville, renversa les Statues de Léon & de Clément & retablit le Gouvernement Républicain.

An 1527. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Leurs ordres mal exécutés par le Duc d'Urbin.

Le Duc d'Urbin procédoit mollement à l'exécution des ordres du Sénat, & sacrifioit son devoir au plaisir de se venger des Médicis auxquels il portoit une haine secrette dans le cœur, parce que Léon X. l'avoit dépouillé de son Etat. Au lieu d'aller droit à Rome, il s'amusa au siége de Pérouse & enleva cette Place à Gentil Baglioné qu'il accusoit d'être d'intelligence avec les ennemis. Enfin il joignit le Marquis de Saluces à Orviete. Là, on tint Conseil de Guerre; il produisit les Lettres du Sénat & déclara que son dessein étoit de s'y conformer, d'aller à Rome, de faire lever le siége du Château, & si les Impériaux se présentoient, de leur livrer bataille. Cette résolution fut approuvée du Provéditeur Pisani & de tous les Généraux; mais le Provéditeur Vitturi avec lequel sans doute il avoit concerté la chose,

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

s'y opposa fortement, sous prétexte que les Impériaux avoient la supériorité du nombre, que leurs troupes étoient meilleures & plus aguéries, & qu'engager avec elles le combat c'étoit courir à une défaite certaine.

Cette opposition fit changer de dessein. On détacha le Prince de Bozzolo avec un gros de Gendarmes & de Chevaux légers, & quelques Compagnies d'Arquebusiers pour tâcher de faciliter par quelque moyen l'évasion du Pape & l'amener au Camp des Confédérés. Le Prince de Bozzolo parut sur une hauteur voisine du Château Saint-Ange, il examina les lignes des Impériaux, reconnut qu'elles ne pouvoient être forcées & revint sans avoir rien fait. On fut informé que le Capitaine Alarçon avoit amené aux ennemis plusieurs Compagnies d'Infanterie Espagnole & qu'ils attendoient de Naples de nouveaux renforts; il fut décidé en conséquence dans un nouveau Conseil de guerre, qu'on n'iroit pas plus avant. Le Duc d'Urbin en donna avis au Sénat, en lui déclarant qu'il

lui étoit impossible de procurer la délivrance du Pape, à moins qu'on ne lui envoyât quinze mille Suisses & une certaine quantité de gros canons.

An 1527. ANDRE GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Leur Provéditeur se justifie.

Le Sénat ne renonça qu'avec beaucoup de regret à l'espérance qu'il avoit conçue de tirer le Pape des mains des Impériaux; & comme il présuma que l'opposition du Provéditeur Vitturi avoit été la principale cause de l'inaction des Confédérés, il le rappella & fit porter contre lui une accusation de trahison par les Avogadors. Mais dans les interrogatoires qu'il fut obligé de subir, il se justifia de maniere qu'on le renvoya absous. Le Sénat vouloit surtout éviter que le Pape, vaincu par les désagrémens & les incommodités qu'il souffroit dans le Château Saint-Ange, ne se portât à quelque accommodement capable de ruiner entierement les affaires de la Ligue. Il renouvella à son Capitaine Général l'ordre de marcher à Rome & de tout tenter ponr délivrer Clement VII. Alors le Duc d'Urbin, offensé du peu d'égard qu'on avoit pour ses représentations,

An 1527. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

menaça de quitter le Service de la République, & il fallut l'adoucir en lui témoignant une confiance sans réserve, & en le laissant le maître d'agir suivant ses lumieres: il fut très-flatté de ce retour de bienveillance & il en marqua sa sensibilité en envoyant à Venise sa femme & son fils pour servir de gages de sa fidélité.

L'Armée des Confédérés avoit quitté les environs de Rome & s'étoit repliée dans le Siennois pour appuyer la négociation que les Vénitiens avoient entamée avec le nouveau Gouvernement de Florence. Cette négociation reussit, & quoique les Florentins eussent secoué le joug des Médicis, ils renouvellerent la Ligue avec la République & la France, & s'engagerent à fournir pour la défense de la Cause commune tous les secours qui avoient été stipulés ci-devant.

Le Pape traite avec les Impériaux.

Le Pape n'ayant plus d'espérance d'être secouru, fut enfin forcé de traiter avec les Impériaux. Il desira que le Vice-Roi de Naples vînt à Rome pour régler avec lui les conditions de son accommodement; & quoiqu'il

qu'il se fût flatté que ce Seigneur qui lui avoit donné souvent des marques de respect & d'attachement, le traiteroit moins durement que les autres; il ne put avoir la paix qu'en s'obligeant à payer aux Impériaux quatre cent mille ducats, à leur livrer le Château Saint-Ange avec les Villes d'Ostie, de Civita-Vecchia & de Citta-di-Castello, & à leur faire rendre celles de Parme & de Plaisance. Malgré ces sacrifices, on ne s'obligeoit point à lui rendre la liberté; mais on devoit le conduire à Gaëte en attendant que l'on sçût ce que l'Empereur auroit déterminé relativement à sa Personne, & à celles des Cardinaux & des Prélats de sa suite, & qu'on eût reçu de lui la ratification du Traité. Cet accommodement rendoit la situation du Pontife encore plus désavantageuse. Il étoit désormais le Prisonnier des Impériaux, & sa liberté dépendant de conditions qu'il n'avoit pas le pouvoir de remplir; ils demeuroient maîtres de sa Personne pour en disposer à leur volonté. Il envoya aux Comman-

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

dans des Places qu'il s'étoit obligé de remettre, ordre de les livrer; mais pas un d'eux ne voulut obéir. On lui demandoit l'argent qu'il avoit promis & qu'il n'avoit point, & cet embarras l'exposoit à toutes les insultes d'une soldatesque sans respect pour sa dignité parce qu'elle étoit infectée de l'hérésie de Luther.

Les Vénitiens veulent porter la guerre dans le Milanois.

Les Vénitiens qui n'avoient plus d'assistance à lui donner, & qui avoient leur propre Pays à défendre, rappellerent leur armée en Lombardie. Lorsqu'elle fut arrivée sous le canon de Crémone, elle se trouva forte de dix mille hommes de pied, de cinq cents hommes d'Armes & de sept cents Chevaux légers. Le Duc de Milan la joignit avec trois mille cinq cents hommes d'Infanterie. On attendoit le Maréchal de Lautrec qui amenoit de France vingt-six mille hommes de pied, mille hommes d'Armes, un Corps de Cavalerie légere & une Artillerie nombreuse.

Il fut d'abord proposé parmi les Généraux de la Ligue de se réunir aux François, & d'aller tous ensem-

ble à Rome attaquer les Impériaux dont l'Armée s'affoiblissoit de jour en jour par la peste & les désertions, & où la licence, la débauche, le défaut d'argent avoient détruit toute subordination & toute discipline. Mais après en avoir mûrement délibéré, on jugea que le parti le plus avantageux étoit d'établir le théâtre de la Guerre dans le Milanois ; ce qui obligeroit nécessairement les Impériaux qui étoient à Rome d'en sortir pour venir au secours de cette Province. On se promit toutes sortes de bons effets de la nécessité où ils se verroient de diviser leurs forces, & de la difficulté qu'ils auroient d'arriver assez tôt dans l'Etat de Milan, pour le sauver.

An 1527. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Maréchal de Lautrec arriva le premier jour d'Août au Territoire d'Alexandrie, attaqua la Forteresse del Bosco, & prit à discrétion la Garnison qui étoit de mille hommes. Il soumit avec le même bonheur la Ville d'Alexandrie, & y mit Garnison Françoise : ce procédé déplut aux Vénitiens & au Duc de Milan ; &

Ils sont mécontens du Maréchal de Lautrec.

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

par une suite des défiances qui sont naturelles entre Alliés dont les intérêts sont en opposition, ils soupçonerent de la part de la France le dessein de s'approprier les Villes conquises, au lieu de les remettre au Duc de Milan comme on en étoit convenu. Ils manifesterent cette inquiétude au Maréchal de Lautrec qui en parut très offensé, & qui voulut en vain la dissiper en représentant qu'il étoit nécessaire que les Places qu'il laissoit sur ses derrieres fussent occupées par ses troupes, non qu'il voulût les retenir, mais pour assurer ses communications. Cette réponse ne satisfit ni le Duc de Milan, ni les Vénitiens. Mais ils dissimulerent sagement pour ne pas laisser éclater un défaut d'intelligence qui pouvoit nuire beaucoup à leurs affaires.

Prise de Pavie.

Vigévano s'étoit rendu aux François & toute la Lomelline avoit été conquise. Alors Lautrec déclara que son intention étoit de marcher incessamment vers Rome, la délivrance du Pape étant le principal objet de sa Mission. Mais les Généraux Vénitiens

lui repréſenterent qu'il ſerviroit plus utilement la cauſe commune & le Pape lui-même en s'attachant a la conquête du Milanois ; qu'il lui ſeroit fort aiſé de ſurprendre Pavie & Milan où il n'y avoit que de foibles garniſons, & que la conquête de ces deux Places décideroit bien plus ſûrement du ſort de Rome & de Clément VII. Lautrec céda à cette repréſentation. Il conduiſit ſon armée devant Pavie le 28 Septembre ; celle des Vénitiens le joignit. La Place ne tint que quatre jours de tranchée ouverte ; elle fut priſe d'aſſaut & cruellement ſaccagée par les François qui ſe rappelloient avec horreur le ſouvenir de la funeſte bataille où leur Roi avoit été fait Priſonnier.

An 1527. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Veniſe.

André Doria, ſorti du port de Marſeille avec quatorze Galeres, étoit alors à Savone, attendant l'arrivée d'une Eſcadre de Veniſe avec laquelle il devoit tenter une entrepriſe ſur Gènes. Il apprit que ſix Vaiſſeaux Gènois chargés de bled étoient à la rade de Portofino, & que huit Galeres de Gènes avoient mouillé dans ce

Mouvemens des Etats de Veniſe & de Gènes.

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Port & devoient servir d'escorte au convoi. Doria, résolu de les enlever, partit de Savone, arriva à la hauteur de Portofino, débarqua des troupes qui sur-le-champ attaquerent la Place. Spinola qui la défendoit exécuta fort à propos sur elles une sortie, & les mit en fuite après leur avoir fait quelques Prisonniers. Sur ces entrefaites, César Frégose, détaché par le Maréchal de Lautrec avec deux mille hommes d'Infanterie & quelques Compagnies de chevaux légers Vénitiens, arriva à Saint-Pierre de Arena. La consternation fut grande dans Gènes dont les principales forces de terre & de mer étoient alors à Portofino. Les Adornes, dont la faction étoit dominante, dépêcherent un Courier à Augustin Spinola, avec ordre de tout abandonner pour venir sauver la Capitale. Il obéit, & sa retraite laissa le champ libre à André Doria, qui se rendit maître des Galeres & des Navires qui étoient à Portofino.

Lorsque Spinola fut rentré dans Gènes, les Adornes se voyant supérieurs à la petite armée de César

Fregose, sortirent pour le combattre, & l'attaquerent avec vivacité malgré l'avantage de sa position. Ils furent repoussés, poursuivis, mis en déroute, & Spinola resta au nombre des Prisonniers. Frégose qui ne vouloit pas vaincre à-demi, poussa les Fuyards jusqu'aux portes de Gènes. Il rencontra sur ses pas une Compagnie d'Espagnols qui voulut lui résister, il la renversa. Il alloit prendre la Ville d'assaut, lorsque les habitans affectionnés la plûpart à la domination Françoise, se rendirent à lui, & il prit possession de Gènes au nom du Roi. Le Maréchal de Lautrec en donna le Gouvernement à Théodore Trivulce; & les Vénitiens pour reconnoître l'important service rendu par César Frégose qui étoit à leur solde, lui doublerent ses appointemens.

An 1527. ANDRE' GRITTI. LXXVII, Doge de Venise.

Cette expédition étoit à peine terminée, que seize Galeres de Venise, aux ordres du Provéditeur Jean Moro, arriverent à Livourne où André Doria les joignit: ils formerent le projet d'attaquer la Sardaigne, la conquête de cette Isle pouvant fournir de gran-

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

des ressources contre la Sicile où ils avoient dessein de porter la guerre. Ils parurent sur les côtes de Sardaigne & y répandirent une telle épouvante, que les Villes les plus exposées à leurs hostilités, se rendirent à eux sans coup férir. Mais bientôt il s'éleva en mer une tempête si furieuse, que toute la Flotte fut dispersée en un instant. Les Galeres de Venise après avoir couru les plus grands dangers, se réfugierent, partie à Livourne, partie en Corse, où celles de France s'étoient réunies, à la réserve de deux qui avoient échoué sur les côtes de Sardaigne. Ce désastre & la crainte d'en éprouver de nouveaux dans la saison la plus incommode de l'année, déterminerent les deux escadres à se retirer dans des lieux sûrs. Celle de Doria rentra dans le port de Gènes, & Moro ramena la sienne à Corfou.

Galeres Turques prises par les Vénitiens.

Tandis que ce Provéditeur étoit dans la mer de Gènes, le Généralissime Pierre Lando avoit eu ordre de croiser sur les côtes de Sicile, d'enlever tous les Navires chargés de bled qu'il rencontreroit, & de les en-

voyer à Venise où cette denrée commençoit à devenir rare. Lando pendant sa croisée détacha deux Galeres aux ordres du Provéditeur Augustin da-Mula, avec quatre autres Bâtimens commandés par Antoine Marcello pour aller visiter les Colonies de l'Archipel, comme il lui étoit recommandé par ses instructions. L'imprudence de Marcello dans cette occasion faillit à jetter la République dans un embarras extraordinaire. Arrivé dans un des Ports de Candie, Marcello fut informé qu'une Galere Turque étoit dans ce parage. Il soupçonna que c'étoit un Bâtiment Corsaire qui quelques jours auparavant avoit pillé & brûlé un Vaisseau Vénitien après en avoir massacré tout l'équipage; & sans faire d'autre reconnoissance, il courut après elle, la prit & rentra avec elle dans la Baye de la Bicorna. Cette Galere faisoit partie d'une Escadre d'Alexandrie qui parut le moment d'après à la hauteur de cette Baye, y entra & chargea vivement la petite division de Marcello. Celui-ci leva ses ancres &

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

La paix avec Soliman n'est point altérée.

voulut fuir ; mais de quatre Bâtimens qui composoient sa division, trois resterent au pouvoir des Turcs, & il se sauva sur le quatrieme.

Le Sénat informé de cet accident en prévit les suites avec effroi. Il ne douta pas que la Cour Ottomane ne crût son honneur interessé à tirer vengeance de cette hostilité commise en pleine paix ; & pour lui faire une premiere satisfaction, il ordonna au Généralissime de faire arrêter Marcello & de l'envoyer prisonnier à Venise ; mais cet Officier mourut de chagrin en route. Heureusement Soliman II montra dans cette rencontre une équité qu'on n'attendoit pas d'un Prince si fier & si jaloux de ses droits. Instruit de l'imprudence de Marcello, & du déplaisir qu'en avoit le Sénat, il fit rendre aux Vénitiens les Navires que son Escadre d'Alexandrie avoit enlevés, & leur permit de tirer de ses Etats tout le salpêtre & tout le bled dont ils avoient alors un besoin extrême. En reconnoissance d'un procédé si honnête, le Sénat envoya Thomas Contarini, Ambassa-

deur extraordinaire à Constantinople, pour faire ses remerciemens au Grand-Seigneur, & les accompagna de riches présens pour sa Hautesse & pour les Principaux Officiers de sa Cour; en sorte que la bonne intelligence ne fût point altérée.

An 1527. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les Vénitiens avoient espéré, que l'armée Françoise, après la prise de Pavie, seroit employée au siége de Milan; mais le Maréchal de Lautrec déclara nettement que sa marche vers Rome ne pouvoit plus être différée. Ils ne négligerent rien pour le détourner de ce projet. Ils lui représenterent que la Ville de Milan par le mauvais état de ses fortifications, par le défaut de vivres, par la difficulté de contenir les Bourgeois, avec une garnison foible & mal payée, ne pouvoit soutenir un siége bien long; & que la conquête de cette Place, interceptant tous les secours que les Impériaux attendoient d'Allemagne, il n'en seroit que plus aisé de les chasser de Rome & du Royaume de Naples. Mais quoique Lautrec connût parfaitement la facilité de cette en-

Lautrec passe le Pô.

An 1527.
ANDRE GRITTI LXXVII. Doge de Venise.

treprise, des motifs plus puissans l'empêcherent de donner cette satisfaction aux Vénitiens. Il comprit qu'ils n'opinoient si fortement pour l'entiere conquête du Duché de Milan, qu'afin de mettre leur Etat à couvert de l'armée Impériale, & que s'ils étoient une fois délivrés de toute crainte à cet égard, ils ne donneroient que de foibles secours pour l'expédition de Naples & trouveroient mille prétextes pour les différer. De plus, comme on traitoit actuellement en Espagne de la délivrance des deux fils de France, il jugea qu'il n'étoit pas de l'intérêt du Roi que le Duché de Milan fût sitôt rendu à François Sforce, ce Duché pouvant être un échange pour celui de Bourgogne. Il persista donc dans son premier dessein; & le Cardinal Cibo l'étant venu sommer d'exécuter sans délai les ordres qu'il avoit reçus de tirer le Pape de Prison, les Florentins lui faisant à ce sujet les mêmes instances, dans la crainte que les Impériaux, attirés vers le Milanois, ne fissent sur les terres de leur République leurs rava-

ges ordinaires, il répondit aux Vénitiens, que puisque la conquête de Milan avoit si peu de difficultés, leur armée étoit suffisante pour l'effectuer; que pour lui il ne pouvoit se dispenser d'aller à Rome, étant principalement envoyé pour soustraire le Pape aux cruautés de ses ennemis. Il passa le Pô le 18 Octobre, & campa avec son armée à Plaisance. Les Vénitiens ne lui laisserent que trois mille hommes de leur Infanterie & cinq cents de leurs chevaux légers.

An 1527. ANDRE GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Lautrec séjourna long-tems aux environs de Plaisance, & cette conduite acheva de le démasquer aux yeux des Vénitiens. Ils virent dès-lors que la délivrance du Pape n'avoit été qu'un prétexe pour ne pas achever la conquête du Milanois; & qu'il en avoit été détourné par des vues secrettes qu'il ne leur fut pas difficile de pénètrer. Ils se flattoient du moins que leur armée acheveroit ce que les François avoient laissé imparfait. Mais le Duc d'Urbin campé tranquillement à Montefalco, restoit dans une inaction d'autant plus surprenante, que

Motifs de sa conduite.

An 1527.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

l'extrême foiblesse des ennemis le mettoit en état de tout entreprendre. Le Sénat soupçonna que ce Général avoit lui-même ses vues particulieres, & qu'on pouvoit très-bien lui avoir donné des espérances qui l'engageoient à agir mollement. Dans l'incertitude s'il étoit de bonne ou de mauvaise foi, le Sénat fit donner des gardes à sa femme & à son fils qui résidoient à Murano. Le Duc d'Urbin apprenant leur détention, envoya un de ses Gentilshommes à Venise pour demander qu'il lui fût permis de venir justifier sa conduite. Mais le Sénat ou mieux informé, ou craignant de se jetter dans de plus grands embarras, ne voulut point qu'il quittât l'armée. Il rendit la liberté à sa femme & à son fils, & lui fit dire qu'il étoit satisfait de ses services.

Embarras des Vénitiens.

L'Archiduc Ferdinand avoit mis fin aux troubles de Hongrie par la victoire qu'il avoit remportée sur Jean, Vaivode de Transilvanie, & il assembloit des troupes nombreuses dans le Tirol & dans le Trentin pour les faire passer dans le Milanois. Cette

circonstance obligea les Vénitiens à porter leur armée jusqu'au nombre de vingt mille hommes d'Infanterie. L'entretien d'une armée si considérable étoit pour la République un pesant fardeau. Le Duc de Milan n'étoit pas en état de l'adoucir, n'ayant point d'argent pour soudoyer ses propres troupes. Les Vénitiens ne pouvoient rien tirer de la France qui avoit elle-même de grandes armées à entretenir. Ils demanderent des subsides à l'Angleterre, qui les refusa par la nécessité où elle étoit de garder toutes ses ressources pour la guerre qu'elle avoit dessein de porter en Flandres. Ces difficultés n'ébranlerent point leur constance. L'économie de l'administration & le zèle des Sujets fournirent des moyens, & on ne changea rien, ni aux dispositions pour la guerre, ni aux conditions en cas de paix.

An 1527. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

On la négocioit avec l'Empereur; mais on vouloit que la restitution des fils de France, la liberté rendue au Pape, l'investiture du Milanois donnée à François Sforce, les troupes Impériales reti-

An 1527. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

rées de l'Etat Ecclésiastique & de la Lombardie, fussent la base du Traité. Charles-Quint sans rejetter ouvertement ces conditions, faisoit à chacun des Confédérés des propositions de paix particuliere, dans l'espérance d'en détacher quelqu'un pour être plus assuré de soumettre les autres. Mais cet artifice, dont il leur fut aisé de se convaincre, en se communiquant mutuellement tout ce qui leur étoit proposé de sa part, ne servit qu'à les rendre plus fermes dans leur union. Ils attirerent à leur parti le Duc de Ferrare & le Marquis de Mantoue, qui jusques-là avoient flotté entre les deux; & pour se défendre plus efficacement des piéges où l'Empereur vouloit les entraîner par ses tergiversations, ils prirent le parti de lui déclarer la guerre directement.

Le Pape fait sa paix avec l'Empereur & devient libre.

Ses Envoyés étoient alors sur le point de terminer leur négociation particuliere avec le Pape, & la marche de l'armée Françoise vers l'Etat de l'Eglise n'avoit pas peu contribué à faire finir cette affaire. Les Impériaux virent qu'ils alloient être for-

An 1527. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

cés d'abandonner Rome, & que s'ils se retiroient avant d'avoir conclu avec le Pape, ils ne seroient plus vis-à-vis de lui les maîtres des conditions. Dom Hugues de Moncada reçut ordre de conclure l'accommodement. Le Pape promit 1°. de payer quatre-vingt-quinze mille ducats comptant le jour qu'il sortiroit du Château Saint-Ange, & deux cent mille ducats trois mois après; 2°. de renoncer à la Ligue faite contre l'Empereur, & de ne point se déclarer contre lui en ce qui concernoit le Milanois & le Royaume de Naples; 3°. de laisser en dépôt à ses troupes les Villes d'Ostie, de Civita-Vecchia & de Citta-di-Castello: moyennant ces conditions on convint qu'il seroit remis en liberté & conduit à Orviete ou à Pérouse. Le jour de sa délivrance fut fixé au neuf Décembre; mais il eut le bonheur de s'évader la nuit d'auparavant. Il sortit du Château Saint-Ange déguisé en Marchand, & se rendit à Orviete à la faveur d'une escorte que Louis de Gonzague lui tenoit prête dans la prairie voisine. Cette nou-

An. 1527.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

velle étant parvenue à Lautrec, il remit Parme & Plaisance aux Officiers de Sa Sainteté, conduisit son armée à Boulogne, & la cantonna dans les environs.

An. 1528.

Son dessein étoit de l'y laisser reposer quelques semaines & de la conduire ensuite dans le Royaume de Naples. Les Vénitiens s'étoient engagés à seconder ses opérations avec une Flotte de seize Galeres. Le Roi les fit prier d'y en ajouter huit ; mais ils s'en défendirent, attendu qu'ils étoient obligés d'employer leurs forces maritimes en plusieurs endroits contre une multitude de Corsaires qui infestoient les mers du Levant.

Les Vénitiens lui proposent en vain de renouveller la Ligue.

Dès que l'on sçut à Venise que le Pape étoit arrivé à Orviete, le Sénat lui envoya Louis Pisani pour lui témoigner combien la République avoit été affligée de ses maux, & le desir ardent qu'elle avoit d'en punir les auteurs. Pisani lui rendit compte de tout ce qu'on avoit fait pour procurer sa délivrance. Il lui fit sentir qu'il étoit de la derniere conséquence que la Majesté des Pontifes Romains ne

fut plus exposée à de pareilles indignités, & que ce seroit une tache à son Pontificat, si ceux qui contre les Loix divines & humaines avoient entrepris de lui donner des fers, ne recevoient pas la juste punition de leur attentat. Il l'assura que tous les Confédérés étoient résolus d'agir avec le même zèle pour venger l'outrage fait à sa Personne. Il lui dit que c'étoit à lui d'encourager leur bonne intention en se mettant de nouveau à leur tête, & en rompant avec l'Empereur, dont la violence avoit été telle qu'envers lui il n'étoit tenu à rien. Longueval, Ambassadeur de France, lui tint le même langage. Clément VII. les chargea d'assurer leurs maîtres de toute sa reconnoissance; mais soit que le souvenir du passé lui fit craindre d'éprouver dans l'avenir des infortunes encore plus déplorables; soit qu'il se fût laissé gagner par les dernieres Lettres de l'Empereur qui ne lui parloit que de son attachement pour sa Personne & de sa confiance en ses lumieres; soit qu'il crût qu'il n'étoit pas encore tems de faire écla-

An 1528.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1528.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

ter son juste ressentiment, il témoigna une ferme résolution de rester neutre, & il l'accompagna d'expressions obligeantes pour les Confédérés dont il ne vouloit pas ralentir l'ardeur.

Lautrec va à Naples.

Les Vénitiens auroient voulu au moins que le Maréchal de Lautrec restât à portée de les secourir, jusqu'à ce qu'on eût mis les Impériaux, qui venoient par le Trentin, hors d'état de leur nuire; mais il avoit résolu d'aller à Naples, & on ne put le faire changer de dessein. Il partit de Boulogne dans le courant de Janvier, traversa la marche d'Ancône, & arriva vers la fin de Février sur les Frontieres de l'Abruzze. Il avoit dans son armée un corps de Vénitiens séparé en deux divisions, la premiere aux ordres de Valere des Ursins & du Provéditeur Louis Pisani, la seconde aux ordres de Camille des Ursins & du Provéditeur Pierre de Pésaro: Civitella, Sulmone & plusieurs autres Villes de l'Abruzze ouvrirent leurs Portes aux François; Aquila, Capitale de la Province, suivit le même exem-

ple. Cette invasion qui pouvoit avoir les plus grandes suites, détermina enfin le Prince d'Orange à faire sortir de Rome l'armée Impériale réduite par les maladies & par les désertions à quatorze mille hommes d'infanterie.

An 1528. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Dès que cette armée fut sortie de l'Etat de l'Eglise, Clément VII parut moins éloigné d'aquiescer aux propositions que les Confédérés ne cessoient de lui faire. Mais avant toutes choses il envoya à Venise l'Archevêque de Siponto pour redemander les Villes de Cervia & de Ravenne, que les troupes de la République avoient occupées pendant sa captivité : cette demande déplut beaucoup au Sénat, & elle lui fit mal augurer des dispositions du Pape, qui auroit dû attendre que le cahos des affaires fût un peu plus débrouillé. On mit la chose en délibération, & Dominique Trévisani s'efforça de prouver qu'on devoit donner au Pape cette satisfaction. Il dit, que les anciennes prétentions de la République sur ces deux Places pouvoient être fondées ; mais que quand on y avoit mis garnison, elles

Le Sénat délibere au sujet des Villes de la Romagne.

An 1528.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

appartenoient au Saint-Siége, & qu'on ne les avoit occupées que pour empêcher les Impériaux de s'en emparer ; d'où il conclut que ce seroit manquer de bonnefoi & trahir sa parole, que de refuser de les rendre. Il examina ensuite s'il pouvoit y avoir une vraie utilité à les retenir ; & il soutint que l'objet de la guerre étant de chasser les Impériaux d'Italie, d'affermir François Sforce sur le Trône de Milan, de donner aux Napolitains un Roi particulier, & d'assurer ainsi les Domaines de la République en Lombardie, rien ne lui étoit plus avantageux que de se concilier la faveur du Pape ; que si on le desobligeoit, on le forceroit de s'unir encore plus étroitement avec les Impériaux ; au lieu qu'en lui accordant sa demande, si on ne l'entraînoit pas ouvertement du côté de la Ligue, on l'engageroit du moins à persister dans la neutralité. Il ajoûta que la restitution de ces deux Villes ne devoit point être mise en comparaison avec les conquêtes importantes que la guerre de Naples devoit leur procurer sur les côtes de la Pouil-

An 1528. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

le, & que cet intérêt étoit un nouveau motif pour les Vénitiens de faire tout au monde pour n'avoir pas le Pape contr'eux. Il observa que les Rois de France & d'Angleterre trouveroient très-mauvais que l'effet de leurs insinuations auprès du Saint-Pere se trouvât arrêté par ce léger incident; qu'infailliblement ces deux Puissances exigeroient que les deux Places fussent restituées, & qu'alors la République auroit perdu auprès du Saint-Siége tout le mérite de cette restitution; qu'au surplus si les Vénitiens se montroient trop difficiles à cet égard, ils fourniroient aux Impériaux un juste prétexte de retenir eux-mêmes les Places qu'ils occupoient; qu'enfin en mettant cet obstacle à la paix, on devoit craindre que le Pape irrité & le Roi de France mécontent, ne prissent quelque parti funeste aux Vénitiens, comme il étoit arrivé du tems de la malheureuse Ligue de Cambrai.

Le Chevalier Louis Mocénigo entreprit de réfuter l'opinion de Trévisani. Il représenta que les Villes de

An 1528.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Ravenne & de Cervia n'avoient point été conquises par la force ; que la République n'y avoit fait entrer ses troupes qu'à la réquisition de ceux qui les gouvernoient, & pour les sauver du joug des Impériaux ; que les vues du Pape en les redemandant dans la circonstance actuelle, étoient manifestement contraires au bien de la cause commune ; que les Impériaux étoient encore maîtres de la plûpart des Places de l'Eglise, le Pape hors de sa Capitale, la Guerre en Italie plus vive, & les dispositions de Sa Sainteté plus incertaines que jamais ; que dans de telles conjonctures, rendre des Places sur lesquelles la République avoit des droits incontestables, pour les voir passer peut-être l'instant d'après entre les mains de ses ennemis, ce seroit une imprudence & une duperie inexcusables ; que si cette restitution devoit avoir lieu, il falloit la réserver à un tems plus favorable, de maniere que les perturbateurs de l'Italie ne pussent pas s'en prévaloir pour y exciter de plus grands troubles ; que, quant à l'espérance de se concilier par-

là la faveur du Pape, on ne devoit pas présumer que Sa Sainteté ayant toujours fait assez peu de cas des services les plus généreux des Vénitiens, fût plus touchée de cette complaisance qu'elle regardoit comme une obligation de leur part; qu'enfin il étoit assez indifférent relativement à l'expédition de Naples, que le Pape fût pour ou contre, n'ayant ni troupes ni argent.

An 1528. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Ces diverses opinions partagerent les suffrages. Le Sénat répondit au Pape, que les Vénitiens avoient toujours desiré la paix pourvu qu'elle se fit avec sûreté & à l'avantage des Confédérés; qu'ils embrasseroient volontiers tous les moyens d'accommodement capables de remplir une fin si désirable; mais que comme il restoit beaucoup de difficultés à lever, on lui enverroit incessamment un Ambassadeur, & on choisit pour cela Gaspard Contarini : Clément VII, loin d'être satisfait de cette réponse, déclara que si on ne lui rendoit pas au plutôt Ravene & Cervia, non-seulement il ne rentreroit point dans

An 1528.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

le parti de la Ligue, mais qu'il se joindroit contre elle aux Impériaux. Comme on faisoit peu de cas de son caractère, on fut médiocrement effrayé de cette menace.

Lautrec marche aux Impériaux.

Ce qui se passoit dans le Royaume de Naples tenoit tous les esprits en suspens. Les Impériaux y étoient arrivés & délibéroient sur le plan d'opérations qu'ils devoient suivre. Le Marquis du Guast conseilloit de marcher directement à l'armée Françoise & de lui livrer bataille ; ce moyen, selon lui, étant le seul qui pût remédier aux inconvéniens que les soulèvemens des Peuples mal satisfaits du Gouvernement Autrichien, & les murmures de leurs Soldats mal payés leur faisoient craindre. Le Capitaine Alarçon étoit d'un avis contraire, & proposoit de choisir quelque bonne position d'où l'on pût observer les mouvemens des Confédérés, & conserver la communication avec Naples dont le sort entraîneroit nécessairement celui de tout le Royaume. Ce parti parut le plus sûr & on le suivit. L'armée Impériale

marcha à petites journées vers la Terre de Labour, & s'étant arrêtée à Troïa, le Maréchal de Lautrec qui n'en étoit pas bien éloigné, résolut de s'y porter & d'engager l'ennemi à la bataille. Il y fut determiné par le desir de finir promptement une guerre dont la dépense devenoit de jour en jour plus onéreuse à la France, & parce qu'étant supérieur à l'ennemi en Cavalerie & en Artillerie, il avoit tout lieu d'espérer la victoire.

An 1528. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les Impériaux ne l'attendirent pas. Dès qu'ils eurent nouvelle de sa marche ils décamperent de Troia & allerent se poster sur une hauteur à quelques lieues de-là. Lautrec s'avança contre eux en ordre de bataille & les canonna quelque tems sans effet. Son Infanterie gagnoit la hauteur où les ennemis étoient campés & son artillerie commençoit à les incommoder beaucoup. Ils se replierent sur Nocéra, où ils ne resterent qu'autant de tems qu'il en fallut pour diriger sûrement leur retraite sur Naples.

Lautrec vouloit les poursuivre ; mais Pierre Navarre lui conseilla de

An 1528.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

s'assurer auparavant de toutes les places qui étoient sur ses derrieres, & il s'en tint à cet avis. Melfi fut attaqué, pris d'assaut & saccagé sans miséricorde. Ascoli, Barlete, Vénose se rendirent après une foible résistance. Il ne resta aux Impériaux dans toute cette partie que Manfredonia. Lautrec laissa un corps de deux mille hommes de pied, de cent hommes d'Armes & de deux cents chevaux légers pour le siége de cette Place, & marcha à Naples avec le reste de l'armée.

Flotte Vénitienne sur les côtes de Naples.

Les Vénitiens par un accord particulier avec la France devoient avoir les Places maritimes de la Pouille qu'ils possédoient avant les guerres de Louis XII en Italie, & qu'ils avoient été forcés de rendre pendant la crise de la fatale Ligue de Cambrai. Une Flotte de seize Galeres aux ordres du Provéditeur Jean Moro, fut destinée à les conquérir. Elle prit Monopoli & Trani. Elle passa à Brindes, soumit la Ville & assiégoit le Château; lorsque le Maréchal de Lautrec, à qui les Généraux Vénitiens de

terre & de mer avoient ordre du Sénat d'obéir ponctuellement, écrivit à Jean Moro de venir incessamment à Naples avec sa Flotte, appuyer Philippin Doria qui bloquoit le Port de cette Capitale avec huit Galeres. Moro leva le siége du Château de Brindes & se rendit aux pressantes sollicitations du Général François.

An 1528. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

On avoit espéré que l'expédition de Naples éloigneroit la guerre des Frontieres de l'Etat Vénitien; mais Henri, Duc de Brunswick entra tout-à-coup dans le Véronois à la tête de douze mille hommes d'Infanterie, & ayant été joint par huit autres mille Fantassins qu'Antoine de Léve lui amena, il déclara la guerre à la République, & appella en duel le Doge André Gritti âgé alors de quatre-vingts ans. Le Sénat sur le bruit de son approche avoit pris toutes sortes de précautions pour sa sûreté. Il avoit formé un corps de douze mille hommes d'Infanterie. Il avoit tiré de ses Etats de Dalmatie & de Grece un bon nombre de troupes légeres à pied & à cheval. Il avoit pourvu à la défense des Places

Le Duc de Brunswik entre dans le Milanois.

An 1528.
ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

en renforçant les Garnisons & en y envoyant ceux de ses Nobles en qui il avoit le plus de confiance, principalement à Verone, où Zaccharie Orio, Philippe Cornaro, Alexandre Donato, Ambroise Contarini, Joseph Badouer, Laurent Sanuto, Augustin Canale, Almor Barbaro se jetterent chacun avec une Compagnie de vingt cinq Soldats.

Rivoltella, Peschiera, & plusieurs petites Places du Lac de Garde s'étoient déjà rendues au Duc de Brunswick. Le Duc d'Urbin qui étoit campé en avant de Verone pour observer ses mouvemens, fit une marche forcée sur Bresse, & après y avoir laissé une forte Garnison, il se rejetta avec la même célérité sur Bergame dont tous les dehors furent promptement retranchés par ses ordres. La vivacité & la justesse de ses manœuvres arrêta les progrès de l'ennemi. Ses troupes légeres étoient continuellement aux trousses des Impériaux, enlevant leurs vivres & leurs bagages, & massacrant impitoyablement tous ceux qu'ils rencon-

troient hors de la ligne. Jérôme Canale se distingua beaucoup dans cette petite guerre avec cinq cents Croates qu'il commandoit.

An 1528. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Duc de Brunswick fatigué à l'excès par cette maniere de combattre à laquelle ses troupes n'étoient point accoutumées, sortit des Etats de la République après avoir tout brûlé sur son passage, & se porta sur Lodi. Le Duc de Milan par le conseil des Vénitiens, en étoit sorti la veille, s'étoit réfugié à Bresse, & avoit laissé dans la Place une forte Garnison aux ordres de Paul Sforce son frere naturel. Les Impériaux attaquerent Lodi assez vivement; mais leurs attaques n'aboutissant qu'à leur faire perdre beaucoup de monde sans gagner du terrein, & le Duc de Brunswick manquant d'argent pour payer ses troupes, il prit le parti de se retirer, par le Lac de Côme en Allemagne, se plaignant beaucoup de l'Archiduc Ferdinand qui l'avoit engagé à cette entreprise téméraire & déshonorante.

Son armée est dissipée.

Cette fuite du Duc de Brunswick acheva de déconcerter les Impériaux

An. 1528.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

qui étoient enfermés dans Naples au nombre de dix mille. Le Maréchal de Lautrec en approchant de cette Capitale, avoit reçu les soumissions de Capoue, de Nole, d'Acéra, d'Aversa & de toutes les autres Villes, à l'exception de Gaëte dont la défense avoit été confiée au Capitaine Alarçon. Le Prince d'Orange s'étoit chargé de Naples avec Moncada nommé Vice-Roi à la place du Comte de Lannoi qui étoit mort depuis peu. Ils avoient compté que l'armée du Duc de Brunswick opéreroit une puissante diversion dans le Milanois, & que, ou elle forceroit les Confédérés à abandonner l'entreprise de Naples, ou elle pourroit envoyer les secours nécessaires aux deux seules Villes de ce Royaume qui tenoient encore pour l'Empereur. Cette ressource leur manquant, ils ne perdirent point courage, & résolurent, quoi qu'il pût arriver, de faire leur devoir en gens d'honneur.

Combat naval où les Impériaux sont battus.

Là Flotte Vénitienne n'avoit point encore joint l'Escadre de Philippin Doria qui bloquoit le Port de Naples,

Il restoit au Vice Roi six Galeres, quatre Fustes & deux Brigantins; il les fit armer secrettement dans le dessein d'aller surprendre Doria qui se radouboit dans le Golfe de Salerne; & croyant aller à une victoire certaine, il s'embarqua lui, le Marquis du Guast & la plûpart des Seigneurs sur cette petite Escadre. Lautrec informé par ses Espions de l'objet de cet embarquement, en donna avis à Doria en lui envoyant un renfort de quatre cents Arquebusiers. Le Vice-Roi mit à la voile, passa sous l'Isle de Capri & étant arrivé à la hauteur du Golfe de Salerne, il détacha deux Galeres en avant, avec ordre d'affecter une manœuvre timide qui pût attirer Doria en haute mer.

An 1528. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Celui-ci qui étoit sur ses gardes, détacha trois de ses Galeres & leur ordonna de s'écarter pour tâcher de prendre le vent sur l'ennemi & de l'attaquer en poupe à mesure que lui-même le chargeroit en prouë; ensuite avec les cinq Galeres qui lui restoient, il fondit avec beaucoup de résolution

An 1528.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

sur l'Escadre du Vice-Roi. Le combat s'engagea par un grand feu de canons & d'arquebuses. On vint à l'abordage, & dans le plus fort de la mêlée, les trois Galeres que Doria avoit détachées arriverent à pleines voiles sur l'ennemi. Moncada venoit de recevoir un coup d'Arquebuse dont il mourut avant la fin du combat, deux de ses Galeres avoient été coulées à fond, celle du Maquis du Guast étoit en feu, elle fut prise avec deux autres & les quatre Fustes. La victoire fut complette: mille Impériaux tués ou noyés. Le Marquis du Guast, le Prince de Salerne, Ascagne & Camille Colonne, & un grand nombre de Capitaines & de Seigneurs demeurés Prisonniers, lui donnerent le plus grand éclat. Les Vainqueurs acheterent cherement leur avantage, & il y en eut peu qui n'eût reçu quelque blessure. Philippin Doria envoya à Gènes à son oncle André Doria une de ses prises & les principaux Prisonniers qu'il avoit faits.

Fermeté du Gouvernement de Naples.

La consternation fut grande dans

An 1528.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Naples & le Prince d'Orange à qui le commandement étoit dévolu par la mort du Vice-Roi, eut beaucoup de peine à rassurer les esprits. La Flotte Vénitienne après avoir soumis Mola, Porlignano & Otrante, parut enfin à la hauteur de Naples, & établit sa croisiere entre Gaëte & Cumes, en sorte que le Port de cette Capitale fut exactement bloqué. L'armée Françoise ne la bloquoit pas moins exactement du côté de terre, & tous les passages étant ainsi fermés aux vivres du dehors, on espéroit que cette grande Ville seroit bientôt réduite aux dernieres extrêmités. Le Prince d'Orange usoit de toutes les ressources capables d'apporter du soulagement à sa situation malheureuse. Il fit sortir les bouches inutiles, il mit la plus grande économie dans la distribution des vivres, il amusoit le Peuple & la Garnison de l'espérance d'un prompt secours, il la leur justifioit par des Lettres supposées, il faisoit de fréquentes & vigoureuses sorties sur le camp des François.

An 1528.
ANDRE GRITTI, LXXVII. Doge de Venise

Les maladies ruinent l'armée de France.

Mais toute son activité auroit opéré peu de chose sans l'affreuse calamité qui affligea tout-à-coup l'armée Françoise. L'excessive chaleur & les mauvaises eaux y occasionnerent des maladies qui dégénérerent en peste. Presque tous les Soldats atteints du mal contagieux, à peine en resta-t-il quatre mille en état de combattre. Ce funeste accident jetta le Maréchal de Lautrec dans le plus grand embarras. Ses Officiers lui conseillerent d'étendre & de séparer ses quartiers, pour avoir plus de facilité de soigner les Malades & d'arrêter le progrès de la contagion. Mais touchant au terme de sa conquête, il ne pouvoit se résoudre à l'abandonner; il prévoyoit qu'en s'écartant, il fournissoit à l'ennemi plus de commodité pour tomber sur ses quartiers, & pour faire entrer des convois dans la Place. Il apprenoit tous les jours les heureux succès des détachemens qu'il avoit envoyés dans la Calabre; l'Abruzze étoit entierement soumise aux François; les Impériaux

n'avoient plus que deux ou trois Châteaux dans la Pouille, la famine étoit dans Naples ; toutes ces circonstances jointes à l'opiniâtreté de son caractère le déterminerent à garder sa position : & il déclara qu'il ne la quitteroit point, à moins qu'il n'y fût contraint par une nécessité inévitable.

An 1528. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Un évènement plus fâcheux que tous les autres acheva de détruire les espérances des François, André Doria engagé au Service du Roi avoit eu divers mécontentemens qu'il manifestoit avec assez de hardiesse. Il prétendoit qu'on lui avoit fait injustice en donnant à Monsieur de Barbesieux la Cha[illegible] d'Amiral du Levant, qui lui av[illegible]té promise. Il se plaignoit de ce que ses pensions n'étoient pas exactement payées. Il trouvoit mauvais que la France eût entrepris de rendre la Ville de Savone indépendante de celle de Gènes, & d'y établir des Salines au préjudice de celles des Génois. On avoit déjà eu plusieurs occasions de soupçonner sa fidélité, & sa conduite équivoque donnoit des défiances qui furent augmentées à la

André Doria passe au service de l'Empereur.

An 1528. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Cour de France par les avis que les Généraux François & Vénitiens & le Pape lui-même y firent parvenir de son intelligence avec les Impériaux. Doria, par ses qualités personnelles & par le grand crédit qu'il avoit à Gènes, pouvoit devenir un ennemi très-dangereux. La France n'avoit vis-à-vis de lui que l'un de ces deux partis à prendre, le satisfaire ou le faire arrêter. Le premier n'étoit pas sans inconvénient. Il s'agissoit de céder à un Sujet audacieux qui faisoit insolemment la loi à son maître, & de lui montrer une foiblesse qui ne pouvoit qu'enhardir son ambition. On prit le second, & on le prit trop ta[illegible]

Il fut averti qu'on avoit de[illegible] de s'assurer de sa personne. Il prit ses sûretés en habile homme. Il traitoit déjà depuis quelque tems avec l'Empereur. L'ordre venu de France de l'arrêter, l'espoir de se frayer par une révolution la voie à la suprême autorité dans Gènes, & sur-tout les insinuations du Marquis du Guast, son Prisonnier, hâterent sa trahison. Il signa un Traité avec l'Empereur

par lequel il s'obligea de servir ce Prince avec douze Galeres, à condition qu'on lui paieroit soixante mille ducats par an; que la liberté seroit rendue à Gènes, & que Savone lui demeureroit assujettie, après qu'on auroit chassé les François de l'une & de l'autre.

An 1528.
ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Conséquemment à ce Traité André Doria donna ordre à son neveu de laisser libre le Port de Naples; & les Galeres de Venise ayant été en Calabre chercher leur provision de biscuit, André Doria amena lui-même un convoi aux Assiégés à la vue de l'armée Françoise. Lautrec recevoit encore quelque secours de divers Seigneurs affectionnés au parti du Roi, tels que les Ducs de Gravina & de Castro; mais ils étoient d'une foible ressource pour son armée presque réduite à rien par les maladies. Il sollicita en vain le Pape par prieres & par menaces, de l'aider dans sa triste situation. Enfin il tomba malade lui-même & mourut le 15 d'Août.

Les François sont chassés du Royaume de Naples.

Le Marquis de Saluces, qui prit le

An 1528. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

commandement après sa mort, n'hésita pas à lever le siége, & se retira à Aversa, où ayant été investi & assiégé par les Impériaux, il se rendit le 30 du même mois Prisonnier de guerre. Les Soldats & les Officiers désarmés eurent la permission de retourner chez eux avec promesse de ne pas servir contre l'Empereur. Le Prince d'Orange retint les Généraux qui s'engagerent à faire tout ce qui seroit en leur pouvoir, pour que toutes les Places conquises dans le Royaume de Naples par les François & par les Vénitiens, fussent remises aux Impériaux. Mais les Garnisons de ces Places refuserent constamment de les évacuer & s'y maintinrent avec beaucoup de fermeté.

On projette de nouveaux efforts contre Naples & Milan.

Le Comte de Saint Pol étoit arrivé dans le Milanois sur la fin de Juillet avec un corps d'Infanterie de cinq mille hommes, cinq cents lances & autant de chevaux légers. Ce Général avoit été envoyé de France sur le bruit de la marche du Duc de Brunswick en Lombardie. C'étoit un secours que le Roi avoit promis pour aider

les Vénitiens & le Duc de Milan à retirer des mains des Impériaux les Places qu'ils occupoient dans le Milanois, & il devoit passer ensuite dans le Royaume de Naples. Dès que le Comte de Saint-Pol fut entré dans la Lomelline, le Duc d'Urbin se rendit en poste à son Quartier Général, & il lui proposa, suivant les ordres qu'il en avoit du Sénat, de se joindre aux troupes de la République contre Antoine de Léve qui depuis peu avoit surpris Pavie, Biagrassa & quelques autres Places. Il lui fit entendre que le sort des affaires d'Italie dépendoit principalement du Milanois; que tant que les Impériaux pourroient s'y maintenir & y faire passer des troupes Allemandes, tout ce qu'on feroit ailleurs seroit inutile & sans effet; au-lieu que, le Milanois une fois conquis & la Lombardie fermée aux Allemands, il seroit beaucoup plus aisé dans les autres parties de réussir contre les Impériaux, qui n'auroient plus de secours à recevoir que de l'Espagne. Le Comte de Saint-Pol en jugea autrement. Il soutint que

An 1528.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1528. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

l'état actuel du Royaume de Naples demandoit les secours les plus prompts ; que si les Places que les Confédérés y occupoient, étoient abandonnées à leurs propres forces, elles seroient perdues en peu de tems, & qu'alors les Impériaux, délivrés de toute inquiétude à cet égard, se réuniroient sans difficulté pour achever la conquête du Milanois.

On résolut donc de faire tout à la fois un double effort & dans la Lombardie & du côté de Naples. Le Sénat ordonna à ses Généraux de mer de se porter sur les Côtes de la Pouille & d'y appuyer de tout leur pouvoir le Parti des Confédérés. Les Galères de Venise transporterent dans cette Province cinq mille hommes d'Infanterie aux ordres de Renzo-da-Ceri. La Flotte de la République fut renforcée de douze Galères. On négocia auprès des Florentins & du Duc de Ferrare, qui promirent avec zèle de tenir leurs troupes prêtes pour les employer selon les vues des principaux Confédérés.

Tandis que toutes ces dispositions

se faisoient, le Comte de Saint-Pol & le Duc d'Urbin réunirent leurs forces contre Pavie, & la prirent d'assaut. La Place fut saccagée une seconde fois. Le Château se rendit à discrétion ; ce qui entraîna la prise de Biagrassa & de toutes les petites Places des environs qui s'étoient soumises aux Impériaux.

An 1528.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

La Ville de Gènes avoit secoué le joug de la France. André Doria, après avoir délivré Naples, n'avoit pas différé un instant de mettre le comble à sa trahison en faisant soulever les Génois contre leur Souverain. L'amour du changement & l'espoir de redevenir un Peuple libre sous la protection de l'Empereur, avoient opéré tumultuairement la révolution ; & Théodore Trivulce, hors d'état de résister à la multitude, avoit abandonné la Ville & s'étoit réfugié dans le Château. Il demandoit du secours avec de grandes instances ; & ses importunités eurent encore le malheureux effet de mettre la désunion parmi les Confédérés. Le Duc d'Urbin vouloit qu'on fît le siége de

On échoue à Gènes.

An 1528.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Milan, & en croyoit le succès infaillible, parce que la Place manquoit de vivres & de munitions, & parce que les habitans horriblement vexés par les Impériaux n'attendoient que l'occasion de se soulever. Le Comte de Saint Pol, au contraire, vouloit conduire les deux armées devant Gènes & tirer de la rébellion des Génois une vengeance d'éclat.

Le Sénat, qui ne vouloit point que ses Etats fussent laissés à l'abandon, défendit positivement au Duc d'Urbin de sortir du Milanois, & lui permit seulement de rester sous Pavie au cas que les François s'opiniâtrassent à leur entreprise contre Gènes. Cette difficulté n'arrêta point le Comte de Saint-Pol. Il se sépara des Vénitiens, passa le Pô à Porto-Stella, & marcha droit à Gènes; mais il trouva la Place en si bon état, & il avoit si peu de monde, que confus de sa témérité, il se retira & prit la route d'Alexandrie. Sa retraite détermina Trivulce à rendre le Château qui fut incontinent rasé par les Génois, afin d'ôter à leur liberté ce frein redoutable.

Savone eut le même ſort pour n'avoir pas été ſecourue à tems. Ainſi on perdit Gènes & on n'eut point Milan.

An 1528. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Veniſe.

Les ſervices d'André Doria lui procurerent la ſuprême autorité dans la République. La forme du Gouvernement fut changée. On confia l'adminiſtration à un petit nombre de Citoyens ſubordonnés au Grand-Conſeil, & Doria fut mis à la tête des affaires, exerçant le pouvoir de Doge ſans en avoir le titre.

Fin de la campagne.

Le Roi de France ſe plaignit très-vivement aux Vénitiens de ce qu'ils avoient fait manquer l'expédition de Gènes en refuſant de joindre leurs troupes à celles du Comte de Saint-Pol; & pour lui donner une ſorte de ſatisfaction, le Sénat refuſa ouvertement la neutralité que les Génois lui firent propoſer, & leur ſignifia qu'il les traiteroit en ennemis tant qu'ils perſiſteroient dans leur rébellion contre la France. Ainſi finit la Campagne en Lombardie. Les Confédérés mirent leurs troupes en quartier d'hiver, les François dans l'Alexandrin, les Milanois dans le Paveſan, & les

An 1528.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Intrigues du Pape au sujet des Villes de la Romagne.

Vénitiens en de-çà de l'Adda.

Le Pape n'avoit point perdu de vue le dessein de contraindre le Sénat à lui restituer les Villes de Ravenne & de Cervia; il avoit eu recours au Roi de France qui envoya le Vicomte de Turenne à Venise pour négocier cette affaire. Le Sénat exposa à l'Ambassadeur du Roi qu'il y avoit quatre cents ans que Ravenne avoit cessé d'appartenir au Saint-Siége, lorsqu'Obizo-da-Polenta qui en étoit Seigneur, la céda aux Vénitiens; que Cervia leur avoit été légué par Dominique Malatesta à la charge de satisfaire à plusieurs œuvres pies, qu'ils n'avoient pas discontinué de remplir; que si les Vénitiens étoient gens à vouloir s'emparer du bien d'autrui, ils n'auroient pas fait difficulté d'accepter l'offre que les habitans de Forli & de plusieurs autres Villes de la Romagne leur avoient faite de se donner à eux; qu'ils avoient montré leur parfaite déférence pour le Saint-Siége, en prêtant leur secours pour lui conserver Boulogne & d'autres Villes; qu'ils ne s'étoient emparés

de Ravenne & de Cervia, que depuis que le Pape s'étoit retiré de la Ligue, & que cette infidélité de sa part leur donnoit sur elles de nouveaux droits; qu'ils prioient le Roi de considérer s'il étoit de son intérêt que ces deux Villes fussent enlevées à la République son Alliée & son amie, & rendues à un Pape peu favorablement disposé pour la France, ou plutôt aux Impériaux dont il étoit absolument dépendant par crainte & peut-être par inclination; qu'ils le prioient encore de faire attention que ces deux Villes étoient un frein nécessaire pour contenir le Pape; que les Florentins & le Duc de Ferrare verroient avec beaucoup de peine qu'on obligeât les Vénitiens à les céder, parce qu'ils auroient lieu de craindre qu'on ne voulût les rendre eux-mêmes victimes des prétentions de Clément VII; les premiers par rapport à leur Gouvernement, & le second relativement à Modène & à Reggio.

An 1528. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Vicomte de Turenne sentit la force de ces raisons; & s'étant ren-

An 1528. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

du auprès du Pape ; il lui proposa deux moyens de conciliation ; le premier étoit de donner les deux Villes en Fief à la République, comme le Saint-Siége l'avoit pratiqué à l'égard de beaucoup d'autres ; le second étoit de les mettre en dépôt entre les mains du Roi pour en disposer à sa volonté. Clément VII reçut ces propositions avec son irrésolution ordinaire. Le Sénat, à qui elles furent communiquées, évita de s'engager, & répondit qu'il s'en rapportoit à la prudence du Pape, qui trouveroit sans doute quelque tempérament raisonnable pour accommoder ce différend.

An 1529. Disposition à la paix.

L'année suivante commença par d'heureux présages pour la paix générale. L'Empereur paroissoit la desirer. Les Rois de France & d'Angleterre avoient donné à leurs Ambassadeurs des pleins pouvoirs pour la conclure. La République avoit ordonné aux siens d'écouter les propositions & de lui en rendre compte. Mais les intérêts des Parties belligérantes étoient trop contradictoires, pour qu'on pût espérer de les concilier aisément.

L'empereur

An 1529. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

L'Empereur ne vouloit la paix que pour se rendre en Italie & s'y faire couronner, & il ne relâchoit rien de ses prétentions sur le Duché de Bourgogne, ni de ses vues sur celui de Milan. Le Roi de France ne parloit de paix, que parce que l'épuisement de ses Finances l'empêchoit de continuer la guerre; mais d'ailleurs il aimoit mieux augmenter ses embarras que de démembrer son Royaume, & comptoit qu'il en seroit quitte, au pis-aller, en cédant le Milanois à l'Empereur avec ses droits sur Naples pour la délivrance de ses fils. Le Pape desiroit avec ardeur la fin d'une guerre qui avoit occasionné tous ses malheurs; mais il ne vouloit point de paix à moins que sa famille ne fût rétablie à Florence, & que tous les Domaines envahis sur le Saint-Siége ne lui fussent rendus. Les Vénitiens, à qui la guerre étoit onéreuse, souhaitoient la paix, pourvu qu'elle se fit en leur laissant une partie de leurs conquêtes, & en établissant d'une manière invariable François Sforce sur le Trône de Milan. Le Roi d'Angleterre enfin re-

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

cherchoit dans la paix les moyens de faire réussir son projet de divorce avec Catherine d'Arragon.

Il étoit difficile que tant d'intérêts incompatibles fournissent la matière d'un accommodement prompt, & dans le doute le Sénat jugea qu'il étoit de sa sagesse de tenir ses forces de terre & de mer en bon état. L'engagement du Duc d'Urbin avec la République étoit expiré; on le renouvella pour trois ans. On fit diverses promotions d'Officiers Généraux. On recruta les troupes de terre, & on fit payer tout l'argent qui étoit dû. On équipa une Flotte de cinquante Galères. On fournit douze mille ducats de subsides au Comte de Saint-Pol & huit mille au Duc de Milan. On écrivit au Roi de France pour le prier de ne pas négliger le soin de ses troupes en Italie, le mauvais succès de l'année précédente ayant été principalement occasionné par la lenteur qu'on avoit apportée à les pourvoir des choses nécessaires.

Plan pour les opérations de la campagne.

Le Sénat ordonna ensuite au Duc d'Urbin de se rendre à Venise, où, en

présence du Duc de Milan, de l'Ambassadeur de France, & d'un Gentilhomme du Comte de Saint-Pol, on tint plusieurs Conférences pour arranger le plan des opérations de la campagne qui alloit s'ouvrir. Il fut décidé qu'on débuteroit par le siége de Milan, & que suivant la faveur des évènemens, on passeroit ensuite dans l'Etat de Gènes. Comme on sçavoit que le dessein de l'Empereur étoit de venir en personne en Italie, & qu'il faisoit pour cela armer une Flotte à Barcelonne, il fut délibéré que les Flottes Françoise & Vénitienne se joindroient au plutôt pour s'opposer à la Flotte Impériale, afin que le danger retînt l'Empereur en Espagne. L'Ambassadeur de France fit part au Sénat du dessein formé par le Roi son maître, d'envoyer une armée vers les Pyrénées.

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les opinions des Sénateurs se trouverent partagées sur ce point. Louis Mocénigo parla avec beaucoup de force pour l'affirmative. Il dit que la trop grande puissance de l'Empereur effrayoit avec raison les Vénitiens;

Divers avis dans le Sénat.

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

que s'ils desiroient son abaissement, ce n'étoit pas qu'ils eussent contre lui une haine personnelle, mais c'est qu'il n'étoit pas de leur intérêt d'avoir à leur voisinage un Prince dont l'ambition n'auroit plus de bornes, dès que son pouvoir auroit renversé toutes les barrieres; qu'au surplus le même intérêt les engageoit à éloigner de leurs Frontieres tout autre Souverain dont la puissance seroit trop supérieure à celle de la République; que l'Empereur & le Roi de France se disputeroient le Milanois & le Royaume de Naples, & que ces deux Etats soumis à l'un ou à l'autre, l'Italie étoit également perdue; qu'il falloit donc opposer les mêmes obstacles à l'ambition de ces deux Potentats, en engageant le Roi de France à porter la guerre en Espagne; que l'Empereur, attaqué dans ses propres Etats, perdroit dès-lors de vue le projet de passer en Italie; au lieu que si, comme quelques-uns le conseilloient, on engageoit le Roi de France à passer en personne dans le Milanois, on fourniroit un nouveau motif à l'Em-

pereur de hâter son embarquement, & que bientôt toute l'Italie seroit en proie aux ravages des deux partis; qu'ainsi il ne comprenoit pas que l'on pût mettre en question si l'on devoit confirmer le Roi dans le dessein de porter la guerre en Espagne, ou l'en détourner; & que cette expédition offroit à la République des avantages trop certains pour ne pas employer tout ce qu'elle avoit de crédit auprès de ce Prince à l'y déterminer.

An 1529. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Marc-Antoine Cornaro opposa à ces raisons, qu'il n'étoit pas sûr que l'on empêchât l'Empereur de passer en Italie où il avoit un facile accès par les Ports de Naples & de Gènes; que s'il arrivoit avec une armée puissante, il n'auroit pas beaucoup de peine à chasser les François réduits aux forces les plus médiocres, & qu'alors il faudroit bien que tout pliât devant lui; qu'on ne pouvoit prévenir ce danger extrême qu'en invitant le Roi à venir en personne dans le Milanois; que sa présence assureroit les Confédérés d'avoir une armée auxiliaire bien composée & bien entretenue,

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

qui les mettroit en état de rompre toutes les mesures de l'Empereur; que le projet de porter une armée Françoise vers les Pyrénées n'avoit pas à beaucoup près les mêmes avantages; que l'Empereur laissant le Roi se consumer dans ces Montagnes stériles & contre les Forts dont cette Frontiere étoit hérissée, viendroit en Italie avec l'assurance de l'envahir à son gré. Il joignit à cela plusieurs autres considérations qu'il seroit trop long de rapporter ici, & conclut que tout ce qu'on pouvoit faire de mieux, étoit d'attirer le Roi dans le Milanois, où il n'étoit pas à craindre qu'il se rendît jamais assez puissant pour se passer des Vénitiens, & où l'on n'avoit rien à appréhender de fâcheux, tant qu'il seroit obligé de les ménager.

Décision du Sénat.

Le Sénat suivit l'avis de Cornaro, & André Navagier, qui fut envoyé Ambassadeur en France, eut ordre de prier le Roi de préférer l'entreprise du Milanois au dessein de marcher en Espagne à la tête de ses armées. François I parut d'abord entrer avec empressement dans les vues des Vé-

nitiens ; mais tout se borna de sa part à envoyer quelques renforts au Comte de Saint-Pol ; en sorte que l'armée de la République resta campée sur les bords de l'Adda, sans oser rien entreprendre, & attendant toujours que le Roi effectuât la promesse qu'il avoit fait de passer en Italie en personne.

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le sort des Confédérés dans le Royaume de Naples empiroit de jour en jour. Le Prince d'Orange leur enleva Aquila & plusieurs autres Places de l'Abruzze, & tira de cette Province une contribution de cent mille écus qu'il distribua à ses Soldats. Il voulut surprendre Barlette où il avoit une intelligence ; mais la vigilance du Gouverneur fit échouer l'intrigue, & l'Officier qui étoit en correspondance avec l'ennemi fut puni du dernier supplice. Le Marquis du Guast tenta le siége de Monopoli & fut repoussé après plusieurs assauts. La Flotte de Venise, qui croisoit sur les côtes de la Pouille, ne contribua pas peu à empêcher les progrès des Impériaux, en envoyant dans les Pla-

Mauvais état des affaires à Naples.

An 1529.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

ces attaquées les renforts nécessaires : ce n'étoit là que de foibles secours ; il auroit fallu une armée, & on n'étoit point en état d'en envoyer une dans ce Royaume.

Le Prince d'Orange voyant que les Confédérés n'étoient ni assez foibles pour qu'il fût facile de les chasser des Places qu'ils occupoient, ni assez forts pour que leurs entreprises fussent à craindre, forma le projet hardi de passer dans l'Etat Ecclésiastique, d'enlever Perouse aux Baglioné, de marcher ensuite en Toscane, de rétablir les Médicis dans Florence, & d'attacher irrévocablement le Pape au Parti de l'Empereur par cette marque de zèle. Sur le seul bruit de cette expédition projettée, le Duc d'Urbin qui craignit qu'on n'en voulût aussi à ses Etats, quitta l'armée de la République, & se rendit en poste à Urbin pour veiller à ses propres affaires. Son départ fit beaucoup de peine au Sénat, qui lui dépêcha sur le champ Nicolas Tiépolo, pour lui représenter le tort que son absence ne pouvoit manquer de faire à la cause commune, &

pour le prier de ne pas laisser ainsi toutes choses à l'abandon, sur un bruit incertain & dépourvû de toute vraisemblance.

An 1529. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

On sçut bientôt en effet que le Prince d'Orange avoit changé d'idée, & que, mieux conseillé, il avoit pris le parti de ne pas s'éloigner du Royaume de Naples qui auroit couru de grands risques, s'il avoit laissé le champ libre aux Confédérés. Le Duc d'Urbin retourna à l'armée, & invité par le Comte de Saint-Pol à marcher en avant, il se joignit à lui au Bourg Saint-Martin à cinq milles de Milan. Le siége de cette Capitale fut proposé dans un Conseil de Guerre; mais l'esprit de dissension & de discorde s'en mêla. On se reprocha mutuellement de n'avoir pas satisfait aux conditions de l'Alliance. On s'aigrit & on se sépara. Le Comte de Saint-Pol alla camper à Landriano, le Duc de Milan retourna à Pavie, & le Duc d'Urbin mena son armée à Monza.

Mésintelligence des Alliés.

Le Comte de Saint-Pol n'avoit formé des difficultés contre le projet d'assiéger Milan, que parce qu'il avoit

Les François sont battus par les Impériaux.

An 1529. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

en tête d'aller a Gènes où le parti des Frégoses l'assuroit qu'il trouveroit peu d'obstacles. Il décampa le premier de Juin & prit la route de Pavie. Antoine de Léve, informé de ce mouvement, sortit de Milan à la tête de ses meilleures troupes, dans la résolution d'attaquer l'arriere-garde des François. La mauvaise conduite du Comte de Saint-Pol lui façilita cette entreprise. Il avoit séparé son armée en trois divisions. La premiere faisant l'avant-garde avec tout le bagage, & toute l'artillerie, étoit aux ordres du Comte Gui Rangoné, & marchoit huit milles en avant du corps de bataille où étoit le Comte de Saint-Pol. La troisieme division commandée par Claude Rangoné, faisoit l'arriere-garde.

Antoine de Léve s'avança en bon ordre, & fit tâter cette arriere-garde par sa Cavalerie légere. Il la chargea ensuite avec son Infanterie & la renversa. Le Comte de Saint-Pol fit alte avec son corps de bataille, & soutint courageusement les premiers efforts de l'ennemi ; mais il fut repoussé à son

An 1529. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

tour, mis en déroute, & il resta au nombre des Prisonniers qui furent en très-grand nombre. Le Duc d'Urbin apprenant la défaite des François, prit le parti de se retirer à Cassano, & exécuta sa retraite avec tant de précaution, qu'il ne fut pas entamé. Son camp fut promptement retranché, & comme il le mettoit à portée de secourir Lodi & Pavie, il résolut de s'y maintenir malgré les représentations de ses Capitaines qui lui conseilloient de mettre l'Adda entre l'ennemi & lui.

Les Vénitiens manquent de battre les Impériaux.

Les Impériaux fiers de leur premiere victoire, s'approcherent à deux milles de son camp. Il ne se passoit point de jour qu'il n'y eût de vives escarmouches entre les deux armées. Antoine de Léve voulut faire passer l'Adda à un gros détachement pour lever des contributions dans le Bressan & dans le Bergamasque. Le Duc d'Urbin, qui étoit fort alerte, sortit de son camp avec un gros corps d'Infanterie, il s'embusqua sur les bords du Fleuve près de l'endroit où l'ennemi avoit jetté un pont. Il laissa pas-

An 1529. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

ser une partie du détachement, fondit sur l'autre avec impétuosité, & de quinze cents hommes dont elle étoit composée, il n'y en eut pas un qui ne fût taillé en piéces ou fait prisonnier. De ce nombre fut un Capitaine Espagnol qui se rendit à une grande femme qui servoit en qualité & en habit de Soldat dans la Compagnie du Comte de Cajazzo. Ce Comte se fit amener le Prisonnier & lui montra la personne à qui il avoit rendu les armes. L'Espagnol dit que, dans son malheur, c'étoit pour lui une consolation de n'avoir cédé qu'à un aussi brave Soldat: mais quand on lui apprit que ce Soldat étoit une femme, il en fut si frappé qu'il en mourut quelques jours après de honte & de chagrin. Les exemples de ces sortes d'Amazônes sont moins rares qu'on ne pense; & ils prouvent que le Sexe, qui a fait preuve de talent dans tous les autres genres, n'est point incapable de réussir dans la carriere des Héros.

Le Duc d'Urbin avoit grande envie d'engager l'Empereur à une affai-

re générale. Il prit le parti de laisser toute sa grosse artillerie dans son camp. Il ne prit avec lui que trois piéces de canon & sortit avec toute son Infanterie, & toute sa Cavalerie. Il supposa que, dès qu'il auroit fait ce mouvement qui avoit l'air d'une retraite, l'ennemi ne manqueroit pas de venir piller son camp & s'emparer de son artillerie; qu'il ne pourroit le faire sans quelque désordre; & il se proposa de choisir ce moment pour l'attaquer; mais la trop grande ardeur du Comte de Cajazzo lui fit manquer son coup. Cet Officier, qui commandoit son avant-garde, chargea imprudemment un corps d'Impériaux qui étoit devant lui. Toute l'armée ennemie se présenta pour le combattre, il fut poussé & poursuivi. Le Duc d'Urbin, qui vit sa déroute, accourut pour le soutenir, fit plier les Impériaux & les força de rentrer dans leur camp. Ils perdirent dans ce rude choc quinze cents hommes tués ou prisonniers; mais le Duc d'Urbin, qui s'étoit flatté de les détruire, se vit déchu de son espérance.

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Antoine de Léve rebuté par la double épreuve qu'il venoit de faire, rentra dans Milan. Le Duc d'Urbin se proposoit de retourner à Monza; mais sur le bruit de l'approche de plusieurs troupes Allemandes sur les Frontieres du Véronnois, il reçut ordre du Sénat de distribuer son armée dans les Places de la Seigneurie. Il en conduisit une partie à Bresse, & le Comte Cajazzo mena l'autre à Bergame.

Négociation pour la paix.

La paix entre l'Empereur & la France se traitoit alors sérieusement à Cambrai, où la Reine, Mere du Roi, & Marguerite d'Autriche, Tante de Charles-Quint, s'étoient rendues pour y ouvrir les Conférences. François I en donna avis au Sénat, afin qu'on envoyât aux Ambassadeurs de la République qui étoient à sa Cour, les pleins pouvoirs nécessaires. Quoique le Sénat eût à se plaindre d'avoir été amusé jusques-là par de vaines promesses, le Roi ayant donné sa parole qu'il viendroit en personne en Italie, ou du moins qu'il emploieroit en faveur des Confédérés ses plus

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

grandes forces de terre & de mer, & n'en ayant rien fait, il ne voulut point qu'on lui imputât d'avoir mis obstacle à la paix par un mécontentement déplacé. Il envoya donc ses pouvoirs & ses instructions à ses Ambassadeurs. Il leur fut expressément recommandé d'insister principalement sur la restitution du Milanois à François Sforce, & de ne consentir à rien à l'exclusion de cet article.

Navagier étoit mort peu de tems après son arrivée à la Cour de France, & Justiniani étoit resté seul chargé des affaires. Il voulut se rendre à Cambrai : mais le Roi lui fit dire de s'arrêter à Saint-Quentin & d'y attendre le succès de la négociation dont on affecta de lui dérober la connoissance. Cette conduite renouvella les soupçons des Vénitiens. Ils crurent qu'on les jouoit, & que le Roi, content de régler ses affaires avec l'Empereur, négligeoit & étoit peut-être dans l'intention d'abandonner les intérêts de ses Alliés. Le Sénat dans une conjoncture si critique implora la protection du Roi d'Angleterre, & le

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

pria par l'affection qu'il avoit toujours témoignée à la République, de veiller à ce qu'il ne fût rien conclu à Cambrai à son préjudice.

Charles-Quint en Italie.

Sur ces entrefaites, l'Empereur arriva à Gènes avec une Flotte de près de deux cents voiles, & fit descendre à Savone neuf mille hommes de troupes de débarquement. Son dessein étoit de passer à Plaisance où il avoit donné rendez-vous à toutes ses troupes. Antoine de Léve devoit y amener douze mille hommes du Milanois; le Prince d'Orange s'étoit avancé jusqu'à Spolete avec sept mille & y avoit joint les troupes du Pape; dix mille Lansquenets étoient partis du Tirol pour grossir cette armée, qui toute réunie, auroit été forte de quarante mille hommes de pied, & de plus de dix mille hommes de Cavalerie.

L'effroi fut général dans l'Italie. Le Pape seul, qui venoit de conclure à Barcelonne un Traité secret avec l'Empereur, témoigna de la joie de son arrivée, & envoya trois Cardinaux à Gènes pour lui faire compliment &

résider auprès de sa Personne. Les Florentins, qui craignoient pour leur liberté, se hâterent de lui envoyer leurs Députés pour tâcher de se concilier sa bienveillance; mais l'Empereur leur signifia qu'il avoit promis au Pape de réparer l'outrage qu'ils avoient fait à sa famille, & qu'ils n'avoient point de grace à espérer à moins qu'il ne fût satisfait. Tous les autres Princes d'Italie envoyerent leurs Ambassadeurs à Gènes demander à l'Empereur son amitié. Les seuls Vénitiens persisterent dans la résolution de n'entendre à aucun accommodement avec ce Prince, qu'à la derniere extrémité: non qu'ils fussent contraires à la paix; mais c'est qu'ils supposoient à Charles-Quint des vues dangereuses, & l'ambition de faire la loi. Ils consentirent que le Duc de Milan lui envoyât ses Ambassadeurs, à quoi sa qualité de Vassal de l'Empire l'obligeoit. Ils ne jugerent pas à propos de suivre son exemple, & préparerent toutes les choses nécessaires à une vigoureuse défense.

An 1529. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Traité de Cambrai devint alors

Traité de Cambrai.

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

public. Le Roi de France avoit fait sa paix particuliere, & avoit seulement stipulé qu'il seroit libre aux Vénitiens de se faire comprendre dans le Traité en terminant leurs différends avec l'Empereur dans un certain espace de tems. De plus, le Roi s'étoit engagé à forcer les Vénitiens de restituer les Places qu'ils occupoient dans le Royaume de Naples, & à leur déclarer la guerre en cas de refus. Il leur fit dire par ses Ambassadeurs, que les circonstances l'avoient forcé d'en venir là; & qu'il avoit tant de confiance en leur amitié, qu'il se persuadoit qu'ils feroient volontiers ce sacrifice pour procurer la délivrance de ses deux fils. Le Sénat répondit, qu'il ne desiroit rien avec plus d'ardeur que de maintenir les liens qui l'unissoient à la France depuis tant d'années; qu'il ne dissimuloit point qu'il auroit fort souhaité que le Roi eût prouvé la sincérité de cette union en comprenant la République dans son accord avec l'Empereur; que quant à la restitution des Places de la Pouille, il s'y croyoit d'autant moins

obligé, que le Roi, en faisant sa paix particuliere, avoit laissé les Vénitiens libres de tout engagement à son égard; que cependant ils lui donneroient volontiers cette satisfaction, pourvu qu'ils pussent le faire avec sûreté; que par le Traité de Cambrai les fils de France ne devoient être rendus que dans deux mois; que dans cet intervalle on pourroit peut-être en venir à un accommodement définitif avec l'Empereur; & qu'alors ils se feroient un devoir de remplir le vœu de Sa Majesté.

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les Vénitiens se trouvoient dans la situation la plus fâcheuse. L'Empereur étoit en Italie avec des forces supérieures : il avoit le Pape pour ami : la crainte retenoit tous les autres Souverains; la France avoit tout sacrifié à une paix qui devoit lui rendre ses Princes & qui ne lui ôtoit que le droit de Suzeraineté sur les Comtés de Flandres & d'Artois. Le Sénat n'en fut pas moins décidé à s'opposer aux entreprises de Charles-Quint, & à tout risquer pour que le Milanois ne lui restât pas.

Embarras des Vénitiens.

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Il survint des évènemens qui aidèrent beaucoup à tirer les Vénitiens de ce mauvais pas. Soliman II, dont Jean, Vaivode de Transilvanie, avoit imploré la protection contre l'Archiduc Ferdinand, étoit entré en Hongrie avec une armée puissante. Ses partis désoloient les Etats de l'Archiduc; il avoit soumis Bude, & menaçoit Vienne. D'un autre côté, le Parti des Luthériens, devenu considérable dans le sein de l'Empire, remplissoit l'Allemagne de troubles & de dissensions. L'Empereur qui craignit les suites de ce double ébranlement, songea à se débarrasser au plutôt des affaires d'Italie, afin que rien ne s'opposât à son retour en Allemagne où sa présence devenoit de jour en jour plus nécessaire.

Charles-Quint à Boulogne.

Il étoit arrivé à Plaisance, & son dessein étoit d'aller à Boulogne, où il devoit avoir une entrevue avec le Pape. André Doria envoya par ses ordres à Venise Philippe Grimaldi pour parler d'accommodement; Sigismond de la Torré, Camerier du Marquis de Mantoue, s'y rendit pour le même

objet, & il y eut un commencement de négociation. Le Cardinal Cornaro agit vivement, au nom du Pape, pour persuader au Sénat que Sa Sainteté avoit un desir sincére de procurer la paix à la République, & pour l'engager à apporter elle-même toutes sortes de facilités à une œuvre si salutaire.

An 1529. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Avis divers dans le Sénat au sujet de la paix.

Plusieurs Sénateurs observerent, qu'il étoit très-glorieux pour les Vénitiens, que l'Empereur ayant la force en main & étant venu à bout de dissoudre la Ligue, voulût bien traiter de paix avec eux & même fût le premier à la leur proposer; qu'il ne falloit pas douter que les insinuations d'André Doria & du Marquis de Mantoue ne fussent faites de son aveu & de son ordre exprès; qu'une guerre de plusieurs années & qui avoit coûté à la République plus de cinq millions d'or, avoit épuisé les finances de l'Etat & les facultés des particuliers; qu'il étoit tems d'y mettre fin, en se procurant une paix honorable; que la fermeté qu'on avoit montrée jusques-là, deviendroit obstination & entêtement, si on ne se

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

prêtoit pas au changement des circonstances. D'autres Sénateurs prétendirent qu'il étoit beaucoup plus honorable & plus sûr de ne pas montrer trop d'empressement ; que l'Empereur manquant d'argent, il auroit d'autant plus de peine à entretenir son armée, qu'elle étoit plus nombreuse ; qu'il seroit bientôt obligé d'aller au secours de l'Archiduc son frere, dont les Etats étoient ravagés par les Turcs ; que les désordres des nouvelles héréfies demandoient sa présence en Allemagne ; que dès qu'il auroit quitté l'Italie, on trouveroit peu de facilité à se maintenir avec avantage dans le Milanois & dans le Royaume de Naples ; qu'alors au lieu de recevoir la loi, on seroit en état de la donner à l'ennemi ; qu'en fait de politique, la régle générale étoit de regarder comme pernicieux tous les partis que l'ennemi propose pour son utilité ; qu'au surplus, quand même on pourroit fonder des espérances sur les dernieres insinuations de l'Empereur, il convenoit d'en renvoyer la décision à l'entrevue de Boulogne, où l'on pour-

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

roit plus aisément découvrir les vues de ce Prince pour ce qui concernoit l'Etat de Milan, la République ayant toujours regardé comme son intérêt le plus essentiel, que ce Duché fût garanti à François Sforce.

Ce dernier avis l'emporta. On dépêcha un Sécretaire au Marquis de Mantoue pour le remercier de ses bons offices, & pour lui dire que, comme l'Empereur & le Pape devoient incessamment se voir à Boulogne, ce seroit là qu'on traiteroit de l'accommodement. Clément VII arriva à Boulogne le 25 Octobre, & Charles-Quint y entra quelques jours après. La paix de l'Italie fut le principal objet des Conférences qu'ils eurent ensemble. On traita d'abord l'article du Duché de Milan. François Sforce, conseillé par les Vénitiens qui le firent accompagner par Marc-Antoine Vérier, résolut d'aller défendre lui-même ses intérêts. Il demanda un Sauf-conduit à l'Empereur & se rendit à Boulogne. Il leva ainsi une premiere difficulté, qui venoit de ce que l'Empereur avoit trouvé mauvais

An 1529. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

qu'un Vaſſal tel que lui ne fût pas venu lui rendre ſes devoirs ; ce qu'il regardoit, de ſa part, comme une fierté déplacée, ou du moins comme une injuſte défiance.

Convention avec François Sforce & les Vénitiens.

Charles-Quint lui fit un accueil fort honnête, & il inſiſta ſi foiblement ſur l'accuſation du crime de félonie qui avoit été intentée à ce Prince, qu'on ne douta plus de ſon accommodement. Le Sénat envoya à Gaſpard Contarini, ſon Ambaſſadeur auprès du Pape, le pouvoir de traiter & des inſtructions pour conclure. L'Empereur confia le ſoin de cette négociation au Sieur Granvelle ſon Chancelier. Contarini propoſa qu'on fît retirer les troupes du Breſſan où elles faiſoient des courſes continuelles, & qu'il y eût ſuſpenſion d'armes dans la Lombardie & dans le Royaume de Naples; mais cet article fut refuſé nettement, à moins que la République ne donnât des ſûretés pour la reſtitution des Places de la Pouille & de la Romagne. Après bien des débats, le Sénat donna pouvoir à ſon Plénipotentiaire de céder au Pape les Villes de Ravenne &

& de Cervia en réservant ses droits sur ces deux Villes, & de rendre à l'Empereur toutes les Places de la Pouille, à condition qu'il y auroit amnistie générale pour tous ceux des Napolitains qui avoient suivi le parti des Confédérés.

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

A l'égard du Duché de Milan, on convint qu'il appartiendroit à François Sforce, moyennant cinq cent mille ducats qu'il paieroit pour l'investiture, & cent autres mille ducats en dédommagement des frais de la guerre. Le Ministre de l'Empereur vouloit qu'on lui laissât le Château de Milan, & la Ville de Côme en nantissement; mais le Plénipotentiaire de Venise représenta, que cette précaution ne serviroit qu'à retarder les paiemens & à les rendre plus difficiles, & que le peuple de Milan feroit des efforts plus prompts & plus généreux, si on lui ôtoit cette inquiétude. On n'insista pas sur cet article.

Florence est soumise aux Médicis.

Il s'agissoit de terminer les différends des Florentins avec le Pape. Clément VII vouloit que ces Républicains lui abandonnassent avec une

An 1529. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

entiere confiance la décision de leurs affaires, & il promettoit de les traiter avec justice & bonté; mais le peuple de Florence, qui ne croyoit pas qu'il fût de l'intérêt de l'Empereur de le laisser à la discrétion du Pape, refusoit hardiment de se sacrifier ainsi à la politique ambitieuse de Clément VII. Les Vénitiens constans à protéger la liberté des Florentins, craignirent qu'on n'entreprît de les assujettir par la force, & ils donnerent ordre au Duc d'Urbin de marcher avec son armée dans le Parmésan pour être à portée de les secourir. L'Empereur, gagné par le Pape, avoit accordé avec lui le mariage de Marguerite sa fille naturelle, avec Aléxandre de Médicis Neveu de Sa Sainteté. Dès-lors il se trouva intéressé à rétablir dans Florence l'ancien gouvernement, & il ordonna au Marquis du Guast, qui avoit pris Cortone & Arezzo, d'assiéger les Florentins dans leur Capitale. Ce siége dura onze mois, & fut très-meurtrier pour les assiégeans. La Ville ayant été forcée de capituler, l'Empereur ordonna qu'Aléxandre de

Médicis fût placé à la tête du Gouvernement, avec droit de succession pour toute sa postérité; en sorte que dès ce moment les Médicis devinrent les vrais Souverains de la Toscane.

An 1529. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Traité de Boulogne.

Ce dernier reste de guerre en Italie n'empêcha pas la conclusion de la paix générale. Le Traité fut signé à Boulogne, en voici les principaux articles. Les Vénitiens rendirent au Pape Ravenne, & Cervia; à l'Empereur Monopoli, Trani & les autres Places qu'ils occupoient sur les Côtes de la Pouille. L'Empereur reconnut l'entiere indépendance de tous les Etats de la République dans la Lombardie. Il accorda une pleine amnistie à tous ceux qui s'étoient déclarés en leur faveur. Il permit à tous les Sujets de Venise qui avoient des terres dans les Pays de sa domination, d'en conserver la jouissance, & d'en porter le revenu où bon leur sembleroit. Il confirma toutes les franchises & libertés que les Vénitiens avoient eues ci-devant pour leur Commerce dans le Royaume de Naples Il leur fit restituer tout ce que ses troupes avoient

An 1529. ANDRE' GRITTI. LXXVII Doge de Venise.

conquis dans le Bressan & le Bergamasque. La République s'obligea de lui payer trois cent mille ducats en plusieurs paiemens; & comme le Patriarche d'Aquilée s'étoit plaint de diverses entreprises de l'Archiduc Ferdinand contre sa Jurisdiction, il fut convenu qu'on nommeroit de part & d'autre des Arbitres pour terminer l'affaire à l'amiable.

L'investiture du Duché de Milan fut donnée à François Sforce, qui s'obligea à payer les sommes convenues & qui en donna suffisante caution. Il fut stipulé, qu'il y auroit alliance perpétuelle entre la République & l'Etat de Milan pour le maintien de leurs droits respectifs & de la tranquillité de l'Italie; que chacune des deux Puissances seroit tenue d'entretenir pour cet objet cinq cents hommes d'Armes en tems de paix; d'y joindre trois cents hommes d'Armes, cinq cents chevaux légers & six mille hommes de pied en tems de guerre. Les deux Puissances s'obligerent encore à garantir le Royaume de Naples à l'Empereur, & à en prendre la défense contre

tous ceux des Princes Chrétiens qui voudroient l'attaquer.

An 1529. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

On comprit dans ce Traité tous les Alliés de part & d'autre. Le Pape & l'Empereur nommerent les Républiques de Gènes, de Sienne & de Lucques, le Duc de Savoye, le Marquis de Mantoue & celui de Montferrat. Les Vénitiens firent mention d'Antoine-Marie de la Rovere, Duc d'Urbin, & on garantit à tous la possession de leurs Etats actuels. Quant au Duc de Ferrare, il fut dit qu'il seroit compris dans le Traité avec les autres, aussitôt que ses différends avec le Saint-Siége, pour lesquels on nomma des Arbitres, seroient accommodés.

Cette paix vint fort à propos, pour donner la liberté à l'Empereur de réunir toutes ses forces contre Soliman II, qui, après avoir été forcé de lever le siége de Vienne, déclaroit hautement qu'il reviendroit au printemps. Ce fier Sultan, en se retirant avec son armée, établit le Vaivode Jean sur le Trône de Hongrie, & lui donna pour Grand-Trésorier Louis Gritti, que le

An 1529.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Doge actuel de Venise avoit eu dans ses jeunes ans d'une concubine, pendant qu'il faisoit le commerce à Constantinople. Louis Gritti avoit reçu de la nature des qualités qui lui gagnerent la confiance du Grand Visir Ibrahim. Il s'étoit insinué dans les bonnes graces de Soliman II, & il avoit fait usage de sa faveur durant les dernieres guerres, pour maintenir la bonne intelligence entre la République de Venise & la Porte Ottomane. Il avoit même poussé l'esprit patriotique, jusqu'à faire offrir au Sénat l'assistance des Turcs contre ses ennemis. Mais le Sénat, qui ne voulut point qu'on pût lui imputer les malheurs causés à la Chrétienté par les Infidèles, eut la sagesse & la générosité de refuser cette offre, quelque avantageuse qu'elle lui fût.

An 1530.
Charles-Quint est couronné à Boulogne.

Dès que la paix eut été signée, les Vénitiens délibérerent d'envoyer une Ambassade solemnelle à l'Empereur & au Pape, pour leur témoigner combien ils étoient satisfaits de cette réunion, & combien ils desiroient qu'elle fût durable. Le Sénat

An. 1530.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

choisit six Ambassadeurs, Marc Badouer, Louis Gradenigo, Louis Mocénigo, Laurent Bragadino, Antoine Soriano, & Nicolas Tiépolo. Ils arriverent à Boulogne dans le courant de Janvier de l'an 1530, & présenterent séparément à l'Empereur & au Pape la ratification du Traité. Ils assisterent au Couronnement de Charles-Quint, qui se fit avec beaucoup de solemnité le 24 Février; & ayant ensuite pris congé de lui, il leur fit présent de cinq mille écus en monnoie d'or du Portugal. A leur retour à Venise, ce présent fut déposé suivant l'usage dans le trésor public. Charles-Quint, avant de quitter Boulogne, envoya trois Ambassadeurs au Sénat, pour répondre à l'honnêteté de ses procédés par une honnêteté réciproque. Ils furent reçus avec de grands honneurs, & la République leur fit présent à chacun d'une coupe d'or de mille écus de valeur. Charles-Quint à son retour passa à Mantoue, où il fut si satisfait de la réception que Frédéric de Gonzague lui fit, qu'il érigea son Marquisat en Duché. Il traversa

R iv

An 1530. ANDRE' GRITTI. LXXVII. Doge de Venise.

l'Etat de Venise pour se rendre à Trente. Les Recteurs de Vérone, de Padoue & de Vicense eurent ordre d'aller à sa rencontre avec une Suite brillante, & de l'accompagner jusqu'à ce qu'il fût sorti des terres de la République. Il parut très-sensible à ces attentions honorables des Vénitiens, & leur en témoigna sa satisfaction dans les termes les plus obligeans.

Soupçons de Soliman contre les Véniciens.

A peine la République commençoit-elle à jouir de ce retour de tranquillité, qu'elle fut informée des ombrages que la Cour Ottomane avoit pris de la paix conclue à Boulogne. Le bruit s'étoit répandu à Constantinople, que l'objet principal de cette paix étoit de réunir contre les Turcs toutes les forces des Chrétiens. Il est bien vrai qu'il en avoit été question dans un Consistoire que le Pape tint avec ses Cardinaux, & quoique la chose eût été traitée sans l'intervention des Ambassadeurs de Venise, la Renommée toujours infidelle dans ses exposés, les rendoit complices de ce projet. Louis Gritti dont nous venons

de parler, & que le nouveau Roi de Hongrie avoit envoyé son Ambassadeur à Constantinople, donna avis au Sénat des soupçons de Soliman, & que tous les Ministres de la Porte attribuoient aux Vénitiens d'avoir pris des engagemens contre Sa Hautesse.

An 1530. ANDRE GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Sénat jugea qu'il ne pouvoit trop se hâter de détruire cette fâcheuse prévention. Il fit partir Thomas Mocénigo pour Constantinople, & le chargea d'assurer cette Cour de son amitié constante, avec pouvoir de renouveller les anciennes capitulations, s'il jugeoit la chose nécessaire pour dissiper les doutes plus efficacement. Mocénigo trouva à son arrivée les esprits étrangement prévenus. Soliman avoit sçu que le Pape faisoit publier contre lui une Croisade, & qu'une foule de Prédicateurs étoient employés à animer le zèle des Peuples pour cet objet. Il regardoit cette Croisade comme une suite de la Conférence de Boulogne à laquelle les Vénitiens avoient eu grande part. L'argent promis par eux à l'Empereur

Ils sont détruits.

An 1530.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

son ennemi, lui paroissoit extrêmement suspect; & il trouvoit une nouvelle raison de défiance, en ce que la République ne lui avoit pas communiqué tous les articles de son dernier Traité; chose qu'on ne se refuse point entre Princes amis. La mission de Mocénigo & tous les détails de confiance dans lesquels il entra, calmerent le Sultan & les Ministres. Les capitulations furent renouvellées, & l'intelligence si bien rétablie, que Soliman fit donner à cet Ambassadeur une place distinguée aux fêtes qu'il donna avec beaucoup de magnificence, à l'occasion de deux de ses fils qu'il fit circoncire.

Projets de Soliman.

Soliman rouloit alors de vastes projets. Il vouloit conduire une armée formidable en Hongrie, pénétrer dans les Etats de la Maison d'Autriche, & les conquérir. Il vouloit envoyer une grande Flotte contre les Chevaliers de Rhodes, à qui Charles-Quint venoit de donner l'Isle de Malte pour asyle, & qui de-là infestoient l'Archipel & les mers de Syrie. Il vouloit attirer tout le Commerce de l'E-

gypte à Conſtantinople, pour que toutes les richeſſes de l'Etat fuſſent réunies dans cette Ville Impériale qui en étoit le centre. Pour cela il venoit de défendre aux Nations étrangeres de rien acheter à Alexandrie & dans les Ports voiſins, & avoit fait tranſporter à Conſtantinople, à ſes frais, toutes les ſoies & toutes les épiceries qui ſe trouvoient dans les magaſins d'Egypte & de Syrie, comptant changer le cours du Commerce à ſa fantaiſie.

An 1530. ANDRE' GRITTI. LXXVII, Doge de Veniſe.

Les Vénitiens voyoient tout cela avec beaucoup de peine. La Puiſſance Ottomane étoit déja aſſez formidable, pour qu'ils ne craigniſſent pas de la voir aggrandir par de nouvelles conquêtes; & c'étoit pour eux une très-grande incommodité d'être obligés d'aller acheter à Conſtantinople les marchandiſes qu'auparavant ils tiroient d'Egypte à bien moins de frais. Ils négocierent auprès du Roi de Hongrie pour le déterminer à faire la paix avec l'Archiduc Ferdinand. Ils ſolliciterent le Roi de Pologne d'employer pour cet effet ſa médiation &

An 1530.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

ses bons offices. Ils se servirent de la bonne volonté de Louis Gritti, dont la faveur auprès du Sultan alloit toujours croissant, pour détourner Soliman d'envoyer ses Galeres contre Malte, en l'assurant que celles de Venise auroient toujours grand soin de purger la mer de Corsaires. Ils lui firent représenter que son projet d'attirer à Constantinople tout le Commerce de l'Egypte, avoit les plus grands inconvéniens; que la Capitale en retireroit peu de bénéfice, & que les Provinces perdroient la seule ressource qui les faisoit subsister. Ils agirent efficacement auprès des Chevaliers de Malte pour obtenir d'eux non-seulement qu'ils s'abstinssent de faire des courses dans le Golfe, mais encore qu'ils respectassent dans toutes les mers du Levant les Vaisseaux qui navigeroient sous le pavillon Vénitien. L'ardeur de Soliman pour la guerre parut se ralentir. Il rétablit le Commerce sur l'ancien pied, & le Sénat vit pour quelque tems ses inquiétudes suspendues.

Embarras de l'Empereur avec les Protestans.

Charles-Quint tenoit à Ausbourg

la Diète générale de l'Empire, pour remédier aux troubles occasionnés par les disputes de Religion. Les Protestans demandoient l'assemblée d'un Concile général où leurs opinions pussent être examinées & discutées. On présumoit avec assez de vraisemblance qu'ils faisoient cette demande moins par un sincere amour de la vérité, que parce que prévoyant que le Pape la refuseroit, ils espéroient se concilier par-là plus de crédit auprès des Peuples. Lorsqu'en fait de Religion on s'est écarté de la route battue, il est bien rare que la simple discussion des matieres ramene dans le bon chemin. On trouve mille subterfuges pour échapper à la conviction. On se fait un point d'honneur & de conscience de ne pas céder. L'esprit de parti s'en mêle, la raison n'est plus écoutée, & le fanatisme en tient lieu. L'Empereur, pour ôter tout prétexte aux Sectaires, fit proposer au Pape l'assemblée du Concile général. La proposition déplut à Clément VII. Le souvenir de ce qui s'étoit passé à Constance & à Basle lui faisoit crain-

An 1530.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1530.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

dre qu'il ne fût question dans un nouveau Concile d'examiner & de réformer les priviléges abusifs de son Siége, & cet intérêt particulier l'emportant sur le zèle qu'il devoit à la Religion, il imagina divers prétextes pour s'abstenir de le convoquer.

Le Pape veut qu'on leur fasse la guerre. Sentiment des Vénitiens.

Plus il tergiversoit, plus les Protestans pressoient cette convocation. Il fut si choqué de leur arrogance, qu'il jugea qu'au lieu d'examiner leur doctrine en plein Concile, le plus sûr étoit de poursuivre leur rébellion les armes à la main. Il en écrivit à l'Empereur, & il envoya un Nonce à Venise pour prendre avec la République les mesures nécessaires à ce sujet. Mais le Sénat répondit, que la prise d'armes pour une pareille cause prouveroit d'une maniere très-odieuse, qu'on n'étoit pas sûr de pouvoir se défendre avec la seule raison; qu'il n'étoit ni juste ni prudent, quand on avoit la vérité pour soi, de ne pas en donner toutes les preuves & tous les témoignages possibles; qu'en déclarant la guerre aux Protestans, on les mettoit dans la nécessité de prendre

les armes pour leur défense; que vouloir les assujettir par la violence, au lieu de les confondre par la raison, c'étoit rendre leur condition plus favorable aux yeux des Peuples. Il représenta au surplus qu'on n'avoit aucune des ressources nécessaires pour une entreprise de cette nature; que les guerres précédentes avoient épuisé l'Italie; que les Princes de l'Empire, divisés d'opinion, n'étoient rien moins que disposés à favoriser la violence qu'on voudroit exercer contre des hommes dont les opinions avoient des partisans sans nombre; que l'Empereur seul ne pourroit vaincre l'obstination des Peuples prêts à se soulever pour éviter qu'on ne tyrannisât leurs consciences.

An 1530. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Des observations si judicieuses ne pouvoient manquer de faire impression. Le Pape en parut touché & perdit de vue son premier dessein. L'Empereur étoit lui-même fort éloigné d'allumer en Allemagne une guerre de Religion. Il voyoit les Etats de sa Maison dangereusement menacés par les Turcs. Il vouloit conserver l'Empire

Affaires particulieres.

An 1530. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

dans sa famille, en faisant élire l'Archiduc Ferdinand, son frere. Roi des Romains. Il avoit besoin pour cela d'assoupir au moins les divisions des Allemands, & il publia dans cette vue le fameux *Interim*, pour terminer provisoirement les disputes de Religion, jusqu'à ce qu'elles fussent décidées par le Concile général. Il voulut aussi accommoder les petits différends qui étoient restés indécis entre l'Archiduc Ferdinand & les Vénitiens. On avoit nommé des Arbitres, & il y avoit partage entr'eux. Il étoit question de choisir un sur-Arbitre. L'Archiduc proposoit le Duc de Mantoue, l'Evêque d'Ausbourg, & le Nonce du Pape résident à sa Cour. Les Vénitiens proposoient l'Archevêque de Salerne, & le Nonce du Pape résident à Venise. On ne put s'accorder sur le choix, & rien ne fut décidé.

Les Impériaux n'avoient point encore rendu le Château de Milan & la Ville de Côme, quoiqu'ils s'y fussent engagés par le Traité de paix. Ils paroissoient vouloir les retenir,

jusqu'à ce que François Sforce eût payé une partie de l'argent convenu. Les Vénitiens qui avoient fort à cœur d'étouffer ce dernier germe de division, proposerent au Duc de Milan de lui prêter cent cinquante mille mesures de sel, qu'il feroit distribuer à ses Sujets, & dont la vente lui produiroit cinquante mille ducats qu'il remettroit aux Commissaires de l'Empereur. Le Duc de Milan accepta leur offre. Il recouvra l'argent nécessaire, & les deux Places lui furent remises.

An 1530. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

La République jouissoit d'une paix qui sembloit ne devoir pas s'altérer de long-tems. Elle s'appliqua à réparer toutes les atteintes que ses prérogatives avoient reçues durant le trouble des guerres. Un des priviléges dont elle étoit le plus jalouse, consistoit dans le droit de nomination aux Evêchés de sa dépendance. Les Papes le leur avoient souvent disputé, & Clément VII n'avoit pas fait difficulté de nommer d'autorité à plusieurs de ces Evêchés vacans. Le Sénat lui avoit fait sur ce sujet des représentations qui n'avoient pas été écou-

Nomination aux Evêchés.

An 1530.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

tées ; & tout ce qu'il avoit pu faire jusques-là, étoit de s'opposer à la prise de possession des Pourvus. Clément VII regardoit cette résistance comme injurieuse à son autorité. Il vouloit absolument qu'on la fit cesser, & menaçoit, au cas qu'on y persistât, d'en venir aux remèdes extrêmes.

Diversité d'avis sur ce sujet.

Tous les Sénateurs n'étoient pas de même avis concernant cette affaire. Les uns vouloient qu'on cédât, ou du moins qu'on différât la discussion à un tems plus favorable. Ils observoient qu'on auroit difficilement raison d'un Pape tel que Clément VII, qui se faisoit un point d'honneur de soutenir sa nomination, sans que toutes les représentations des Vénitiens eussent opéré d'autre effet qu'un entêtement de sa part plus marqué & plus aigre ; que les Papes avoient un très-grand intérêt à jouir du droit de nomination aux Evêchés, pour enrichir leurs parens & récompenser leurs créatures ; qu'au contraire, l'avantage que la République retiroit de ce droit, n'étoit pas assez essentiel pour le soutenir au risque d'en-

courir l'indignation du Saint-Siége & de voir retomber sur elle le fléau toujours à craindre des interdits & des excommunications ; que le droit de nommer aux Evêchés de l'Etat, exposoit à l'inconvénient de priver l'Etat même d'une quantité de bons Sujets qu'on auroit pu employer avec succès aux affaires du gouvernement, & qui, promus aux dignités de l'Eglise, en étoient nécessairement exclus par les loix ; qu'il étoit encore à craindre que ces Sujets pourvus de bénéfices opulens ne corrompissent par leur faste les mœurs publiques, qu'ils n'introduisissent dans l'Etat une maniere de vivre contraire aux anciennes coutumes, & ne missent les Citoyens dans le cas d'envier leur fortune ; que c'étoit bien assez pour l'ambition de l'appas des Magistratures séculieres, sans lui présenter encore celui des dignités ecclésiastiques, qui auroit d'autant plus de force, que celles-ci n'étoient pas amovibles, & procuroient de grands émolumens.

An 1530.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Ceux qui opinoient de la sorte, prouvoient trop : car la conséquence de

An 1530.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

leur avis auroit été d'abandonner aux Etrangers tous les bénéfices de l'Etat, inconvénient infiniment plus grand que tous les autres. Aussi leur opinion fut-elle réfutée par la majeure partie des Sénateurs, qui soutinrent qu'il falloit absolument forcer le Pape à se désister de sa prétention, en laissant vaquer les bénéfices jusqu'à ce qu'ils fussent donnés à des Sujets nommés par le Sénat; qu'on avoit éprouvé dans ces derniers tems, que la fermeté étoit le seul moyen de réussir dans les grandes affaires; qu'on ne devoit pas craindre que le Pape, qui étoit parvenu à élever son Neveu au plus haut dégré de grandeur, voulût exposer sa fortune à de nouveaux orages, en excitant de nouvelles guerres; que ce seroit rendre le droit de la République douteux, que de differer plus longtems de le faire reconnoître; que tous les grands Princes avoient le privilége de nommer aux Evêchés de leurs Etats, & qu'ils en usoient avec une pleine autorité; que la République, maitresse de plusieurs Royaumes, ne devoit pas être de pire condition,

& qu'il étoit pour elle, ainsi que pour eux, de la plus grande conséquence, que les Prélats, qui ont le maniement des consciences, lui fussent redevables de leur dignité, & que leur qualité de Sujets garantît le bon usage qu'ils en devoient faire; que cet objet d'ambition présenté aux Citoyens n'avoit aucun inconvénient particulier; qu'au contraire, plus il y avoit de dignités à obtenir dans l'Etat, plus leur sage distribution pouvoit procurer d'utiles services; que les revenus attachés aux bénéfices n'avoient rien en eux-mêmes de pernicieux; qu'ils contribuoient au soulagement de beaucoup de familles, & que c'étoit un motif pour un grand nombre de particuliers, de donner une bonne éducation à leurs enfans, dans l'espérance de les rendre dignes de ces sortes de Prélatures; que l'Etat profitoit de cette éducation qui lui formoit de bons Sujets; qu'enfin le maintien des mœurs publiques étoit indépendant de la richesse & de la pauvreté des Citoyens, l'une & l'autre pouvant également contribuer à

An 1530.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1530.
ANDRE GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

les corrompre, s'il n'y étoit pas pourvu par de bonnes loix.

Après que la matiere eut été ainsi discutée, le Sénat prit le milieu entre les deux opinions. Il délibéra d'accorder, pour cette fois & sans tirer à conséquence, la possession des Evêchés à ceux qui en avoient été pourvus par le Pape, en déclarant à Sa Sainteté, que la République n'avoit eu cette complaisance que pour lui donner personnellement une marque de son respect, sans préjudice du droit incontestable qu'elle avoit de nommer aux Evêchés de sa dépendance, & dont elle n'avoit pas intention de se départir. Ce plan d'accommodement ne satisfit point Clément VII. Il vouloit, non une simple complaisance, mais un acte formel de soumission. Il ne put l'obtenir, & l'affaire en resta-là.

Décision du Sénat.

An 1531.

Allarmes du côté des Turcs.

On eut de nouvelles craintes du côté des Turcs au commencement de l'année suivante. Soliman II admit au nombre de ses Capitaines de mer le fameux Corsaire Cariadin Barberousse. Il lui permit d'arborer le Pavillon Im-

périal, & fit dire aux Vénitiens qu'ils ne devoient plus le traiter comme Corsaire, mais comme Officier de la Porte. Le grand Visir accompagna cette déclaration de beaucoup de témoignages d'amitié pour la République. Le Sénat ne fut pas rassuré pour cela, & voulut à tout évènement porter ses forces de mer au point où elles devoient être, pour garantir l'Etat de toute surprise. Comme la derniere guerre avoit épuisé les finances, on voulut y suppléer par des décimes levées sur le Clergé, & de peur de donner au Pape un nouveau sujet de peine, on sollicita son consentement. Mais Clément VII, qui étoit bien aise de mortifier les Vénitiens, refusa avec dureté leur demande, & leur signifia qu'il avoit dessein lui-même de lever une double décime sur tous les bénéfices de l'Italie, pour aider en Suisse les Cantons Catholiques contre les Cantons Protestans. Le Sénat lui fit représenter qu'il étoit à craindre que cette levée, faite par l'autorité du Saint-Siége, ne persuadât aux Turcs qu'il se formoit une Ligue contr'eux, & ne hâ-

An 1531.

ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1531. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

tât leurs mouvemens contre les Etats Chrétiens. Le Saint-Pere fut inflexible. Pour éviter une rupture d'éclat, le Sénat prit le sage parti de dissimuler, & trouva d'autres ressources pour l'armement de cinquante Galeres qui furent équipées en peu de tems.

Les projets de conquête qu'on supposoit à Soliman II, n'eurent pas lieu cette année. La Flotte de la République étoit en mer : pour ne pas la laisser oisive, elle eut ordre de donner la chasse aux Corsaires qui infestoient les mers du Levant. Elle les poursuivit sans relâche, elle prit, brûla, & coula à fond la plûpart de leurs Vaisseaux ; ce qui fit beaucoup d'honneur aux Vénitiens auprès de toutes les Nations Chrétiennes & Infidelles.

Affaires de Hongrie.

Jean Roi de Hongrie avoit inutilement tenté toutes les voies d'accommodement avec Charles-Quint & l'Archiduc son frere. Il envoya un Ambassadeur à Venise, pour prier le Sénat d'interposer ses bon offices, auprès de l'Empereur & du Pape, afin que ses différends avec la Maison

ſon d'Autriche ne fourniſſent pas aux Turcs un nouveau prétexte d'attaquer les Etats Chrétiens. Le Sénat ſe chargea avec zèle, quoique ſans beaucoup d'eſpérance, de traiter cette affaire avec le Pape, mais il n'en put rien obtenir. Alors le Roi Jean, qui étoit redevable de ſa couronne aux Turcs, & à qui il ne reſtoit que leur appui pour la conſerver, implora leur aſſiſtance, & le bruit courut que Soliman ſe diſpoſoit à venir en Hongrie. Cette nouvelle allarma Clément VII. Il chargea l'Evêque de Vérone de ſçavoir du Sénat ce qu'il étoit réſolu de faire, au cas que Soliman effectuât ſon projet, & que tous les autres Princes Chrétiens euſſent intention de ſe réunir contre cet ennemi commun.

An 1531. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Veniſe.

Le Sénat ſe trouva très-embarraſſé. D'une part, la crainte de paroître peu ſenſible aux maux de la Chrétienté, & d'expoſer ſes propres Etats aux invaſions les plus funeſtes, ne lui permettoit pas de favoriſer les progrès des Turcs par ſon inaction. D'autre part, il étoit retenu par l'appréhenſion de courir à des périls certains, ſur la

An 1531
ANDRE' GRITTI. LXXVII Doge de Venise.

foi équivoque d'une Ligue générale qui avoit été tant de fois projettée vainement, & qu'il ne voyoit aucune apparence d'effectuer d'une maniere solide. Il répondit donc au Nonce du Pape, que le zèle pour le bien de la Chrétienté étoit ancien & héréditaire chez les Vénitiens ; mais qu'ils étoient fâchés que les circonstances ne leur permissent pas d'en donner les preuves que Sa Sainteté desiroit ; que la désunion des Princes Chrétiens ne laissoit aucun lieu d'espérer qu'on pût les faire agir de concert contre l'ennemi commun ; que les seules forces de la République étoient insuffisantes contre les Turcs ; que l'Etat Vénitien étant limitrophe de l'Empire Ottoman, il étoit du devoir & de l'intérêt de la République de ne pas se rendre suspecte aux Infidèles ; que rien n'étoit plus sage & plus louable que le dessein formé par Sa Sainteté de sauver les Etats Chrétiens du joug des barbares, mais que les Vénitiens avoient la juste confiance, qu'elle auroit égard aux motifs essentiels qui les obligeoient de ménager les Turcs.

An 1531.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

L'Archiduc Ferdinand avoit été élu depuis peu Roi des Romains, & dans deux Diètes consécutives qu'il avoit tenues à Lintz & à Prague, il s'étoit assuré des secours puissans qu'il destinoit à la conquête de la Hongrie. Les Vénitiens en lui envoyant un Ambassadeur pour le complimenter sur sa nouvelle dignité, prirent de-là occasion de l'exhorter à la paix, & de lui représenter, qu'il étoit très-dangereux pour lui de s'engager à une guerre contre les Turcs, dans un tems où la paix n'étoit rien moins que bien établie dans l'intérieure de l'Empire; & pendant qu'on sçavoit que la France & l'Angleterre avoient résolu de profiter de ces troubles pour abattre la Puissance Autrichienne.

Ferdinand Roi des Romains.

An. 1532.

Guerres des Turcs contre l'Empereur.

Toutes ces insinuations furent sans effet. Soliman II résolu de protéger efficacement le Roi de Hongrie son Allié, partit pour Andrinople au mois de Janvier de l'année suivante. Il déclara en partant à l'Ambassadeur de Venise, que la République devoit être sans crainte & compter sur son amitié la plus constante. Il per-

An 1532.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

mit en faveur des Vénitiens la sortie des bleds & du salpêtre. Il fit de nouveaux Réglemens pour la sûreté & la commodité de leur Commerce dans tous les Ports de sa domination. Arrivé à Andrinople, il assembla promptement toutes les milices de Gréce, de Tartarie, de Valachie & de Transylvanie. Il marcha vers la Hongrie à la tête de vingt mille Janissaires & de cent cinquante mille hommes d'autres troupes. Dès qu'il fut parvenu à Belgrade, il publia un manifeste dans lequel il défioit l'Empereur Charles-Quint avec beaucoup d'arrogance, & le menaçoit de le chasser de toute l'Allemagne, & de réunir à l'Empire d'Orient celui d'Occident, qui en avoit été démembré.

L'armée de Charles-Quint sous les murs de Vienne étoit une des plus nombreuses & des plus brillantes que l'Allemagne eût jamais mises sur pied. Mais contre l'attente de toute l'Europe, cet appareil menaçant de part & d'autre aboutit à très-peu de chose. Un gros détachement Turc pénétra dans la Styrie & dans la Carinthie. Il

fut rencontré par le Comte Palatin, battu & presque détruit. Soliman II retourna à Constantinople, & Charles-Quint licencia son armée.

An 1532. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Ces deux Princes avoient mis leurs Flottes en mer; & les Vénitiens avoient jugé qu'il étoit de leur sagesse d'avoir dans les circonstances une Marine capable de les rassurer contre les évènemens. La Flotte de la République avoit été portée à soixante Galeres, & Vincent Capello avoit été choisi pour la commander en qualité de Généralissime de mer. Ses instructions portoient de veiller avec beaucoup de soin à la sûreté des Côtes & des Isles Vénitiennes, mais de garder une exacte neutralité vis-à-vis des Impériaux & des Turcs, de permettre aux uns & aux autres la libre entrée des Ports pour s'y pourvoir de tout, excepté d'armes & de munitions de guerre.

La Flotte Turque forte de cent voiles croisoit dans les mers du Levant, & celle de l'Empereur presque aussi nombreuse aux ordres d'André Doria, étoit dans les mers du Ponent.

An 1532.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Capello établit sa croisiere à l'issue du Golfe, entre les Isles de Zante & de Corfou. L'Amiral Ottoman s'approcha de l'Isle de Zante, & Capello lui envoya un de ses Officiers pour lui faire les complimens qui sont ordinaires entre Puissances amies. L'Officier Vénitien fut très-bien reçu, & on lui protesta de nouveau que les Galeres du Grand-Seigneur, loin de vouloir faire aucun tort aux Sujets de la République, avoient ordre de les traiter avec toute sorte d'amitié. Doria, qui étoit sur les Côtes de Sicile, voulut s'approcher lui-même de l'Isle de Zante pour s'aboucher avec le Généralissime. Son intention étoit de faire craindre à l'Amiral Ottoman l'union des deux Flottes, & de répandre des soupçons qui forçassent celle de Venise à rompre la neutralité. L'Ambassadeur de Charles-Quint sollicitoit vivement le Sénat d'envoyer ordre à son Généralissime d'agir de concert avec la Flotte Impériale. Mais les réponses du Sénat à cet Ambassadeur, & celles de Capello à André Doria furent toujours,

que les Vénitiens étoient amis des Impériaux & des Turcs, & qu'ils observeroient entr'eux la neutralité la plus exacte.

An 1532. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les deux Flottes ennemies employerent tout l'été à s'observer. L'Amiral Ottoman abandonna le premier sa croisiere & se retira à Négrepont. Doria, devenu par cette retraite plus entreprenant, se porta sur les Côtes de Morée, attaqua Coron & le prit d'assaut, fit assiéger Patras & le força de capituler. L'hyver qui survint l'obligea de ramener sa Flotte en Sicile, & celle de Venise rentra dans ses Ports.

Charles-Quint veut engager les Vénitiens à une Ligue.

Pendant ce tems-là, l'Italie jouissoit d'une paix profonde. Les Médicis étoient rétablis à Florence. Le Duc de Ferrare avoit obtenu de l'Empereur d'être maintenu dans Modène & Reggio. Il s'étoit réconcilié avec les Vénitiens, & ceux-ci lui avoient rendu à Venise le Palais donné anciennement à la Maison d'Est, qui avoit été saisi & confisqué pendant la derniere guerre. Clément VII, qui après avoir conclu le mariage de son Ne-

An 1532. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

veu avec la fille naturelle de Charles-Quint, avoit eu le bonheur très-singulier de procurer le mariage de sa Nièce avec le second fils de François I, usoit de toutes sortes de complaisances & de souplesses pour ne déplaire ni à l'un ni à l'autre. L'Empereur lui demanda une seconde entrevue à Boulogne, & d'y appeller les Ambassadeurs de tous les Princes d'Italie, pour faire Ligue avec eux contre les ennemis de l'Eglise & de l'Empire.

Le Pape y consentit sans difficulté. Il n'en fut pas de même des Vénitiens. Ils ne vouloient point prendre de nouveaux engagemens avec l'Empereur, pour ne pas donner d'ombrage à la Cour Ottomane, & pour ne pas perdre entierement la bienveillance du Roi de France. Ils sçavoient que la principale vue de l'Empereur, en proposant cette Ligue, étoit d'employer les armes des Confédérés au maintien de l'Etat de Gènes; ce qui ne pouvoit qu'irriter les Turcs, à cause que les Gènois avoient fourni la plûpart des Galeres qui, l'année précédente, avoient insulté la Morée;

& déplaire infiniment aux François, qui avoient formé le projet de tenter une entreprise sur Gènes. Le Sénat comprenoit que la proposition de l'Empereur n'étoit qu'un artifice pour rendre la République plus dépendante de ses volontés, en donnant contr'elle des soupçons à François I & à Soliman II. Aussi éluda-t-il avec beaucoup de sagesse le nouvel engagement qu'on vouloit lui faire prendre, en disant qu'il s'en tenoit au dernier Traité, & qu'il ne voyoit pas de nécessité à y faire des changemens.

An 1532.
ANDRI GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Charles-Quint arriva en Italie au mois de Décembre. Il fut reçu sur la Frontiere de l'Etat Vénitien par quatre Ambassadeurs de la République, Marc Minio, Jérôme Pezaro, Laurent Bragadino & Marc Foscari, qui lui firent rendre dans tous les lieux de son passage les honneurs dûs à sa dignité. Il se rendit avant la fin du mois à Boulogne où le Pape l'attendoit.

Il confére avec le Pape à Boulogne.

Tous les Ambassadeurs des Etats d'Italie s'y trouverent réunis au commencement de Janvier, & dès les premieres Conférences, il fut ques-

An 1533.

An 1533.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

tion de les liguer tous ensemble pour leur sûreté & leur défense commune. Marc-Antoine Vénier, Ambassadeur ordinaire auprès de l'Empereur, & Marc Antoine Contarini, qui faisoit la même fonction auprès du Pape, furent vivement pressés d'engager le Sénat à y acquiescer. Ils rendirent compte de ce qui se passoit à Boulogne, & le Sénat répondit; que les Turcs avoient les yeux ouverts sur tout ce qui se négocioit parmi les Princes Chrétiens; qu'ayant sçu que la paix de l'Italie avoit été l'objet de la premiere Conférence de Boulogne, ils se persuaderoient difficilement, que dans les circonstances on en fût venu à une seconde, si on n'avoit pas dessein de machiner quelque chose contr'eux; & que s'il n'étoit question que d'assurer la paix de l'Italie, le dernier Traité suffisoit, l'Italie ayant été depuis parfaitement tranquille.

Ligue des Etats d'Italie.

On renouvella les instances auprès du Sénat, sans pouvoir ébranler sa fermeté; & après douze mois de conférences on publia une Ligue entre le Pape, l'Empereur, les Ducs de

Milan & de Ferrare, les Républiques de Gènes, de Sienne, de Lucques & de Florence. Les Confédérés s'obligeoient à fournir chacun leur contingent pour une somme en tems de guerre de cent vingt mille ducats par mois, & de vingt-cinq mille en tems de paix. Antoine de Léve fut nommé Généralissime de la confédération. On réserva aux Ducs de Savoye & de Mantoue la liberté de s'y faire admettre, sans pourtant les y obliger. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que, malgré le refus que les Vénitiens avoient fait d'intervenir directement ou indirectement au Traité, pour remplir la vue qu'on avoit eue d'abord de les rendre suspects, on mit à la tête des Articles que la Ligue conclue en 1529 entre le Pape, les autres Confédérés & la République de Venise, étoit confirmée & renouvellée.

An 1533. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Ce Traité rendu public eut l'effet que l'Empereur s'en étoit promis. Soliman II. s'en plaignit aux Vénitiens comme d'un manque de foi de leur part, & rappella à cette occasion

Soupçons contre les Vénitiens; ils les détruisent.

An 1533. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

que plusieurs Sujets de leurs Colonies s'étoient trouvés sur la Flotte impériale qui avoit pris Coron. Le Roi d'Angleterre en fit de grands reproches à l'Ambassadeur de Venise, & témoigna en même tems son chagrin, de ce que l'affaire de son divorce ayant été donnée à examiner à l'Université de Padoue, les Docteurs de cette Université avoient prononcé contre lui, ce qui n'avoit pas peu contribué à la Sentence d'excommunication dont le Pape l'avoit frappé : le Sénat exposa à ces deux Princes la simplicité de sa conduite & eut le bonheur de calmer leurs soupçons.

Ils ne peuvent accommoder l'affaire des limites.

Charles-Quint après la Conférence de Boulogne, revint à Milan, & alla s'embarquer à Gènes où André Doria l'attendoit avec vingt-cinq Galères pour le transporter en Espagne. En passant à Crémone, il écrivit au Sénat, & lui témoigna dans les termes les plus honnêtes qu'il avoit agréé ses excuses touchant le refus d'adhérer à la nouvelle Ligue, & qu'il feroit toujours fort aise de lui donner des preuves de son affection. Il avoit

engagé le Roi des Romains son frere, à accommoder le différend qu'il avoit avec les Vénitiens au sujet des limites des deux Etats. On nomma de nouveaux Commissaires de part & d'autre qui se rendirent à Trente. Les Vénitiens redemandoient Gradisca & Marano dans le Frioul, & ils vouloient que la Ville d'Aquilée fût rendue au Patriarche de ce nom. Les Commissaires de Ferdinand firent beaucoup de mauvaises difficultés, ceux de Venise avoient ordre de ne rien relâcher, & on se sépara encore cette fois sans rien conclure.

An 1533. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

La Flotte de Soliman II étoit sur le point de mettre à la voile pour reprendre Coron; & André Doria préparoit la sienne pour le défendre. Les Vénitiens envoyerent ordre à leur Généralissime qui hivernoit à Corfou de mettre en mer & d'observer la même conduite que l'année précédente. Il y avoit alors grand nombre de Corsaires qui infestoient le Golfe Adriatique. Le Généralissime Capello détacha François Dandolo avec six Galeres pour leur donner la

Suite de la guerre des Turcs.

An 1533. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

chasse. Dandolo découvrit à la hauteur de la Vallone douze galiottes Barbaresques, & pour se mettre en disposition de les combattre il allargua en mer. Il avoit fait la faute de ne pas informer de son dessein les Capitaines de son Escadre. Ceux-ci crurent qu'il prenoit la fuite, & il ne fut suivi que de la Galere de Marc Cornaro. Alors les Barbaresques voyant l'Escadre Vénitienne séparée, fondirent très-à-propos sur les deux Galères qui avoient pris le large, les accrocherent, s'en rendirent maîtres & les emmenerent avec tous les équipages Prisonniers en Barbarie. Un affront si sanglant dans une mer dont l'empire étoit conservé par les Vénitiens avec beaucoup de jalousie, les enflâma de colère. Dans le premier mouvement on proposa d'envoyer une Escadre à Alger brûler tous les bâtimens qui se rencontreroient dans les Ports qui servoient d'asile aux Pirates. Mais cette premiere chaleur se calma en considérant qu'il n'étoit pas convenable de provoquer contre soi tous les Habitans d'un pays où l'on avoit un commerce établi.

On reconnut que la seule mauvaise conduite de François Dandolo ayant occasionné cet échec, c'étoit sur lui que le châtiment devoit retomber. Les Pirates l'avoient envoyé au Grand-Seigneur, & Louis Gritti avoit obtenu sa liberté sans rançon. Dès-qu'il fut arrivé à Venise, on lui fit son procès & il fut relégué à perpétuité à Zara.

An 1533. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Ce premier accident fut suivi d'un second qui faillit avoir des suites beaucoup plus funestes. Jérôme Canale, Provéditeur de la Flotte, étoit sorti de Corfou avec douze Galeres pour convoyer les Navires Marchands qui alloient en Syrie & à Alexandrie. Étant à la hauteur de Candie, ses Sentinelles l'avertirent à l'entrée de la nuit, qu'on voyoit des Vaisseaux dans l'éloignement qui venoient à lui. Il ne douta pas que ce ne fussent des Corsaires, & il mit en ordre son Escadre pour les combattre. Il allargua en mer avec sept Galeres, les cinq autres étant restées en arriere par la foiblesse des Chiourmes. Il ordonna à chacune de celles qui étoient

Les Vénitiens leur donnent des sujets de mécontentement.

An 1533.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

en ligne avec lui d'allumer deux fanaux pour grossir le nombre apparent de ses Navires. Il attendit l'ennemi & le laissa passer afin d'avoir le vent sur lui. C'étoient douze Galeres Turques qui alloient à Alexandrie. Canale donne le signal du combat & fait un grand feu d'Artillerie. Il vient à l'abordage. Sa Galere accroche la Capitane ennemie. On se bat avec acharnement & après un massacre de plusieurs heures, la Capitane se rend ; quatre autres sont emportées de la même maniere, deux coulent à fond & le reste se sauve. Les Vainqueurs amenent leurs prises dans le Port de Candie ; mais quel fut leur étonnement lorsqu'ils reconnurent qu'ils n'avoient point eu à faire à des Corsaires, & qu'ils avoient combattu contre des Galeres du Grand-Seigneur. On répara cette méprise du mieux que l'on put. On prit le plus grand soin des blessés, & dès qu'ils furent guéris, on renvoya leurs Galeres, en faisant aux Officiers & aux Soldats de grandes excuses de l'erreur occasionnée par l'impossibilité

de les reconnoître dans les ténebres.

Lorsque le Sénat fut informé de cet évènement, il en conçut un chagrin extrême. Le bled commençoit à manquèr à Venise; & pour prévenir la disette on n'avoit d'autre ressource que le retour des bâtimens qui avoient été charger cette denrée dans les Ports du Grand-Seigneur. Ces Bâtimens avoient été arrêtés & saisis par les Officiers Turcs après le combat de Candie. On craignoit de la part de la Cour Ottomane des vengeances encore plus terribles. Il fut d'abord proposé de rappeller le Provéditeur Canale & de le mettre en prison. Mais plusieurs Sénateurs représenterent que sa faute étoit une erreur involontaire; qu'il avoit fait son devoir d'Officier, & qu'on ne devoit pas le punir pour s'être conduit comme tout homme d'honneur l'auroit fait à sa place. On envoya en poste à Constantinople un Secrétaire du Sénat, qui exposa au Grand-Visir Ibrahim les choses comme elles s'étoient passées, & qui prouva la vé-

AN 1533.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Inquiétude du sénat.

An 1533. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

rité de la méprise par le bon traitement qu'on avoit fait aux Prisonniers, & par le prompt renvoi des Galères prises. Le Grand-Visir reconnut la vérité, & de concert avec Louis Gritti, il fit agréer au Grand Seigneur les excuses des Vénitiens. Le Provéditeur Canale mourut quelque tems après; & le Sénat pour montrer que cette affaire n'avoit rien diminué de l'estime que cet Officier s'étoit acquise, assigna à son fils Antoine Canale une pension viagère sur le Domaine de l'Isle de Corfou.

Les Turcs lévent le Siége de Coron.

Pendant ce tems-là, l'Amiral Ottoman assiégeoit Coron, & la Place étoit vivement pressée; Doria, après avoir rassemblé la Flotte Impériale à Naples, tourna la Sicile, & vint au secours de Coron; sa présence seule détermina la levée du siége. L'Amiral Ottoman fit retirer sa Flotte, & la ramena lâchement dans les Ports d'où elle étoit sortie. Soliman, courroucé à l'excès de voir inutiles les grands frais qu'il avoit faits pour avoir une Marine supérieure, & attribuant cette inutilité au

défaut de bravoure & d'expérience de ses Capitaines, résolut de donner le commandement de sa Flotte au fameux Barberousse qui étoit déjà au nombre de ses Officiers, & qui de simple Corsaire s'étoit élevé à la dignité de Prince d'Alger. Cet homme, dès sa jeunesse, avoit couru les mers. Il avoit une connoissance exacte de toutes les Côtes. Il savoit le nombre & la qualité des Vaisseaux que chaque Prince avoit dans ses Ports. Le métier de Corsaire qu'il avoit fait pendant un grand nombre d'années, lui avoit fait contracter l'habitude de tous les détails de la manœuvre & des évolutions navales. Il joignoit à tout cela une intelligence & une bravoure naturelle. Ce fut un grand malheur pour les Etats Chrétiens que le choix qui lui soumit la Marine Turque. Dès-que Soliman s'y fut déterminé, il en donna avis aux Vénitiens : le Sénat, qui le regardoit comme le plus dangereux des Pirates, prévit dès-lors tout ce que la Chrétienté auroit à souffrir de cet ennemi redoutable.

An 1533. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Mariage de Catherine de Médicis avec le Fils du Roi de France.

Clément VII, toujours plus occupé

An 1533.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

des intérêts de sa famille que de tout autre objet, intriguoit à la Cour de France pour attirer François I. à une entrevue à Nice & y conclure le mariage de Catherine de Médicis, sa Nièce avec Henri Duc d'Orléans, second fils de France. Le bruit courut que l'Empereur lui-même devoit s'y rendre; il n'en falloit pas tant pour donner de l'ombrage aux Vénitiens. Le souvenir de la Ligue de Cambrai leur rendoit infiniment suspect ce concours de trois grandes Puissances dans le même lieu, sans qu'on leur eût fait part de ce qui devoit s'y traiter. Le Pape dissipa leurs allarmes en leur apprenant qu'il n'étoit question que du mariage de sa Nièce, & que l'Empereur ne feroit pas de l'entrevue. Ce mariage n'étoit point agréable au Sénat; il pouvoit engager le Pape à changer d'idée au sujet du Milanois, & à favoriser les desseins de la France pour le faire tomber au Duc d'Orléans qui alloit devenir son neveu; ce qui ne pouvoit qu'augmenter les inquiétudes des Vénitiens.

L'entrevue du Pape & du Roi se

fit à Marseille où le mariage fut célébré avec beaucoup de pompe. On traita dans plusieurs Conférences des moyens d'assurer en France l'ancienne Religion contre les nouvelles doctrines qui commençoient à s'y introduire. Le Roi auroit bien voulu trouver quelque tempérament dans la fameuse affaire du divorce de Henri VIII ; mais les procédés violens de la Cour de Rome & la passion du Roi d'Angleterre pour Anne de Boulen avoient rendu cette affaire inaccommodable : & le Schisme déjà décidé dans le cœur de Henri VIII, fut consommé peu de tems après. Clément VII partit de Marseille le 20 Novembre pour retourner à Rome; dans ses Conférences avec le Roi il ne fut pas fait mention du Milanois. Les Vénitiens le sçurent & furent tranquilles.

An 1533. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1534.

Armemens dans tous les Ports.

On faisoit de grands armemens dans tous les Ports. Soliman équipa une Flotte formidable à Constantinople. Barberousse, qui devoit la commander, faisoit armer en guerre tous les Vaisseaux qui étoient à Alger pour

An 1534.
ANDRE GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

lui servir de renfort. L'Empereur armoit à Gènes & en Espagne. Le Roi de France faisoit équiper trente Galeres dans le Port de Marseille, & le Pape en avoit douze toutes prêtes dont on ignoroit la destination. Tous ces préparatifs effrayans imposoient l'obligation aux Vénitiens d'armer eux-mêmes, & d'avoir une Marine qui les fit respecter. Pour fournir à la dépense de l'armement, le Sénat mit en délibération de demander au Pape une levée de cent mille ducats sur tout le Clergé de l'Etat Vénitien; plusieurs Sénateurs prétendirent que la République étoit en droit d'imposer d'autorité cette somme sur les biens d'Eglise, & que si on faisoit au Pape l'honnêteté de lui demander son agrément, on devoit y procéder, non comme s'il étoit question d'obtenir de lui une pure grace, mais en lui représentant avec force, que la République, par son droit de souveraineté, étoit fondée à l'exiger. Ils observerent, que le grand nombre de biens donnés à l'Eglise ne pouvoit rester exempt de

An 1534.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

toute charge, sans appésantir le joug des contributions sur tout le reste des Citoyens; que le Service militaire étant pour la sûreté de tous, personne ne devoit être exempt d'y contribuer; que l'intention des Fondateurs qui avoient donné des biens à l'Eglise, n'avoit jamais pû être d'appauvrir l'Etat en diminuant ses ressources, & que s'ils avoient pû concevoir une pareille idée, c'étoit à l'Etat à y remédier, en reprenant sur ces biens des droits par leur nature inaliénables.

Les Vénitiens menagent le Pape.

Malgré la solidité de ces raisons, le plus grand nombre jugea qu'il ne convenoit point dans les circonstances d'aliéner l'esprit du Pape qui n'étoit pas déjà trop favorablement disposé pour les Vénitiens; que le Clergé refuseroit de contribuer si on n'avoit pas l'agrément du Saint-Siége; qu'il faudroit en venir à la saisie des biens d'Eglise, & que cette violence auroit des suites fâcheuses qu'on ne pouvoit éviter trop soigneusement. Ce dernier avis fut suivi, & ce fut de la part des Vénitiens une politique

An 1534.
ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

très-sage, d'éviter une contestation qui auroit pû s'échauffer & leur occasionner des embarras peu différens de ceux où les avoit jetté la Ligue de Cambrai qu'ils avoient toujours devant les yeux. Ils s'adresserent donc au Pape, qui, après bien des difficultés, leur accorda un subside de cent mille ducats sur le Clergé soumis à la République.

Progrès des Turcs.

La Flotte Ottomane n'avoit point encore mis à la voile. Mais les troupes de Soliman assiégeoient déjà Coron. La Garnison souffrit beaucoup ; les maladies l'avoient considérablement diminuée. Elle tenta une sortie sur les Assiégeans qui ne lui réussit point ; elle attendit l'arrivée de quelques Navires de Sicile qui lui apportoient du secours. Elle s'embarqua sur les bâtimens & abandonna la Place aux Turcs. A peine Coron étoit rendu, qu'on apperçut en mer l'Amiral Barberousse, qui s'approchoit du Golfe avec plus de cent voiles. Le Généralissime Capello mit toute sa Flotte en ligne pour lui en disputer l'entrée ; mais Barberousse tourna

tout-

tout-à-coup sur les côtes de la Calabre, y exécuta une descente & ravagea cruellement tout le Pays. De-là il conduisit sa Flotte vers l'Isle de Ponza & rabattit brusquement sur les côtes d'Afrique. Il en vouloit au Roi de Tunis qui avoit porté la guerre à Alger. Il assiégea sa Capitale, & s'en rendit maître.

An 1534. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les Flottes Chrétiennes furent tout l'Été dans l'inaction. Celle de Venise eut affaire à un Corsaire Maltois qu'elle châtia rigoureusement. Ce Corsaire nommé Philippe Massa & Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, avoit dès l'année précédente armé trois Vaisseaux, & étant entré dans le Golfe, il avoit couru indifféremment sur les Turcs & sur les Chrétiens. Le Capitaine du Golfe s'étant rendu maître de son vaisseau, avoit envoyé Massa Prisonnier à Venise. On lui avoit fait son procès à la Quarantie criminelle ; mais par égard pour la Religion dont il étoit Membre, on lui avoit accordé sa liberté sous caution. Massa, sans attendre son Jugement, s'étoit sauvé

An 1534.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

pour armer trois autres vaisseaux avec lesquels il couroit insolemment sur les petits navires de Venise. Le Providiteur de la Flotte fut détaché avec quelques galères pour le guetter. Il le rencontra, le prit & lui fit trancher la tête. Il brûla son bâtiment, & envoya à Constantinople tous les Esclaves Turcs qui étoient à bord. Cette conduite fut approuvée par le Grand-Maître de Malte lui même, qui déclara que Philippe Massa avoit armé non-seulement sans sa permission, mais contre ses ordres exprès.

Mort de Clément XII.

Paul III lui succéde.

Clément VII mourut le 26 Septembre de cette année après dix ans de Pontificat. L'ambition démesurée qu'il eut d'agrandir sa famille, jointe à son caractère timide & défiant, occasionna dans sa conduite, une variation qui lui attira les plus grandes adversités & qui lui fit perdre l'estime & la confiance de tout le monde. Les événements qui lui avoient d'abord été fort contraires, remplirent à la fin ses vues ambitieuses. Il n'y contribua que par beaucoup d'intrigue & beaucoup de souplesse. Il laissa sa

famille dominante à Florence. S'il eût vécu plus long-tems, il est à croire qu'il auroit excité de grands mouvemens pour faire rendre le Milanois avec toutes ses dépendances au Duc d'Orléans qui avoit épousé sa Nièce. François I. ne pouvoit avoir eu que cet objet en consentant à un mariage si disproportionné. Les Vénitiens, qui avoient senti d'abord cette conséquence, furent très-aises de la mort de Clément VII. Il eut pour Successeur le Cardinal Alexandre Farnese, qui prit le nom de Paul III. Le Sénat lui envoya une Ambassade solemnelle de huit Sénateurs, Marc Minio, Thomas Mocénigo, Nicolas Tiépolo, Jérôme Polano, Jean Badouer, Laurent Bragadino, Gaspard Contarini & Frederic Renier; la mission de ces Ambassadeurs fut bornée à prêter le serment ordinaire d'obédience. Les Vénitiens ne connoissoient point encore suffisamment les vues & les dispositions du nouveau Pontife pour lui faire aucune proposition particuliere. L'Empereur, qui craignoit un mouvement en Ita-

An 1534. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1534.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

lie de la part des François, voulut engager les Vénitiens à renouveller promptement avec Paul III, la Ligue qu'ils avoient faite quelques années auparavant avec son Prédécesseur. Mais le Sénat, qui vouloit avant toutes choses être assurée si le changement de Pontificat n'avoit point changé les vues de la Cour de Rome, ne crut pas qu'il fût de son intérêt & de sa sagesse de précipiter ses démarches pour de nouveaux engagemens.

Fin du Livre XXXV.



SOMMAIRE

DU LIVRE TRENTE-SIXIEME.

Démêlé du nouveau Pape avec le Duc d'Urbin. Les Vénitiens en préviennent les suites. Expédition de Charles-Quint en Afrique. Intrigues de la France contre les Vénitiens. Succès de Charles-Quint en Afrique. Il se rend à Naples. Mort de François Sforce. Les Vénitiens craignent les suites de cette mort. Ils renouvellent la Ligue avec l'Empereur. Négociations de la France au sujet du Milanois. Elle s'empare des Etats du Duc de Savoie. Conduite de l'Empereur à Rome. Il se dispose à entrer en Provence avec une armée. Il en est chassé honteusement. Il retourne en Espagne. Il propose aux Vénitiens ses vues pour le Duché de Milan. La France excite les Turcs contre l'Empereur. Soliman sollicite l'alliance des Vénitiens. Il leur fait diverses avances. Conduite artificieuse des Turcs. Les Vénitiens se met-

tent en défense. Soliman arrive à la Vallona. Parti que prennent les Vénitiens. Arrivée de la Flotte Turque. Intrigues de la France auprès des Vénitiens. Irrésolution des Vénitiens. Ils prennent le parti le plus sage. Conduite des Turcs avec les Vénitiens. Accidens qui troublent la paix entre les Turcs & les Vénitiens. Artifice de Doria pour brouiller les Vénitiens avec les Turcs. Les Turcs assiégent Corfou. Etat de cette Colonie. Les Flottes du Pape & de Venise se joignent. Les Turcs lévent le Siége. Conduite de Barberousse dans l'Archipel. Place de Dalmatie assiégée par les Vénitiens. Toutes les Puissances recherchent l'amitié des Vénitiens. Diversité d'avis dans le Sénat. Résolution du Sénat. Intrigues de l'Empereur auprès des Vénitiens. Préparatifs de défense des Vénitiens. Ouvertures de paix faites par les Turcs. Délibération du Sénat. Ligue du Pape, de l'Empereur & des Vénitiens contre les Turcs. Affaire de Camérino. Conférences de Nice. Trève entre

l'Empereur & la France. Les Turcs ouvrent la campagne. Leurs opérations en Morée & en Dalmatie. Ils sont chassés de la Dalmatie. Jonction tardive des Flottes Chrétiennes. Opérations du Patriarche Grimani. Arrivée d'André Doria. On s'approche de l'ennemi. On manque l'occasion de le vaincre. On retourne à l'ennemi. Fermeté du Généralissime Vénitien. Mauvaise manœuvre de Doria. L'Ordre est donné pour le Combat. Murmures contre André Doria. Prudente conduite du Sénat. On propose de nouvelles opérations. Opinion de Doria. Siége de Castel-Nuovo. La Flotte Turque est dissipée par la tempête. Plaintes du Sénat à l'Empereur. Il négocie la paix avec les Turcs. Mort du Duc d'Urbin. Mort du Doge André Gritti. Pierre Lando lui succéde. Institution d'une Milice pour la Marine. Hostilités des Turcs sur mer. Trève de trois mois avec les Turcs. Délibération du Sénat à ce sujet. La négociation avec les Turcs est continuée. La Trève est prolongée. Les Turcs reprennent

Castel-Nuovo. Ils veulent qu'on leur céde Catharo. Fermeté du Gouverneur de cette Place. Conférences à Constantinople pour la paix. Difficulté de la négociation. La France offre ses bons offices. Ils sont acceptés. Irrésolution du Sénat. Sa réponse aux Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi. Suite de la négociation avec les Turcs. Charles-Quint traverse la France. Paix des Vénitiens avec les Turcs.





HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE.

LIVRE TRENTE-SIXIEME.

An 1535.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Démêlé du nouveau Pape avec le Duc d'Urbin.

PAUL III en montant sur le Thrône Pontifical n'annonça que des vues pacifiques. Il ne pouvoit avec bienséance manifester d'autres sentimens dans un commencement de Regne. Il offrit de se rendre médiateur entre le Roi de France & l'Empereur, qui avoient trop de sujets de se haïr pour n'être pas toujours en guerre.

Il déclara qu'il vouloit maintenir constante la paix dont l'Italie jouissoit. Il donna aux Vénitiens les assurances les plus fortes de bienveillance & de protection. Mais on eût bientôt occasion de reconnoître le peu de fond

An 1535. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

que l'on devoit faire sur cette modération apparente.

Pendant la vacance du siége, le Duc d'Urbin avoit marié son fils aîné avec la fille unique du Duc de Camérino, & ce mariage devoit faire passer ce dernier Duché dans la Maison de la Rovere. Paul III avoit d'abord approuvé cet arrangement ; mais bientôt après l'ambition de donner une Souveraineté à sa famille, lui fit naître l'idée de profiter de la circonstance pour procurer le Duché de Camérino à un fils qu'il avoit eu d'un mariage secret avant d'entrer dans les Ordres Sacrés. Il se hâta d'instruire les Cardinaux de son projet, en disant qu'il ne souffriroit point que le Duc d'Urbin s'emparât d'un fief de l'Eglise auquel il n'avoit aucun droit ; & que ce fief étant devenu caduc par le défaut d'hoirs mâles, c'étoit à lui en sa qualité de Suzerain d'en disposer.

Les Vénitiens en préviennent les suites.

Le Duc d'Urbin voulut soutenir son droit, Paul III lança contre lui les foudres de l'Eglise & déploya le glaive temporel pour le réprimer.

Les Vénitiens qui avoient promis leur protection au Duc d'Urbin, & qui la lui devoient en reconnoissance des grands services qu'il avoit rendus à la République, voulurent interposer leurs bons Offices pour accommoder ce différend, & ils le firent avec d'autant plus de confiance, que le Duc d'Urbin se bornoit à demander que l'affaire fût examinée & jugée conformément au droit des Parties : mais le Pape ne voulut rien entendre; disant que dans une affaire de cette nature, il ne devoit consulter que la raison d'Etat, & que rien ne l'empêcheroit de reprendre par la voie des armes un bien qui évidemment lui appartenoit.

An 1535. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Comme cette querelle pouvoit exciter en Italie un grand trouble, les Vénitiens prierent l'Empereur de s'en mêler. Charles-Quint agit de concert avec le Sénat pour terminer ce différend à l'amiable. Leurs Ambassadeurs furent chargés de négocier un accommodement; & celui de Venise fit entendre adroitement au Pape que Sa Sainteté ne manqueroit

An 1535.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

pas de moyens de faire la fortune de Pierre-Louis Farnese son fils ; qu'il pouvoit lui donner dans la Romagne un Etat fort au-dessus du Duché de Camérino, & qu'il lui seroit aisé de lui assurer la protection de la République, en restituant Ravenne & Cervia aux Vénitiens qui s'engageroient, moyennant cette condition, à le défendre envers & contre tous. Cette insinuation réussit. Paul III vit pour son fils la possibilité d'un meilleur établissement, & il voulut bien différer à un autre temps la décision de l'affaire de Camérino.

Expédition de Charles-Quint en Afrique.

Charles-Quint songeoit à réprimer l'audacieux Barberousse, dont les progrès étoient menaçans pour les Royaumes d'Espagne & de Naples. La circonstance étoit favorable. La guerre de Perse laissoit respirer la Hongrie, & Soliman, occupé au siége de Babylone, n'avoit point de diversion à faire qui pût croiser l'entreprise de l'Empereur pour rendre Tunis à son premier Maître. Charles communiqua son projet aux Vénitiens. Il leur en fit sentir les heu-

reuses conséquences pour le bien de la Chrétienté en général & pour l'avantage de leur République en particulier, qui demandoit qu'un Roi opprimé par Barberousse fût appuyé & vengé. Le Sénat ne vit rien que d'utile dans une guerre qui tendoit à fomenter la division entre les Barbaresques. Il jugea cette entreprise si essentielle pour la sûreté des Vaisseaux Chrétiens, qu'il ne balança pas à renouveller avec Charles-Quint la Ligue à laquelle il s'étoit engagé dans la premiere conférence de Boulogne. Il donna ordre à Marc-Antoine Contarini, son Ambassadeur à la Cour de Madrid, de suivre l'Empereur dans son expédition d'Afrique, & il fit faire à Venise des prieres publiques pour en obtenir de Dieu le succès.

An 1535. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Roi de France sçut très-mauvais gré aux Vénitiens de leur empressement à rentrer dans l'alliance de l'Empereur, & il chercha à les en faire repentir en les rendant suspects à Madrid & à Constantinople. Tandisque son Ambassadeur à Venise

Intrigues de la France contre les Vénitiens.

An 1535. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

affectoit d'exagérer la confiance du Roi en leurs bonnes intentions, afin que l'Empereur en conçût de la défiance, l'Ambassadeur de France à Constantinople les accusoit ouvertement d'exciter l'Empereur à attaquer l'Empire Ottoman, afin de les rendre odieux à la Cour du Grand-Seigneur. Ce manége étoit très-adroit. Les Vénitiens sentoient que ces défiances semées avec habileté les mettoient nécessairement dans le cas d'avoir pour ennemi Charles-Quint ou Soliman II, & les forceroient de se jetter entre les bras de la France. Ils userent de toutes les souplesses de leur politique pour détruire l'effet des insinuations des Ambassadeurs du Roi, sans le désobliger lui-même. Cette conduite pleine de ménagement vis-à-vis de trois grandes Puissances rivales, leur étoit prescrite par le sentiment de leur foiblesse, & ne pouvoit long-tems leur réussir.

Ils furent rassurés contre les mauvais offices qu'on avoit voulu leur rendre auprès du Sultan, par le Courier que ce Prince leur envoya pour leur faire

part, comme à ses vrais amis, des avantages que ses troupes venoient de remporter en Perse où elles avoient pillé la Ville de Tauris, & conquis celle de Babylone.

An 1535. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Succès de Charles-Quint en Afrique.

Dès les premiers jours du Printems, l'Empereur s'embarqua à Barcelone. Sa Flotte commandée par André Doria étoit forte de trois cents voiles & portoit quarante mille hommes de troupes de débarquement; elle dirigea sa route sur la Sardaigne, & mouilla au Port de Cagliari. Ensuite elle partit pour l'Afrique, parut devant le Fort de la Goulette, & débarqua ses troupes à peu de distance de cette Place. L'Empereur en ordonna le siége pour ouvrir à sa Flotte l'entrée du Canal de Tunis que cette Place défend. La Garnison résista quelque tems, mais le feu du canon ayant presque entiérement ruiné le Fort, elle fut obligée de se rendre. La Flotte impériale entra dans le Canal, & y prit, sans opposition, plus de cinquante Galéres, Galiotes ou Fustes. Cette perte déconcerta tellement Barbe-

An 1535.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

rousse, que, quoiqu'il fût sorti d'abord de Tunis pour livrer bataille à l'Empereur, il se retira à Bonne, & ne s'y croyant pas encore en sûreté, il continua sa retraite jusqu'à Alger. Les Garnisons qu'il avoit laissées à Tunis & à Bonne, ne firent qu'une foible résistance. Charles-Quint, Maître de ces deux Places, les rendit à Amuléas, Roi de Tunis, à condition de lui en faire hommage, & de lui faire présenter tous les ans douze chevaux barbes, douze Faucons, & douze mille écus pour l'entretien de mille Soldats Espagnols à qui il confia la garde de la Goulette.

Il se rend à Naples.

Après avoir ainsi heureusement terminé son expédition, Charles-Quint passa en Sicile où il licencia sa Flotte. Il ne retint qu'un Corps de deux mille Allemands pour sa Garde, & se rendit à Naples où les Fêtes à l'occasion du mariage de Marguerite d'Autriche sa fille naturelle avec Alexandre de Médicis, l'occuperent une partie de l'hiver. Il y reçut les Ambassadeurs de tous les Princes d'Italie; & la Républi-

que, qui ne prenoit pas moins de part que les autres à sa gloire, lui en envoya trois, Marc Foscari, Jean Delfino & Vincent Grimani.

An 1535.
ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Charles-Quint étoit à peine arrivé à Naples, que François Sforce mourut sans laisser de postérité. Le Conseil de Milan confia l'administration de l'Etat à Antoine de Léve, jusqu'à ce qu'on eût reçu les ordres de l'Empereur. La veuve de Sforce se transporta à Naples. Charles-Quint l'accueillit avec beaucoup de bonté, lui témoigna un grand déplaisir de la mort de son époux, & usa de toute la dissimulation nécessaire, pour qu'on ne le soupçonnât pas de vouloir s'approprier le Duché de Milan.

Mort de Franç. Sforce.

Personne ne fut aussi sincèrement affligé de cette mort que les Vénitiens. Ils avoient soutenu le poids d'une longue & rude guerre, pour que le Milanois eût un Prince particulier. La mort de Sforce les rejettoit dans l'embarras de sçavoir à qui cet Etat appartiendroit désormais, & les exposoit à recommencer la guerre, pour que leur premier systême de politi-

Les Vénitiens craignent les suites de cette mort.

An 1535. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

que ne reçût aucune atteinte. Ils communiquerent avec franchise leur inquiétude à l'Empereur, qui leur répondit vaguement qu'il ne vouloit user du droit qu'il avoit de disposer de ce Fief de l'Empire, que d'une maniere qui fût agréable aux Princes d'Italie, & particuliérement aux Vénitiens, & qu'il écouteroit volontiers sur ce sujet toutes les propositions que le Sénat jugeroit à propos de lui faire. Le Sénat desiroit avec ardeur que le Milanois continuât de faire un Etat à part; mais comme il ignoroit les vues de l'Empereur, & qu'il ne vouloit déplaire à personne, il s'en tint à cette proposition générale, que l'investiture du Milanois fût donnée au Sujet qu'on reconnoîtroit le plus propre au maintien de la paix en Italie.

Ils renouvellent la Ligue avec l'Empereur.

L'Empereur, qui prévoyoit que la France ne tarderoit pas à renouveller ses anciennes prétentions sur le Duché de Milan, profita de la circonstance pour proposer aux Vénitiens un renouvellement de Ligue contre tous ceux qui entreprendroient

de troubler le repos de l'Italie. Le Sénat y consentit sans hésiter, & signa un nouveau Traité d'alliance avec l'Empereur, réservant au Pape & à celui qui seroit élu Duc de Milan, le droit de s'y faire comprendre. Paul III n'approuva point cette précipitation du Sénat. Il auroit voulu que cette affaire eût été traitée à Rome, où l'Empereur devoit bientôt se rendre, afin d'avoir la gloire, d'y intervenir comme partie principale. Mais c'étoit ce que les Vénitiens avoient voulu éviter pour ne pas donner de nouveaux soupçons à la Porte Ottomane accoutumée depuis longtems à regarder tout ce qui se traitoit à Rome, comme renfermant contr'elle de mauvais desseins.

An 1535. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

La mort de François Sforce avoit reveillé en effet toutes les anciennes vues de François I. sur le Milanois. Il envoya à Venise le Sieur de Beauvais, Gentilhomme de la Chambre, pour sçavoir quelle pouvoit être l'intention du Sénat dans l'occasion qui se présentoit d'accroître les Domaines de la République. Beauvais fit en-

Négociation de la France au sujet du Milanois.

An 1535.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

tendre aux Vénitiens que son Maître avoit de l'argent, des troupes, des amis & tout ce qui étoit nécessaire pour se promettre un bon succès de son entreprise sur le Milanois, & que s'ils vouloient s'unir à lui, il recompenseroit leur zèle d'une partie de ses conquêtes. Le Sénat lui répondit que la République avoit toujours aimé la paix, & qu'elle la desiroit encore plus vivement depuis les dernieres guerres qui lui avoient occasionné de grands maux; qu'elle n'en étoit pas moins reconnoissante de la bonté que le Roi avoit de vouloir l'intéresser à ses desseins; qu'elle en conserveroit précieusement le souvenir; & que peut-être il viendroit un tems où elle pourroit en faire usage.

François I. négocioit directement avec l'Empereur pour que le Duché de Milan fût donné au Duc d'Orléans son second fils. L'Empereur, sans se montrer trop contraire à la prétention du Roi, proposoit l'investiture du Milanois pour le Duc d'Angoulême, troisiéme fils de France, à condition que les deux Couronnes

feroient une Ligue solide & efficace pour combattre les Turcs ; & détruire les Hérétiques. Le Roi consentoit à la Ligue, mais il insistoit pour que le Duc d'Orléans eût le Duché de Milan, offrant de renoncer à tous ses droits sur le Royaume de Naples, & consentant que tous les Etats d'Italie, se liguassent pour la garantie de ce Traité. Comme l'Empereur ne vouloit qu'amuser le Roi, il fit naître successivement des difficultés pour éviter de conclure : François I. vit bien qu'il ne pourroit rien obtenir que par la voie des armes, & il se prépara à faire la guerre.

An 1535. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Il avoit déjà commencé les hostilités contre le Duc de Savoie avec lequel il avoit de grands démêlés au sujet de la Comté de Nice, du Marquisat de Saluces & d'une partie de la succession de Philippe Duc de Savoye, pere de Louise de Savoie sa mere. Son armée aux ordres de l'Amiral de Chabot, pénétra en Italie par le pas de Suze au mois de Mars de l'an 1536. Turin lui ouvrit ses portes, & le Duc de Savoie se retira.

An 1536. Elle s'empare des Etats du Duc de Savoie.

An 1536.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

à Verceil, où il auroit été infailliblement forcé sans le secours que lui amena Antoine de Léve Gouverneur du Milanois.

Conduite de l'Empereur à Rome.

L'Empereur étoit alors à Rome & marquoit un vif ressentiment de l'invasion des troupes Françoises dans le Piémont. Il parla du Roi en plein consistoire dans les termes les plus offensans, & poussa la vivacité & l'imprudence jusqu'à le défier pour vuider leur querelle dans un combat singulier. Le Pape désapprouva hautement ce défi & proposa divers expédiens pour prévenir la guerre entre les deux Couronnes; mais toutes les voies de conciliation échouèrent, parce que le Roi ne voulut jamais se départir de l'investiture du Duché de Milan pour le Duc d'Orléans son second fils, & que l'Empereur tint ferme pour ne l'accorder qu'au Duc d'Angoulême, afin d'éviter, disoit-il, les troubles qui pouvoient naître des droits que le Duc d'Orléans prétendroit du chef de Catherine de Médicis sa femme sur la Toscane & sur le Duché d'Urbin.

Cette derniere considération parut de la plus grande conséquence aux Cardinaux & à tous les Ambassadeurs des Princes d'Italie qui étoient présens ; & comme aucun d'eux ne desiroit un Prince François pour Duc de Milan, l'accommodement n'eut pas lieu.

An 1536. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les François occupoient dans le Piémont Turin, Fossano & Coni. Antoine de Léve venoit d'obtenir par capitulation Fossano après un siége long & opiniâtrément défendu, lorsque l'Empereur arriva à Asti, ayant à sa suite le Duc de Savoye son neveu, Ferdinand de Tolède Duc d'Albe, le Marquis du Guast, & un grand nombre de Seigneurs de la premiere qualité. Aprés avoir fait la revue de son Armée, il déclara que son dessein étoit d'entrer en Provence par la Comté de Nice. Il donna ordre à André Doria de faire voile vers les côtes de cette Province avec cinquante Galeres. Il envoya Rodéric d'Avalos à Venise pour sommer le Sénat de satisfaire aux conditions de la Ligue. Les Vénitiens répondirent qu'ils

Il se dispose à entrer en Provence avec une armée.

An 1536.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

rempliroient leurs engagemens & qu'ils veilleroient à la sûreté du Milanois ; ils assemblerent à la hâte six mille hommes d'Infanterie & cinq cents Chevaux-légers qui eurent ordre de camper à Azola dans le Bressan, & le Duc d'Urbin fut invité à en venir prendre le Commandement.

Il en est chassé honteusement.

Tout étant ainsi disposé, l'Empereur à la tête de quarante mille hommes d'Infanterie & de deux mille cinq cents hommes d'armes, arriva à Nice le 25 de Juillet. Il défit auprès de Fréjus un gros parti de François. Il arriva à Aix après une marche de plus de trois semaines. Il se présenta devant Marseille, & envoya contre Arles le Marquis du Guast. L'armée du Roi étoit sous Avignon: l'ennemi qui avoit beaucoup souffert dans le passage des Alpes & qui trouva tout le pays fouragé, après avoir fait de vains efforts contre Arles & Marseille, fut obligé de retourner sur ses pas. Il perdit un monde infini dans sa retraite, & l'Empereur rentra dans le Piémont sans

sans autre fruit de son entreprise que d'avoir manifesté contre la France autant d'impuissance que de mauvaise volonté.

An 1536. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Pendant que l'Empereur étoit occupé à cette folle expédition, les François qui étoient restés en Piémont, sécondés par divers Corps de troupes Italiennes que le Roi avoit pris à sa solde, surprirent différentes Places, & ne manquerent une tentative sur Gènes, que par la trahison d'un Déserteur. Charles-Quint, qui s'étoit témérairement engagé, voulut, pour éviter de plus grandes humiliations, susciter toute l'Italie contre la France. L'essentiel étoit, d'entraîner le Pape dans une guerre ouverte contre le Roi; ce qui auroit décidé plus efficacement les autres Etats. Il employa pour l'animer deux motifs bien puissans, en l'assurant qu'il sçavoit de très-bonne part que le Roi traitoit avec les Turcs pour les faire venir en Italie, & en lui offrant l'investiture du Duché de Milan pour un de ses Neveux, s'il engageoit tous ses voisins à se réunir

An 1536.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

à lui pour chasser les François au-de-là des Monts.

Il retourne en Espagne.

Les artifices de Charles-Quint étoient trop connus pour faire illusion. Le Pape, qui ne voyoit dans ce Prince qu'une ambition démesurée, & qui en craignoit les effets pour lui-même & pour tous ses voisins, ne voulut prendre aucun engagement, & vit avec satisfaction tous les avantages remportés par les ennemis de l'Empereur. Les approches de l'hiver ne permettoient plus à Charles-Quint de rien entreprendre. Il laissa le Marquis du Guast Lieutenant-Général de ses Armées en Italie & alla s'embarquer à Gènes pour l'Espagne.

Il propose aux Vénitiens ses vues pour le Duché de Milan.

La République lui envoya à Gènes quatre nouveaux Ambassadeurs, Nicolas Tiépolo, Marc-Antoine Vénier, Marc-Antoine Cornaro & Antoine Capello. Il leur fit part du dessein qu'il avoit eu d'abord d'investir du Duché de Milan le Duc d'Angoulême en lui faisant épouser la veuve de François Sforce; mais que la mort du Dauphin de France & l'obstination du Roi l'avoient obligé de chan-

ger d'idée ; que les deux sujets qu'il avoit actuellement en vue pour le Duché de Milan, étoient Dom Louis Infant de Portugal, & le Prince Emmanuel fils du Duc de Savoye. Il les chargea de sçavoir du Sénat ce qu'il pensoit de cette disposition, & de l'assurer en même tems qu'à moins que tous les Princes d'Italie ne fissent avec lui une Ligue offensive & défensive, il ne pouvoit garantir que l'affaire du Milanois fût terminée à leur entiere satisfaction. Le Sénat refusa de s'expliquer jusqu'à ce que l'Empereur eût manifesté ses intentions d'une maniére moins équivoque. Il déclara que c'étoit à l'Empereur à désigner positivement le sujet auquel il destinoit l'investiture ; qu'alors la République examineroit si ce sujet étoit convenable & lui rendroit compte de ses pensées ; que quant à la Ligue proposée par l'Empereur, la République la jugeoit inutile & propre seulement à rendre les Vénitiens suspects au Grand-Seigneur.

An 1536. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Pape envoya divers Légats pour

An 1536.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

traiter de la paix générale, de la Ligue contre les Turcs, & de la célébration d'un Concile contre les Protestans. Il donna sur ces trois objets des preuves d'un zèle édifiant; il reçut des paroles honnêtes, & aucun de ses vœux ne fut rempli.

La France excite les Turcs contre l'Empereur.

Les raisons d'Etat ne causoient plus uniquement la guerre entre François I & Charles-Quint. Il y avoit de l'animosité personnelle, & dès-lors nul espoir d'obtenir d'eux de la modération. Si Charles-Quint avoit pu sourdement exciter les Turcs contre la France, il l'auroit fait sans scrupule. François I trouva contre son ennemi de l'accès auprès de Soliman II & il en profita. Il fit représenter à ce Prince par ses Ambassadeurs, que l'excessive puissance de Charles-Quint, tendoit au renversement de tous les autres Etats si elle n'étoit pas abattue; que la Porte Ottomane avoit en cela le même intérêt que tous les Princes Chrétiens troublés & opprimés par cet Empereur; qu'elle pouvoit aider beaucoup à la cause commune en envoyant

fa Flotte fur les côtes de Naplés ; qu'il lui feroit facile de tranfporter une armée dans ce Royaume à caufe de la proximité du Port de la Vallone, & que cette diverfion procureroit un triomphe avantageux aux Puiffances ennemies de la Maifon d'Autriche.

An 1536. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venife.

Le Divan prêta une oreille avide à cette infinuation, & Soliman, qui aimoit beaucoup la gloire, fut très-flatté de fe voir recherché par un auffi grand Roi contre le plus puiffant des ennemis. La nouvelle guerre qu'on lui propofoit lui fourniffoit un prétexte honnête d'abandonner fon entreprife contre la Perfe où il prévoyoit qu'il n'auroit fait que confumer fes armées fans aucune utilité réelle. Il acquiefça avec empreffement à la demande de l'Ambaffadeur de France, & promit que les Turcs de terre & de mer feroient employés, la campagne fuivante, contre le Royaume de Naples.

Mais avant toutes chofes, il voulut effayer de détacher les Vénitiens de l'alliance de l'Empereur. Pour cet

Soliman follicite l'alliance des Vénitiens.

An 1536. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

effet, il envoya un de ses Drogmans à Venise pour communiquer ses desseins au Sénat, les exhorter à s'unir à lui, & l'assurer que la République n'avoit point d'ami plus sincère. Le Sénat, après une mûre délibération, répondit, que l'objet le plus essentiel de la République avoit toujours été de vivre en paix avec tous les Princes, & notamment avec l'Empire Ottoman; que ses dispositions à cet égard n'étoient point changées & qu'elle ne vouloit point s'en départir.

Il leur fait diverses avances.

Cette réponse ne déplut pas d'abord à Soliman qui étoit naturellement équitable; mais ses Ministres qui vouloient la guerre, lui rapporterent faussement beaucoup d'intrigues faites par les Ambassadeurs de la République en différentes Cours au préjudice de l'Empire Ottoman; & ils les lui peignirent de couleurs si défavorables, qu'ils le déterminerent à donner aux Véniciens des marques publiques de son ressentiment. Plusieurs Négocians de Venise furent arrêtés sous divers prétextes à Constantinople & dans d'autres Villes de ses

An 1536.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Etats, & tous leurs effets furent confisqués. On saisit dans les mers de Chypre & à Alexandrie deux vaisseaux Vénitiens qu'on qualifia de Corsaires. On imposa un nouveau droit de dix pour cent sur toutes les marchandises de Syrie exportées par les Négocians de Venise. On intercepta plusieurs Lettres adressées au Baile de la Seigneurie, & les Ministres de la Porte ne dissimulerent plus que la République, par son étroite union avec l'Empereur, s'étoit attiré l'inimitié de sa Hautesse.

Ces avanies multipliées ne devoient laisser aucun doute au Sénat sur les fâcheuses dispositions du Divan à son égard. Cependant il avoit encore peine à croire, que la Porte pouvant faire la guerre avec beaucoup d'avantage contre le seul Empereur, voulût forcer les Vénitiens à joindre leurs forces, qui n'étoient rien moins que méprisables, à celles de cet ennemi, & perdre ainsi une supériorité très-décidée. Thomas Mocénigo qu'on avoit envoyé pour complimenter le Sultan sur le succès de la guerre

An 1536.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

de Perse, arriva à Constantinople sur ces entrefaites. Il eut audience de Soliman & fut reçu avec de grands témoignages d'amitié. Le Grand-Visir lui déclara, que sa Hautesse étoit remplie de bonne volonté pour la République, pourvu que celle-ci fût disposée à lui marquer un attachement réciproque. Il excusa les différentes avanies que les Vénitiens venoient d'essuyer en protestant que le Grand-Seigneur n'y avoit eu aucune part, & qu'il les feroit réparer d'une maniere convenable.

La Porte fit courir le bruit que le Sofi de Perse s'avançoit avec une grande armée sur la Frontiere, & qu'on seroit obligé de faire marcher les troupes Ottomanes de ce côté-là; qu'ainsi les préparatifs apparens contre les Puissances de la Chrétienté étoient plûtôt pour se donner auprès d'elles une certaine considération, que l'effet d'un dessein formé de leur faire la guerre. Tant de contrariétés dans la conduite de la Porte Ottomane tenoient à Venise les esprits en suspens; & l'Ambassadeur de France pro-

fita de leur incertitude pour augmenter leurs allarmes & leur faire sentir qu'ils ne pouvoient trouver de sûreté qu'en s'unissant aux ennemis de l'Empereur.

An. 35.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Conduite artificieuse des Turcs.

A Constantinople les bruits varioient continuellement. Tantôt on disoit que la Porte en vouloit au Royaume de Naples; tantôt que Barberousse conseilloit la conquête de Tunis; tantôt qu'on avoit dessein d'attaquer les Etats de la République & de commencer par l'Isle de Corfou; & cependant on armoit avec beaucoup de diligence une Flotte qui devoit être de plus de trois cents voiles, & porter toute l'artillerie nécessaire pour plusieurs siéges. Le Beglierbey de la Gréce avoit eu ordre de se rendre à Sophie & d'y assembler toutes les milices. On préparoit dans cette Ville un logement pour le Grand-Seigneur. On faisoit à la Vallone des provisions immenses de biscuits & de toute espéce de munitions.

Les Vénitiens se mettent en défense.

Le Sénat, malgré les dernieres assurances données à son Ambassadeur,

An 1536.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

jugea qu'il étoit tems de se mettre en défense. Il fit une premiere levée de huit mille hommes de pied dont il renforça les garnisons des Places les plus exposées. Il donna ordre que toutes les vieilles Galeres de l'Arsenal fussent radoubées, & qu'on travaillât incessamment à en équiper cinquante nouvelles, pour porter sa Flotte au nombre de cent. Il nomma Jérôme Pézaro Généralissime de mer. Il eut recours à toutes les voies extraordinaires pour se procurer de l'argent dans une nécessité si urgente. Il créa trois nouveaux Procurateurs de Saint-Marc, qui obtinrent cette dignité en payant chacun douze mille ducats. Il agit vivement auprès du Pape pour avoir la permission de lever deux cent mille ducats sur les biens du Clergé. Il imposa à tous les Corps des Arts & Métiers la charge de fournir un certain nombre d'hommes pour le service des Galeres. Il obligea toutes les Villes du Dogat de contribuer selon leurs facultés à l'armement de plusieurs Navires.

L'Empereur ne travailloit pas avec

moins d'empressement à se précautionner contre les attaques des Turcs. Il envoya des corps nombreux d'Espagnols à Naples & en Sicile. André Doria son Amiral eut ordre de joindre incessamment les Galeres de Gènes à celles de Naples, de Sicile & de Malte, dont il devoit avoir le commandement en chef.

An 1536.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Enfin Soliman partit pour Andrinople au commencement de Mars de l'an 1537. Il arriva à Sophie à la fin de Juin, & se porta avec toute son armée à la Vallone. La Flotte Ottomane composée de trois cents voiles & commandée par le Capitan Bacha, ayant Barberousse à ses ordres, sortit en même tems du Détroit & parut dans l'Archipel. Doria, parti du Port de Messine avec une Flotte très-inférieure, s'avançoit vers les mers du Levant pour observer les mouvemens des Infidèles, & bien résolu de ne pas se compromettre. Le Généralissime Pézaro étoit à Corfou, & n'avoit reçu, jusques-là, que l'ordre général de garder une exacte neutralité entre les Impériaux & les Turcs. Il écrivit au

An 1537.
Soliman arrive à la Vallone.

An 1537. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Sénat pour avoir des ordres plus précis, au cas de quelque entreprise de la part des Turcs. La délibération sur cet article fut longue & très-débattue. Le premier avis fut qu'on devoit ordonner à Pézaro de tenir toujours sa Flotte bien unie, de couvrir avec elle l'entrée du Golfe, & si les Turcs vouloient y pénétrer, d'empêcher au moins qu'ils ne s'avançassent au point de mettre les Places de Dalmatie en danger : il y eut un second avis pour ordonner que la Flotte toujours unie se tînt à portée de joindre la Flotte Impériale, si la nécessité y obligeoit. Un troisiéme avis fut pour faire deux divisions de la Flotte au cas que les Turcs voulussent pénétrer dans le Golfe ; que dans cette supposition le Généralissime resteroit avec la premiere division à la hauteur de Corfou, & que le Provéditeur François Pascaligo iroit avec la seconde couvrir les Côtes de la Dalmatie ; que si les Turcs ne dirigeoient leurs manœuvres que contre le Royaume de Naples, la Flotte resteroit dans sa premiere croisiere près de l'Isle de Cor-

fou, & s'ils faisoient mine d'en vouloir à la Romagne, la Flotte les suivroit à un certain degré d'éloignement, pour ne pas s'engager au combat à moins d'une nécessité indispensable. Le dernier avis fut que, comme il étoit difficile de prévoir tous les accidens qui pouvoient survenir, on devoit s'en rapporter aveuglément à la prudence du Généralissime.

An. 1537. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Après bien des débats, la seconde opinion prévalut; mais en même tems, comme l'incertitude du vrai projet des Infidèles donnoit de la crainte pour les Places de Dalmatie, Jean Vitturi, Capitaine du Golfe, eut ordre de se transporter dans cette partie avec une bonne Escadre, à laquelle on joignit un renfort de quelques Galeres tirées du gros de la Flotte. Il partit pour la Dalmatie, & quand tous les bâtimens qu'on lui destinoit l'eurent joint, il se trouva à la tête de quarante-six Galeres & de six Fustes. Il restoit au Généralissime cinquante-quatre Galeres, un gros Galion & plusieurs Navires armés.

Parti que prennent les Véniciens.

Ces dispositions étoient à peine

Arrivée de la Flotte Turque.

An 1537.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

effectuées, qu'on apprit que la Flotte Ottomane avoit paru à la hauteur de l'Isle de Zante, & qu'elle sembloit en vouloir à celle de Corfou. Cette nouvelle occasionna de nouveaux débats parmi les Sénateurs; les uns voulant qu'il fût incessamment ordonné au Capitaine du Golfe d'aller joindre le Généralissime pour veiller ensemble à la sûreté de Corfou; les autres regardant cette jonction comme impraticable en présence de la Flotte Ottomane, & jugeant qu'on sauveroit Corfou beaucoup plus sûrement en ordonnant au Généralissime Pézaro de s'entendre avec André Doria qui commandoit la Flotte Impériale. Enfin il passa à la pluralité d'un petit nombre de voix, que, pour ne pas donner aux Turcs de justes soupçons, Pézaro seroit autorisé à appeller à lui le Capitaine du Golfe s'il le jugeoit nécessaire.

Intrigues de la France auprès des Vénitiens.

Le Roi de France voulut profiter de l'état de crise où se trouvoit la République pour tâcher de l'attirer à son parti. Le Comte Guy-Rangoné alla par son ordre à Venise, & dans l'Au-

dience qu'il eut au Collége, il exposa avec chaleur les bonnes dispositions de François I pour les Vénitiens, & les motifs d'intérêt & de reconnoissance qui devoient les engager à préférer son alliance à toute autre. Il ajoûta que, s'ils vouloient joindre leurs forces pour faire recouvrer à la France l'Etat de Milan, le Roi leur céderoit Crémone & toute la Ghierra d'Adda; qu'il les aideroit à reconquérir Ravenne & Cervia dans la Romagne, Otrente, Brindes, Monopoli, Pulignano & Trani dans le Royaume de Naples; & que non-seulement il les garantiroit de toute insulte de la part des Turcs, mais qu'il obtiendroit pour eux de Soliman l'abolition des nouveaux impôts, la restitution des Navires saisis, & la liberté des Négocians retenus prisonniers dans ses Etats.

An 1537.
ANDRE' GRITTI. LXXVII. Doge de Venise.

Lorsque ces offres avantageuses furent communiquées au Sénat, l'irrésolution s'empara de nouveau de l'esprit des Sénateurs. Marc-Antoine Cornaro, l'un des Sages de Terre-Ferme, & qui dans un âge encore peu

Irrésolution des Vénitiens.

An 1537.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

avancé manifeſtoit des qualités qu'on admire dans ceux qui ont le plus d'expérience, prit la parole, & dit; que dans les affaires d'Etat on devoit être en garde contre l'eſpérance & la crainte, deux ſentimens trompeurs qui cachent & altérent la vérité; qu'il n'étoit pas ſurprenant que la France voulant engager la République à violer la foi donnée à l'Empereur & à entreprendre une guerre auſſi injuſte que périlleuſe, employât auprès d'elle les offres les plus ſéduiſantes; mais que pour peu qu'on voulût examiner dans quel eſprit elles étoient faites, il feroit facile de voir le piége; que les Vénitiens n'étoient plus dans ces heureuſes circonſtances où il leur avoit été facile de conquérir des Etats; que l'énorme puiſſance de Charles-Quint mettoit à leur agrandiſſement des obſtacles inſurmontables, & qu'il ne leur reſtoit vis-à-vis de lui que la voie de la confiance pour obtenir que le Milanois fût gouverné comme ci-devant par un Prince particulier; que ce feroit s'aveugler de croire qu'il fût poſſible

aux Vénitiens de joindre à leur Domaine la plus petite partie de cet Etat ; que la seule pensée qu'ils auroient de se confédérer avec la France pour cet objet, souleveroit contr'eux tous les Potentats d'Italie ; qu'on devoit se souvenir que l'ambition d'acquérir Crémone avoit été la source de tous les maux dont la République avoit été affligée dans ces derniers tems ; qu'on ne pouvoit compter sur la foi des François toujours empressés à mettre en jeu leurs Alliés par l'appas des plus magnifiques promesses, toujours lents à effectuer leurs engagemens & disposés à sacrifier leurs amis à l'arrangement de leurs affaires ; que le Roi dans la passion extrême qu'il avoit de rentrer en possession du Duché de Milan, recherchoit l'amitié des Vénitiens comme un appui nécessaire à ses desseins ; mais que si l'Empereur, ayant à se défendre tout à la fois contre la France & contre la Porte Ottomane, prenoit le parti de céder le Milanois à un des fils du Roi, il ne falloit pas douter qu'alors la France n'abandon-

An 1537. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1537.
ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

nât les Vénitiens sans scrupule; qu'à l'égard des Turcs, une alliance avec le Roi seroit contr'eux une foible barriere; que cette nation étant naturellement altiere, impérieuse, méprisante, sacrifiant tout à sa politique & à son ambition, on ne devoit pas espérer qu'elle renonçât au moindre de ses avantages par considération pour le Roi; que ce n'étoit point Soliman qui avoit recherché l'appui de la France, mais au contraire la France qui avoit imploré le secours de Soliman; qu'ainsi l'influence du Roi ne pouvoit assujettir les vues de la Porte; que l'unique ressource assurée qui restoit aux Vénitiens étoit leur union avec l'Empereur; que la grande utilité de cette union étoit prouvée par les efforts unanimes des François & des Turcs pour la rompre; qu'en supposant même que Soliman n'eût aucun mauvais dessein contre la République, il n'étoit pas de l'intérêt des Vénitiens de lui laisser prendre pied en Italie; qu'il n'y auroit plus de sûreté pour leurs Etats si les Côtes de Naples étoient envahies par

les Turcs, & qu'elles le feroient infailliblement, si par une diversion dans le Milanois on obligeoit l'Empereur à diviser ses forces. La conclusion de ce discours fut de se tenir étroitement uni avec l'Empereur, & de ne laisser aux François & aux Turcs aucune espérance de rompre une union si nécessaire.

An 1537. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Leonard Eno l'un des Sages-Grands parla après Marc-Antoine Cornaro & dit, qu'il seroit facile d'éviter le piége qu'on croyoit caché dans les offres du Roi en lui faisant une réponse honnête; qu'il étoit question de ne pas l'exciter par un refus méprisant à des entreprises capables de troubler le repos de l'Etat; que rien n'étoit plus offensant pour un grand Prince, que de paroître faire peu de cas de son amitié & de son ressentiment; qu'on devoit donc ne pas épargner au moins les bons procédés qui pouvoient adoucir la dureté du refus; que pour n'avoir pas usé de ce ménagement vis-à-vis de l'Empereur Maximilien, on s'en étoit fait un ennemi irréconciliable; que pour ne pas se

An 1537.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

mettre en danger d'encourir aussi pleinement la disgrace du Roi, il falloit non-seulement ne pas lui ôter l'espérance d'attirer les Vénitiens à son parti, mais nourrir cette espérance avec toute l'adresse possible; que cette conduite souple auroit les meilleurs effets; qu'elle retiendroit le Roi au-delà des Monts, & l'engageroit à différer la conquête du Milanois jusqu'au tems où la République lui auroit accordé son appui; que pendant ce tems-là on n'auroit point d'efforts à faire pour la défense de cette Province comme on s'y étoit engagé avec l'Empereur; que toutes les troupes Impériales réunies contre les Turcs seroient plus en état de faire échouer les projets de Soliman sur l'Italie, de protéger même contre lui les Domaines de la République; qu'indépendamment de toutes ces considérations, la sûreté de l'Italie demandoit qu'on balançât autant qu'il étoit possible le pouvoir de deux aussi grands Princes que l'Empereur & le Roi de France, en leur présentant l'amitié des Vénitiens comme un bien que l'un

devoit craindre de perdre, & que l'autre pouvoit espérer d'acquérir; que ce manége de politique employé avec art depuis bien des années avoit eu le plus grand succès; que la République, successivement amie & ennemie de l'un & de l'autre, suivant que la condition des tems l'exigeoit, avoit sauvé l'Italie des fers qui lui étoient préparés à l'envi par ces deux Puissances; qu'il y auroit de l'imprudence à changer de conduite; que se déclarer trop ouvertement en faveur de l'Empereur, c'étoit engager les Turcs à traiter les Vénitiens en ennemis; qu'au contraire l'influence d'un Prince aussi puissant & aussi considéré à la Porte que le Roi de France, ne pouvoit qu'inspirer à Soliman beaucoup de circonspection vis-à-vis des Vénitiens; qu'ainsi il convenoit de toute façon de répondre au Roi de maniere à le tenir en suspens, & à lui laisser des espérances.

An 1537.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Sénat répondit en effet, que la République étoit très-reconnoissante des offres pleines de bienveillance que le Roi avoit la bonté de lui faire;

Ils prennent le parti le plus sage.

An 1537.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

que les Vénitiens avoient donné dans plus d'une occasion des preuves de leur attachement pour la Couronne de France, & que lorsqu'il s'en présenteroit encore de marquer leur zèle au Roi, ils seroient charmés de conserver l'opinion avantageuse qu'il avoit conçue de leur amitié. Il est certain que dans les circonstances où se trouvoient les Vénitiens, ils ne pouvoient rien faire de plus sage, que d'occuper ainsi les deux Princes rivaux du desir & de l'espérance de se les enlever réciproquement. En général lorsque deux grandes Puissances sont en guerre, tous les Etats inférieurs dont l'influence peut être de quelque poids, sont dans une situation beaucoup plus assurée tant qu'ils restent indéterminés sur la résolution ou sur le refus de prendre parti.

Conduite des Turcs avec les Vénitiens.

La Flotte Ottomane avoit passé devant Corfou & salué les Châteaux de plusieurs coups de Canon, signe d'amitié non équivoque parmi les Marins. Le Gouverneur de Corfou lui avoit rendu le salut coup pour coup, & s'étant plaint de quelque

An 1537. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

pillage fait par les Matelots Turcs, le Capitan Bacha avoit fait pendre les coupables à la Vergue de sa Galere. Jusques-là, la condition de la République avoit été fort incertaine. Elle n'avoit ouvertement la guerre avec personne; elle n'étoit pas non plus en pleine & parfaite paix. Le plus léger accident pouvoit troubler sa tranquillité apparente, & cet accident arriva. Siméon Nazzi, Commandant d'une Galere de Zara, rencontra un Bâtiment Turc qui portoit des vivres à la Vallone où Soliman étoit campé. Il voulut, suivant les usages de la mer, lui faire baisser pavillon, & n'ayant pu le soumettre à cette bienséance, il lui lâcha un coup de canon qui le perça & le coula à fond. Soliman, informé du fait, envoya un de ses Drogmans au Généralissime Pézaro, pour lui dire, que la paix avoit été violée par l'insolence d'un de ses Capitaines; il demanda que ce Capitaine fût châtié, & qu'on réparât le dommage qu'il faisoit monter à trente mille ducats. Deux Galeres & une Fuste furent détachées

An 1537. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

pour conduire le Drogman à Corfou. Il y avoit à l'entrée du Canal de Corfou quatre Galeres de garde, qui voyant approcher les Navires Turcs, qu'ils prirent pour des Pirates, coururent sus avec tant d'impétuosité, que les Bâtimens Turcs s'enfuirent avec beaucoup d'effroi, & furent jettés sur les Côtes de la Chimere, dont les habitans, grands ennemis des Turcs, les retinrent tous Prisonniers.

Accidens qui troublent la paix entre les Turcs & les Vénitiens.

Le Généralissime Pézaro en eut un mortel déplaisir, & envoya sur le champ à la Chimere François Zéno, un de ses Capitaines, pour racheter le Drogman du Grand-Seigneur. Ce Peuple d'ailleurs très-farouche, mais qui respectoit le nom Vénitien, le rendit sans rançon, & Pézaro le fit conduire à la Vallone. Soliman ne voulut point précipiter la vengeance. Il fit appeller le Baile de Venise qui résidoit à sa Cour, & lui fit des plaintes très-amères du procédé des Capitaines de la République. Le Baile le calma en lui disant qu'il alloit dépêcher un Courier à Corfou pour être plus particulierement informé du

An 1537.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

fait, & en lui promettant les justes satisfactions qu'il auroit droit d'exiger. Soliman étoit alors occupé à faire attaquer les Places de la Pouille. Un corps nombreux de sa Cavalerie embarqué sur des Balandres, avoit exécuté une descente dans le pays d'Otrente, & le ravageoit cruellement. Quatre-vingts de ses Galeres étoient sur cette Côte, & ayant trouvé les Villes d'Otrente & de Brindes hors d'insulte, elles étoient entrées dans le Golfe de Tarente, avoient pris & saccagé la Ville de Castro.

Pendant ce tems-là André Doria à la tête de vingt-huit Galeres bien armées arrêtoit à la hauteur des Isles de Zante & de Géphalonie tous les Navires qui portoient des vivres à la Vallone, & incommodoit beaucoup l'armée de Soliman. Il s'avança dans le Golfe, au-dessus de Corfou, & ayant trouvé à la Chimere les bâtimens Turcs dont nous venons de parler, il les enleva; en sorte que les Turcs soupçonnerent plus que jamais l'intelligence des Vénitiens avec cet ennemi. Le voisinage de deux Flottes

An 1537. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

qui pouvoient se combattre à chaque instant, détermina le Généralissime Pézaro à user, pour plus grande sûreté, de la liberté que le Sénat lui avoit laissée de réunir l'Escadre du Capitaine du Golfe à la sienne. Il fit voile pour l'aller joindre; mais le vent contraire l'ayant forcé de louvoyer pendant toute cette journée, il se trouva à l'entrée de la nuit si près de terre, qu'on lui conseilla de jetter l'ancre pour donner du repos à ses Chiourmes. Son avant-garde aux ordres du Provéditeur Alexandre Contarini rencontra dans les ténebres une Galere Turque; c'étoit la Commandante préparée pour le Grand-Seigneur au cas qu'il voulût passer la mer. Le Capitaine de cette Galere demanda en Italien aux premiers Bâtimens de l'avant-garde, qui ils étoient; ils répondirent qu'ils étoient Vénitiens. L'équipage de la Galere de Contarini demanda à son tour aux Turcs qui ils étoient, & ceux-ci pour toute réponse lui lâcherent une bordée de canons chargés à balle. Contarini enflammé de colere fit investir la Galere Turque,

lui livra un sanglant combat, s'en rendit maître & fit massacrer sans pitié tout ce qui se trouva sur le pont. Ce vigoureux coup de main fut à l'ordinaire approuvé par les uns & blâmé par les autres. Le Généralissime Pézaro qui en sentit les conséquences, remit à la voile à la pointe du jour pour effectuer son premier dessein. En passant au-dessus d'Otrente, il entendit tirer plusieurs coups de canon. C'étoit un signal donné aux équipages de la Flotte Turque, pour les faire rembarquer, & pour courir sus aux Vénitiens, afin de réparer l'insulte faite au Pavillon du Grand-Seigneur, dont on avoit eu avis par les Galeres qui étoient de conserve avec la Comdante prise.

An 1537. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

En effet Pézaro apperçut bientôt près de quatre-vingts Galeres qui venoient sur lui à pleines voiles. Il ne pouvoit fuir sans déshonneur & sans danger. Il ne pouvoit combattre sans contrevenir aux ordres du Sénat. Il resta irrésolu, & il n'y avoit pas un moment à perdre. Enfin il donna le signal de la retraite, & comme il le

An 1537.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

donna un peu tard, elle ne put se faire sans quelque désordre. Cinq de ses Galeres, moins bonnes voilieres que les autres, resterent en arriere. Les Turcs en prirent quatre, la cinquiéme se sauva à Otrente, & le reste de la Flotte arriva heureusement à Corfou.

Artifice de Doria pour brouiller les Vénitiens avec les Turcs.

Soliman ne douta presque plus que le dessein des Vénitiens, en envoyant leur Flotte dans ces mers, n'eût été de mettre obstacle à ses entreprises. Il en fut pleinement persuadé, lorsqu'il reçut une lettre que Doria écrivit à Pezaro & qu'il eut l'adresse de faire intercepter. Dans cette lettre Doria donnoit avis au Généralissime Vénitien, que la Flotte Ottomane se trouvant séparée, & chaque division étant peu sur ses gardes, l'occasion étoit favorable pour attaquer. Doria avoit confié cette lettre au Capitaine d'une petite Frégate, & avoit dirigé sa route de maniere qu'elle ne pouvoit manquer d'être prise par les Turcs. Il vouloit par-là mettre le comble aux soupçons de Soliman, & par une rupture ouverte

An 1537. ANDRE GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

entre la Porte & la République, forcer le Sénat de joindre ses forces à celles de l'Empereur pour leur sûreté commune. Il avoit affecté dans la même vue de se rapprocher de Corfou & d'avoir divers entretiens avec le Généralissime Pézaro.

On étoit à Venise dans les plus grandes allarmes. Un Secrétaire du Baile y arriva, & annonça de la part du Grand Visir, que la paix seroit maintenue, pourvu que ceux qui l'avoient violée fussent châtiés sévérement, & que la République montrât par leur punition qu'ils avoient agi sans son aveu & contre sa volonté. Le Sénat envoya ordre à Pézaro de faire mettre aux fers les Capitaines des Galeres de garde qui avoit donné l'épouvante au Drogman du Grand-Seigneur, & celui de la Galere de Zara qui avoit coulé à fond la Barque chargée de vivres. Quant au Provéditeur Contarini, il fut ordonné qu'on le rameneroit avec sa Galere à Zara, que de-là on le conduiroit prisonnier à Venise, où, à la requête des Avogadors, on lui feroit son procès. Il

An 1537. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

est remarquable que les Sénateurs menacés d'une rupture avec Soliman, & ne pouvant l'éviter que par le sacrifice des Officiers dont il se plaignoit, ne furent pas tous d'avis de lui donner satisfaction; & que plusieurs soutinrent courageusement le parti des Accusés, en disant qu'il étoit contre toute justice de punir des hommes qui n'avoient fait que leur devoir, soit en exigeant le respect dû au Pavillon Vénitien, soit en usant de précaution contre les Infidèles, soit en repoussant leurs insultes; que c'étoit une très-mauvaise politique de donner ces marques de foiblesse vis-à-vis d'une Nation qui en abusoit toujours; que c'étoit ôter aux Officiers toute envie de se conduire en gens d'honneur, & mettre la République dans le plus grand danger. Les suites justifierent la façon de penser de ceux qui opinoient de la sorte.

Les Turcs assiégent Corfou.

Soliman n'attendit pas qu'on lui eût donné satisfaction. Il rappella à la Vallone ses Galeres & ses troupes qui assiégeoient Otrente, & ordonna le siége de Corfou. On prétend que

An 1537.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

le Grand-Visir voulut l'en détourner, en lui représentant que les Vénitiens alloient s'unir avec les Impériaux, & qu'au lieu d'un ennemi il en auroit deux; que d'ailleurs on étoit à la fin du mois d'Août, & que la saison étoit trop avancée pour une entreprise de cette nature; mais Barberousse, qui étoit furieux d'un dernier avantage remporté par André Doria sur douze de ses Galeres, dont plusieurs avoient été prises & quelqu'autres coulées à fond, fut bien aise de rejetter la cause de ce mauvais succès sur la partialité des Vénitiens pour les Impériaux. Il prétendit que cette insulte n'auroit point été faite au Pavillon du Grand-Seigneur, presque dans le Canal de Corfou, & sous la vue du Général de la République, si les Vénitiens s'étoient conduits en vrais amis; qu'on ne devoit pas souffrir cette perfidie de leur part, qui offensoit la dignité de l'Empire Ottoman; qu'ils donnoient aux Impériaux toute sorte d'avis & d'assistance; & qu'il falloit les punir de cette intelligence criminelle, qui étoit une guerre sourde beaucoup

An 1537. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

plus dangereuse que des hostilites faites à découvert.

En conséquence de la résolution qui fut prise de traiter la République en ennemie, on expédia l'ordre d'arrêter tous les Marchands Vénitiens qui se trouveroient sur les terres de l'Empire Ottoman, & de saisir tous leurs effets. Soliman décampa de la Vallone pour se porter à Buttrinto vis-à-vis de Corfou. Barberousse arriva le 26 Août à la hauteur de cette Isle avec une partie de la Flotte & plusieurs Bâtimens de transport, sur lesquels on avoit embarqué de la Cavalerie, qu'il fit descendre pour piller & ravager la campagne.

Etat de cette Colonie.

L'Isle de Corfou est à l'entrée du Golfe Adriatique. Elle est séparée de l'Albanie au Nord par un Canal qui n'a pas tout-à-fait une lieue de large. La Capitale qui donne son nom à toute l'Isle avoit alors une enceinte médiocre & assez bien fortifiée. Elle étoit accompagnée de deux Châteaux bâtis l'un & l'autre sur une montagne escarpée. C'étoit le seul endroit que l'on pût défendre, n'y ayant par-

tout ailleurs que des Villages & des Bourgs tout ouverts. Les forces de l'Isle consistoient en deux mille bons Soldats Italiens, deux mille Soldats Insulaires, & les équipages de quatre Galeres préposées à la garde du Port. Les Recteurs de cette Colonie avoient barré l'entrée du Port en y enfonçant les quatre Galeres. Le canon étoit en batterie sur les remparts. Les postes étoient distribués avec beaucoup d'intelligence. On avoit des vivres & des munitions pour plusieurs mois.

An 1537.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Quoique la force de la Place & la bravoure de ceux qui la défendoient rassurassent beaucoup le Sénat, il étoit pour la République d'une si grande conséquence que les Turcs ne fussent pas maîtres de cette clef du Golfe, qu'on mit en délibération, si on ordonneroit au Généralissime de livrer bataille à la Flotte Ottomane. On observa, que tant que cette Flotte resteroit entiere, elle seroit en état de porter du renfort aux troupes du siége, & d'empêcher la garnison d'en recevoir, que dès-lors le tems suffiroit pour réduire la Place. On jugea

An 1537.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

que la République ayant une Flotte en mer de plus de cent Galeres, & pouvant la renforcer d'un grand nombre de Navires armés, on ne devoit pas rendre inutile un armement aussi considérable; & que comme le Pape & l'Empereur desiroient depuis longtems que la République joignît ses forces navales aux leurs, il falloit effectuer au plutôt cette jonction pour combattre les Infidèles avec plus d'avantage.

La chose étant ainsi résolue, on écrivit à Marc-Antoine Contarini, Ambassadeur de Venise à Rome, d'exposer au Pape le danger qui menaçoit la Chrétienté, & de lui faire entendre que sans le secours des autres Princes, toute la puissance des Vénitiens ne suffiroit pas pour arrêter les progrès des Turcs. Paul III embrassa avec ardeur cette occasion de signaler son Pontificat. Non-seulement il consentit à l'union des Galeres de l'Eglise, de Malte & de l'Empereur avec celles de Venise, mais il invita tous les Princes Chrétiens à une Ligue générale contre les Infidèles,

& comme le tems pressoit, il la fit publier solemnellement dans l'Eglise de Saint Pierre.

An 1537. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Les Fottes du Pape & de Venise se joignent.

Le Sénat envoya ordre au Généralissime Pézaro de laisser quatre Galères au Capitaine du Golfe, pour la garde des Côtes de Dalmatie, de prendre avec lui tout le reste, & de se transporter incessamment à Brindes. André Doria avoit alors ramené sa Flotte à Naples. Il reçut du Pape les ordres les plus précis d'aller joindre la Flotte Vénitienne à Brindes; mais il s'en excusa sous prétexte qu'il avoit besoin d'aller se radouber à Gènes & s'y pourvoir d'agrès qui lui manquoient. On eut beau lui représenter que la délivrance de Corfou étoit l'affaire la plus pressante, & qu'il ne pouvoit sans se déshonorer & sans trahir la cause commune, refuser son assistance aux Vénitiens; il répondit, qu'on auroit dû accepter ses services lorsqu'il les avoit offerts pour combattre Barberousse dans le tems de son premier passage près de Corfou; & il partit pour Gènes, disant qu'il y attendroit de

An 1537.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

nouveaux ordres de l'Empereur. Le Pape lui écrivit inutilement de sa propre main pour le retenir. L'Ambassadeur que Charles-Quint avoit à Rome, courut à Naples, & ses instances de vive voix furent aussi infructueuses.

Les Vénitiens eurent beaucoup de chagrin de cette mauvaise volonté de Doria ; mais ils n'en furent pas moins constans dans leur premier dessein. Ils supplierent le Pape d'ordonner au Comte d'Anguilar de mener à Brindes les Galeres de l'Eglise & de Malte : & quoique ce secours fût médiocre, ils crurent le succès du combat contre les Infideles suffisamment garanti par la bravoure de leurs troupes & par l'expérience de leurs Généraux.

Les Turcs avoient déjà fait passer dans l'Isle de Corfou un Corps de cinq mille hommes avec un train d'artillerie de trente pieces de canon. Leurs partis dévastoient la campagne, abattant les arbres, brûlant les maisons, & réduisant tous les habitans à l'esclavage. Leurs pre-

mieres batteries dressées à une trop grande distance de la Place avoient tiré plusieurs jours sans aucun effet. Le Grand-Visir avoit traversé deux fois le canal pour connoître l'état des choses, & il avoit rapporté à Soliman que le siége de Corfou le retiendroit long-tems, & qu'on n'avoit aucune certitude d'y réussir; que l'armée commençoit à souffrir beaucoup de la disette de vivres, & des maladies; que l'hiver approchoit, qui apporteroit de nouvelles incommodités. Il lui conseilloit d'abandonner cette entreprise, de ramener à Constantinople sa Flotte & son armée qui avoient l'une & l'autre grand besoin de repos, & de s'accommoder avec les Vénitiens, afin de n'avoir à combattre l'année suivante que le seul Empereur qui étoit son ennemi le plus dangereux. Le Grand-Visir étoit porté à donner ce conseil, par sa rivalité contre Barberousse, qu'il vouloit empêcher d'acquérir de la gloire & du crédit. Il fit venir le Baile de Venise qui continuoit de résider auprès de Soliman, & lui

An. 1537. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1537. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

déclara que le siége seroit lévé, si ses Maîtres consentoient à réparer les injures faites aux Galères & aux Officiers du Grand-Seigneur; & pour lui prouver qu'il ne lui parloit pas en vain, il lui fit délivrer un commandement de poste pour envoyer à Venise un Courier qui fut escorté par deux Chiaoux jusqu'à Castel-Nuovo.

Les Turcs levent le siége.

Immédiatement après le départ de ce Courier, le siége fut levé, Soliman décampa avec son armée de Butrinto, & reprit la route de Constantinople. Barberousse qui vouloit employer le reste de la saison à ravager les côtes de la Pouille, eut ordre de faire voile vers l'Archipel, & l'Isle de Corfou en fut quitte pour ses campagnes dévastées & pour quinze mille Esclaves que les Turcs emmenerent en se retirant.

Conduite de Barberousse, dans l'Archipel.

Tandis que Soliman assiégeoit en personne Corfou, le Sangiac de la Morée avoit entrepris par ses ordres le siége de Malvoisie & de Naples de Romanie, qui étoient les deux seules Places que les Vénitiens eussent conservées dans cette Province. Les

troupes Turques éprouverent en les attaquant les mêmes difficultés qui avoient fait échouer le siége de Corfou ; & Soliman en partant pour Constantinople, leur envoya ordre de se retirer. Le gros de la Flotte Ottomane, aux ordres du Capitan-Bacha, avoit déjà repassé le Détroit. Barberousse étoit resté en arriere avec soixante & dix Galères. Il ne voulut pas achever la retraite sans avoir fait ressentir aux Vénitiens les effets de sa fureur. Il s'empara sur eux des petites Isles de Sciro, de Patmos & de Legina qu'il saccagea avec l'inhumanité la plus barbare. Il fit le même traitement aux Isles de Nio, de Stampalea, de Paros, qui étoient des fiefs appartenans à diverses Familles Vénitiennes. Celle de Tine après avoir subi son joug, le secoua avec beaucoup de bonheur. Jean Crispo, Seigneur de Naxie, n'évita la perte de son petit Etat, qu'en s'obligeant à payer au Grand-Seigneur un tribut annuel de cinq mille ducats.

An 1537.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

La Flotte Vénitienne auroit empêché une partie de ces désordres,

Places de Dalmatie assiégés par les Vénitiens.

An 1537.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

si elle avoit suivi Barberousse dans sa retraite ; mais la crainte d'agir contre les vues du Sénat en s'écartant trop de la croisiere qui avoit été prescrite, réprima l'ardeur du Généralissime Pézaro. Il crut qu'il seroit plus avantageux d'user de représailles contre les Villes de Scardone & d'Obrevazzo que les Turcs possédoient sur la Dalmatie près de Sébénigo. Il fit assiéger ces deux Places à la fois. Scardone se rendit par capitulation. Mais le Soldat Vénitien qui vouloit venger les ravages faits à Corfou & dans les autres Isles, sans écouter la voix de ses Capitaines, entra dans la Ville, fit main-basse sur les Turcs, les poursuivit hors des murs & les tailla tous en piéces. Obrevazzo se défendit beaucoup mieux, & on fut obligé de l'abandonner ; l'ordre étant venu au Généralissime de se rendre sans différer avec toute sa Flotte à Corfou, pour porter des secours aux malheureux Habitans de cette Ville désolée. On y envoya en même tems des Ingénieurs pour visiter les fortifications de la Ville & des Châteaux, &

y ajouter tous les ouvrages qu'ils jugeroient nécessaires.

An 1538.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Toutes les Puissances recherchent l'amitié des Vénitiens.

Au commencement de l'année suivante, le Grand-Visir témoigna de nouveau au Baile de la République, que la Porte étoit disposée à vivre en paix avec les Vénitiens, & que les démêlés qui avoient donné lieu à la guerre étoient de trop peu de conséquence, pour qu'il fût difficile de les terminer à la satisfaction réciproque; que le Sénat n'avoit qu'à envoyer à Constantinople un Ambassadeur muni des pleins pouvoirs nécessaires, qu'on lui donneroit un passeport, & qu'il recevroit par-tout le meilleur traitement. L'Empereur au contraire pressoit les Vénitiens de déclarer la guerre aux Turcs. Il offroit d'aller en personne contre les Infideles, & d'abandonner à la République toutes les conquêtes qu'on feroit sur eux en commun. André Doria son Amiral promettoit que les Galeres seroient prêtes au besoin, & qu'il les joindroit volontiers à celles de Venise. Le Roi de France vouloit que les Vénitiens fissent la paix avec les

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Turcs, afin de les désunir d'avec l'Empereur. Il desiroit en même tems de convertir en une paix durable la courte tréve qu'il avoit conclue avec Charles-Quint, espérant que la cession du Milanois au second de ses fils feroit un article de cette paix. Le Pape se proposoit de rétablir la concorde entre les Princes Chrétiens, dans la seule vue de les unir tous contre l'ennemi commun de la Chrétienté: les Vénitiens attentifs à pénétrer la sincérité de ces dispositions différentes, ne voyoient dans la Cour Ottomane que le desir de rompre leurs engagemens avec l'Empereur, & d'avoir contre lui moins d'obstacles à vaincre: ils ne voyoient dans l'Empereur que beaucoup d'art à couvrir les vues les plus ambitieuses sous le masque du zèle & de la Religion. Le Roi de France leur paroissoit joindre à des procédés beaucoup plus francs des motifs d'intérêt particulier dont on devoit se défier. Ils étoient plus sûrs des bonnes intentions du Pape, que du succès de ses sollicitations.

Ferdinand Roi des Romains montroit une ardeur sans égale pour chasser les Turcs de la Hongrie, & il étoit entretenu dans cette favorable disposition par l'Empereur son frere & par Marin Justiniani, Ambassadeur de la République à sa Cour. Le Sénat desiroit le concours du Corps Germanique, & il envoya des Ambassadeurs aux Electeurs, aux Princes, aux Villes libres de l'Empire, pour sçavoir ce qu'on pouvoit en attendre. Mais les troubles de Religion qui les agitoient, ne permettoient pas de fonder sur eux de grandes espérances.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Il étoit question de répondre à la proposition faite par le Grand-Visir au Baile de la République. Il y eut encore à ce sujet partage d'opinions dans le Sénat. Les uns vouloient qu'on embrassât l'occasion qui se présentoit de négocier directement la paix avec la Porte Ottomane. Ils représentoient que les Finances de l'Etat étoient épuisées, & que le Peuple n'étoit pas en état de supporter de nouveaux impôts; que l'on

Diversité d'avis dans le Sénat.

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

comptoit en vain ſur le ſecours des autres Princes qui avoient chacun leurs intérêts, leurs vues & leurs embarras; que refuſer la paix offerte par les Turcs, c'étoit vouloir l'emporter en barbarie de ſentiment ſur les Barbares eux-mêmes; que quand on ne feroit que ſuſpendre par une négociation les maux dont on étoit ménacé, ce ſeroit toujours un grand bien; que Soliman ne pouvoit être que très-offenſé de ce qu'on différoit de lui faire ſatisfaction; & qu'avoir ſi peu de ménagement pour un Prince ſi redoutable, c'étoit provoquer ſa vengeance bien témérairement.

Les autres ſoutenoient au contraire, qu'on ne pouvoit eſpérer de paix ſolide avec les Turcs, qu'autant qu'on auroit formé une Ligue qui leur inſpirât de la crainte; que ſi l'on ſe hâtoit de répondre à la propoſition du Grand-Viſir, on donneroit de juſtes ſoupçons aux Alliés de la République, & on refroidiroit leur ardeur; que les Turcs eux-mêmes prendroient cet empreſſement pour

une marque de foibleſſe & en abuſeroient; qu'en un mot, ce n'étoit qu'en ſe préparant à la guerre qu'on pouvoit avoir la paix; & qu'un accommodement négocié les armes à la main, pouvoit ſeul procurer à la République des conditions honorables.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Veniſe.

Après qu'on eut long-tems diſcuté ces deux opinions, il fut propoſé d'ordonner au Baile de répondre au Grand-Viſir, que la République avoit vu avec beaucoup de chagrin la paix ouvertement violée par les hoſtilités commiſes dans l'Iſle de Corfou, dans le moment même que Soliman avoit conſenti à l'envoi d'un Secrétaire à Veniſe pour ſolliciter la réparation de quelques griefs, & ſans attendre le retour de ce Secrétaire; que les Vénitiens n'avoient jamais manqué à l'amitié qu'ils avoient jurée à l'Empire Ottoman, & qu'ils avoient obſervé la neutralité la plus exacte dans les démêlés de Soliman avec Charles-Quint; que malgré les petits accidens ſurvenus, il étoit aiſé de voir par la conduite du Généraliſſime

Réſolution du Sénat.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Pézaro, que la République n'avoit jamais eu intention de rompre avec la Porte Ottomane; que les Vénitiens avoient la plus grande confiance aux sentimens pacifiques du Grand-Seigneur; qu'ils lui supposoient trop de sagesse & trop d'équité pour vouloir brouiller les deux Etats à cause de l'imprudence de quelques Particuliers; & qu'ils espéroient qu'il voudroit bien prouver son amour pour la paix en rendant la liberté aux Négocians de Venise détenus dans ses Etats, & en rétablissant leurs anciens priviléges.

Intrigues de l'Empereur auprès des Vénitiens.

Le Sénat ordonna un délai de trois jours pour prendre sa derniere détermination; & lorsqu'on se fut rassemblé pour délibérer de nouveau, la négative l'emporta de deux voix, en sorte que l'affaire demeura indécise. L'Ambassadeur de l'Empereur informé de cette irrésolution du Sénat, jugea que la conjoncture étoit favorable, & sollicita plus vivement la conclusion d'une Ligue offensive & défensive avec son Maître qu'il avoit déjà plusieurs fois proposée.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Dans une Audience qu'il eut au Collége, il demanda que l'ordre fût envoyé au Généralissime Pézaro de conduire incessamment sa Flotte à Messine pour la joindre à celle d'André Doria, à qui il étoit ordonné de ne rien faire que de concert avec les Vénitiens. Il ajouta qu'on armoit dans tous les Ports d'Espagne; que l'Empereur vouloit prouver à l'Univers, qu'il n'avoit pas tenu à lui d'abattre la fierté des ennemis du nom Chrétien, & qu'il préféroit en cela l'avantage commun à son intérêt particulier; qu'on n'avoit eu que trop d'occasions de se convaincre que la désunion des Princes Chrétiens faisoit leur foiblesse & la seule force de l'ennemi commun; que la perte de l'Isle de Rhodes dans ces derniers tems n'avoit pas eu d'autre cause; qu'on n'auroit rien à craindre de semblable, si les forces navales de l'Empereur & de la République demeuroient unies; & que le vrai moyen de rompre les projets des Infideles étoit de ne pas se borner vis-à-vis d'eux à la défensive, mais

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

de les attaquer promptement & avec vivacité.

Comme le Sénat ne vouloit procéder dans une affaire si importante qu'avec maturité & réflexion, il fit répondre à l'Ambassadeur, que la République ne vouloit ni déplaire à l'Empereur, ni rejetter les avances qui lui étoient faites par le Roi de France d'une part, & de l'autre, par la Cour Ottomane ; qu'elle resteroit armée, & que sa conduite prouveroit qu'elle n'avoit pas moins à cœur l'avantage commun que son intérêt particulier.

L'Ambassadeur Impérial demanda qu'au moins la République remplît ses engagemens pour la défense du Milanois dans le cas d'une invasion des troupes Françoises. Cette demande fut accordée unanimement, & on ordonna aux troupes de la République de se porter sur la Frontiere. Mais le Duc d'Urbin ayant représenté que les François étoient retenus dans le Piémont, & que la République n'étoit obligée à des secours que lorsqu'ils auroient passé la Sessia,

Sessia, il fut défendu aux troupes de marcher en avant jusqu'à nouvel ordre.

An 1538. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Préparatifs de défenses des Vénitiens.

La résolution ayant été prise par le Sénat de ne traiter avec les Infidèles que les armes à la main, son premier soin fut de pourvoir à la sûreté de ses Places. Malvoisie & Naples de Romanie demandoient des troupes & des subsistances, on y en envoya. Il s'étoit formé des cabales dans l'Isle de Candie pour se rendre aux Turcs aussi-tôt qu'ils paroîtroient, afin d'éviter les malheurs que le saccagement des Isles de l'Archipel leur faisoit appréhender. Les plus sages de cette Colonie envoyerent à Venise des Députés pour excuser la terreur de leurs Concitoyens, en assurant le Sénat que s'ils étoient secourus, ils sacrifieroient tous leur vie pour conserver leur Isle à ses anciens Maîtres. Le Sénat pardonna généreusement aux Candiots leur foiblesse. Il ordonna au Généralissime de faire passer incessamment à Candie vingt-cinq Galères aux ordres du Provéditeur Pasqualigo, & d'en

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

envoyer quatre à Naples de Romanie. On renforça de mille hommes la garnison de Corfou, & la Place fut abondamment pourvue de vivres & de munitions. La conduite du Généralissime Pésaro n'avoit pas donné une satisfaction entiere, on le rappella & on donna le commandement de la Flotte à Vincent Capello.

Ouvertures de paix faites par les Turcs.

On négocioit à Rome la triple Alliance du Pape, de l'Empereur & des Vénitiens, & ces trois Puissances projettoient de faire un armement commun dont le Pape devoit payer un sixieme, l'Empereur la moitié, & les Vénitiens le tiers, & dont on étoit convenu qu'André Doria auroit le Commandement en chef, lorsqu'un Drogman du Baile de Constantinople arriva à Venise avec des Lettres du Grand-Visir & du Capitan Bacha, qui faisoient à la République de nouvelles ouvertures de paix; ce Drogman dit aux Principaux Sénateurs, que le Grnd Visir avoit été fort surpris qu'on n'eût pas répondu à ses premieres propositions; que

cependant la bonne volonté de ce Ministre n'étoit point changée, & que les choses pourroient encore s'accommoder, pourvu qu'on envoyât à la Porte un Ambassadeur extraordinaire, chargé de faire des excuses sur ce qui s'étoit passé, sans quoi Soliman étoit résolu de faire sentir aux Vénitiens tout le poids de sa vengeance.

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

En conséquence de cet exposé, les Sages-Grands proposerent au Sénat d'autoriser le Baile à traiter avec les Ministres de la Porte; & l'affaire ayant été mise en délibération, Marc-Antoine Cornaro soutint la négative avec beaucoup de chaleur. Il dit que les choses étoient trop avancées vis-à-vis du Pape & de l'Empereur, & que les mêmes raisons qui avoient fait rejetter les premieres avances de la Porte Ottomane comme un piége pernicieux, subsistoient contre les dernieres offres de cette Cour; que Soliman avoit montré trop de mauvaise volonté contre les Vénitiens pour mériter leur confiance; qu'il avoit violé la foi

Déliberation du Sénat.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

publique en attaquant leurs Etats, en faisant arrêter leurs Navires & leurs Marchands, & en exerçant contr'eux toutes sortes d'inhumanités; que son unique dessein étoit de leur faire perdre par une paix particuliere l'appui des autres Puissances Chrétiennes, afin de les opprimer ensuite plus sûrement; que le bruit étoit public à Constantinople, qu'il en vouloit à Candie & à Corfou; qu'on devoit se souvenir que Mahomet II & Bajazet II, intimidés par la Ligue des Princes Chrétiens, avoient fait aux Vénitiens les mêmes offres que Soliman, pour une paix particuliere; qu'on avoit eu l'imprudence de donner dans ce piége, & que ces deux Princes en avoient profité, l'un pour envahir l'Isle de Negrepont, l'autre pour s'emparer de presque toute la Morée; que puisqu'on avoit les plus grandes sûretés du côté du Pape & de l'Empereur, puisqu'on avoit fait les frais de soudoyer des Soldats & d'armer des Flottes, puisqu'on pouvoit combattre les Turcs à forces égales, on ne devoit pas balancer à leur déclarer la guerre.

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Marc Foscari prit l'affirmative & dit, que son sentiment avoit toujours été de répondre aux propositions du Grand-Visir; qu'il ne comprenoit pas comment on ajoûtoit une aveugle foi aux promesses des Princes Chrétiens après tant d'expériences faites de leur infidélité; qu'on n'ignoroit pas que les équipages de la Flotte avoient été considérablement diminués par les maladies; qu'on ne pouvoit les complettet qu'en affoiblissant les Garnisons des Places; que le nombre des troupes qu'on avoit sur pied n'étoit pas suffisant pour la défense de tous les lieux qui pouvoient être attaqués; que l'argent manquoit pour soudoyer ces troupes; & que les contributions volontaires ou forcées des Citoyens étoient une ressource bien médiocre pour soutenir une guerre qui pouvoit être très-vive & très-longue, que le Pape marquoit une irrésolution dont on ne devoit pas bien augurer; qu'on le pressoit depuis long-tems d'accorder une décime sur le Clergé Vénitien, sans pouvoir l'obtenir; que l'Empe-

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

reur, n'avoit rien moins qu'un vrai zèle pour la sûreté des Etats Chrétiens, & qu'il ne cherchoit à avoir des Alliés que pour écarter plus efficacement les obstacles qui s'opposoient à ses vues ambitieuses ; qu'on ne devoit rien attendre du Roi des Romains hors d'état d'agir contre les Turcs, parce qu'il avoit perdu ses meilleures troupes en Hongrie ; qu'il y avoit beaucoup plus de sûreté à traiter avec la Porte Ottomane ; que le Grand-Visir vouloit sincérement la paix, parce que la guerre pouvoit nuire beaucoup au maintien de son autorité ; que Soliman avoit toujours soigneusement cultivé l'amitié de la République, & qu'il n'avoit commis les dernieres hostilités que parce qu'il y avoit été provoqué par l'imprudence de quelques Capitaines Vénitiens ; qu'une preuve que les Turcs en général n'avoient point de mauvaise volonté contre la République, c'est que du tems de la funeste Ligue de Cambrai, loin de profiter de la circonstance pour envahir ses Etats, ils lui avoient four-

ni tous les ſecours qu'elle leur avoit demandés ; qu'au ſurplus il s'agiſſoit de ſoutenir une guerre de mer, qui en ruinant le commerce des Sujets, ôteroit néceſſairement à l'Etat toute ſa force ; qu'on ne pouvoit trop éviter un pareil engagement, & que trouvant des moyens honnêtes de s'en défendre, il y auroit de la témérité à ne pas en faire uſage ; qu'en un mot, ſi le zèle de la Religion étoit le principal motif de faire la guerre aux Turcs, on devoit ſuivre le conſeil de l'Evangile, qui dit que ſi vous avez à combattre contre un ennemi puiſſant, vous devez auparavant bien examiner ſi dix mille hommes vous ſuffiront contre un adverſaire qui en a vingt mille à vous oppoſer.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Veniſe.

L'opinion de Foſcari étoit, ſans contredit, la plus raiſonnable ; mais une aveugle fatalité entraînoit un grand nombre de Sénateurs vers le parti contraire. La propoſition de répondre au Grand-Viſir, ne paſſa point & reſta encore indéciſe. On reprit la délibération quelques jours

Ligue du Pape, de l'Empereur & des Vénitiens contre les Turcs.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

après, & la négative l'emporta. La triple Alliance fut conclue à Rome, & les principaux articles du Traité furent; 1°. qu'il y auroit Ligue offensive & défensive entre Paul III Souverain Pontife, Charles-Quint Empereur, & la République de Venise; 2°. que les Confédérés feroient la guerre aux Turcs avec deux cents Galères, cent navires armés, cinquante mille hommes d'Infanterie, quatre mille cinq cents hommes d'armes, & un train proportionné d'artillerie, le tout devant être prêt au 15 de Mars de la présente année; 3°. que le Pape paieroit un sixieme de toute la dépense, l'Empereur la moitié, & la République le tiers; 4°. que Ferdinand Roi des Romains seroit compris dans ce Traité, & que l'Empereur s'obligeoit en son nom de faire marcher séparément une armée contre les Turcs en Hongrie; 5°. que le Pape agiroit auprès du Roi de France & de tous les Princes d'Italie pour les faire accéder à cette confédération; 6°. que pour la guerre de mer, André Doria en au-

roit la direction en chef, & que le Duc d'Urbin dirigeroit avec la même autorité les opérations sur terre. Dans un Article séparé, on régla le partage des conquêtes. Charles-Quint se réserva toutes les dépendances anciennes de l'Empire de Constantinople, les Vénitiens tout ce qu'ils avoient possédé autrefois dans les Isles & sur les Côtes de l'Archipel. Il fut stipulé que l'Isle de Rhodes seroit rendue aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, si elle étoit conquise, & qu'on donneroit au Pape un état proportionné à ses mérites. On ne fit aucune mention du Roi d'Angleterre à cause du Schisme dans lequel il s'étoit engagé. Les Vénitiens lui firent proposer en particulier de contribuer à la guerre contre les Turcs; mais ce Prince les refusa durement, & se plaignit avec une aigreur très-fiere, de ce que les Confédérés n'avoient pas eu pour lui la considération qu'il méritoit. Quant au Roi de France, on reconnut aisément qu'il n'approuvoit pas une Ligue qui tendoit à augmenter le pouvoir & la

An 1538. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

réputation de l'Empereur son rival.

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Sénat, satisfait de la conclusion d'un Traité sur lequel il fondoit aveuglément les plus belles espérances, envoya ordre au Généralissime Capello de se tenir prêt à passer en Sicile pour joindre les Confédérés. On ouvrit à la Monnoye un emprunt illimité à quatorze pour cent. On ordonna que tous les débiteurs de l'Etat seroient contraints par saisie & par corps à s'acquitter. On levoit déja trois Dixiemes sur tous les biens des Particuliers, on en imposa un quatriéme. On obtint du Pape la permission de lever un million d'or sur le Clergé. En fatiguant ainsi tous les Ordres de l'Etat, on vint à bout de se procurer des ressources pour une guerre qu'on avoit tant de motifs d'éviter.

Affaire de Camérino.

Le Duc d'Urbin devoit commander les troupes de débarquement, mais la mort du Duc de Camérino faillit à le brouiller avec le Pape, qui voulut exécuter son premier dessein en disposant du Duché de Camérino, en faveur de son fils, au préjudice de

la Duchesse d'Urbin qui en étoit héritiere. Le Sénat qui craignit les suites de ce démêlé, fit partir pour Rome un de ses Sécretaires, & obtint de Paul III que le Duc d'Urbin ne seroit point inquiété tant qu'il seroit employé au service des Alliés & de la République en particulier : le Duc d'Urbin, délivré de cette crainte, partit pour aller s'embarquer en Sicile. Mais étant arrivé à Pésaro, il tomba malade & fut obligé de s'y arrêter.

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

La paix se négocioit alors entre l'Empereur & le Roi de France. La principale difficulté venoit des prétentions contradictoires de ces deux Princes sur l'Etat de Milan, l'Empereur s'obstinant à ne le point céder, & le Roi ne voulant consentir à aucun accommodement à moins qu'il ne lui fût rendu. Il étoit très-essentiel pour le succès de la Ligue contre les Turcs que cette affaire fût terminée, que l'Empereur ne fût pas obligé de retirer ses troupes pour les opposer aux diversions de la France. Le Pape voyant que tous les

Conférence de Nice.

An 1538. ANDRÉ GRITTI LXXVII Doge de Venise.

autres expédiens étoient inutiles, proposa aux deux Princes d'avoir une entrevue en sa présence, se flattant que, s'il pouvoit s'aboucher avec eux, il viendroit à bout de les concilier. Il offrit de se transporter à Nice, & les invita à s'y rendre.

On crut d'abord que sa proposition ne seroit pas acceptée ; que l'Empereur éviteroit de comparoître, pour ne pas être forcé en quelque sorte à céder le Milanois au Duc d'Orléans second fils du Roi, ce qui étoit exigé par la France comme une condition dont elle ne vouloit pas se départir ; que le Roi sentiroit lui-même l'inutilité de cette entrevue, ne voulant point restituer les Places qu'il occupoit dans la Savoye & dans le Piémont, à moins d'être assuré du Milanois par une garantie moins équivoque que la parole trompeuse de l'Empereur. Cependant l'un & l'autre promit de se rendre à l'invitation du Pape. On jugea qu'ils ne l'avoient fait, qu'afin qu'on ne pût pas leur imputer d'avoir mis à la paix un obstacle

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

volontaire, & parce que chacun d'eux vouloit par cette complaisance se concilier la faveur du Saint-Pere. Paul III, en proposant l'entrevue pour le bien général de la Chrétienté, avoit ses vues particulieres. Il espéroit, en travaillant avec zèle à l'accommodement des deux Princes, gagner leur bienveillance & s'en prévaloir pour l'agrandissement de sa famille, ambition qu'il ne dissimuloit plus depuis un certain tems. Les Vénitiens voyoient tout cela. Ils ne laissèrent pas de nommer deux Ambassadeurs, Nicolas Tiépolo & Marc-Antoine Cornaro, pour intervenir de leur part à la conférence de Nice.

Trève entre l'Empereur, & la France.

Le Pape partit de Rôme à la fin d'Avril & arriva à Nice le 9 de Mai. Il avoit démandé au Duc de Savoye d'en retirer ses troupes, & ne l'ayant point obtenu, il se logea dans un Couvent hors de la Ville. L'Empereur étoit arrivé à Ville-Franche; & le Roi étoit sur les bords du Var. Le Pape fit tout ce qui étoit en son pouvoir pour les attirer à une entrevue en sa présence. Ils s'en défendi-

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

rent constamment sous divers prétextes, & tout ce qu'il put obtenir en faisant négocier auprès de l'un & de l'autre par ses Nonces, fut une longue trève, qui laissant l'affaire du Milanois indécise, donnoit du tems pour exécuter, sans crainte de diversion, le projet de Ligue contre les Turcs. Il fut plus heureux dans l'affaire qui intéressoit sa famille, il obtint de l'Empereur le mariage d'Octave Farnese son petit-fils avec Marguerite d'Autriche veuve d'Alexandre de Médicis qui avoit été assassiné à Florence, l'année d'auparavant; un de ses plus proches parens l'ayant immolé au desir d'affranchir sa Patrie.

Ainsi se passa la fameuse Conférence de Nice à laquelle les trois premiers Chefs de la Chrétienté étoient convenus de se rendre. Ils s'approcherent sans se réunir, & ils se séparerent sans s'être vus.

Un coup de vent ayant forcé l'Empereur à son retour de relâcher aux Isles de Sainte-Marguerite, il envoya un Gentilhomme au Roi, pour

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

lui témoigner le desir extrême qu'il avoit de le voir & de l'entretenir, & que, s'il le vouloit bien, il lui donnoit rendez-vous à Aigues-Mortes. Le Roi y consentit, les deux Princes se virent & ne conclurent rien. Le Roi informa les Vénitiens, que, dans cette entrevue particuliere, l'Empereur n'avoit pas eu honte de revenir sur la restitution de la Bourgogne, & d'insister pour qu'il lui fît cession de tous ses droits sur le Milanois; qu'il lui avoit répondu, que pour rien au monde il ne se départiroit de ce qui avoit été conclu au sujet de la Bourgogne, & de ce qu'il prétendoit avec justice sur l'Etat de Milan; que jamais il n'accepteroit aucune condition qui pût préjudicier à ses droits & à son honneur; que tout ce qu'il pouvoit accorder, étoit de s'en tenir à la proposition déjà faite de céder le Milanois au Duc d'Orléans en le mariant à la fille du Roi de Portugal Niéce de l'Empereur; qu'il avoit proposé que les Places du Milanois fussent mises en dépôt entre les mains du Pape ou des Vé-

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

nitiens, jusqu'à ce que le mariage pût s'accomplir ; mais que ce Prince s'en étoit excusé en prétextant le trop grand âge du Pape, & le danger de se commettre avec les Vénitiens.

Les Turcs ouvrent la campagne.

Pendant qu'on négocioit ainsi, les Turcs faisoient leurs préparatifs pour l'ouverture de la Campagne ; & aux Fêtes du Beyran qui est la Pâques des Musulmans, on avoit fait dans toutes les mosquées des prieres publiques pour le succès de la guerre. Soliman II se mit, dès le mois de Mars, à la tête de ses armées, & Barberousse élevé au grade de Capitan-Bacha partit avec sa Flotte : entré dans l'Archipel, il s'empara de plusieurs petites Isles qui appartenoient aux Vénitiens. Ensuite, il fit voile vers Candie, il mouilla au Port de la Soude près de la Canée. Ses Troupes débarquerent & se répandirent dans la Campagne pour la ravager. Les Païsans du lieu avoient pris les armes, sécondés par quelques détachemens de troupes réglées que le Gouverneur de la Canée envoya

pour les soutenir : ils attaquerent les Turcs qui pilloient leurs Villages en désordre. Ils en tuerent plusieurs, firent beaucoup de Prisonniers, & forcerent tous les autres à se rembarquer précipitamment. Barberousse se vengea de cet échec sur la petite Ville de Scittia, qui, étant foible & sans défense, avoit été abandonnée à son approche. Il en tira quelques piéces de canon, fit mettre le feu aux maisons, détruisit tout aux environs, & après avoir terminé cette expédition peu glorieuse, il fit voile vers Négrepont.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Pendant ce tems-là, le *Sanjac* de Morée assiégeoit de nouveau Malvoisie & Naples de Romanie. La Dalmatie Vénitienne étoit menacée encore plus dangereusement. Les Turcs y étoient en force, ils y exerçoient de si cruelles barbaries & y avoient répandu une si grande terreur, que les Habitans consternés ne cherchoient leur salut que dans la fuite. Camille des Ursins, Gouverneur Général de cette Province, avoit à peine assez de troupes pour tenir

Leurs opérations en Morée & en Dalmatie.

An 1538. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

dans les Places une foible garnison. Il écrivit au Sénat qu'il y avoit beaucoup de risque à s'opiniâtrer à la défense d'un grand nombre de Places contre un ennemi si supérieur, & que le meilleur parti étoit de les abandonner toutes pour sauver la seule Ville de Zara. Le Sénat ne put se résoudre à donner aux Turcs une marque de foiblesse si dangereuse. Il fit lever promptement douze mille hommes d'Infanterie & quinze cents chevaux, qu'il se proposa de faire passer en Dalmatie. Il envoya en attendant plusieurs petits renforts qui furent conduits par des Nobles chargés de défendre les Places les plus exposées. Il fit offrir aux Peuples de cette Province désolée un asile à Venise pour leurs femmes & leurs enfans. Le Doge André Gritti se signala beaucoup dans cette occasion. Il rappella ce qui s'étoit passé pendant la derniere guerre dans l'Etat de Terre-ferme. » Alors, dit-il, le seul es-» prit patriotique nous sauva. Le » danger de la guerre que nous » allons soutenir, n'est pas moins

» grand. Nous n'avons qu'un enne-
» mi à combattre, mais il est puis-
» sant & terrible. Si nous cédons à
» ses premiers efforts, il n'en sera
» que plus fier & plus acharné à
» nous détruire ; nous avons peu de
» chose à espérer de nos Alliés,
» toutes nos ressources sont dans nous-
» mêmes : il s'agit donc de prodi-
» guer courageusement nos biens &
» nos vies pour la défense de la Pa-
» trie. C'est à vous, Nobles, en qui
» réside l'autorité suprême, de donner
» l'exemple. Allez partager les tra-
» vaux & les périls des Peuples qui
» vous sont soumis. Montrez, par votre
» empressement à les protéger & par
» votre constance à les servir dans
» leurs malheurs, que vous êtes dignes
» qu'on vous obéisse. Que ceux d'en-
» tre vous qu'on vient de choisir pour
» sauver la Dalmatie du joug des In-
» fideles, acceptent avec joie cette
» importante fonction ; & que l'a-
» mour de la gloire & du devoir,
» les rende actifs & soigneux dans
» tous les genres de service que la
» République attend de leur zèle. »

An 1538.
ANDRE GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1538.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Ce discours fit impression. Plusieurs de ceux qui étoient destinés pour la Dalmatie, cherchoient de lâches excuses pour éviter cette destination. Dès que le Doge eut parlé, personne n'osa s'en défendre, & ils partirent tous en témoigant beaucoup d'ardeur pour une entreprise si glorieuse.

Ils sont chassés de la Dalmatie.

Les Turcs avoient pénétré au nombre de huit mille hommes dans le Comté de Zara : le Château de Nadino, qui n'avoit pour garnison que cent cinquante Soldats, se rendit à eux à la premiere sommation. Il en fut de même de celui de Laurana. Le Sanjac de Scutari à la tête d'une armée beaucoup plus nombreuse, bloquoit tout à la fois Antivari, Dulcigno & Sébénigo. Des secours envoyés à propos par le Capitaine du Golfe & par le Généralissime de Mer, empêcherent ces trois Places de succomber. Le Sanjac désespéra de les soumettre, & ayant reçu ordre de passer en Hongrie, il prit la route de Bosnie pour s'y rendre. Sa retraite délivra les malheureux Dalmates du danger prochain d'être opprimés ;

ceux qui commandoient dans la Province s'enhardirent; ils voulurent employer offensivement contre les Turcs restés Maîtres de plusieurs Châteaux, les troupes qu'on leur envoyoit par pelotons. Ils communiquerent leur dessein au Sénat qui non-seulement l'approuva, mais leur promit de leur envoyer de plus grands renforts avec lesquels il leur seroit facile de chasser l'ennemi des terres de la République, de le poursuivre au-delà, & de s'emparer de quelque Place importante dans l'intérieur de ses Provinces. Camille des Ursins se porta avec ardeur à remplir cette vue du Sénat. Après avoir délivré la Province des garnisons Turques qui y étoient restées, il alla mettre le Siége devant Obroazzo Ville de Bosnie où les Infidèles avoient coutume de se rassembler pour faire irruption dans l'Etat Vénitien. Elle étoit défendue par un Château assez mal fortifié : deux jours d'attaque suffirent pour y faire bréche. Les Soldats de Camille emporterent ce Château l'épée à la main, firent main basse sur la garnison. Comme ils travailloient

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

à démolir les fortifications, un gros Corps de Turcs se présenta; le Soldat, effrayé de cette apparition imprévue, abandonna l'ouvrage avec précipitation & prit la fuite en désordre. Tout ce que put faire Camille des Ursins, fut de recevoir ces Fuyards & d'ordonner la retraite qu'il exécuta sans être entamé.

Le peu de succès de cette entreprise détermina le Sénat à révoquer ses premiers ordres. Il comprit que l'attaque du Pays ennemi ne serviroit qu'à retenir plus long-tems les Turcs sur cette Frontiere, & à exposer la Dalmatie à de nouveaux désastres. Il ordonna en conséquence à Camille des Ursins de se tenir simplement sur la défensive, & au cas que les Turcs continuassent leur retraite vers la Hongrie, de ne rien entreprendre qui les engageât à revenir sur leurs pas. L'exécution de ce dernier ordre rétablit la tranquillité dans la Province.

Jonction tardive des Flottes chrétiennes.

La principale espérance des Vénitiens étoit dans le succès de leurs forces navales auxquelles le Pape &

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

l'Empereur devoient joindre les leurs. Barberousse continuoit de croiser à la hauteur de Négrepont. Le Généralissime Capello avoit rassemblé à Corfou la plus grande partie de sa Flotte. Le Patriarche Grimani ne tarda pas de lui amener les Galères du Pape. On n'attendoit plus que l'arrivée des Impériaux pour commencer les opérations. Charles-Quint écrivoit que trente Galères de Naples qui étoient à Messine avoient ordre de passer incessamment à Corfou ; que Ferdinand de Gonzague, Vice-Roi de Sicile, devoit y amener bientôt après cinquante Vaisseaux de Guerre avec trois mille Soldats Espagnols; & qu'on achevoit d'armer dans le Port de Barcelonne trente-deux autres Galères qu'André Doria devoit conduire au même rendez-vous. Mais rien de tout cela ne s'effectuoit, & on perdoit le tems le plus favorable. Aux murmures contre la lenteur de Charles-Quint, succéderent les soupçons contre la sincérité de ses promesses. On rappella, que contre les engagemens de la Ligue, la Régence

An 1538. ANDRÉ GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

de Naples avoit empéché les levées de Soldats que Camille avoit envoyé faire dans ce Royaume, au moment que la Dalmatie étoit le plus en presse; que la même Régence avoit défendu la sortie des grains que le Généralissime Capello demandoit pour la subsistance de ces équipages. Ces mauvais procédés des Ministres de Charles-Quint ne donnoient point une idée avantageuse de son zèle pour la cause commune.

Cependant Ferdinand de Gonzague arriva avec les trente Galères de Naples, & il dit que les cinquante Vaisseaux étoient restés en Sicile pour recevoir les trois mille Espagnols qui n'avoient pas encore joint. L'arrivée de ce Prince à qui on étoit convenu de déférer le Commandement en chef des troupes, au défaut du Duc d'Urbin toujours malade à Pésaro, donna beaucoup d'encouragement au Patriarche Grimani & au Généralissime Capello. Ils proposerent de mettre sur le champ à la voile & de commencer les hostilités déjà trop retardées contre les Turcs.

Mais

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Mais Ferdinand de Gonzague n'en voulut rien faire, disant qu'il y auroit trop de risque à précipiter les opérations, avant que les renforts qu'on attendoit de Sicile & d'Espagne, eussent joint; & qu'il falloit au moins attendre les cinquante Vaisseaux qu'il avoit laissés en arriere, & qui ne pouvoient pas tarder d'arriver. Il fallut donc encore se résoudre à perdre un tems très-précieux.

Opérations du Patriarche Grimani.

Le Patriarche Grimani qui souffrit très-impatiemment cette inaction, se détacha avec trente-six Galères, pour tenter une entreprise contre le Château de la Prévesa qui est à l'entrée du Golfe de l'Arta. Ce Château anciennement bâti par Auguste en mémoire de la célèbre victoire qui le fit triompher de son plus dangereux Compétiteur & qui lui assura l'Empire, * étoit alors assez mal fortifié, & n'avoit qu'une foible garnison. Grimani entra dans le Golfe

* Le Château de la Prévesa est bâti sur le Promontoire nommé *Actium* du tems des Romains. Auguste le fit bâtir & le nomma *Nicopolis*, qui signifie Ville de la Victoire.

An 1538.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

avec son Escadre, débarqua des troupes & de l'artillerie à un mille du Château, & ordonna que sans faire de tranchées le canon fût mis en batterie. Mais à peine l'attaque étoit-elle commencée, que tout le Pays voisin fut en armes. On fut averti qu'une nombreuse Infanterie soutenue d'un gros Corps de Cavalerie s'avançoit pour délivrer la Place. Le Patriarche qui n'avoit que peu de troupes & dont le camp n'étoit point retranché, rembarqua sagement ses Soldats & son canon & ramena son Escadre à Corfou.

Quoique son entreprise n'eût pas réussi, elle servit du moins à mieux faire connoître la situation de ce Château & les mesures que l'on devoit prendre lorsque l'occasion se présenteroit de l'attaquer avec avantage. La nouvelle de ce mouvement étoit parvenue à Barberousse, & il avoit quitté sur-le-champ sa croisiere de Négrepont pour venir l'établir en avant du Golfe de l'Arta. On tint Conseil de Guerre à Corfou, plusieurs Capitaines furent d'avis que

toute la Flotte se portât à Messine où André Doria étoit récemment arrivé d'Espagne, & où il étoit retenu par la nécessité de se pourvoir de beaucoup de choses qui lui manquoient. Mais le plus grand nombre jugea qu'il n'y avoit pas de sûreté à laisser Corfou à découvert, tandis que l'ennemi étoit en force dans le Voisinage.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

On résolut donc d'attendre Doria qui arriva enfin le 7 Septembre. Il n'amena avec les Vaisseaux de Sicile qu'une partie des Galères d'Espagne, les autres ayant été détachées sur les côtes d'Afrique pour contenir les Barbaresques. Dès-qu'il eut joint, on convint unanimement de marcher à l'ennemi. Le dessein des Vénitiens étoit d'attaquer en arrivant le Château de la Prévesa, & aussi-tôt qu'ils s'en seroient emparés, de le fortifier avec le plus grand soin, afin de rester maîtres de l'entrée du Golfe de l'Arta, ce qui ne pouvoit qu'incommoder beaucoup les Turcs, & donner aux Confédérés de grandes facilités pour leurs entreprises ultérieu-

Arrivée d'André Doria.

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

res. On divisa la Flotte en cinq Escadres. La premiere aux ordres du Patriarche Grimani faisoit l'avant-garde, Ferdinand de Gonzague, André Doria & François Doria son Neveu commandoient les trois Escadres qui formoient le Corps de bataille, & le Généralissime Capello faisoit l'arriere-Garde avec la cinquieme. Toute la Flotte fit voile dans cet ordre vers l'Isle de Sainte Maure.

On s'approche de l'ennemi.

Barberousse étoit alors avec la sienne dans le Golfe de l'Arta, dont l'embouchure est si étroite que les Vaisseaux ne peuvent y passer qu'à la file. Il fut discuté parmi ses Capitaines, si l'on se tiendroit renfermé dans le Golfe, ou si l'on en sortiroit pour aller à la rencontre des Confédérés. Les uns soutenoient le premier parti comme le plus sûr & les autres appuyoient le second comme le plus honorable. Barberousse qui avoit beaucoup d'envieux à la Porte, & qui sçavoit que le mauvais succès de la derniere expédition contre Corfou, avoit donné lieu à bien des raisonne-

mens capables d'altérer l'estime & la confiance dont Soliman l'honoroit, regarda tout ce qui de sa part auroit l'air de la timidité comme un écueil funeste à sa fortune. Il prit donc le parti de sortir du Golfe avec toute sa Flotte, de se présenter fiérement aux Confédérés, & d'observer avec attention leurs mouvemens, sans chercher & sans refuser le combat. Il avoit cent cinquante Galeres & un grand nombre de bâtimens à voiles. Les Confédérés lui étoient inférieurs de quelque chose en nombre de Galères, mais du côté des autres bâtimens ils avoient sur lui la supériorité.

An 1538.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Avant de sortir du Golfe, il détacha cinquante Galeres pour aller reconnoître la position des Confédérés; la Flotte de ceux-ci étoit alors en route vers Sainte Maure. Les Sentinelles avertirent que l'ennemi approchoit; aussitôt l'ordre est donné de revirer de bord. Ce mouvement change la disposition; le Généralissime Capello se trouve à l'avant-Garde. Il fait force de rames, il arrive sur l'ennemi & lui décharge tout le

On manque l'occasion de se vaincre.

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

feu de son artillerie. L'Escadre Turque se presse de rentrer dans le Golfe, & ne peut y pénétrer que lentement à cause de son embouchure étroite. Il en résulte du désordre & de la confusion parmi les Galères, que Capello ne cesse de foudroyer avec son canon. Doria s'avance avec le Corps de bataille. Mais tandis qu'il étoit en son pouvoir d'écraser l'Escadre ennemie, tout à coup il ordonne la retraite, fait commandement à Capello de rentrer en ligne, & ramene toute la Flotte à Ste. Maure. Les murmures & les mécontentemens éclaterent envain contre Doria. Il falloit obéir ou se séparer : des deux inconvéniens, on préféra le moindre & l'occasion de vaincre fut manquée.

Dans un nouveau Conseil de Guerre, les Généraux persuadés que Barberousse n'oseroit plus se hasarder à sortir du Golfe de l'Arta, proposerent le siége de Lépante afin d'y attirer l'ennemi. Mais après avoir consulté la chose plus mûrement, il fut résolu de retourner à la Prévesa. Il devoit en résulter nécessairement,

ou que, l'ennemi évitant de se montrer, on se rendroit maître du Château sans beaucoup de peine, ou que s'il vouloit en prévenir l'attaque, on auroit occasion de le combattre, & qu'on le combattroit avantageusement, en l'attaquant au moment qu'il déboucheroit du détroit & avant qu'il eût pû se former en ordre de bataille.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

D'après cette résolution unanime, toute la Flotte remit à la voile le 28 Septembre. A moitié chemin le vent manqua; il fallut employer les Galères à la remorque des gros Vaisseaux, ce qui retarda la marche; en sorte que l'ennemi eut le temps non-seulement de sortir du Golfe, mais de s'étendre & de former sa ligne en pleine mer. Alors Doria dit aux autres Généraux: » Voilà » que nous avons attiré l'ennemi où » nous le voulions; il dépend de nous » de le combattre; mais nous devons » considérer qu'un combat de quel» ques heures va décider du sort des » Princes que nous servons & peut» être du salut de la Chrétiénté. Si la

On retourne à l'ennemi.

An 1538.
ANDRÉ GRITTI LXXVII. Doge de Venise.

» fortune nous est contraire, si nous » perdons ces seules forces navales » qui nous restent, nous n'aurons » plus rien à opposer à l'ennemi vic- » torieux. Il demeurera maître de la » mer, il insultera impunément nos » Côtes, & toutes nos Places mari- » times tomberont en son pouvoir; » & s'adressant ensuite au Généralissime Capello, il lui ajoûta, que ces considérations devoient d'autant plus l'arrêter, que si l'on perdoit la bataille, les Vénitiens seroient en plus grand danger que tous les autres.

Fermeté du Généraissime Vénitien.

Capello lui répondit avec beaucoup de fermeté que le Sénat lui avoit donné ordre de combattre dès-que l'occasion s'en présenteroit; que bien loin de contrevenir à cet ordre, il rendoit graces au ciel de ce que le moment d'y satisfaire étoit arrivé; qu'il se confioit assez à la bonté de sa cause & à la bravoure de ses Soldats, pour se promettre une victoire signalée; qu'on n'avoit qu'à le placer dans l'endroit le plus périlleux & qu'il y feroit son devoir. Le Patriarche Grimani montra la même

résolution pour le combat. Doria se voyant seul de son avis, céda à celui des autres en disant qu'il seroit le premier à engager l'action avec son Escadre. Il se plaça à l'aile droite. Le Généralissime Capello eut le centre, & le corps de réserve fut laissé aux ordres du Patriarche Grimani.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Mauvaise manœuvre de Doria.

Les deux Flottes furent bientôt en présence. On attendoit le signal de l'attaque, & Doria qui s'étoit chargé de commencer le combat, faisoit divers mouvemens avec son Escadre, qui ne servoient qu'à faire perdre du tems. Son dessein étoit, comme il le déclara ensuite, de tenir l'ennemi dans l'incertitude, de l'attirer en haute mer, de l'obliger à se tenir serré, & de disposer ses manœuvres de maniere à pouvoir l'attaquer tout-à-la fois de front, en flanc & en queue. Mais Barberousse qui étoit aussi habile Marin que lui, devina son intention; & tandis que Doria cherchoit à lui donner le change, il se rapprocha de la Côte afin de ne pouvoir pas être tourné,

An 1533.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

& se tint en ligne dans cette position.

L'ordre est donné pour le combat.

Capello & Grimani crioient à haute voix qu'on perdoit le tems & qu'on laissoit échapper la victoire. Capello monta sur une Frégate, & parcourut la ligne pour exhorter tout le monde à suivre son exemple: parvenu à la Galere de Doria, il lui dit: » allons, Monsieur, attaquons l'en-» nemi qui nous fuit, l'occasion est » belle, l'ardeur de nos Soldats est » grande, la victoire est à nous; » je serai le premier à la charge; je » n'attends que l'ordre de commen-» cer. » Ce Généralissime étoit un vieillard de soixante & treize ans, d'une belle physionomie, grand, fort & robuste, qui joignoit à une éloquence simple & naturelle toutes les qualités qu'on admire dans les Héros. On entendit tout-à-coup ce cri général, aux armes, aux armes, victoire, victoire: Doria fut piqué d'honneur & il donna l'ordre de combattre. On s'approcha de l'ennemi qui étoit en ligne sur la Côte, & on fit sur lui un grand feu d'ar-

tillerie. Doria s'étoit flatté que sans en venir à l'abordage, le seul fracas de son canon, jetteroit l'épouvante parmi les Turcs, & que les équipages ennemis abandonneroient leurs Navires pour se sauver à terre. Quand il vit qu'ils tenoient ferme, il ordonna la retraite. Alors Barberousse détacha plusieurs de ses Galères à la poursuite des Confédérés. Elles atteignirent deux gros bâtimens Vénitiens que leur pesanteur empêcha de se retirer aussi promptement que les autres. Ceux-ci les laissérent approcher à demi portée du canon, & alors ils leur lâcherent toutes leurs bordées, ce qui les obligea de revirer de bord. Les Galeres Turques attaquerent plusieurs autres Navires de la Flotte Chrétienne qui étoient restés en arriere. Le feu prit à deux Vaisseaux de Venise qui sauterent & périrent avec tout leur équipage. Deux Galères d'Espagne furent prises après un combat opiniâtre. Une Galère de Venise & une autre du Pape eurent le même sort. La faveur du vent & la nuit qui survint, sauverent les autres, & toute la Flotte se trouva

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1538.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

réunie le lendemain dans le Port de Corfou.

Le succès de la veille avoit inspiré tant de confiance à Barberousse, qu'il se porta avec tous ses Bâtimens à la hauteur de Corfou, comme pour défier les Confédérés à un nouveau combat. Mais ceux-ci justement prévenus contre leur Chef, & l'accusant ouvertement de trahison, ne voulurent pas commettre d'avantage l'honneur de leurs armes. Barberousse après avoir croisé devant Corfou jusqu'au 7 d'Octobre, rentra dans le Golfe de l'Arta.

Murmures contre André Doria.

On n'avoit point encore vu en mer des forces si considérables, & cette seule circonstance rendit mémorable la rencontre des deux Flottes à la Prévesa. On s'attendoit à de grands faits de guerre, il n'en résulta que peu d'exploits & beaucoup de déshonneur pour les Chrétiens. Tout le blâme retomba sur André Doria. Les troupes de l'Eglise & de la République parloient de sa lâcheté & de sa perfidie dans des termes très-offensans. Les uns disoient qu'il étoit d'intelligence avec

les Turcs pour faire périr les Vénitiens contre lesquels il étoit animé d'une vieille haine ; d'autres soutenoient qu'il n'avoit manœuvré d'une maniere si lâche que pour ne pas s'exposer à perdre une douzaine de Galères qui étoient à lui, croyant son crédit auprès de l'Empereur attaché à leur conservation ; sa conduite parut si inexcusable, que le Marquis d'Agliar lui-même, qui résidoit à Rome en qualité d'Ambassadeur de Charles-Quint, ne put s'empêcher d'en parler avec indignation. Il est pourtant à présumer que Doria n'avoit agi de la sorte que d'après les ordres qu'il avoit reçus de la Cour de Madrid. L'Empereur n'auroit pas manqué de lui ôter le commandement, s'il n'avoit pas eu dans ses instructions secrettes la justification de sa conduite. L'affectation du Marquis d'Agliar à le condamner pouvoit n'être qu'un nouvel artifice pour donner le change sur les véritables intentions de son Maître, qui vraisemblablement n'avoit voulu que faire vis-à-vis des Turcs une grande montre de

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

puissance, sans exposer sa Flotte au risque des événemens.

Le Senat qui avoit un grand intérêt à maintenir la Ligue avec l'Empereur & qui craignoit de donner à Doria des mécontentemens capables de la dissoudre, eut la sagesse de ne point insister sur les mauvais bruits répandus à son sujet; il lui écrivit même une Lettre très-honnête, en lui disant, qu'on étoit persuadé à Venise, qu'en Général sage & prudent il avoit pris le parti qu'il avoit cru le meilleur & le plus sûr pour la Chrétienté.

Prudente conduite du Sénat.

Cependant les murmures de toute la Flotte, parvenus à son oreille, l'affligerent sensiblement. Il en fut si frappé, qu'il n'osoit presque plus se montrer en public, & lorsqu'il entendoit raisonner devant lui de cette affaire, il détournoit la conversation avec un chagrin mêlé de honte. Le Généralissime Capello, qui le vit mortifié à cet excès, crut qu'il seroit bien-aise qu'on le mît dans le cas de rétablir sa réputation. Il lui proposa d'appareiller & de faire voile vers

On propose de nouvelles opérations.

l'Archipel ; » ce mouvement lui dit-» il, nous fournira infailliblement » l'occasion de combattre. Si l'Enne-» mi nous fuit nous aurons le champ » libre pour intercepter tous les Vais-» seaux qui passent de l'Egypte & de » la Syrie à Constantinople : nous » pourrons reprendre sur les Turcs » plusieurs Isles qu'ils ont envahies. » Nous y trouverons dequoi remon-» ter nos Chiourmes & nos équipa-» ges, & ce sera autant d'enlevé à » l'ennemi. Notre présence dans » l'Archipel empêchera Barberousse » de ramener sa Flotte à Constantino-» ple, ou du moins il ne pourra y arri-» ver que très-tard, en sorte qu'à l'ou-» verture de la Campagne prochaine, » ses réparations n'étant point faites, » nous aurons déjà bien avancé nos » opérations, avant qu'il puisse re-» mettre en mer. »

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Opinion de Doria.

Doria parut disposé à sortir de son inaction ; mais il représenta que la saison étoit trop avancée pour s'engager dans l'Archipel ; que toutes les conquêtes qu'on pourroit y faire seroient de nulle conséquence, parce

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

qu'il seroit impossible de les conserver, les Isles de cette Mer manquant de Places fortes pour les défendre; qu'il seroit beaucoup plus expédient de se porter du côté de Dunazzo, & de tâcher d'enlever à l'ennemi cette Place qui ouvriroit avantageusement la voie à la conquête de toute l'Albanie. On lui objecta que la Côte de Dunazzo n'avoit pas un seul bon Port, principalement pour les gros Vaisseaux; que les Turcs avoient beaucoup de Cavalerie dans cette Province & qu'on n'en avoit point à leur opposer; que si la Flotte se portoit dans cette partie, Barberousse ne manqueroit pas d'amener la sienne à la Vallone, & seroit à portée de troubler les opérations du siége; qu'il étoit essentiel d'éloigner le théâtre de la guerre de tous les lieux où l'ennemi avoit beaucoup de troupes sur pied, & de l'attirer dans les endroits où il ne pourroit faire usage que de sa Flotte très-inférieure à celle des Confédérés.

Siége de Castel-Nuovo.

On fut quelque tems dans l'incertitude du parti que l'on prendroit;

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

& enfin d'un commun accord on se détermina à entrer dans le Golfe de Venise, à s'approcher du Canal de Cattaro, & à tenter le siége de Castel-Nuovo que les Turcs avoient envahi depuis quelques années, & qui tenoit en bride la garnison voisine de Cattaro. Dès que la Flotte fut arrivée à l'embouchure du Canal, Doria fit débarquer des troupes & de l'artillerie, & chargea Ferdinand de Gonzague de la conduite du siége. Le Généralissime Capello se porta en même tems avec plusieurs de ses Galères jusques sous les murailles de Castel-Nuovo qui furent hardiment escaladées par ses Matelots. Ceux-ci entrés dans la Ville en ouvrirent les portes aux Soldats. La garnison Turque se réfugia dans le Château situé sur la cime de la Montagne, & se rendit trois jours après à discrétion. L'Infanterie Espagnole mit la Ville à feu & à sang, & il ne fut jamais possible à Ferdinand de Gonzague de réprimer le désordre de cette soldatesque licentieuse.

An 1538.
ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Barberousse informé de cette entreprise des Confédérés, n'avoit pas différé un instant de voler au secours de Castel-Nuovo. Il étoit déjà en avant de Corfou, lorsqu'il fut assailli d'une violente tempête. Trente de ses Galères furent brisées contre la Côte, & le reste se sauva à la Vallone en très-mauvais état. Le Généralissime Capello saisit cette occasion pour signaler son ardeur guerriere. Il proposa à Doria d'aller attaquer cet ennemi dans le Port même de la Vallone, l'assurant que dans l'état où étoient ses Galères, elles ne pourroient soutenir le choc des Chrétiens. Mais Doria répondit que ses équipages étoient trop fatigués, qu'il étoit tems de leur donner du repos, & qu'il ne pouvoit se dispenser de ramener incessamment sa division en Sicile. Ses propres Officiers & Ferdinand de Gonzague lui-même vouloient que du moins il hivernât à Corfou, afin que toute la Flotte se trouvât réunie sans embarras au commencement du printems. On ne put rien gagner sur son esprit. Avant son

La Flotte Turque est dissipée par la tempête.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

départ, il mit quatre mille Espagnols en garnison à Castel-Nuovo. Capello eut beau lui représenter, que conformément au Traité de la Ligue, cette Place devoit lui être consignée pour la faire garder par ses propres Soldats; Doria prétendit qu'il ne pouvoit la lui livrer sans de nouveaux ordres de l'Empereur. Il fit même distribuer six mille autres Espagnols dans les Villes de Budua, d'Antivari & de Dulcigno, sous le prétexte de mieux assurer ces Places aux Vénitiens, & d'avoir dans cette partie des Soldats tout prêts pour la prochaine ouverture de la campagne. Après qu'il eut fait ces dispositions ausquelles Capello se soumit avec regret, il partit avec sa division pour la Sicile; le Patriarche Grimani ramena la sienne à Ancone; Capello resté seul enleva aux Turcs le petit Château de Rizano, ensuite étant tombé malade des fatigues & des désagrémens qu'il avoit essuyés, il obtint la permission de quitter le commandement & de retourner à Venise.

Plaintes du Sénat à l'Empereur.

Le résultat de la campagne qui ve-

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

noit de finir, ne pouvoit que donner au Sénat des doutes fâcheux sur les véritables dispositions de l'Empereur. Il se plaignit à lui de ce que les Régences de Naples & de Sicile continuoient de refuser la sortie des grains pour la subsistance de la Flotte Vénitienne. Il demanda que Castel-Nuovo lui fût remis, & que la Flotte Impériale fût prête au commencement de Mars. Charles-Quint, toujours artificieux dans ses procédés, répondit sur le premier Article, que les Régences de Naples & de Sicile ne pouvoient laisser exporter leurs grains avant que leur approvisionnement fût fait. Sur le second, il dit que les Espagnols n'étoient entrés dans Castel-Nuovo que pour conserver cette Place aux Vénitiens. Quant au troisieme, il assura que, comme il se proposoit de commander sa Flotte en personne, il faudroit de plus grands préparatifs & par conséquent plus de tems. Les Vénitiens conclurent avec raison de cette ambiguité de conduite, que l'Empereur ne vouloit que se servir d'eux pour arranger ses

affaires particulieres, & que leurs intérêts lui étoient dans le fond très-indifférens. Dès-lors ils songerent à se tirer d'embarras en négociant leur paix particuliere avec les Turcs. Dès qu'ils en eurent fait indirectement l'ouverture à la Porte, Soliman fit sortir le Baile du Château des sept Tours, il fit rendre la liberté à tous les Marchands de Venise, en donnant caution qu'ils resteroient tous avec leurs effets dans ses Etats. Un Particulier de Modon vint à Venise & montra à quelques Sénateurs des Lettres qu'il avoit reçues d'un Officier du Serrail, qui lui mandoit que le Grand-Seigneur étoit très-disposé à faire la paix avec les Vénitiens, & que, si la République vouloit lui envoyer un Ambassadeur, cette affaire seroit bietôt terminée.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Sénat consentit à entamer la négociation; mais pour la rendre plus secrette, au lieu d'envoyer à Constantinople une personne publique, elle en chargea Laurent Gritti, fils naturel du Doge, qui partit sous prétexte d'aller retirer les effets d'un de ses

Il négocie la Paix avec les Turcs.

An 1538.

ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

freres mort depuis peu à Constantinople. Ses ordres portoient de négocier préférablement une tréve générale; d'insister de tout son pouvoir pour l'obtenir, & au cas que la Porte voulût absolument la paix avec les seuls Vénitiens, de la conclure en renouvellant les anciennes capitulations, en rétablissant les choses comme elles étoient avant la guerre.

Les Impériaux apprirent le départ de Laurent Gritti, & ne furent pas la dupe du prétexte apparent de sa mission. Dom Diégo de Mendoza, Ambassadeur de Charles-Quint à Venise, eut une audience secrette au Collége, dans laquelle il exposa, que le bruit couroit que les Vénitiens négocioient actuellement la paix avec les Turcs. Il se plaignit en termes honnêtes de l'infidélité que la République faisoit à son Maître, & employa les motifs qui lui parurent les plus puissans pour prouver l'injustice & le danger d'une paix particuliere dans les circonstances. On lui répondit que depuis deux ans que la guerre étoit commencée, les Véni-

tiens n'avoient tiré que de foibles secours de leurs Alliés, qui sans doute avoient été dans l'impossibilité de faire mieux ; qu'il pouvoit arriver dans la suite que le zele de ces mêmes Alliés fût pareillement arrêté par de nouveaux embarras ; que le Roi de France avoit fait usage de son crédit à la Porte, pour y négocier une tréve générale ; & que la République avoit cru servir avantageusement la cause commune, en donnant les mains à cette négociation, qui donneroit du moins le tems nécessaire de se préparer à pousser la guerre avec succès, si elle dévenoit inévitable. L'Ambassadeur de Venise à Madrid eut ordre de dire les mêmes choses à l'Empereur. Cette réponse devoit naturellement engager ce Prince à retenir les Vénitiens dans son alliance en agissant avec eux plus franchement. Il ne changea point de conduite, & le Sénat suivit avec ardeur sa négociation pour la paix.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

Le Duc d'Urbin mourut à Pésaro vers la fin de cette année. Il servoit la République depuis quinze ans

Mort du Duc d'Urbin.

An 1538. ANDRE' GRITTI, LXXVII. Doge de Venise.

avec beaucoup de distinction. On n'eut à se plaindre de son zèle que dans une seule circonstance, lorsque par haine contre les Médicis, il manqua volontairement de délivrer Clément VII, prisonnier dans le Château Saint-Ange. A la réserve de cette unique faute, les Vénitiens n'eurent que des louanges à lui donner. Ils lui firent faire des obsèques magnifiques dans l'Eglise des Saints Jean & Paul; & Laurent Contarini prononça son Oraison funèbre.

Mort du Doge André Gritti.

Pierre Lando lui succède.

Le Doge André Gritti mourut le 27 Décembre de la même année âgé de 84 ans. Il fut universellement regrétté. Ses grands services dans les circonstances les plus difficiles, son habileté dans le maniement des affaires, & dans la connoissance des vrais intérêts de l'Etat, la franchise de son caractère & son parfait désintéressement lui acquirent la réputation la mieux méritée. La République n'eut jamais un Chef plus digne de sa confiance, plus estimé au dedans & plus considéré au dehors. On lui donna pour successeur Pierre Lando âgé de 78 ans.

Quoiqu'on

Quoiqu'on eût quelque espérance à Venise d'avoir bientôt la paix avec les Turcs, la prudence ne permettoit pas de rien changer aux dispositions pour la guerre. On avoit éprouvé en plus d'une occasion la difficulté de completter les équipages de la Flotte, qui exigeoient des hommes accoutumés à la mer & exercés à la manœuvre. On voulut avoir à l'avenir un fonds de recrue toujours prêt. Pour cet effet le Sénat ordonna que les Corps des Arts & Métiers de Venise fournîssent quatre mille hommes tirés au sort, qui quatre fois par an monteroient sur les Galeres destinées à les exercer; & il y eut des prix proposés pour ceux qui se distingueroient dans cet exercice qu'on nomma la Régate. La place de Capitaine Général étoit restée vacante par la mort de François de la Rovere Duc d'Urbin. On résolut de la donner à son fils Gui-Ubaldo de la Rovere; mais on fut arrêté quelque tems par le démêlé de ce nouveau Duc avec le Pape, au sujet du Duché de Camérino. Paul III que les Vénitiens avoient

An 1539.
PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

Institution d'une Milice pour la Marine.

An 1539.
PIERRE LANDO, LXXVIII, Doge de Venise.

grand intérêt de ménager dans ces circonſtances, vouloit abſolument ravoir ce Duché, qu'il prétendoit être un fief maſculin, dévolu au Saint Siége par l'extinction de tous les mâles dans la famille qui en étoit propriétaire. Il menaçoit d'employer la voie des armes; le Nouveau Duc d'Urbin étoit réſolu de ſoutenir ſa poſſeſſion à quelque prix que ce fût, & le Duc de Mantoue ſon Oncle lui promettoit de l'appuyer de toutes ſes forces. Le Sénat craignit les ſuites de cette diviſion, & il agit ſi efficacement auprès des uns & des autres, que le différend fut accommodé. Le Duc d'Urbin céda au Pape le Duché de Camérino, & reçut de lui en dédommagement une ſomme d'argent conſidérable. Auſſi-tôt après cet accommodement, le Duc d'Urbin fut déclaré Capitaine Général de la République. Il fut queſtion en même-tems de nommer un nouveau Généraliſſime de mer, la mauvaiſe ſanté & le grand âge de Capello ne lui permettant plus de remplir cette fonction pénible. On nomma Thomas Mocénigo.

An 1539. PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

Hostilités des Turcs sur mer.

Pendant qu'on négocioit à Constantinople, une partie de la Flotte Ottomane, qui avoit hiverné à Lépante aux ordres de Dragut, se porta vers l'Ile de Pascou à peu de distance de Corfou. Ayant établi là sa croisiére, il incommodoit beaucoup la Navigation des Vaisseaux Vénitiens, auxquels il donnoit continuellement la chasse. Le Provéditeur Pasqualigo sortit de Corfou avec douze de ses meilleures Galeres pour réprimer cet ennemi. Dragut le voyant approcher allargua en mer pour prendre l'avantage du vent. Pasqualigo dont l'Escadre étoit de beaucoup inférieure fit force de voiles & de rames pour regagner le Port de Corfou; mais Dragut le poursuivit si vivement, qu'il enleva une de ses Galeres; trois autres furent poussées sur la côte & y échouerent. Dragut passa de-là en Candie, débarqua près de la Canée des troupes qui ravagerent tout le pays. Mais cette irruption leur coûta cher; car les troupes de la Colonie s'étant rassemblées, tomberent avec fureur sur ces pillards, en tue-

An 1539.
PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

rent un très-grand nombre, & le reste se sauva comme il put.

Trève de trois mois avec les Turcs.

Laurent Gritti revint de Constantinople au commencement d'Avril. Il rapporta, qu'il avoit eu audience du Grand Visir, qui après l'avoir accueilli d'une maniere fort honnête, s'étoit plaint amèrement de plusieurs hostilités commises par les Vénitiens contre les Musulmans, que la République avoit laissé impunies, & de ce qu'on avoit porté le mépris contre son maître, jusqu'à laisser sans réponse toutes les propositions d'accommodement qui avoient été faites de sa part. Il ajoûta qu'il avoit vû les esprits si aigris, qu'il n'avoit pas cru que l'occasion fût favorable pour traiter actuellement de la paix; mais qu'il avoit obtenu une trève de trois mois, pendant lesquels on pourroit prendre de meilleures mesures pour négocier un accommodement.

Délibération du Sénat à ce sujet.

Le Sénat ne fut pas trop content de cette trève. Il soupçonna que les Turcs ne l'avoient accordé si courte, que pour jetter de la défiance parmi les Confédérés, & afin d'avoir le tems

de faire sans troubles leur préparatifs de guerre. On agita dans le Sénat, si on suivroit ce commencement de négociation. Il fut observé qu'il y avoit peu de sûreté à charger un simple particulier d'une affaire si importante; qu'envoyer un Ambassadeur, c'étoit témoigner dangereusement qu'on avoit besoin de la paix, rendre les Turcs plus audacieux, & l'accommodement plus difficile. Après bien des débats, il fut délibéré à la pluralité de deux voix seulement, qu'on enverroit un Ambassadeur, & le choix tomba sur Pierre Zéno. Mais comme les préparatifs de cette Ambassade devoient prendre du tems, & qu'il convenoit pour l'honneur & le succès de sa mission, que l'Ambassadeur trouvât en arrivant l'affaire déja un peu avancée, on ordonna à Laurent Gritti de retourner à Constantinople, d'annoncer au Grand Visir la prochaine arrivée de Pierre Zéno, de solliciter une prolongation de trêve, de profiter de toutes les circonstances qui lui paroîtroient favorables pour entrer en négociation de paix, & de s'aider

An 1539. PIERRE LANDO, LXXVII. Doge de Venise.

An 1539.
PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

pour cela des bons Offices de l'Ambassadeur de France, qui les lui avoit offerts de bonne grace. On avoit cru en effet que la bonne volonté de cet Ambassadeur étoit sincére; mais on reconnut dans la suite, que son véritable objet étoit d'embarrasser la négociation, au point d'en faire dépendre la décision de la seule influence de son maître, & de forcer par-là les Vénitiens à se détacher de l'Empereur. Cette politique, qui étois très-judicieuse de la part de la France, ne convenoit point aux vues, aux intérêts, à la situation du Sénat, & elle lui déplut beaucoup.

La négociation avec les Turcs est continuée.

L'Ambassadeur Pierre Zéno partit quelque tems après, il étoit chargé par ses instructions de proposer que toutes choses fussent rétablies de part & d'autre comme elles étoient avant la guerre, d'excuser les hostilités qui avoient occasionné la rupture, & de promettre que les Vénitiens seroient constans à entretenir la bonne intelligence avec les Turcs. Zéno passa en Dalmatie; mais à peine fut-il entré sur les terres de l'Empire Ottoman,

qu'il tomba malade & mourut en peu de jours. Son Secrétaire dépêcha un courrier à Venise pour y porter la nouvelle de cette mort. Il manda qu'il avoit eu plusieurs entretiens avec divers Bachas, qui tous lui avoient paru désirer la paix avec ardeur, & qu'ils le pressoient tous beaucoup de solliciter la mission d'un nouvel Ambassadeur. Cette lettre détermina le Sénat à en nommer un sur le champ. Il choisit Thomas Contarini âgé de quatre-vingt-quatre ans, homme consommé dans les affaires, & qui avoit une connoissance particuliere du caractère des Turcs, avec lesquels il avoit vécu & commercé long-tems. On ne lui donna que quatre jours pour se préparer au départ, & on renvoya le courier au Secrétaire pour lui en donner avis.

An 1539.
PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

Laurent Gritti étoit arrivé à Constantinople, où il se donnoit des mouvemens infructueux pour obtenir une trève générale. Les Ministres du Sérail furent fermes à refuser tout ce qu'il leur proposa en faveur de l'Empereur & des autres Alliés; mais lorf-

La trève est prolongée.

An 1539. PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

qu'il se borna à parler en faveur des seuls Vénitiens, tous les accès lui furent ouverts, & il obtint pour eux une prolongation de trève jusqu'au mois de Septembre. Le bruit de cette trève s'étant répandu dans les différentes Cours de l'Europe, y occasionna bien des raisonnemens pour & contre les Vénitiens. Tous ceux qui avoient réfléchi sur les opérations de l'année précédente & qui jugeoient des choses sainement, approuverent la conduite du Sénat. Le Pape qui avoit vu le peu de succès de la Ligue, & qui regardoit la paix générale comme l'effet naturel de l'accommodement particulier des Vénitiens avec les Turcs, loua publiquement leur sagesse. Le seul Empereur fut mécontent; mais la conduite de ses Généraux prouva à tout le monde qu'il n'avoit pas raison de l'être.

Les Turcs reprennent Castel-Nuovo.

La trève qui venoit de se conclure n'empêcha pas les Turcs d'effectuer le projet qu'ils avoient formé de reprendre Castel-Nuovo. Comme cette Place étoit occupée par les Espagnols, ils crurent qu'ils pouvoient

l'attaquer sans violer la foi qu'ils venoient de donner à la République. Barberousse traversa l'Archipel avec une Flotte de cent cinquante voiles. Le Beglier-Bey de la Gréce marcha en Dalmatie à la tête d'une armée nombreuse pour faire les attaques par terre. Lorsqu'on apprit à Venise que Barberousse ne tarderoit pas d'entrer dans le Golfe, on délibéra dans le Sénat sur la conduite qu'on devoit tenir dans une circonstance si critique. Il eût été dangereux de n'avoir pas des forces toutes prêtes à opposer à cet Amiral, supposé qu'il ne se bornât pas à la conquête de Castel-Nuovo. Il étoit également à craindre, qu'en le faisant observer par la Flotte de la République, il n'en résultât des inconvéniens pareils à ceux qui avoient occasionné la guerre. Tout bien considéré, il fut résolu qu'un des Provéditeurs rentreroit dans le Golfe avec vingt-cinq Galeres, & que le Généralissime se tiendroit à Corfou avec le reste de la Flotte. Cette disposition parut nécessaire pour la sûreté publique & pour ne pas don-

An 1539. PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

An 1539.
PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

ner d'ombrage aux Infidèles. Barberousse en entrant dans le Golfe déclara qu'il garderoit exactement la trève avec les Vénitiens ; mais que l'Empereur n'étant point compris dans cette trève, elle ne devoit pas l'empêcher d'assiéger Castel-Nuovo qui étoit défendu par une garnison Impériale. Le Gouverneur de cette Place voyant le danger qui le menaçoit, voulut le prévenir en offrant au Sénat de la lui céder ; mais on lui répondit, que son offre étoit hors de propos, qu'il auroit dû la faire dès les commencement, comme il y étoit obligé par les engagemens de la Ligue, & qu'on ne vouloit point, en l'acceptant dans la circonstance, mettre obstacle à la paix qui se négocioit à Constantinople.

Ils veulent qu'on leur cede Catharo. Fermeté du Gouverneur de cette Place.

La Place fut attaquée de trois côtés. Malgré la vigoureuse résistance de la garnison, les Turcs l'emporterent d'assaut & passerent tous les Soldats au fil de l'épée. Le Fort se rendit à discrétion. Quelques jours après, Barberousse demanda qu'on lui rendît le Château de Risano, & quoiqu'en ver-

tu de la trève toutes choses dussent rester dans le même état, on voulut bien le lui restituer. Alors il éleva de plus hautes prétentions. Il somma le Gouverneur de Cattaro de lui rendre tous ceux de ses esclaves qui s'étoient réfugiés dans cette Place ; & sur le refus du Gouverneur, il le somma de lui rendre la Place même, avec menace d'employer la force contre lui. Ce Gouverneur étoit Mathieu Bemba. Il répondit à Barberousse, qu'il étoit extraordinairement surpris, & que tout l'Univers devoit l'être de la prétention hardie qu'il osoit former ; qu'elle étoit certainement contraire aux ordres de Soliman, Prince incapable de manquer à sa parole ; & que sa demande ne méritoit pas même d'être écoutée. Barberousse fit avancer sur le champ une partie de ses Galeres ; mais une décharge, que Bembo fit sur elles de toute son artillerie, les obligea de s'éloigner. Le lendemain toute la Flotte Turque s'approcha, Barberousse débarqua des troupes & voulut prendre poste autour de la Place ; mais le Gouver-

An 1539. PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

An 15.9. PIERRE LANDO, LXXVII. Doge de Venise.

neur déconcerta toutes ces dispositions par un feu continuel de canon dont pas un coup ne portoit à faux. Barberousse étonné de cette vive résistance, renonça à son projet, & s'étant retiré vers l'embouchure du Canal, il fit proposer au Gouverneur de lui envoyer un Officier pour parler d'accommodement. Bembo lui envoya un de ses Capitaines, qui fut reçu très-honnêtement. Barberousse lui dit, qu'il lui suffisoit d'avoir recouvré ce qui avoit été enlevé à son maître, qu'il seroit exact à garder la trève avec les Vénitiens, à moins qu'il ne reçût des ordres contraires de Constantinople où il venoit de dépêcher un courier. Il partit le 17 Août & conduisit sa Flotte à la Vallone. En passant devant Corfou, il fut salué par les Châteaux, & le Gouverneur lui envoya des rafraîchissemens. Il les reçut en déclarant qu'il avoit conseillé la guerre; mais qu'aussi tôt qu'il seroit arrivé à Constantinople, il travailleroit efficacement à procurer la paix.

Conférences à Constantinople pour la paix.

Thomas Contarini étoit parvenu

sur ces entrefaites à la Cour de Soliman, & avoit eu audience de ce Prince. Soliman l'écouta d'un air chagrin & troublé; & lorsqu'il eut achevé de lui exposer l'objet de sa mission, ce Prince le renvoya poliment à ses Ministres pour les informer plus en détail du contenu de ses instructions. Dans les Conférences qu'il eut avec eux, il proposa pour premiere condition, qu'on se restituât de part & d'autre tout ce qui avoit été conquis pendant la guerre. A ce seul mot ils se récrierent, qu'il ne devoit point se flatter de négocier sur ce pied; que Sa Hautesse avoit été extraordinairement irritée contre les Vénitiens à cause de leur derniere Ligue avec l'Empereur; que la paix ne pouvoit se faire, à moins que la République ne rendît à la Porte, Malvoisie, Naples de Romanie, & généralement tout ce qu'elle possédoit sur les Côtes de l'Empire, depuis Constantinople jusqu'à Castel-Nuovo; que cet arrangement étoit indispensable pour faire cesser à l'avenir toute contestation entre les deux Etats; qu'il falloit

An 1539. PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

An 1539.
PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

outre cela dédommager Sa Hautesse des frais de la guerre qu'il n'avoit entreprise qu'après y avoir été excité par des injures caractérisées ; que ce n'étoit point là de sa part une affaire de cupidité ; que sa gloire y étoit d'autant plus intéressée, que la République avoit accordé un pareil dédommagement à l'Empereur, Prince bien moins grand & bien moins puissant que Soliman.

Difficulté de la négociation.

Contarini ne s'attendoit pas à des demandes si exorbitantes. Il répondit, que, comme elles n'étoient pas de nature à être mises en négociation, il alloit se retirer ; que la République ne vouloit point faire la paix au préjudice de son honneur ; qu'au surplus n'étant que simple Ministre du Sénat, tout ce qu'il pouvoit faire, c'étoit de lui rendre un compte fidèle des prétentions de la Porte ; & qu'il prioit qu'on suspendît la négociation, jusqu'à ce qu'il en eût reçu de nouveaux ordres. Les Ministres avec lesquels il conféroit, radoucirent leur ton. Ils l'exhorterent à concevoir de meilleures espérances, en l'assurant

que leur maître feroit content, pourvu qu'on lui accordât la moindre de ses demandes, l'usage étant parmi eux de demander beaucoup d'abord & de relâcher ensuite bien des choses. Ils lui conseillerent d'aller lui-même à Venise demander de nouvelles instructions, lui faisant observer, que, s'il usoit de diligence, il seroit de retour vers le tems où Sa Hautesse devoit célébrer le mariage de sa fille, circonstance qui ne pouvoit manquer de lui être favorable. Contarini se détermina à partir, & dépêcha tout de suite un courier pour informer le Sénat de ce qui venoit de se passer.

An 1539. PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

Les Vénitiens qui avoient cru que la négociation rencontreroit peu de difficultés, furent très-surpris lorsqu'ils apprirent les énormes prétentions de la Porte. Ils ne pouvoient ni soutenir seuls la guerre contre un ennemi si puissant, ni se résoudre à faire la paix à des conditions si humiliantes. Tandis qu'ils étoient dans cette incertitude, César Cantelmi, que le Roi de France

La France offre ses bons offices.

An 1539.
PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

envoyoit en Ambassade à Constantinople, arriva à Venise. Il déclara au Collége qu'il avoit ordre du Roi son maître d'interposer avec zèle ses bons offices auprès de Soliman, pour procurer à la République une paix dont elle fût satisfaite; & que, si on avoit sur cela quelque commission particuliere à lui donner, il se feroit un devoir de la remplir: on apprit en même tems que Charles-Quint, qui vouloit passer en Flandres pour réprimer la rébellion des Gantois, demandoit à François I la liberté de traverser la France & lui proposoit une entrevue pour traiter d'affaires importantes. Ce fut pour les Vénitiens nouvelle matiere à soupçons. Ils craignirent les suites de cette entrevue. Elle annonçoit entre ces deux Princes une intelligence qu'ils crurent fondée, non sur un parti pris de se céder la moindre partie de leurs droits, mais sur le dessein formé de satisfaire leur ambition aux dépens des petits Etats dont les possessions seroient à leur bienséance. Ils sçavoient que l'Empereur étoit très-mé-

content de la négociation qu'ils avoient entamée à la Porte sans son aveu ; & ils avoient lieu de craindre que ce Prince en traitant avec le Roi ne prît des mesures pour les faire repentir de cette infidélité.

An 1535. PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

Le Sénat envisageant les choses sous ce point de vue, en inféroit la nécessité de conclure la paix avec la Porte. Il fut proposé en conséquence, de profiter de la bonne volonté de César Cantelmi. On observa que la médiation de la France offroit aux Vénitiens un appui très-puissant auprès des Turcs, & qu'en donnant cette marque de confiance au Roi, on l'engageroit à prêter plus difficilement l'oreille aux desseins pernicieux de l'Empereur contre la République. Quelques Sénateurs furent d'avis qu'on envoyât en toute diligence un courier à Thomas Contarini, pour lui ordonner de discontinuer son voyage, & d'attendre là où il se trouveroit les nouvelles instructions qu'on se proposoit de lui faire parvenir incessamment. Plusieurs vouloient qu'on rappellât Thomas Con-

Ils sont acceptés.

An 1539.
PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

tarini, & qu'on chargeât de la négociation le Baile Canale à qui la Porte avoit rendu la liberté. Les uns & les autres élevoient des doutes contre le caractere & la bonne foi de César Cantelmi. » Cet homme, disoient-» ils, est un Napolitain banni de sa » patrie. Indépendamment des des-» seins de la France qui l'emploie, » qui sont peut-être peu compa-« tibles avec les vrais intérêts de la » République, il peut avoir ses vues » particulieres & être plus porté à » embarrasser la négociation, qu'à en » faciliter le succès. Il est dangereux » de donner sa confiance à un homme » de cette espéce. L'Empereur mettra » certainement tout en œuvre pour » empêcher la conclusion d'une paix » qui ne lui est pas favorable. Pour-» vu qu'il promette au Roi de France » la restitution du Milanois, il ob-« tiendra de lui toutes sortes de com-» plaisances. On ne comprend pas » que François I, qui d'après le té-» moignage de son Ambassadeur ne » songe à s'accommoder avec Char-» les-Quint que pour faire aux Turcs

» une guerre commune, offre en
» même tems ses bons offices pour
» procurer la paix des Vénitiens avec
» la Porte.

An 1539.
PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

Irrésolution du Sénat.

Toutes ces considérations augmentoient l'incertitude & la perplexité du Sénat, en sorte qu'on perdoit le tems à délibérer, à discuter & on ne décidoit rien. Cantelmi partit pour Constantinople sans avoir reçu du Sénat aucune commission, & Thomas Contarini en arriva, parce que la proposition de l'arrêter en route n'avoit pas été suivie. Pour augmenter encore l'irrésolution du Sénat, le Marquis du Guast se rendit à Venise le 8 Décembre par ordre de l'Empereur, & le Maréchal d'Annebaut y arriva le même jour par ordre du Roi. Ils eurent leur premiere audience dans la salle du Grand-Conseil ; où tout se passa en complimens réciproques. Dans une audience secrette au Collége, le Marquis du Guast exposa que son maître étoit convenu de s'aboucher en France avec le Roi Très-Chrétien ; que de-là il passeroit en Flandres où il devoit conférer avec

An 1539. PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

le Roi des Romains son frere & la Gouvernante des Pays-Bas sa sœur; que dans ces diverses Conférences, il seroit traité de choses concernant le bien commun de la Chrétienté & l'intérêt particulier de la République; qu'il s'agiroit principalement d'une Ligue générale contre les Turcs, & que dans cette supposition l'Empereur étoit bien aise de sçavoir ce qu'on pouvoit attendre du zèle du Sénat. Cette proposition étoit un nouvel artifice de Charles-Quint pour mettre obstacle à l'accommodement des Vénitiens avec les Turcs, & pour continuèr à les tenir engagés dans ses piéges. François I avoit été la dupe de ce manége, & jugeant mal-à-propos du caractère de son Rival par le sien, il avoit ajoûté une aveugle foi à toutes les belles paroles que ce Prince trompeur lui avoit données; en sorte que le Maréchal d'Annebaut expliqua au Collége l'objet de sa mission dans le même sens que le Marquis du Guast.

Sa réponse aux Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi.

Il avoit affaire à un Sénat trop pénétrant pour que l'astuce de l'un &

An 1539.
PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

la crédulité de l'autre fissent illusion. Il leur fut répondu ; que leur mission avoit été très-agréable à la République ; qu'on les prioit de témoigner à leurs Princes, combien les Vénitiens étoient reconnoissans de cette marque d'estime & de confiance dont ils avoient bien voulu les honorer ; qu'ils apprenoient avec beaucoup de joie que l'union alloit se rétablir entre l'Empire & la France, ce qui ne pouvoit être que très-avantageux pour le bien général de la Chrétienté ; que pour ce qui étoit de déclarer leurs intentions dans la conjoncture présente ; les Vénitiens croyoient les avoir suffisamment manifestées par la conduite qu'ils avoient tenue jusqu'à présent ; que pendant trois ans consécutifs ils avoient soutenu courageusement le poids de la guerre contre les Turcs ; qu'on pouvoit juger par-là de leurs dispositions ; qu'ils observeroient seulement, que les forces des Infidèles étoient toutes prêtes, & que si celles qu'on vouloit leur opposer n'étoient pas réunies avant le mois de Mars, les Etats de la Chrétienté

An 1539.
PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

couroient les plus grands risques; que le Sénat prioit l'Empereur & le Roi d'y faire attention & de prévenir ce danger en y apportant les remédes convenables. Les deux Ambassadeurs furent renvoyés avec cette réponse.

Leur arrivée à Venise avoit donné beaucoup d'ombrage au Pape, qui étoit dejà fort inquiet de ce que l'Empereur & le Roi avoient projetté une entrevue sans lui en communiquer le sujet. Le Sénat prit grand soin de calmer les allarmes de Paul III en l'assurant que, quoi qu'il pût arriver, la République demeureroit unie au Saint-Siége. L'Empereur, de son côté, lui envoya un Ambassadeur pour le rassurer, & engagea le Roi à lui donner la même marque de confiance, en sorte que le Pape se détermina à envoyer en France le Cardinal Farnese son Neveu pour assister à l'entrevue en qualité de Légat du Saint-Siége. Les Vénitiens y envoyerent deux Ambassadeurs, Antoine Capello & Vincent Grimani, avec ordre de témoigner

An 1539.
PIERRE LANDO, LXXVIII, Doge de Venise.

à l'Empereur & au Roi, que la République applaudissoit à leurs bonnes intentions; & que, si elle avoit envoyé ci-devant un Ambassadeur à Constantinople, elle y avoit été forcée par l'impossibilité de résister elle seule à toute la Puissance Ottomane.

Suite de la négociation avec les Turcs.

Peu de jours après on reçut des lettres du Baile Canale, qui mandoit, qu'on préparoit des fêtes à Constantinople pour la célébration du mariage de la Sultane fille de Soliman, & que tous les Ministres de la Porte désiroient que la République profitât de la circonstance pour y envoyer un Ambassadeur chargé de conclure la paix. On ne balança pas, & cette commission fut donnée à Louis Badouer. On lui ordonna de reprendre la négociation où Thomas Contarini l'avoit laissée, de solliciter d'abord la trève générale avec tous les Etats Chrétiens, & s'il ne pouvoit l'obtenir, de conclure la paix particuliere des Vénitiens, moyennant la restitution mutuelle de tout ce qui avoit été envahi pendant la guerre. On l'autorisa à offrir jusqu'à trois cent mille ducats pour le

An 1539.
PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

dédommagement des frais de la guerre prétendu par les Turcs. Le Sénat ne donna pas d'autres pouvoirs à cet Ambaſſadeur; mais le Conſeil des dix par une inſtruction ſecrette lui permit de céder Malvoiſie & Naples de Romanie, attendu que ces deux Places enclavées dans la Morée ne pouvoient que très-difficilement recevoir du ſecours; qu'elles étoient continuellement exposées aux inſultes des Turcs; qu'elles auroient déja été priſes, ſans la trève qui étoit ſurvenue; & que dans la ſituation où l'on étoit, ſi ce ſacrifice procuroit une paix ſolide & durable, il devoit être regardé comme peu de choſe.

An 1540.
Charles-Quint traverſe la France.

Au commencement de l'année ſuivante, Charles-Quint traverſa la France & ſe rendit à Paris, ou François I lui fit l'accueil le plus diſtingué. Toute l'Europe vit avec étonnement la confiance du premier & la généroſité du ſecond. Charles-Quint connoiſſoit ſon rival, & il ne couroit aucun riſque de ſe livrer à lui ayant ſa parole pour ſauvegarde. Il vouloit que leur réunion apparente eût

tou

An 1540.
PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

tout l'éclat nécessaire pour intimider Soliman, & mettre un frein à ses animosités. François I toujours prêt, malgré tant d'expériences contraires, à croire sincéres les offres de réconciliation de son ennemi, se fit un point d'honneur de rejetter les conseils des plus habiles de sa Cour, qui vouloient qu'il s'assurât de l'Empereur tandis qu'il l'avoit à sa disposition. Peu de Princes eussent résisté à une tentation si délicate. Il crut qu'il étoit de sa gloire de ne point violer l'hospitalité qu'il avoit promise à son ennemi; & il se flatta qu'en le traitant plus généreusement, il l'engageroit à garder plus inviolablement ses promesses, dont la principale étoit la restitution du Milanois. Mais Charles-Quint ne fut pas plutôt sorti de France qu'il se joua de la franchise du Roi, & ne tint rien de ce qu'il lui avoit promis.

Paix des Vénitiens avec les Turcs.

Louis Badouer arriva à Constantinople le 15 d'Avril, & entra tout de suite en conférence avec les Ministres de la Porte. Ils se montrerent d'abord très-difficiles, non qu'ils eussent

An 1540.
PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

de l'oppoſition pour la paix, que le bruit de la trève de l'Empereur & du Roi leur faiſoit deſirer au contraire avec beaucoup d'ardeur; mais c'eſt qu'étant informés des inſtructions ſecrettes de cet Ambaſſadeur, ils ſe crurent dans le cas d'obtenir des Vénitiens les plus grands avantages. Ils lui demanderent, outre Malvoiſie & Naples de Romanie, toutes les Iſles de l'Archipel qui étoient poſſédées par la République. Badouer effrayé de ces prétentions, ſuſpendit la négociation pendant quelques jours. Il ne ſçavoit à quoi ſe réſoudre, ſes inſtructions le preſſoient de conclure. Il craignoit, d'un autre côté, qu'un trop grand empreſſement de ſa part ne produisît, du côté des Turcs, des demandes encore plus fieres. Barberouſſe, qui vit ſon embarras, lui conſeilla de reprendre la négociation & de diſputer le terrein de ſon mieux. Il ſuivit ce conſeil, & l'accommodement ſe fit moyennant la ceſſion des deux Villes de Morée, & une ſomme de trois cent mille ducats payable en trois ans pour les frais de la guerre. Les

anciennes capitulations furent renouvellées On y ajoûta même plusieurs articles pour assurer pleinement la liberté du commerce & de la navigation dans les Etats respectifs.

An 1540. PIERRE LANDO, LXXVIII. Doge de Venise.

Fin du Livre XXXVI. & du Tome IX.

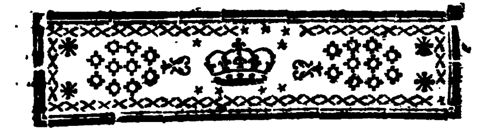


TABLE DES MATIERES DU TOME NEUVIEME.

A.

B.

C.

G

H

L

R

S

T

U

V

Fautes à corriger dans ce Volume.

PAge 20, Gélanois, *lisez*, Génois. *Ibid.* de la France, *lisez* de France.

Page 72, *ligne* 4, toutes les troupes, *lisez* toutes ses Troupes.

Page 84, Chiesa *lisez*, Chiusa.

Page 99, *ligne* 22, les Ports, *lisez*, ses Ports.

Page 107, *ligne*, 14, s'il voudroit, *lisez*, s'ils voudroient.

Page 125, *ligne* 27, il réfuta, *lisez*, il refusa.

Page 144, *ligne* 1, Peschiere; *lisez*, Pescaire.

Page 185, *ligne* 15, Crône *lisez*, Crême.

Page 189, *ligne* 18, Biagnessa, *lisez*, Biagrassa,

Page 220, *ligne* 17, des bornes, *lisez* des Etats.

Page 278, *ligne* 5, le Midero, *lisez* le Mincio.

Page 382, *ligne* 15, peu de, *lisez* plus de.

Page 418, *ligne* 26, douze mois, *lisez* deux mois.

Page 534, *ligne* 6, les galeres, *lisez* ses Galeres.

Les trois derniers volumes sont sous presse.

4.4

